

2m 11. 2769.3

11320259  
V.008

Université de Montréal

Barbe de Boullougne ou l'ascension d'une femme  
dans la Nouvelle-France du XVII<sup>e</sup> siècle

par

Louise Vachon

Département d'histoire

Faculté des arts et sciences

Mémoire présenté à la Faculté des études supérieures  
en vue de l'obtention du grade de M.A. (Histoire)

Août 1999

© Louise Vachon, 1999



D

7

U54

2000

V.008

Université de Montréal

École de bibliothécaire et l'association d'une façon dans la Nouvelle-France au XVII<sup>e</sup> siècle

1991

Lothar Jochim

Département d'histoire

Faculté des arts et sciences

Mémoire présenté à la Faculté des arts et sciences en vue de l'obtention du grade de M.A. (Histoire)

1991

Lothar Jochim, 1991



**Université de Montréal**  
**Faculté des études supérieures**

**Ce mémoire intitulé:**

**Barbe de Boullougne ou l'ascension d'une femme  
dans la Nouvelle-France du XVII<sup>e</sup> siècle**

**présenté par:**

**Louise Vachon**

**a été évalué par un jury composé des personnes suivantes:**



Université de Montréal

C.P. 6128, succursale Centre-ville  
Montréal (Québec) H3C 3J7

John A. Dickinson, président-rapporteur  
Dominique Deslandres, directrice de recherche  
Claude Sutto, membre du jury

Acceptation unanime le 5 janvier 2000

**Mémoire accepté le:** .....

## Sommaire

Ce mémoire porte sur Barbe de Boullougne (1614-1685), épouse de Louis d'Ailleboust, troisième gouverneur de Nouvelle-France. Il s'agit ici de faire connaître la seule femme de gouverneur du XVII<sup>e</sup> siècle décédée en Nouvelle-France après y avoir vécu 42 ans. L'historiographie s'est assez peu attardée sur Barbe de Boullougne jusqu'à maintenant. Il est vrai que la grande majorité de ses papiers personnels sont perdus. Il est vrai également qu'elle ne correspond pas tout à fait aux grandes figures féminines de son époque: elle n'est ni une première fondatrice d'institution essentielle à la survie en terre néo-française, ni une mystique reconnue. Mais Barbe de Boullougne n'en est pas moins une dévote assez originale qui fut très impliquée dans les activités socio-économiques de la colonie. Pour mieux cerner cette femme somme toute remarquable, il a fallu dans un premier temps chercher à réunir le plus de sources possibles. Dans un deuxième temps, il était nécessaire de reconstituer le contexte historique du XVII<sup>e</sup> siècle dans lequel a évolué Barbe de Boullougne en insistant sur les valeurs auxquelles elle était attachée: la noblesse, la dévotion, la chasteté ou le mariage. L'analyse des nombreuses données factuelles permet de retracer la notable ascension sociale et spirituelle de Barbe de Boullougne, depuis sa France natale jusqu'à sa mort en Nouvelle-France. S'intéresser à Barbe de Boullougne est une façon de valoriser l'histoire des femmes restées dans l'ombre faute de sources ou parce que l'extraordinaire de leur vie ordinaire ne se prête pas facilement à l'écriture de l'histoire.

## Remerciements

Je tiens à remercier ma directrice, Dominique Deslandres. Femme ouverte, énergique, et perspicace, elle est aussi très motivante.

Je tiens également à remercier Denise Bordeleau-Pepin pour son rôle dans mon choix de sujet et pour m'avoir soutenue de sa passion.

Merci à tous ceux qui m'ont facilité l'accès à divers documents dont plusieurs membres de ces familles spirituelles fondées au XVII<sup>e</sup> siècle. Un remerciement spécial aux religieuses du monastère de l'Hôtel-Dieu de Québec.

Un merci particulier à Pierre Le Clercq de la Société Généalogique de l'Yonne en France qui m'a communiqué des données inédites puisées dans les archives françaises.

Un autre merci particulier à Marc Perrichet professeur d'histoire moderne retraité de l'Université de Caen en France qui m'a fait part de ses connaissances sur le XVII<sup>e</sup> siècle et la famille d'Ailleboust.

Merci à Chantal Gauthier pour ses généreux coups de main et ses précieux commentaires.

En dernier lieu, c'est à ma famille et amies que s'adressent ces remerciements. Je voudrais exprimer la gratitude que j'éprouve pour le soutien dont ils m'ont entourée.

Enfin, je remercie Sotheby's de m'avoir offert une photographie de la broderie représentant Barbe de Boullougne.

## Table des matières

Sommaire . . . . .	iii
Remerciements . . . . .	iv
Table des matières . . . . .	v
<b>Introduction . . . . .</b>	<b>1</b>
<b>Chapitre I: Le contexte d'une ascension sociale et spirituelle . . .</b>	<b>11</b>
A. Les repères géographiques et socio-politiques de Ravières . . . . .	11
B. Le climat religieux en France et en Nouvelle-France . . . . .	12
C. La famille et le réseau social au temps du célibat . . . . .	17
<b>Chapitre II: Le mariage et la mobilité sociale . . . . .</b>	<b>26</b>
A. Un statut socio-économique amélioré . . . . .	26
B. L'honorable Société de Notre-Dame de Montréal . . . . .	39
C. Le pire et le meilleur en Nouvelle-France . . . . .	44
<b>Chapitre III: Le mariage et une dévotion hors du commun . . . . .</b>	<b>61</b>
A. La recherche de la perfection . . . . .	61
B. Les difficultés et la réussite d'un mariage blanc . . . . .	75
<b>Chapitre IV: L'engagement et le rayonnement en Nouvelle-France . . .</b>	<b>85</b>
A. Les implications socio-religieuses . . . . .	85
B. Les implications socio-économiques . . . . .	122
<b>Chapitre V: Le veuvage et la poursuite de la perfection . . . . .</b>	<b>144</b>
A. La «bonne veuve» . . . . .	144
B. En pension à l'Hôtel-Dieu de Montréal . . . . .	147
C. En pension à l'Hôtel-Dieu de Québec . . . . .	153
D. Un modèle de sainteté . . . . .	163
<b>Conclusion . . . . .</b>	<b>173</b>
<b>Annexes . . . . .</b>	<b>176</b>
<b>Illustrations . . . . .</b>	<b>184</b>
<b>Bibliographie . . . . .</b>	<b>186</b>

## INTRODUCTION

L'historiographie en général s'attarde relativement peu sur les femmes et la Nouvelle-France du XVII<sup>e</sup> siècle n'y échappe pas. Dans le Dictionnaire biographique du Canada, il n'y a que 4,07 % des biographies qui portent sur des femmes dans le premier volume (24 femmes sur 594 biographies) et 3,6 % dans le second (22 femmes sur 578 biographies).<sup>1</sup> Barbe de Boullougne (1614-1685), l'épouse de Louis d'Ailleboust, troisième gouverneur de Nouvelle-France, a droit à une notice biographique d'une colonne et quart dans le fameux dictionnaire.<sup>2</sup> L'article plus élaboré consacré à Louis d'Ailleboust fournit d'autres éléments relatifs à sa femme.<sup>3</sup> Cela ne veut pas dire qu'elle soit bien connue pour autant, loin de là, et c'est justement la raison d'être de ce mémoire. Après tout, Barbe de Boullougne est l'unique femme de gouverneur du XVII<sup>e</sup> siècle qui soit décédée en Nouvelle-France, après y avoir vécu 42 ans sans n'être jamais retournée dans sa France natale.

Barbe de Boullougne est aujourd'hui un nom pour ainsi dire inconnu, à moins de dire Mme d'Ailleboust et encore. Elle n'a pas retenu l'attention comme les Marie de l'Incarnation, Madeleine de la Peltrie, Jeanne Mance, Catherine de Saint-Augustin ou Marguerite Bourgeois. Ces noms familiers sont rattachés à des rôles-clés dans les premières fondations essentielles pour la santé et l'éducation ou reliés à des expériences spirituelles exceptionnelles et authentifiées par l'Église. Or, Barbe de Boullougne est en dehors de ces catégories même si elle fut une grande dévote très impliquée dans la colonie. Il faut dire que ses écrits personnels sont presque entièrement perdus, ce qui est un obstacle majeur à la reconstitution historique. Néanmoins, Barbe de Boullougne fait

---

<sup>1</sup> Micheline Dumont-Johnson, «Peut-on faire l'histoire de la femme?», Revue d'histoire de l'Amérique française, 29, 3 (décembre 1975), p. 421.

<sup>2</sup> Honorius Provost, «Boullougne (Boulogne, Boulouge, Boullougne ou Boulouge), Marie-Barbe de», Dictionnaire biographique du Canada, George W. Brown (éd.), Québec - Toronto, les Presses de l'Université Laval - University of Toronto Press, 1ère éd., 1965, vol. I, p. 114.

<sup>3</sup> Marie-Claire Daveluy, «Ailleboust de Coulonge et d'Argentenay, Louis d'», Dictionnaire biographique du Canada..., p. 43-46.

partie de toutes ces femmes de la Nouvelle-France qui ont oeuvré avec distinction dans les domaines éminemment féminins et indispensables du dévouement, de la vie domestique et de la créativité.

Les sources imprimées qui parlent de Barbe de Boullougne sont au nombre de neuf. Les auteurs de ces sources sont tous des religieux ou de grands fervents baignant dans l'ambiance spirituelle du XVII<sup>e</sup> siècle. Ils connaissent Barbe de Boullougne personnellement à l'exception peut-être de François Dollier de Casson. La majorité d'entre eux rapportent leurs propos du vivant de Barbe de Boullougne, sauf Pierre Chaumonot qui écrit ses mémoires trois ans après la mort de celle-ci et les annalistes de l'Hôtel-Dieu de Montréal et Québec qui se mettent à l'écriture plusieurs années après qu'elle soit décédée.

Les véritables motifs de Messieurs et Dames de la Société de Notre-Dame de Montréal pour la conversion des sauvages de la Nouvelle-France<sup>4</sup> est une brochure anonyme écrite à Paris en 1643 par un ou plusieurs membres de la dite Société, incluant vraisemblablement le fondateur des sulpiciens, Jean-Jacques Olier (1608-1657). Les auteurs tentent de justifier leur projet de fondation de Montréal qui ne fait pas l'unanimité en France. Le texte rapporte quelques signes interprétés en faveur de l'entreprise dont la guérison d'une maladie grave chez une femme, qui n'est nul autre que Barbe de Boullougne, après qu'elle eut décidé de partir pour Montréal avec son mari en 1643. Le sulpicien François Dollier de Casson (1636-1701) parle aussi de cette guérison de Barbe de Boullougne dans son Histoire du Montréal<sup>5</sup> parue en 1672. Il n'est cependant pas un témoin direct de cette étape de la vie de sa

<sup>4</sup> Les véritables motifs de Messieurs et Dames de la Société de Notre-Dame de Montréal pour la conversion des Sauvages de la Nouvelle-France, [s.l.], 1643, en 2<sup>e</sup> partie de Marie-Claire Daveluy, La Société de Notre-Dame de Montréal, (1639-1663). Son histoire - ses membres - son manifeste, Montréal - Paris, Fides, 1965.

<sup>5</sup> François Dollier de Casson, Histoire du Montréal, édition critique par Marcel Trudel et Marie Baboyant, La Salle, Éditions Hurtubise HMH ltée, 1992.

compatriote car il est âgé de sept ans à ce moment-là. Il joint la Compagnie de Saint-Sulpice en 1657 et arrive en Nouvelle-France en 1666.

Dans les Relations des jésuites et leur Journal,<sup>6</sup> les quelques allusions à Barbe de Boullougne s'échelonnent de 1643 à 1671. Les Pères Jérôme Lalemant (1593-1673), Barthélemy Vimont (1594-1667), Paul Ragueneau (1608-1680), Jean de Quen (1603-1659) et Claude Dablon (1619-1697) effleurent quelques-uns des faits et gestes de la vie de Barbe de Boullougne. Entre autres, son arrivée en Nouvelle-France et son implication au sein de la confrérie de la Sainte-Famille sont abordés mais c'est surtout son contact avec les Amérindiens qui est le thème le plus développé. Les rares mentions relatives à son rôle de gouvernante donnent une perspective séculière un peu plus large par rapport aux autres sources.

On retrouve quelques commentaires succincts mais positifs sur Barbe de Boullougne dans la Correspondance<sup>7</sup> de Marie de l'Incarnation (1579-1672). Discrète quant à la dimension spirituelle, Marie de l'Incarnation s'en tient principalement dans ses lettres (1647-1669) aux rapports de Barbe de Boullougne avec les Amérindiens, à ses expériences du conflit franco-iroquois et à son rôle dans les oeuvres de miséricorde. Marie de l'Incarnation connaît Barbe de Boullougne notamment grâce à ses deux tentatives de vie religieuse chez les ursulines. Sur ce point, quelques extraits du Vieux Récit<sup>8</sup> des ursulines de Québec constituent une autre source précieuse.

---

<sup>6</sup> Reuben Gold Thwaites (éd.), The Jesuit Relations and Allied Documents, Cleveland, The Burrows Brothers Co., 1896-1901, 73 volumes (pour ce mémoire vols. 23, 27, 29, 30, 32, 34, 35, 36, 37, 42, 43, 45, 48, 54).

<sup>7</sup> Marie de l'Incarnation, Correspondance, édition par Dom Guy Oury, Solesmes, Abbaye Saint-Pierre, 1971.

<sup>8</sup> Archives du monastère des ursulines de Québec, Le Vieux Récit, non publié, transcription.

L'autobiographie<sup>9</sup> du jésuite Pierre Chaumonot (1611-1693), écrite en 1688, décrit la participation de Barbe de Boullougne dans les organisations à caractère socio-religieux, surtout la confrérie de la Sainte-Famille. Chaumonot fait la connaissance de Barbe de Boullougne en 1662 et tous deux deviennent les grands promoteurs de cette importante confrérie. Ils gardent contact tout probablement jusqu'à la fin des années 1660. Les brefs commentaires de Chaumonot sur les qualités de Barbe de Boullougne laissent percevoir la grande estime qu'il lui porte.

Les Annales de l'Hôtel-Dieu de Québec<sup>10</sup> écrites entre 1718 et 1721 se distinguent tout particulièrement car elles font part des aspects plus intimes de la vie de Barbe de Boullougne. Pensionnaire chez les hospitalières de Québec pendant les quinze dernières années de son existence, Barbe de Boullougne côtoie de près Mère Jeanne-Françoise Juchereau de Saint-Ignace (1650-1723), l'annaliste à qui l'on doit les pages qui la concernent. Le texte révèle plusieurs caractéristiques de sa vie spirituelle et matrimoniale, quelques traits de personnalité et son apport à l'Hôtel-Dieu et à la colonie. Le ton est élogieux à l'égard de celle qui fut une grande bienfaitrice.

Enfin, Les Annales de l'Hôtel-Dieu de Montréal,<sup>11</sup> écrites par soeur Marie Morin (1649-1730) entre 1697 et 1725, touchent sensiblement les mêmes thèmes mais de façon moins élaborée. L'admiration de l'annaliste envers Barbe de Boullougne se comprend d'autant plus que Marie Morin est la filleule de Louis d'Ailleboust. Elle est âgée de treize ans lorsqu'elle vient habiter chez les hospitalières de Montréal en 1662 dans l'idée de

---

<sup>9</sup> Père Pierre Chaumonot, Autobiographie et pièces inédites, Poitiers, Henri Oudin, 1869.

<sup>10</sup> Mère Jeanne-Françoise Juchereau de Saint-Ignace et Mère Marie-Andrée Regnard Duplessis de Sainte-Hélène, Les Annales de l'Hôtel-Dieu de Québec, 1636-1716, édition critique par Dom Albert Jamet, Québec, Les Augustines de l'Hôtel-Dieu, 1939.

<sup>11</sup> Marie Morin, Histoire simple et véritable. Les Annales de l'Hôtel-Dieu de Montréal, 1659-1725, édition critique par Ghislaine Legendre, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 1979.

devenir une des leurs. Son séjour débute en compagnie de Barbe de Boullougne devenue veuve et pensionnaire à l'Hôtel-Dieu de Montréal. Notons que Marie Morin fait quelques erreurs de date concernant l'arrivée au pays de Barbe de Boullougne avec Louis d'Ailleboust et la mort de ce dernier.<sup>12</sup>

L'ensemble de ces sources donne un portrait assez défini de Barbe de Boullougne. Elle apparaît comme une femme de condition portée vers la vertu et la dévotion, disposée au partage de ses biens, engagée dans un mariage blanc, attirée par l'idée de se retirer du monde, impliquée dans des oeuvres socio-religieuses comme la confrérie de la Sainte-Famille et ayant d'heureux contacts avec les Amérindiens. Bien que les deux derniers traits rendent Barbe de Boullougne bien présente au monde, l'aspect proprement séculier de sa vie reste plutôt dans l'ombre. La dimension religieuse prend davantage de place et confère à Barbe de Boullougne l'essentiel de son honorabilité.

Les écrits subséquents qui tentent de faire expressément une esquisse de la vie de Barbe de Boullougne puisent leurs informations en grande partie dans les sources que nous venons de citer. C'est ainsi qu'en 1867, l'abbé François Daniel réserve cinq pages à Barbe de Boullougne dans un chapitre portant sur les d'Ailleboust dans son ouvrage Nos gloires nationales ou Histoire des principales familles du Canada.<sup>13</sup> L'édition du 30 septembre 1892 de l'hebdomadaire La Kermesse publie un article de trois pages et demie sur Barbe de Boullougne sous la plume de Narcisse-Eutrope Dionne.<sup>14</sup> En 1910, Ernest Gagnon réalise une biographie de Louis d'Ailleboust où il parle inévitablement de son épouse et à laquelle il consacre même les vingt dernières pages de l'ouvrage. Cette biographie paraît d'abord en deuxième partie d'un essai intitulé Feuilles volantes et Pages

<sup>12</sup> Morin, Histoire simple et véritable..., p. 49, 51, 119.

<sup>13</sup> François Daniel, Nos gloires nationales ou histoire des principales familles du Canada, Montréal, Eusèbe Senécal, 1867, Tome I.

<sup>14</sup> Narcisse-Eutrope Dionne, «Barbe de Boulogne», La Kermesse, 2 (30 septembre 1892), p. 29-32.

d'histoire.<sup>15</sup> Elle sera éditée par la suite à cinq reprises dans un tiré à part intitulé Louis d'Ailleboust et dont la dernière publication date de 1956.<sup>16</sup> En 1942, l'hebdomadaire En veillant avec les petits de chez nous présente plusieurs courtes biographies d'une petite page ou deux sur les héroïnes du Canada français, écrites par l'abbé Gélinas et comprenant celle de Barbe de Boullougne.<sup>17</sup> L'auteur se sert ici de la réputation de beauté et de ferveur de cette dernière pour illustrer aux «petites amies» que piété et modestie ne sont pas «que pour celles qui sont privées de charmes extérieurs».<sup>18</sup> Enfin, en 1992, le 300<sup>e</sup> anniversaire de la fondation de Montréal donne lieu à une série d'articles dans la revue religieuse L'Oratoire. Christine Desbiens, qui a visiblement lu Ernest Gagnon, en signe un d'une page et demie intitulé «Gouverner et secourir! Louis d'Ailleboust et Marie-Barbe de Boullougne».<sup>19</sup>

De toutes ces publications, l'ouvrage d'Ernest Gagnon (1834-1915) se démarque nettement. Il réunit plusieurs sources connues et en exploite de nouvelles, notamment quelques actes notariés (contrat de mariage, règlement de succession, acte de foi et hommage, don mutuel, donation), grâce auxquelles nous obtenons des données qui tracent un portrait plus élargi et moins angélique de Barbe de Boullougne. C'est avec raison que l'historien Benjamin Sulte (1841-1923) respecte l'oeuvre de Gagnon dont il dit qu'elle a ressuscité les premiers d'Ailleboust en terre canadienne.<sup>20</sup>

---

<sup>15</sup> Ernest Gagnon, Feuilles volantes et pages d'histoire, Québec, Laflamme et Proulx, 1910.

<sup>16</sup> Ernest Gagnon, Louis d'Ailleboust, Montréal, Beauchemin, 5<sup>e</sup> éd., 1956.

<sup>17</sup> J.-G. Gélinas, En veillant avec les petits de chez-nous. Au Foyer - Causeries historiques, Montréal, Librairie Granger Frères Ltée, 1942.

<sup>18</sup> Gélinas, En veillant..., p. 68-69.

<sup>19</sup> Christine Desbiens, «Gouverner et secourir! Louis d'Ailleboust et Marie-Barbe de Boullougne», L'Oratoire, 81, 4 (juillet 1992), p. 24-25.

<sup>20</sup> Extrait d'une lettre de Benjamin Sulte à Ernest Gagnon dans Ernest Gagnon, Nouvelles pages choisies, Québec, J.P. Garneau, 1925, p. 12.

Tous les autres ouvrages repérés, où il est question de Barbe de Boullougne, traitent de sujets variés. La référence à Barbe de Boullougne est alors secondaire par rapport au thème abordé et très parcellaire. Parmi la cinquantaine de titres consultés,<sup>21</sup> nous retrouvons par exemple en 1761 une biographie de Mgr de Laval par Louis-Bertrand de La Tour, qui parle brièvement de Barbe de Boullougne et uniquement en relation avec la confrérie de la Sainte-Famille.<sup>22</sup> L'historien anti-clérical François-Xavier Garneau se limite à décrire le «délire de la dévotion» de Barbe de Boullougne dans son Histoire du Canada de 1845.<sup>23</sup> Garneau fait figure d'exception à côté des historiens du XIX<sup>e</sup> siècle, qui se servent généralement des sources connues et de la rhétorique de l'époque dans le but d'informer mais aussi d'édifier en parlant de Barbe de Boullougne. Ernest Myran publie en 1899 un article où il s'en tient à une clarification d'ordre généalogique sur Barbe de Boullougne et la famille d'Ailleboust au Canada.<sup>24</sup> Plus près de nous, en 1998, René Latourelle donne un bon aperçu de la vie de Barbe de Boullougne en réalisant la biographie d'un jésuite qui l'a connue personnellement, le missionnaire Pierre Chaumonot.<sup>25</sup>

Au fur et à mesure que le XX<sup>e</sup> siècle avance, la plupart des auteurs mentionnant ici et là Barbe de Boullougne mettent à jour davantage la dimension séculière du personnage ou à tout le moins visent souvent plus à informer qu'à édifier. Il y a de plus en plus de recherche du côté des

---

<sup>21</sup> Nous n'avons pas mis tous les titres en bibliographie étant donné le caractère répétitif des informations concernant Barbe de Boullougne que nous retrouvons dans ces ouvrages.

<sup>22</sup> Louis-Bertrand de La Tour. Mémoires sur la vie de M. De Laval, premier évêque de Québec. Cologne, Jean-Frederic Motiens, 1761.

<sup>23</sup> François-Xavier Garneau, Histoire du Canada, Paris, Librairie Félix Alcan, 5<sup>e</sup> éd., 1913 [1845], tome I, p. 236.

<sup>24</sup> Ernest Myran, «Madame D'Ailleboust et le *Dictionnaire généalogique*», Bulletin des recherches historiques, 5, 2 (février 1899), p. 43-51.

<sup>25</sup> René Latourelle, Compagnon des Martyrs canadiens, Pierre-Joseph-Marie Chaumonot, Montréal, Bellarmin, 1998.

nouvelles sources (actes notariés, registres paroissiaux, archives civiles et judiciaires) qui permettent de s'arrêter à des aspects jusqu'alors négligés de la vie de Barbe de Boullougne, comme par exemple son rôle de seigneuresse ou de marraine de baptêmes. Les débuts du régime seigneurial au Canada de Marcel Trudel, publié en 1974,<sup>26</sup> ou en 1988, Les pratiques de dévotion en Nouvelle-France de Marie-Aimée Cliche,<sup>27</sup> constituent des exemples de cette tendance.

Ce bilan historiographique nous permet de croire qu'il vaut la peine de se pencher à nouveau sur Barbe de Boullougne. Par conséquent, nous tentons d'abord de réunir le plus grand nombre possible de sources moins connues et même inédites, qu'il s'agisse d'aller voir du côté des greffes de notaires, des jugements et délibérations du Conseil souverain, des registres paroissiaux français<sup>28</sup> et canadiens, des documents officiels relatifs à l'Église du Canada et des rares lettres autographes qui ont été conservées. Il va de soi que plusieurs références concernant exclusivement Louis d'Ailleboust et se rapportant surtout à sa condition sociale et à ses charges professionnelles sont incontournables pour bien situer Barbe de Boullougne. Le relevé de tous ces documents nous permet de connaître davantage la facette séculière de Barbe de Boullougne sans pour autant négliger le volet spirituel. Nous pouvons mettre notamment en valeur ses origines familiales, l'étendue de son réseau social, son rôle de seigneuresse et de promotrice de dévotions populaires ou son rapport

---

<sup>26</sup> Marcel Trudel, Les débuts du régime seigneurial, Montréal, Fides, 1974.

<sup>27</sup> Marie-Aimée Cliche, Les pratiques de dévotion en Nouvelle-France. Comportements populaires et encadrement ecclésial dans le gouvernement de Québec, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1988.

<sup>28</sup> C'est dans l'actuel département de l'Yonne en Bourgogne que se trouvent les lieux de naissance de Barbe de Boullougne et Louis d'Ailleboust: Ravières et Ancy-le-Franc. Pierre Le Clercq de la Société Généalogique de l'Yonne a trouvé dans les Archives départementales d'Auxerre (ville principale de l'Yonne) les registres paroissiaux de Ravières et d'Ancy-le-Franc. Toutes les informations dans ce travail qui proviennent de Pierre Le Clercq nous sont parvenues par courrier en avril et en août 1997.

aux biens et à l'argent.

En considérant le corpus documentaire disponible, il y a lieu de se questionner sur divers points. À savoir, quelles sont les influences qui ont pu façonner une dévote comme Barbe de Boullougne? Comment se concilient sa dévotion marquée d'un voeu de chasteté et son état matrimonial? Quelle est l'importance relative de ses engagements? Ces pistes de réflexion rendent indispensable une mise en contexte pour comprendre les données recueillies dans les sources. Ainsi, il faut étudier le personnage à la lumière de ce que signifient au XVII<sup>e</sup> siècle la noblesse, la dévotion, la chasteté ou le mariage. Tous ces éléments permettent de mieux apprécier la personnalité somme toute remarquable de Barbe de Boullougne et révèlent combien sa vie est caractérisée par une considérable ascension tant sociale que spirituelle depuis sa France natale jusqu'à sa mort en Nouvelle-France, et reconnue comme telle par ses contemporains. Aussi dans ce mémoire, nous évoquons d'abord le contexte de cette ascension (chapitre I) pour ensuite en déterminer les facteurs essentiels, soit le mariage (chapitre II et III), l'engagement social, religieux et économique en Nouvelle-France (chapitre IV) et la poursuite de la sainteté en tant que «bonne veuve» (chapitre V).

Une fois entrepris, ce travail de recherche sur Barbe de Boullougne aura trouvé une justification supplémentaire. Nous avons appris par le catalogue Important Canadian Art,<sup>29</sup> que la maison Sotheby's avait mis en vente le 27 novembre 1996 une broderie illustrant le portrait de «Mme Aillebout (sic), wife of the third Governor of Canada» et un coffret lui ayant appartenu. Les objets étaient évalués conjointement entre 7 000 \$ et 10 000 \$ avant la mise aux enchères (de source sûre, le montant final tourne autour des 16 000 \$). C'est là l'unique représentation connue qui soit d'époque et présumée authentique de Barbe de Boullougne. Le moins que l'on puisse dire c'est que les vêtements, les bijoux et la coiffure de la dame sur le portrait correspondent parfaitement au style d'une

---

<sup>29</sup> Important Canadian Art, Sotheby's, Toronto, November 27, 1996, no 219, sale 120.

femme de condition sociale élevée du XVII<sup>e</sup> siècle.<sup>30</sup> Vous trouverez dans ce mémoire, suite à l'assentiment de Sotheby's, une photocopie de la photographie du portrait inédit<sup>31</sup> paru dans Important Canadian Art. Ce document iconographique pourrait donner raison à Marie Morin qui dit de Barbe de Boullougne qu'elle était «fort avantagee de tallans naturels tant du corps que de l'esprit».<sup>32</sup> Les mots et l'image forment un tout qui enrichit merveilleusement cette tentative de rappeler le souvenir de Barbe de Boullougne.

---

<sup>30</sup> Maurice Leloir, Dictionnaire du costume, Paris, Librairie Gründ, 1951, p. 313. Ludmila Kybalova et al., Encyclopédie illustrée du costume et de la mode, Paris, Gründ, 3<sup>e</sup> éd., 1980 [1970], p. 177, 187.

<sup>31</sup> Voir illustration 1, p. 184.

<sup>32</sup> Morin, Histoire simple et véritable..., p. 120.

## CHAPITRE I LE CONTEXTE D'UNE ASCENSION SOCIALE ET SPIRITUELLE

### A. Les repères géographiques et socio-politiques de Ravières

Barbe de Boullougne naît en 1614 à Ravières en France et y demeure jusqu'à son mariage en 1638. Cette petite localité et sa voisine, Ancy-le-Franc, dont il sera question plus loin, sont reconnues comme appartenant à la Champagne même si elles sont situées à l'intersection de plusieurs unités administratives. Il ne s'agit pas de la Champagne comtale, incluse dans la généralité de Châlons-sur-Marne, mais de la Champagne royale soumise à la vaste généralité de Paris. En fait, Ravières et Ancy-le-Franc ne sont champenoises que dans le cadre du gouvernement militaire de Champagne, regroupant la Champagne comtale et ce qu'il est convenu d'appeler la Champagne royale. Mais avant tout, ces deux localités appartiennent au comté de Tonnerre.<sup>1</sup> C'est pourquoi dans le contrat de mariage de Barbe de Boullougne et de Louis d'Ailleboust, il est question de Tonnerre et non de la Champagne.<sup>2</sup> Tonnerre regroupe des localités de la généralité de Paris (Champagne royale) et de la généralité de Dijon (Bourgogne ducale). Les zones frontières Champagne-Tonnerre-Bourgogne sont déterminées par des limites variées (diocésaine, judiciaire, fiscale, militaire, féodale, etc.) qui se chevauchent sans toujours coïncider parfaitement. Sur le plan religieux, Ravières et Ancy-le-Franc font partie du diocèse de Langres,<sup>3</sup> le plus vaste des quatre diocèses de la Champagne royale.<sup>4</sup>

Le climat socio-politique de la Champagne, dans la période où Barbe de

---

<sup>1</sup> Pierre Le Clercq de la Société Généalogique de l'Yonne en France.

<sup>2</sup> «Contrat de mariage de M. Mme d'Ailleboust», Paris, 6 septembre 1638, Archives du monastère de l'Hôtel-Dieu de Québec, T.4, C.100, #20c.

<sup>3</sup> Selon Pierre Le Clercq, il s'agit de l'ancien diocèse de Langres.

<sup>4</sup> Les trois autres diocèses sont Reims, Châlons-sur-Marne et Troyes (Maurice Crubellier, «Religion et culture XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles», Maurice Crubellier (dir), Histoire de la Champagne, Toulouse, Privat, 1975, p. 271).

Boullougne y vit, est marqué par les guerres, les épidémies (1629, 1632) et l'errance des populations rurales dans les villes.<sup>5</sup> La Champagne méridionale, où se trouve le diocèse de Langres, est secouée par des conflits locaux à partir de 1615 et les armées étrangères de la guerre de Trente Ans y font des ravages en 1636. Enfin, comme toutes les provinces françaises, la Champagne participe aux États généraux de France tenus en 1614 et qui recueillent les doléances des trois ordres sur différents points tels le fonctionnement de la justice, les avantages de la noblesse, les conditions de l'Église ou la vénalité des offices.

## B. Le climat religieux en France et en Nouvelle-France

Le milieu où grandit Barbe de Boullougne favorise le développement de valeurs spirituelles qui imprèneront toute sa vie. Il y a d'abord l'évêque du diocèse de Langres, Sébastien Zamet (1587-1655), qui en occupant son siège épiscopal de 1615 à 1654 détonne à côté du prélat de Reims (Louis de Lorraine «préfère la bataille au prêche»<sup>6</sup>), mais cadre fort bien en dignité avec celui d'Autun en Bourgogne.<sup>7</sup> Zamet est un prélat réformateur à l'image de l'archevêque de Milan, Charles Borromée (1538-1584), lequel est canonisé en 1610 et influence énormément le clergé français.<sup>8</sup>

Zamet est l'une de ces nombreuses figures qui illustre la ferveur religieuse française du XVII<sup>e</sup> siècle. Plus particulièrement, une bonne partie des élites socio-religieuses de la première moitié du siècle vit

---

<sup>5</sup> Crubellier, «Un temps de guerres (1560-1660)», Histoire de la Champagne..., p. 223, 230.

<sup>6</sup> Crubellier, «Religion et culture...», p. 272.

<sup>7</sup> L'évêque d'Autun est alors Louis Doni d'Attichy (Jean Richard, «Du duché à la province: la Bourgogne de 1477 à 1678», Jean Richard (dir), Histoire de la Bourgogne, Toulouse, Privat, 1978, p. 224).

<sup>8</sup> Voir François Marxer, «Zamet», Dictionnaire de spiritualité ascétique et mystique. Doctrine et histoire, Paris, Beauchesne, 1994, tome XVI, p. 1596-1600.

dans le sillon du Concile de Trente (1545-1563) et est animée par le zèle des réformateurs et fondateurs qui sont membres du clergé séculier ou des ordres religieux. Il y a aussi les pieux laïcs parmi lesquels les femmes se distinguent particulièrement.<sup>9</sup> Sous leur impulsion, spiritualité, apostolat, missions et bienfaisance caractérisent la vie chrétienne du XVII<sup>e</sup> siècle français. On le dit «grand siècle des âmes»<sup>10</sup> ou «grand siècle des saints».<sup>11</sup>

Pendant ses études à Paris, Zamet a connu les Bérulle, Bourdoise, Vincent de Paul dont il s'inspire. Il s'efforce donc de combattre l'ignorance, l'attachement aux biens matériels et le protestantisme. Il plante de nouveaux ordres, redresse les ordres anciens et encourage les oeuvres de charité.<sup>12</sup> Il dépense sa fortune en aumônes et tente de corriger les écarts de conduite de son clergé paroissial.<sup>13</sup> L'évêque s'appuie fortement dans son action diocésaine sur les oratoriens fondés en 1611 par Pierre de Bérulle (1575-1629). Ainsi, Charles de Condren (1588-1641) vient à Langres avec trois autres oratoriens pour fonder un séminaire en 1619,<sup>14</sup> alors qu'il y en a relativement peu encore en France. En 1625, Zamet devient directeur de l'abbaye de Port-Royal qui deviendra un haut

---

<sup>9</sup> Marcel Poète, Une vie de cité, Paris, de sa naissance à nos jours. Tome 3: La spiritualité de la cité classique. Les origines de la cité moderne (XVI<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècles), Paris, Éd. A. Picard, 1931, p. 320. Louis Cognet, Crépuscule des mystiques. Bossuet-Fénélon, Paris, Desclée, 1991 [1958], p. 19.

<sup>10</sup> Raymond Deville, L'école française de spiritualité, Paris, Desclée, 1987, p. 5.

<sup>11</sup> Noël Aymes, La France de Louis XIII, Paris, Nouvelle Librairie Nationale, 1909, p. 239.

<sup>12</sup> Crubellier, «Religion et culture...», p. 272-273.

<sup>13</sup> Elisabeth Labrousse et Robert Sauzet, «La lente mise en place de la réforme tridentine (1598-1661)», Jacques Le Goff et René Rémond (dirs), Histoire de la France religieuse. Tome 2: Du christianisme flamboyant à l'aube des Lumières (XIV<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles), Paris, Seuil, 1988, p. 382, 392, 394.

<sup>14</sup> Deville, L'école française de spiritualité..., p. 50.

lieu du jansénisme, et fraternise avec l'abbé de Saint-Cyran lui aussi attiré par les idées de Bérulle. Toutefois, en 1636, Zamet rompt définitivement ses rapports avec Port-Royal et le janséniste Saint-Cyran.

De façon générale, le XVII<sup>e</sup> siècle est un âge d'or de la spiritualité française devant la richesse formée par l'ensemble des divers courants spirituels:<sup>15</sup> l'école bérullienne rayonne avec son incomparable originalité<sup>16</sup> aux côtés des écoles ignatienne<sup>17</sup> et carmélitaine<sup>18</sup>, du courant salésien<sup>19</sup> et de l'héritage rhéno-flamand.<sup>20</sup> Le jeu des influences entre les différentes spiritualités est complexe et témoigne de l'effervescence de l'époque. La mystique, le christocentrisme et l'orthodoxie servent de fond commun sur lequel tantôt se confondent, tantôt se différencient les principes de l'humanisme dévot des jésuites et de François de Sales (1567-1622), et ceux de l'augustinisme anti-humaniste de Bérulle et ses principaux disciples, dont Condren et Jean-Jacques Olier (1608-1657).<sup>21</sup>

Dans ce chassé-croisé, les jésuites et Olier s'opposent au jansénisme

---

<sup>15</sup> Voir Yves Krumenacker, L'école française de spiritualité: des mystiques, des fondateurs, des courants et leurs interprètes, Paris, Éd. du Cerf, 1998.

<sup>16</sup> Deville, L'école française de spiritualité..., p. 7.

<sup>17</sup> Ignace de Loyola (1491-1556) est canonisé en 1623. Son guide de méditations systématiques, les Exercices spirituels, est très populaire en France et en Nouvelle-France.

<sup>18</sup> Les écrits de Thérèse d'Avila sont traduits en français en 1601 et le premier Carmel de France ouvre à Paris en 1604.

<sup>19</sup> Introduction à la vie dévote par François de Sales paraît en 1608 et connaît un grand succès auprès des laïcs.

<sup>20</sup> L'Ornement des noces spirituelles de Jan Ruysbroeck est traduit en français en 1606 mais les écrits de la «Déotio moderna», dont l'Imitation de Jésus-Christ, existaient en latin en France dès la fin du Moyen Âge.

<sup>21</sup> Deville, L'école française de spiritualité..., p. 174. Labrousse et Sauzet, «La lente mise en place...», p. 362.

dont la rigueur et l'augustinisme caractérisent malgré tout l'air du temps.<sup>22</sup> Le concile de Trente contribue certes à l'unité de la réforme catholique, mais unité ne veut pas dire uniformité sans compter que l'unanimité ne se fait pas nécessairement sur tous les aspects plus ou moins secondaires et sur les moyens pour arriver au même but. Les querelles autour du jansénisme, du quiétisme et du gallicanisme au cours du siècle en sont d'éloquents exemples tout en sachant qu'elles débordent souvent du religieux et relèvent plutôt du politique.

Étant donné que Barbe de Boullougne passe plus de la moitié de sa vie en Nouvelle-France (42 ans), il importe de relever que les mêmes influences spirituelles se retrouvent en Nouvelle-France. D'ailleurs, le Canada et tout spécialement Montréal doivent énormément aux mystiques.<sup>23</sup> Des mystiques français qui n'ont jamais mis pied en Nouvelle-France, soutiennent la mission canadienne ou influencent profondément plusieurs de ses promoteurs. Jérôme Le Royer de la Dauversière, Jean-Jacques Olier, Gaston de Renty, Marie Rousseau, Jean de Bernières, Jean-Baptiste Saint-Jure font partie de la liste de ces mystiques influents, tant laïcs qu'ecclésiastiques, qui contribuent à la promotion de la Nouvelle-France.

Dans le même sens, les jésuites de Nouvelle-France ont beaucoup appris de l'enseignement de leurs frères de France, particulièrement celui du Père Louis Lallemant, qui proposaient un enseignement résolument mystique tout en demeurant fidèle à la tradition ignatienne. Les pères Isaac Jogues, Paul Ragueneau, Paul Le Jeune, Jean de Brébeuf, Pierre Chaumonot, Pierre Chastellain et Jérôme Lalemant témoignent d'une réelle vie mystique parmi les jésuites missionnaires au Canada.<sup>24</sup> En Nouvelle-France, la période

---

<sup>22</sup> Dominique Deslandres, Augustinisme, jansénisme, quiétisme ou air du temps? Analyse de la lettre de Marie Guyart de l'Incarnation à son fils, du 1er septembre 1643, Document de travail, Centre d'études Marie de l'Incarnation (CEMI), Université de Montréal - Université Laval, 1995.

<sup>23</sup> Guy-Marie Oury, «Le sentiment religieux en Nouvelle-France au XVII<sup>e</sup> siècle», La Société Canadienne d'Histoire de l'Église Catholique, Sessions d'étude, 50 (1983), p. 256, 258.

<sup>24</sup> Oury, «Le sentiment religieux...», p. 263, 264.

1632-1663 est qualifiée à juste titre d'épopée mystique et l'expression de la foi demeure une préoccupation fondamentale pendant tout le siècle.

Dans ce contexte, Barbe de Boullougne ne peut qu'intégrer d'une manière ou d'une autre le mélange des influences auxquelles elle est exposée en France et par la suite en Nouvelle-France. Nous n'avons que très peu d'informations qui permettent de situer les dispositions spirituelles de Barbe de Boullougne avant son mariage. Il semble qu'elle aurait fait un voeu de virginité «dès son enfance» pour des motifs religieux; «Cétoit une ame prévenuë de grace des le berceau» et «elle étoit vouée des sa jeunesse a Jesus Christ».<sup>25</sup> À un moment donné, nous savons qu'elle a un Père jésuite comme confesseur, dont le rôle n'est connu qu'au moment où la décision du mariage se pose pour Barbe de Boullougne<sup>26</sup> et dont nous reparlerons au troisième chapitre. Elle est aussi marraine à quatre reprises entre 18 et 20 ans. La première fois, le 21 juillet 1632, elle est marraine d'une dénommée Barbe Petit. Elle est de nouveau marraine les 25 juillet 1633, 11 mars 1634 et enfin le 10 octobre 1634 où elle porte aux fonts baptismaux une enfant du nom de Barbe Bourguignon. Ce rôle de marraine commence tôt comparé à sa soeur aînée, Philippe de Boullougne, qui a 27 ans à sa première expérience et qui est marraine huit fois, de septembre 1632 à mai 1638.<sup>27</sup> Enfin, les noms et fonctions de deux autres personnes rattachées au milieu clérical dans le réseau social de Barbe de Boullougne n'apportent rien de vraiment significatif. Il s'agit du curé de Ravières qui est en 1606 parrain de l'une des soeurs de Barbe de Boullougne et d'un cousin commis au bureau du clergé de France qui sera témoin à son mariage.

---

<sup>25</sup> Mère Jeanne-Françoise Juchereau de Saint-Ignace et Mère Marie-Andrée Regnard Duplessis de Sainte-Hélène, Les Annales de l'Hôtel-Dieu de Québec, 1636-1716, édition critique par Dom Albert Jamet, Québec, Les Augustines de l'Hôtel-Dieu, 1939, p. 210.

<sup>26</sup> Juchereau de St-Ignace, Les Annales..., p. 175.

<sup>27</sup> Pierre Le Clercq de la Société Généalogique de l'Yonne. Il tire ces informations des registres paroissiaux.

Un fait avéré, elle reçoit sa vie durant la direction spirituelle, en particulier celle en Nouvelle-France des jésuites Pierre Chastelain,<sup>28</sup> Jérôme Lalemant<sup>29</sup> et Pierre Chaumonot.<sup>30</sup> Elle a peut-être aussi reçu les avis et conseils de Jean-Jacques Olier qu'elle a connu en France par la Société de Notre-Dame de Montréal,<sup>31</sup> puis de ses fils spirituels, les sulpiciens, arrivés à Montréal en 1657. À côté de ces références majeures, Barbe de Boullougne fréquentera des gens qui ont bénéficié d'influences spirituelles riches et multiples et qui sont des figures importantes de l'histoire de la Nouvelle-France: Marie de l'Incarnation, Jeanne Mance, Marguerite Bourgeoys, Mgr de Laval, Paul Ragueneau, Catherine de Saint-Augustin...

### C. La famille et le réseau social au temps du célibat

Le lieu d'origine de la famille de Barbe de Boullougne n'est pas connu. Tout ce que l'on peut dire, c'est que son père, Florentin Bologne, était maître d'école<sup>32</sup> et qu'en Champagne la plupart des maîtres d'école de l'Ancien Régime viennent de la région où ils enseignent.<sup>33</sup> Florentin Bologne meurt avant 1632, donc avant que Barbe de Boullougne atteigne ses

---

<sup>28</sup> Juchereau de St-Ignace, Les Annales..., p. 218.

<sup>29</sup> Père Pierre Chaumonot, Autobiographie et pièces inédites, Poitiers, Henri Oudin, 1869, p. 58.

<sup>30</sup> Chaumonot, Autobiographie..., p. 58.

<sup>31</sup> Les véritables motifs de Messieurs et Dames de la Société de Notre-Dame de Montréal pour la conversion des sauvages de la Nouvelle-France, [s.l.], 1643, p. 34, en 2<sup>e</sup> partie de Marie-Claire Daveluy, La Société de Notre-Dame de Montréal (1639-1663). Son histoire - ses membres - son manifeste, Ottawa, Fides, 1965.

<sup>32</sup> Pierre Le Clercq de la Société Généalogique de l'Yonne. Il tire cette information des registres paroissiaux.

<sup>33</sup> Crubellier, «Religion et culture...», p. 288. Voir Roger Chartier, Dominique Julia, Marie-Madeleine Compère, L'éducation en France du XVI<sup>e</sup> au XVII<sup>e</sup> siècle, Paris, Société d'édition d'enseignement supérieur, 1976.

18 ans. Sa mère, Eustache Quéau,<sup>34</sup> décède après 1638 alors que Barbe de Boullougne est mariée. Florentin Bologne et Eustache Quéau auront six enfants: deux fils et quatre filles qui seront tous baptisés à Ravières: Nicolas baptisé le 23 juin 1603, Philippe (une fille) le 7 février 1605, Marie le 10 septembre 1606, Jeanne le 9 août 1609, Jean le 7 août 1611 et enfin Barbe baptisée le 7 avril 1614. Ses parrain et marraine sont Jean Rigollet et Barbe Jazu.<sup>35</sup>

En ce qui concerne sa condition sociale, Barbe de Boullougne est une roturière. Son acte de baptême et celui de sa soeur Philippe signalent simplement que leur père est «recteur des écoles de Ravières», sans aucune attache nobiliaire. La méconnaissance à venir jusqu'à date de ces sources précieuses est susceptible de créer une méprise dans certains ouvrages historiques. Il arrive effectivement que l'on présente Barbe de Boullougne et sa soeur Philippe comme étant des femmes aux origines nobles alors que ce n'est pas le cas.<sup>36</sup>

Dans l'Ancien Régime, le terme de «recteur» désigne un maître d'école ou le dirigeant d'une université,<sup>37</sup> ce qui n'est évidemment pas le cas ici. Sans formation théorique particulière, le père de Barbe de Boullougne est donc maître d'école et assistant du curé comme il est d'usage. Servir la messe, chanter aux offices, s'occuper des registres, être sacristin ou accompagner le prêtre auprès des malades sont possiblement quelques-unes

---

<sup>34</sup> Pierre Le Clercq de la Société Généalogique de l'Yonne confirme après avoir consulté le contrat de mariage de Barbe de Boullougne et Louis d'Ailleboust aux Archives nationales de Paris (cote MC:ET\XI\137), qu'il s'agit bien de «Quéau» et que ce nom est un patronyme du département de l'Yonne.

<sup>35</sup> Pierre Le Clercq de la Société Généalogique de l'Yonne. Il tire ces informations des registres paroissiaux.

<sup>36</sup> C'est ce qui arrive par exemple dans Marcel Trudel, Catalogue des immigrants, 1632-1662, Montréal, Hurtubise HMH, 1983, p.136.

<sup>37</sup> Jean de Viguerie, L'institution des enfants. L'éducation en France, XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles, Paris, Calmann-Lévy, 1978. p. 128, 103.

de ses fonctions et lui confèrent sans doute une certaine dignité.<sup>38</sup> À cet égard, piété et bonnes moeurs sont particulièrement de mise pour un maître d'école dont le rôle est inséparable de la mission évangélisatrice. De plus, savoir écrire amène parfois le maître à aider dans la gestion de la communauté villageoise.

Sans être une bourgeoise, Barbe de Boullougne fait partie d'une élite rurale même si le métier de son père est plutôt situé au bas de la hiérarchie sociale. Payé au nombre d'écoliers par un petit montant versé par les parents (l'écolage) et bénéficiaire de certaines exemptions et autres avantages (par exemple être logé gratuitement dans une maison qui sert de classe),<sup>39</sup> le maître peut avec une lourde tâche arriver à une aisance relative.<sup>40</sup>

Le contrat de mariage de Barbe de Boullougne indique effectivement que sa famille dispose sans doute de revenus modestes mais loin d'être misérables. Le contrat stipule que la future épouse apporte «la somme de 2 000 livres en deniers comptants...au dit futur époux dont il se contente».<sup>41</sup> L'argent comptant est l'indice d'une certaine aisance car la monnaie se fait rare au XVII<sup>e</sup> siècle.<sup>42</sup> Tout en sachant que les dots varient beaucoup à l'intérieur d'une même catégorie socio-économique, la dot de Barbe de Boullougne peut dépasser de plus de 1 500 livres celles de filles de compagnons-artisans. Elle se compare à celles d'une catégorie intermédiaire de maîtres de métier et de marchands et même

---

<sup>38</sup> En Champagne, les maîtres ont été longtemps vêtus de noir et à l'église, ils portaient des soutanes comme les curés (Viguerie, L'institution des enfants..., p. 131).

<sup>39</sup> Bernard Groperrin, Les petites écoles sous l'ancien régime, Rennes, Ouest-France, 1984, p.49-50.

<sup>40</sup> Crubellier, «Religion et culture...», p. 288.

<sup>41</sup> «Contrat de mariage de M. et Mme d'Ailleboust», Paris, 6 septembre 1638, Archives du monastère de l'Hôtel-Dieu de Québec, T.4, C.100, #20c.

<sup>42</sup> Roland Mousnier, Paris au XVII<sup>e</sup> siècle, Paris, Centre de Documentation Universitaire (CDU), 1969, p. 136, 243.

d'officiers (détenteurs d'office) de bas échelons, alors que les dots de catégories supérieures sont de plusieurs dizaines de milliers de livres et même chez les très fortunés dépassent facilement les 100 000 livres. Ajoutons que la future belle-soeur de Barbe de Boullougne, une fille d'écuyer, apporte 3 000 livres en deniers comptants à son futur mari.<sup>43</sup> La bien connue Mme de la Peltrie reçoit de son père, écuyer et conseiller du roi, 30 000 livres à l'occasion de son mariage avec un chevalier en 1622.<sup>44</sup>

La particule «de» ajoutée au nom de famille de Barbe de Boullougne n'est pas le signe d'un anoblissement quelconque. D'ailleurs, le «de» n'est pas nécessaire pour un noble dans son nom patronymique même si la particule coïncide souvent avec la noblesse du nom. L'ajout de la particule vise à faire plus joli et suivre l'usage du XVII<sup>e</sup> siècle qui accorde une valeur de courtoisie au «de» précédant le nom de famille.<sup>45</sup> Dans les actes de baptême de la famille de Barbe de Boullougne, le «de» n'apparaît presque jamais. Le curé écrit simplement «Bologne». Le seul cas est celui de l'enfant née avant Barbe de Boullougne, inscrite sous le nom «Marie de Boulougne».<sup>46</sup> La question de la particule s'applique également au nom de famille de Louis d'Ailleboust. Tous ses ancêtres portent le nom «Ailleboust». Ce n'est qu'à la génération de Louis d'Ailleboust que son nom de famille et celui de ses collatéraux devient «d'Ailleboust» pour

---

<sup>43</sup> «Contrat de mariage de Nicolas d'Ailleboust et Dorothee de Menthet», Paris, 6 mai 1620, Archives du Séminaire de St-Sulpice de Montréal, T.109, A.7, S.32, V.2, D.1, #0, transcription.

<sup>44</sup> «Contrat de mariage de Charles de Gruel chevalier et seigneur de la Peltrie et de Madeleine de Chauvigny», Boisgervais, 29 octobre 1622 dans Guy-Marie Oury, Madame de la Peltrie et ses fondations canadiennes, Québec - Solesmes, Les Presses de l'Université Laval - Abbaye Saint-Pierre, 1974, p. 139-144.

<sup>45</sup> Jean de Bonnefon, La noblesse de France et les anoblis de la République, Paris, Louis-Michaud, [s.d.], p. 93. Dans cet ouvrage, l'auteur fait référence régulièrement à la noblesse des siècles antérieurs à la République.

<sup>46</sup> Pierre Le Clercq de la Société Généalogique de l'Yonne. Il tire ces informations des registres paroissiaux.

les mêmes raisons de courtoisie.

En tant que marraine, Barbe de Boullougne et sa soeur Philippe signent en incorporant la particule «de». La première fois que Barbe de Boullougne est marraine, en juillet 1632, elle signe «de Boullougne». En septembre suivant, sa soeur Philippe signe «de Boullougne» et maintiendra toujours la même orthographe dans les actes ultérieurs. La seconde fois où Barbe de Boullougne devient marraine, en juillet 1633, elle orthographie son nom de famille de la même manière que sa soeur<sup>47</sup> et s'en tient ainsi jusqu'à la fin de sa vie.<sup>48</sup> Comprendons bien qu'elle signera toujours Barbe ou Marie Barbe de Boullougne.<sup>49</sup> À l'instar de la plupart des femmes au XVII<sup>e</sup> siècle, elle ne signera jamais avec le nom de famille de son mari, qu'il s'agisse de lettres autographes ou d'actes passés devant notaire. Le nom «d'Ailleboust» pour la désigner est toujours utilisé par quelqu'un d'autre, jamais par elle.

Le métier du père de Barbe de Boullougne indique aussi que les membres de sa famille devaient posséder un minimum d'instruction comprenant la lecture (latin et français), l'écriture, le calcul, peut-être aussi le plain-chant<sup>50</sup> et l'indispensable catéchisme, tout l'enseignement élémentaire de l'Ancien Régime étant fortement imprégné de religiosité.<sup>51</sup> Ajoutons que l'enseignement ménager fait partie de la formation offerte aux filles dans les couvents de pensionnaires, dans ceux destinés à une clientèle externe plus modeste et dans les petites écoles tenues par des

---

<sup>47</sup> Pierre Le Clercq de la Société Généalogique de l'Yonne.

<sup>48</sup> Selon les nombreux documents signés de sa main et disponibles dans les archives canadiennes.

<sup>49</sup> Voir illustration 2, p. 185.

<sup>50</sup> Souvent, les contrats de maîtres d'école spécifient un supplément d'honoraires pour enseigner le plain-chant (Viguerie, L'institution des enfants..., p. 156).

<sup>51</sup> Grosperin, Les petites écoles..., p. 102.

femmes laïques.<sup>52</sup> Enfin, la civilité intègre une éducation achevée.<sup>53</sup> Barbe de Boullougne est probablement initiée aux bonnes manières présentées dans les manuels de civilité répandus depuis le XVI<sup>e</sup> siècle. Les rares lettres de sa correspondance que nous avons d'elle, montrent qu'elle applique les critères de politesse de l'époque. En écrivant pour affaires à deux jésuites bien connus qui vivent à Paris, le message sobre et direct se termine par «vostre plus obligée fille et obéissante servante» ou «vostre très humble et très obéissante fille et servante».<sup>54</sup> Ce sont les formules appropriées en regard de la situation respective de Barbe de Boullougne et des destinataires.

Sans connaître tous les aspects de la formation de Barbe de Boullougne, nous savons que dans l'ensemble l'éducation élémentaire du temps se veut simple mais utile aux affaires du monde.<sup>55</sup> Lire un contrat, rédiger une quittance ou réciter le *Pater* sont des objectifs pédagogiques conformes aux besoins quotidiens. L'éducation dans la famille va dans le même sens pratique pour une fille. On désire en faire une femme d'intérieur, austère et forte. Formation de la conscience et développement des vertus passent avant la culture intellectuelle pour se préparer à la vie et à la vocation domestique, où la femme détient un rôle-clé quant à la transmission des valeurs.<sup>56</sup> Le principe qui domine toute l'éducation française c'est que l'école prépare à la vie, la vie prépare à la mort et

---

<sup>52</sup> Groperrin, Les petites écoles..., p. 129-131, 134.

<sup>53</sup> Groperrin, Les petites écoles..., p. 113. Viguerie, L'institution des enfants..., p. 254.

<sup>54</sup> «Lettre autographe de Mme d'Ailleboust au R.P. Charles Lalemant à Paris», Québec, 8 août 1664, Archives du monastère de l'Hôtel-Dieu de Québec, T.4, c.104, #44. «Lettre autographe de Barbe de Boullougne au Père Ragueneau jésuite à Paris», Québec, 25 octobre 1679, Archives du monastère de l'Hôtel-Dieu de Québec, T.4, c.104, #45.

<sup>55</sup> Groperrin, Les petites écoles..., p. 84, 136.

<sup>56</sup> Olivier de la Brosse, «Introduction», François de Sales, Les femmes mariées, choix et présentation des textes par Marcelle Georges-Thomas, Paris, Editions du Cerf, 1967, p. 13, 22.

la mort mène à l'éternité.<sup>57</sup>

La formation reçue par Barbe de Boullougne est sans contredit nettement plus poussée que bien de ses contemporaines. Si la Champagne est une région un peu plus favorisée au point de vue de l'alphabétisation par rapport au Midi par exemple, il reste qu'environ 60 % des femmes en milieu rural ne savent pas écrire dans la première moitié du XVII<sup>e</sup> siècle.<sup>58</sup> Les lettres que Barbe de Boullougne rédigea en Nouvelle-France<sup>59</sup> témoignent d'une certaine scolarisation en sachant que les femmes ne dépassent guère le niveau élémentaire, sauf pour les filles de familles plus aisées, pensionnaires dans les couvents. Elles reçoivent alors un enseignement de type secondaire avec un accent sur le français, l'histoire et la géographie. Ce programme est différent toutefois de celui des collèges, réservés uniquement aux garçons, qui donnent les humanités et les sciences.<sup>60</sup>

Le réseau social de la famille de Barbe de Boullougne, au-delà de sa proche parenté, comporte des gens de condition sociale un peu plus élevée que la sienne. En fait, la catégorie socio-économique à laquelle appartient la famille de Barbe de Boullougne est de celle qui entretient des relations avec des gens qui ne sont pas des travailleurs manuels. Les

---

<sup>57</sup> Hélène Tremblay, «Marguerite Bourgeois et l'éducation des femmes», Jean-Rémi Brault (dir), Les origines de Montréal. Actes du colloque organisé par la Société historique de Montréal, Montréal, Leméac, 1993, p. 226.

<sup>58</sup> Groperrin, Les petites écoles..., p. 148, 158, 161-162.

<sup>59</sup> «Lettre autographe de Mme D'Ailleboust au R.P. Charles Lalemant à Paris», Québec, 8 août 1664, Archives du monastère de l'Hôtel-Dieu de Québec, T.4, C.104, #44. «Lettre autographe de Mme D'Ailleboust à Mgr de Laval», 16 septembre 1661, Archives du Monastère de l'Hôtel-Dieu de Québec, T.4, C.100, #27b, transcription (ou Honorius Provost, «La réserve de M. D'Ailleboust à Québec», Bulletin des recherches historiques, 53, 6 (juin 1947), p. 179-180). «Lettre autographe de Barbe au Père Ragueneau Jésuite à Paris», Québec, 25 octobre 1679, Archives du monastère de l'Hôtel-Dieu de Québec, T.4, C.104, #45.

<sup>60</sup> Groperrin, Les petite écoles..., p. 129.

noms de famille des parrains et marraines relevés dans les actes de baptême des enfants de la famille de Barbe de Boullougne ne sont pas ceux portés par ses père et mère<sup>61</sup> et ces gens font partie de la petite bourgeoisie composée d'auxiliaires de justice. Le parrain de Marie<sup>62</sup> est doyen et curé de Ravières. Sa marraine<sup>63</sup> est la femme du prévôt de Ravières.<sup>64</sup> Ce dernier est possiblement parent avec la marraine de Barbe de Boullougne car ils ont le même nom de famille (Jazu). Le parrain de Jeanne<sup>65</sup> est procureur fiscal de Ravières. Le parrain de Jean<sup>66</sup> est huissier royal à Ancy-le-Franc. Sa marraine<sup>67</sup> est la fille d'un procureur fiscal à Ravières.<sup>68</sup>

Les six témoins cités dans le contrat de mariage de Barbe de Boullougne et Louis d'Ailleboust sont d'autres membres du réseau social se rattachant plus spécifiquement à Barbe de Boullougne. Ces témoins indiquent que Barbe de Boullougne avait de la parenté et des amis à Paris, qui est à l'époque une ville rayonnante sur le plan socio-culturel même si la très grande majorité de la population française demeure rurale.<sup>69</sup> Les quatre témoins de Barbe de Boullougne sont: un cousin maternel<sup>70</sup> qui est commis au bureau du clergé de France, une cousine

---

<sup>61</sup> Pierre Le Clercq de la Société Généalogique de l'Yonne fournit les noms et professions trouvés dans les registres paroissiaux.

<sup>62</sup> Jean Millot.

<sup>63</sup> Marie Febvre.

<sup>64</sup> Jacques Jazu.

<sup>65</sup> Nicolas Pion.

<sup>66</sup> Jean...

<sup>67</sup> Marie Mignard.

<sup>68</sup> Pierre Mignard.

<sup>69</sup> Voir au sujet de Paris et de la population: Pierre Goubert, L'Ancien Régime. 1: la société, Paris, Armand Colin, 1969, p. 165.

<sup>70</sup> Nicolas Boivin.

maternelle qui est célibataire,<sup>71</sup> et deux amis qui sont respectivement commis au contrôle général des rentes de la ville de Paris et bourgeois de Paris.<sup>72</sup> La carrière de commis est celle d'un employé des services publics mais moins prestigieuse que la détention d'un office.<sup>73</sup> Un bourgeois de Paris peut être un petit officier, un greffier par exemple,<sup>74</sup> un rentier ou un membre de l'aristocratie marchande.<sup>75</sup> Les deux témoins de Louis d'Ailleboust sont deux amis: le principal du collège de Cambrai à Paris, dit collège des Trois-Evêques<sup>76</sup> et son frère, procureur dudit collège.<sup>77</sup>

L'ascension sociale et spirituelle que vivra Barbe de Boullougne au cours de sa vie est en quelque sorte préparée par ses années de célibat. Durant cette période, elle est sensibilisée aux valeurs spirituelles de la France du XVII<sup>e</sup> siècle et évolue dans un milieu familial correspondant à celui d'une certaine élite sociale. Au chapitre suivant, nous verrons comment le mariage lui procure une importante mobilité sociale.

---

<sup>71</sup> Françoise Despoisse, «fille majeure», c'est-à-dire non-mariée selon Pierre Le Clercq de la Société Généalogique de l'Yonne.

<sup>72</sup> Frédéric (et non Frédéric) Masson et Pierre Bierry.

<sup>73</sup> Roland Mousnier, La famille, l'enfant et l'éducation en France et en Grande-Bretagne du XVI<sup>e</sup> au XVII<sup>e</sup> siècle, fascicule I, Paris, Centre de Documentation Universitaire (SEDES), 1975, p. 107. Noël Aymes, La France de Louis XIII, Paris, Nouvelle Librairie Nationale, 1909, p. 259.

<sup>74</sup> Orest Ranum, Les Parisiens du XVII<sup>e</sup> siècle, Paris, Armand Colin, 1973, p. 44.

<sup>75</sup> Mousnier, La famille, l'enfant et l'éducation..., p. 245.

<sup>76</sup> Jean Sauldin.

<sup>77</sup> Louis Sauldin.

## CHAPITRE II

### LE MARIAGE ET LA MOBILITÉ SOCIALE

#### A. Un statut socio-économique amélioré

Nous ne savons pas comment Barbe de Boullougne fait la connaissance de Louis d'Ailleboust. Il habite déjà Paris au moment de son mariage avec elle en 1638 sans que nous sachions depuis quand, ni exactement pourquoi il vit là. Toutefois, nous savons que Louis d'Ailleboust est né à Ancy-le-Franc en 1612. Cette localité est séparée de Ravières d'une quinzaine de kilomètres seulement<sup>1</sup> et, dans le monde rural, l'endogamie géographique a son importance pour le choix d'un conjoint.<sup>2</sup> Néanmoins, Barbe de Boullougne et Louis d'Ailleboust signent leur contrat de mariage devant le notaire Philippe Périer<sup>3</sup> à Paris, le 6 septembre 1638. Comme il est d'usage, le contrat dit que le mariage sera solennisé devant l'Église dans le plus bref délai possible, ce qui veut probablement dire dans quelques jours, d'autant plus que septembre n'est pas un temps prohibé par l'Église pour se marier.<sup>4</sup>

L'âge de Barbe de Boullougne et de Louis d'Ailleboust au moment de leur mariage correspond à la norme de l'époque où peu de filles convolent avant 23 ans et peu de garçons avant 25 ans.<sup>5</sup> En effet, Louis d'Ailleboust est alors âgé de vingt-six ans et si l'âge de Barbe de

---

<sup>1</sup> Henri Béchard, Les audacieuses entreprises de Le Royer de la Dauversière, Montréal, Éditions du Méridien, 1992, p. 137.

<sup>2</sup> François Lebrun, La vie conjugale sous l'Ancien Régime, Paris, Gallimard, 1975, p. 27.

<sup>3</sup> Pierre Le Clercq de la Société Généalogique de l'Yonne précise après avoir consulté le contrat de mariage de Barbe de Boullougne et Louis d'Ailleboust aux Archives nationales de Paris (cote MC: ET\XI\137), qu'il s'agit de «Périer» et non pas «Perrier».

<sup>4</sup> Voir au sujet du temps des mariages: Lebrun, La vie conjugale sous l'Ancien Régime..., p. 37 et Marcel Trudel, Montréal, la formation d'une société, 1642-1663, Montréal, Fides, 1976, p. 121.

<sup>5</sup> Jean de Viguierie, L'institution des enfants. L'éducation en France, XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle, Paris, Calmann-Lévy, 1978, p. 14.

Boullougne n'est pas indiqué dans le contrat de mariage, il est clair qu'elle n'a pas atteint encore la majorité fixée à 25 ans selon la Coutume de Paris. En fait, elle est âgée de 24 ans d'après son acte de baptême.<sup>6</sup> Barbe de Boullougne a donc besoin du consentement de sa mère car elle est orpheline de père. Le père de Louis d'Ailleboust aussi est décédé. La veuve Quéau «a promis bailler et donner la dite Barbe de Boulogne [sic] au dit Louis d'Ailleboust qui de sa part l'a promis prendre pour sa femme et légitime épouse».<sup>7</sup> Eustache Quéau appose ainsi sa signature au contrat de mariage et avec elle, les époux et leurs six témoins. Résidentes de Ravières, Barbe de Boullougne et sa mère logent pour la circonstance à l'auberge des «Deux Anges», place Maubert en la paroisse Saint-Etienne-du-Mont. C'est d'ailleurs au «Deux Anges» que s'effectue la passation du contrat.

François Dollier de Casson, qui fut aumônier militaire, souligne la compétence de Louis d'Ailleboust dans la conception et la direction de construction de forts. Selon lui, les messieurs de la Société de Notre-Dame de Montréal en France, dont nous reparlerons, prennent note de son talent et en avisent le gouverneur de Montréal, Paul de Chomedey de Maisonneuve. Cet autre Champenois d'origine mettra Louis d'Ailleboust à la tête de la construction d'un fort dûment équipé pour la guerre lorsqu'il viendra avec Barbe de Boullougne en Nouvelle-France en 1643. Les «beaux bastions» tracés par Louis d'Ailleboust pour le fort de Montréal et d'autres réalisations subséquentes en terre canadienne témoignent «qu'il était fort intelligent en ce fait».<sup>8</sup> Cela ne fait pas de Louis d'Ailleboust un militaire de carrière mais peut-être a-t-il été ingénieur militaire. De plus, Marie de l'Incarnation raconte qu'après l'incendie du monastère des ursulines de Québec en décembre 1650, Louis

---

<sup>6</sup> Pierre Le Clercq de la Société Généalogique de l'Yonne.

<sup>7</sup> «Contrat de mariage de M. et Mme d'Ailleboust», Paris, 6 septembre 1638, Archives du monastère de l'Hôtel-Dieu de Québec, T.4, C.100, #20c.

<sup>8</sup> François Dollier de Casson, Histoire du Montréal, édition critique par Marcel Trudel et Marie Baboyant, La Salle, Éditions Hurtubise HMH Ltée, 1992, p. 88, 94, 107.

d'Ailleboust «voulut lui-même faire le dessin» du nouveau monastère,<sup>9</sup> ce qui rend encore plus plausible l'idée que Louis d'Ailleboust exerça une quelconque profession dans le domaine de l'ingénierie ou de l'architecture.

Louis d'Ailleboust n'est pas noble de naissance, mais d'une condition sociale supérieure à celle de Barbe de Boullougne. Il existe plus d'une étude généalogique qui portent sur la famille d'Ailleboust.<sup>10</sup> Cet intérêt pour la généalogie des d'Ailleboust démontre une certaine visibilité de la famille. Il y a plus de documents originaux disponibles sur la famille d'Ailleboust en France que sur la famille de Boullougne, ceci dès 1510, ce qui confirme que l'on n'a point affaire à deux familles de même statut social.<sup>11</sup> En outre, les fonctions occupées par les membres de l'ascendance paternelle et maternelle de Louis d'Ailleboust sont nettement celles d'«estimés bourgeois», dont certains sont protestants alors que d'autres sont membres du haut-clergé catholique. Du côté maternel plus particulièrement, nous retrouvons des gens de la haute bourgeoisie, candidats à la noblesse d'office et des gens de l'aristocratie marchande.<sup>12</sup>

---

<sup>9</sup> Marie de l'Incarnation, Écrits spirituels et historiques. Tome 2: La seconde relation ou la relation de 1654, Les Ursulines de Québec, 1985, p. 329.

<sup>10</sup> Les travaux réalisés par Archange Godbout et Pierre Le Clercq sont les plus recommandables. Voir Archange Godbout, «Études Généalogiques: d'Ailleboust», Mémoires de la Société Généalogique Canadienne-Française, 1, 4 (juin 1945), p. 231-240. En août 1996, Pierre Le Clercq de la Société Généalogique de l'Yonne exposait lors du Congrès International des Sciences Généalogique et Héraldique tenu à Ottawa, le fruit de ses recherches dans les Archives départementales sur les origines de la famille d'Ailleboust en France. Il avait préparé pour la circonstance un dossier documentaire qui porte le titre de la conférence qu'il a donnée: Les Bas-Bourguignons établis au Canada avant 1730 et leurs racines familiales en France. Ce document complète l'article de Godbout.

<sup>11</sup> Pierre Le Clercq de la Société Généalogique de l'Yonne.

<sup>12</sup> Voir au sujet de la bourgeoisie: Noël Aymes, La France de Louis XIII, Paris, Nouvelle Librairie Nationale, 1909, p. 254, 256, 258, 298. Roland Mousnier, Paris au XVII<sup>e</sup> siècle, Paris, Centre de Documentation Universitaire (CDU), 1969, p. 268. Jean-Richard Bloch, L'anoblissement en

Les parents de Louis d'Ailleboust étaient tous deux veufs lorsqu'ils se sont épousés.<sup>13</sup> Le père de Louis d'Ailleboust eu d'un premier mariage<sup>14</sup> un fils, Nicolas d'Ailleboust, commissaire d'artillerie.<sup>15</sup> La mère de Louis d'Ailleboust eu d'un premier mariage avec un noble, une fille, Dorothée de Menteth. Cette dernière était l'une des filles d'honneur de deux grandes dames: la duchesse de Mercoeur, veuve du dernier chef ligueur, beau-frère du roi Henri III, et de sa fille, la duchesse de Vendôme, épouse du fils naturel du roi Henri IV et de Gabrielle d'Estrées. Nicolas d'Ailleboust et Dorothée de Menteth (donc le demi-frère et la demi-soeur) se promettent en mariage à Paris en 1620 en présence des dites dames de Mercoeur et de Vendôme et autres témoins. Le contrat de mariage devant notaire se fait à l'hôtel de Mercoeur dans le faubourg Saint-Germain, mais Nicolas d'Ailleboust est cité comme résident d'Ancy-le-Franc.<sup>16</sup> Louis d'Ailleboust est alors âgé de 8 ans. En plus de ce demi-frère et de cette demi-soeur, Louis d'Ailleboust a une soeur aînée, Catherine, née en 1608. Elle prend l'habit des bénédictines de l'abbaye Saint-Pierre-les-Dames de Reims en 1623 à l'âge de 15 ans,<sup>17</sup> et porte le nom de Catherine d'Ailleboust de Sainte-Gertrude.<sup>18</sup>

---

France au temps de François Ier. Essai d'une définition de la condition juridique et sociale de la noblesse au début du XVI<sup>e</sup> siècle, Paris, Librairie Félix Alcan, 1934, p. 76.

<sup>13</sup> Après 1594 selon les recherches de Pierre Le Clercq de la Société Généalogique de L'Yonne.

<sup>14</sup> Avec Marie Genevois avant 1580 selon les recherches de Pierre Le Clercq de la Société Généalogique de l'Yonne.

<sup>15</sup> Pierre Le Clercq de la Société Généalogique de l'Yonne.

<sup>16</sup> «Contrat de mariage de Nicolas d'Ailleboust et Dorothée de Menteth», Paris, 6 mai 1620, Archives du Séminaire de Saint-Sulpice de Montréal, T.109, A.7, S.32, V.2, D.1, #0, transcription.

<sup>17</sup> «Contrat de vêtue et de pension de Catherine D'Ailleboust», abbaye Saint-Pierre-les-Dames de Reims, 29 août 1623, photocopie du contrat fournie par les Archives départementales de la Marne, liasse 87 H 3.

<sup>18</sup> Marie de l'Incarnation, Correspondance, édition par Dom Guy Oury, Solesmes, Abbaye Saint-Pierre, 1971, lettre à son fils, Québec, 16 août 1664, p. 725, et première note de l'éditeur en bas de page.

Arrêtons-nous maintenant sur le fait que Louis d'Ailleboust passe pour un noble bien avant d'être anobli par sa charge de gouverneur de la Nouvelle-France. La qualité d'écuyer accolée au nom de Louis d'Ailleboust apparaît dans un contrat d'acquisition de rentes fait devant notaire à Paris en 1642. Louis d'Ailleboust se porte alors acquéreur de rentes cédées par «noble homme Nicolas Boivin, conseiller du Roy et controlleur general des rentes».<sup>19</sup> Ce dernier était l'un des six témoins signataires du contrat de mariage de Louis d'Ailleboust et Barbe de Boullougne. La mention «escuyer sieur de Coulonges demeurant à Paris» suit immédiatement le nom Louis d'Ailleboust dans un contrat de donation devant notaire à Paris en 1643.<sup>20</sup> Dollier de Casson désigne Louis d'Ailleboust à son arrivée en Nouvelle-France en 1643 comme «un certain gentilhomme de Champagne».<sup>21</sup> Toujours en 1643, le père Vimont en parle comme d'un «tres-honneste et tres-vertueux gentil-homme».<sup>22</sup> Dans l'Ancien Régime, un «noble homme» est un notable. L'expression ne désigne pas un noble mais un bourgeois ou plus spécifiquement un officier. Par contre, le gentilhomme est un noble d'extraction<sup>23</sup> et la qualité d'écuyer correspond au premier degré de noblesse.<sup>24</sup>

La prétendue noblesse de Louis d'Ailleboust rejaillit sûrement sur Barbe de Boullougne dès son mariage avec lui en 1638 car en principe la

---

<sup>19</sup> «Acquisition de 3 partys de rante par M. D'Ailleboust», Paris, 20 janvier 1642, Archives du monastère de l'Hôtel-Dieu de Québec, T.4, C.103, #34.

<sup>20</sup> «Don mutuel entre Louis d'Ailleboust, Barbe de Boullougne et Philippine de Boullougne», Paris, 9 mars 1643, Archives du monastère de l'Hôtel-Dieu de Québec, T.4, C.102, #31.

<sup>21</sup> Dollier de Casson, Histoire du Montréal..., p. 89.

<sup>22</sup> Barthélemy Vimont, Relation de 1642-1643, Reuben Gold Thwaites (éd.), The Jesuit Relations and Allied Documents, Cleveland, The Burrows Brothers Co., 1896-1901, vol. 23, p. 288.

<sup>23</sup> François Bluche, «Gentilhomme», François Bluche (dir), Dictionnaire du Grand Siècle, Paris, Fayard, 1990, p. 653.

<sup>24</sup> Mousnier, Paris au XVII<sup>e</sup> siècle..., p. 268.

noblesse se transmet du mari à l'épouse et du père aux enfants. À cet effet, l'ouvrage Les véritables motifs..., écrit en 1643, parle de Louis d'Ailleboust comme d'un «fort vertueux Gentilhomme» et de Barbe de Boullougne comme d'une «Damoiselle de vertu & de condition».<sup>25</sup> Les termes «damoiselle» ou «mademoiselle» désignent une épouse de simple gentilhomme. C'est le rang intermédiaire entre la Cour et la Ville.<sup>26</sup> Barbe de Boullougne est appelée tout au long de sa vie tantôt «Mademoiselle d'Ailleboust» tantôt «Madame (ou Dame) d'Ailleboust». Une fois son mari gouverneur, on peut rencontrer «Madame la Gouvernante» ou «Mademoiselle la Gouvernante». D'autre part, au XVII<sup>e</sup> siècle, la condition de noble est sous-entendue en parlant d'un homme ou d'une femme «de condition».<sup>27</sup>

Il n'y a pourtant aucune allusion à la noblesse dans le contrat de mariage de Louis d'Ailleboust et Barbe de Boullougne: «Louis d'Ailleboust fils de déffunt Antoine d'Ailleboust et Suzanne Hotman ses père et mère».<sup>28</sup> Le défunt père de Louis d'Ailleboust est identifié comme «noble homme» en 1620 dans le contrat de mariage du demi-frère de Louis d'Ailleboust, Nicolas d'Ailleboust, lui-même pourtant qualifié d'«écuyer».<sup>29</sup> Par conséquent, la présumée noblesse de Nicolas d'Ailleboust n'est pas une noblesse de sang héritée de son père. Vraisemblablement, si le père de Louis d'Ailleboust avait été noble, Louis d'Ailleboust le serait aussi et le tout indiqué dans son contrat de

---

<sup>25</sup> Les véritables motifs de Messieurs et Dames de la Société de Notre-Dame de Montréal pour la conversion des sauvages de la Nouvelle-France, [s.l.], 1643, p. 34, en 2<sup>e</sup> partie dans Marie-Claire Daveluy, La Société de Notre-Dame de Montréal, (1639-1663). Son histoire - ses membres - son manifeste, Montréal - Paris, Fides, 1965.

<sup>26</sup> Bluche, «Madame», Dictionnaire du Grand Siècle..., p. 929.

<sup>27</sup> Bluche, «Condition, Qualité», Dictionnaire du Grand Siècle..., p. 383.

<sup>28</sup> «Contrat de mariage de M. et Mme d'Ailleboust», Paris, 6 septembre 1638, Archives du monastère de l'Hôtel-Dieu de Québec, T.4, C.100, #20c.

<sup>29</sup> «Contrat de mariage de Nicolas d'Ailleboust et Dorothée de Menthet», Paris, 6 mai 1620, Archives du Séminaire de Saint-Sulpice de Montréal, T.109, A.7, S.32, V.2, D.1, #0, transcription.

mariage.<sup>30</sup> L'étalage des titres dans un contrat de mariage varie selon les familles mais de là à passer sous silence un statut de noblesse, c'est plutôt étonnant dans une société très hiérarchisée où l'honneur et le rang sont des valeurs sociales fondamentales. C'est aussi l'honneur qui fait recourir aux plus hauts personnages possibles comme témoins dans les contrats de mariage.<sup>31</sup> Les témoins de Louis d'Ailleboust exercent des fonctions d'administrateurs dans un collège. Ils sont assurément pourvus d'un certain niveau d'instruction mais ce sont tout de même des roturiers.

Rien n'indique qu'aucun des ancêtres masculins connus appartenant à la lignée directe de Louis d'Ailleboust n'ait été anobli en reconnaissance d'un service militaire ou civil. En fait, les ancêtres de Louis d'Ailleboust exerçaient des fonctions de roturiers et la seigneurie de Coulonge appartenant originellement à son grand-père n'a jamais été un fief de dignité (châtellenie, baronnie, etc.).<sup>32</sup> Rien n'indique non plus que Louis d'Ailleboust n'ait été anobli avant sa nomination comme gouverneur malgré l'exercice possible d'un métier dans le secteur militaire. Déjà avant la fin du XV<sup>e</sup> siècle, l'exercice militaire n'anoblit plus automatiquement<sup>33</sup> même si dans la première moitié du XVII<sup>e</sup> siècle, les nobles servaient encore le roi majoritairement dans les armes.<sup>34</sup> Par contre, la charge de gouverneur est une charge qui anoblit. Elle accorde

---

<sup>30</sup> Godbout, «Études généalogiques...», p. 232.

<sup>31</sup> Émile Magne, La vie quotidienne au temps de Louis XIII, Paris, Hachette, 1942, p. 157.

<sup>32</sup> Une seigneurie est dite une terre noble dans le sens qu'elle se transmet de père en fils mais elle n'est pas une terre de dignité. Elle ne rend pas le possesseur noble ou n'exige pas qu'il soit noble pour la posséder (Marcel Trudel, Les débuts du régime seigneurial au Canada, Montréal, Fides, 1974, p. 2).

<sup>33</sup> Bloch, L'anoblissement en France..., p. 96.

<sup>34</sup> François Lebrun, L'Europe et le monde, XVI<sup>e</sup>, XVII<sup>e</sup>, XVIII<sup>e</sup> siècle, Paris, Armand Colin, 1987, p. 135.

une noblesse immédiate et héréditaire à un roturier.<sup>35</sup> Par grâce du roi, Louis d'Ailleboust reçoit la qualité d'écuyer en recevant cette charge en 1648.<sup>36</sup> C'est le minimum indispensable à la fonction de représentant du roi.

Pourquoi alors citer Louis d'Ailleboust comme noble avant qu'il ne le soit en 1648? Si Louis d'Ailleboust ne descend pas d'une famille noble juridiquement parlant, ses ancêtres connus, ses proches parents et lui-même «vivent noblement» et jouissent d'un certain prestige. Ils possèdent l'une et l'autre des caractéristiques de cette bourgeoisie qui les apparentent à la noblesse: fonctions à la cour, possession d'une seigneurie, charges dans le haut-clergé, métier des armes, profession juridique avec charge publique etc. Essentiellement, ils vivent de leurs revenus sans travailler de leurs mains et sans activité marchande (à part le grand-père de Louis d'Ailleboust qui est marchand mais qui profite du prestige d'un père au service du roi, d'un frère évêque et de la possession d'une seigneurie). Ces caractéristiques catégorisent socialement Louis d'Ailleboust dans une espèce de zone floue entre la roture et la noblesse.

Dans ces conditions, une présomption de noblesse pour un bourgeois et plus spécialement pour un militaire est possible. Cette présomption est contestable sur le plan juridique mais elle est favorisée si les contrôles royaux sont peu rigoureux, comme c'est le cas à l'époque de Louis XIII.<sup>37</sup> Vivre noblement ou être réputé noble par l'entourage donne

---

<sup>35</sup> Bloch, L'anoblissement en France..., p. 39.

<sup>36</sup> «Copie collationnée des commissions de Louis d'Ailleboust gouverneur», Paris, 2 mars 1648, Archives du monastère de l'Hôtel-Dieu de Québec, T.4, C.100, #21a. «Congé et ordres de la reine à M. d'Ailleboust pour son voyage au Canada», Paris, 18 mars 1648, dans Amédée Gosselin, «Notes et documents concernant les gouverneurs d'Ailleboust, de Lauzon et de Lauzon-Charny», Mémoires de la Société Royale du Canada, section I, 26 (mai 1932), p. 93.

<sup>37</sup> Lorraine Gadoury, Comportements démographiques et alliances de la noblesse de Nouvelle-France, Thèse de Ph.D. (Histoire), Université de Montréal, 1988, p. 22-25.

à la longue une sorte de statut de noble sans valeur juridique mais qui concède une valeur morale de considération. On fait alors partie des gens «de condition». Dès lors, Louis d'Ailleboust peut prétendre être écuyer ou être décrit comme tel alors qu'il ne l'est pas avant 1648. Le terme «écuyer» fait de lui un membre de la toute petite noblesse française, ne portant aucun titre nobiliaire (chevalier, baron, etc.). C'est ce qui explique la présence occasionnelle du vocabulaire relatif à la noblesse dans certaines sources, alors qu'il ne devrait pas y être dans le sens strict. En définitive, Barbe de Boullougne bénéficie du prestige engendré par cette usurpation qui devient une réalité juridique en 1648.

Sur le plan économique, la situation de Louis d'Ailleboust en France apparaît convenable sans plus. Louis d'Ailleboust n'est pas un grand bourgeois même si sa situation financière semble plus confortable que celle de Barbe de Boullougne. En épousant Barbe de Boullougne, il «doue la dite future épouse de 400 livres de rentes de douaire préfix». <sup>38</sup> Il existe donc un capital d'environ 8 à 10 000 livres qui produit 400 livres de rentes annuelles à Barbe de Boullougne si elle devient veuve. Par comparaison, le montant de cette rente dépasse les 300 livres annuelles assurées à la future épouse d'un écuyer commissaire général en Nouvelle-France. <sup>39</sup> Le demi-frère aîné de Louis d'Ailleboust, qui est commissaire d'artillerie, fournit à sa future épouse, une fille d'écuyer, 200 livres de rentes de douaire préfix s'il y a des enfants issus du mariage, 300 livres s'il n'y a pas d'enfants, et sa principale maison garnie de meubles jusqu'à la somme de 300 livres. <sup>40</sup> Le douaire promis par Louis d'Ailleboust est par contre nettement inférieur au montant que pourrait

---

<sup>38</sup> «Contrat de mariage de M. et Mme d'Ailleboust», Paris, 6 septembre 1638, Archives du monastère de l'Hôtel-Dieu de Québec, T.4, C.100, #20c.

<sup>39</sup> «Contrat de mariage de Philippe Gaultier escuyer sieur de Comporté et de Marie Bazire», Québec, 23 octobre 1672, dans Pierre-Georges Roy, Inventaire des contrats de mariage du Régime français conservés aux Archives Judiciaires de Québec, Québec, 1938, vol. 6, p. 196-200.

<sup>40</sup> «Contrat de mariage de Nicolas d'Ailleboust et Dorothee de Menthet», Paris, 6 mai 1620, Archives du Séminaire de Saint-Sulpice de Montréal, T.109, A.7, S.32, V.2, D.1, #0, transcription.

fournir à sa veuve celui qui détient un grand office de finances, fait du négoce, ou possède une grande propriété seigneuriale.

Le contrat de mariage souligne que Louis d'Ailleboust hypothèque ses biens, sans préciser lesquels, afin d'assurer le douaire de Barbe de Boullougne. D'autre part, Louis d'Ailleboust a beau être nommé «sieur de Coulonges» dans un acte notarié de 1643,<sup>41</sup> cela précise sa provenance ou plutôt celle de sa famille sans prouver qu'il possède une partie de la terre familiale de Coulonges dont son contrat de mariage ne dit mot. C'est dans le contrat de mariage de son demi-frère que l'on peut lire que ce dernier hypothèque entre autres ses terres seigneuriales pour assurer le douaire de sa future épouse. En vertu du droit d'aînesse, il doit posséder une part avantageuse du patrimoine familial qui échappe à Louis d'Ailleboust.

Enfin, Louis d'Ailleboust fait en 1642 l'acquisition de trois rentes constituées dont deux sur le sel<sup>42</sup> et une sur le clergé totalisant la somme de 78 livres 8 sols 10 deniers.<sup>43</sup> Les constitutions de rentes sont courantes chez les Parisiens qui en ont les moyens pour s'assurer des revenus, surtout chez les bourgeois.<sup>44</sup> Notons que les rentes constituées de Louis d'Ailleboust sont ici minimes si on les compare à celles d'un bourgeois rentier, ancien marchand de Paris dont les rentes en 1648

---

<sup>41</sup> «Don mutuel entre Louis d'Ailleboust, Barbe de Boullougne et Philippine de Boullougne», Paris, 9 mars 1643, Archives du monastère de l'Hôtel-Dieu de Québec, T.4, C.102, #31.

<sup>42</sup> Le blé, le sel, et le vin sont les éléments essentiels de l'économie française au XVII<sup>e</sup> siècle (Abel Poitrineau, «Sel», Dictionnaire du Grand Siècle..., p. 1436).

<sup>43</sup> «Acquisition de 3 parties de rante par M. D'Ailleboust», Paris, 20 janvier 1642, Archives du monastère de l'Hôtel-Dieu de Québec, T.4, C.103, #34. «Liste de contrats de rentes immatriculées à l'Hôtel de ville de Paris assignées sur le clergé de France», Paris, 1er juin 1726, Archives du monastère de l'Hôtel-Dieu de Québec, T.4, C.104, #52.

<sup>44</sup> G. D'Avenel, La Noblesse française sous Richelieu, Paris, Librairie Armand Colin, 1901, p. 158. Magne, La vie quotidienne au temps de Louis XIII..., p. 120.

totalisent 62 500 livres sur une fortune de plus de 235 000 livres.<sup>45</sup>

La liste que Barbe de Boullougne dresse lors de sa donation aux hospitalières de Québec, dix ans après la mort de Louis d'Ailleboust, comporte presque entièrement des biens acquis en Nouvelle-France à part les rentes de 1642 sur le sel et le clergé.<sup>46</sup> Les autres biens de Louis d'Ailleboust en France, qui devaient servir au recouvrement du douaire de Barbe de Boullougne, ne figurent pas dans la donation de 1670 car «en vertu d'une substitution» (héritier substitué à un autre), un certain «feu Sieur de la Tour s'en est emparé».<sup>47</sup> Nous n'en savons pas plus sur cette manoeuvre éventuellement frauduleuse.

Le lieu de résidence de Louis d'Ailleboust et de Barbe de Boullougne une fois mariés peut être un autre indicateur de leur situation socio-économique. Au moment de quitter la France, Louis d'Ailleboust et Barbe de Boullougne habitent un vieux secteur du sud-est de Paris, très peuplé, abritant plusieurs modestes ménages<sup>48</sup> et une bourgeoisie moins brillante que celle de la rive droite. Ils demeurent dans le faubourg

---

<sup>45</sup> Mousnier, Paris au XVII<sup>e</sup> siècle..., p. 257.

<sup>46</sup> «Don à l'Hôtel-Dieu de Québec de la terre de Coulonges par Mme D'Ailleboust», Québec, 5 juillet 1670, Archives du monastère de l'Hôtel-Dieu de Québec, T.4, C.108, #117 (ou Pierre-Georges Roy (éd.), Inventaire des insinuations de la prévôté de Québec, Archives de la province de Québec, 1939, vol. III, p. 194-201).

<sup>47</sup> «Jugement de M. le Gouverneur de Ville-Marie», Montréal, 19 octobre 1661, Archives du monastère de l'Hôtel-Dieu de Québec, T.4, C.102, #36. «Transaction entre Mme D'Ailleboust et le Sieur des Musseaux», Québec, 22 juin 1668, Archives du monastère de l'Hôtel-Dieu de Québec, T.4, C.102, #34b (ou Jugements et Délibérations du Conseil Souverain de la Nouvelle-France, (1663-1675), Québec, Législature de Québec, 1885, vol. I, p. 487-492).

<sup>48</sup> Magne, La vie quotidienne au temps de Louis XIII..., p. 21. Michel le Moël, Vie et histoire du V<sup>e</sup> arrondissement, Paris, Éditions Hervas, 1987, p. 38.

Saint-Marcel,<sup>49</sup> en la paroisse Saint-Etienne-du-Mont,<sup>50</sup> sur la rue des Morfondues<sup>51</sup> comme l'indique leur don mutuel du 9 mars 1643.<sup>52</sup> Par le voisinage d'une petite rivière, la Bièvre, le faubourg Saint-Marcel est particulièrement celui d'artisans tels les teinturiers, bouchers, tanneurs et tapissiers. Il est adjacent au faubourg Saint-Jacques, quartier de l'Université et des artisans du livre.<sup>53</sup>

Saint-Marcel est le quartier où Louis d'Ailleboust habitait, rue de Bièvre, en étant célibataire, et où son contrat de mariage avec Barbe de

---

<sup>49</sup> Aux XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles, Saint-Marcel était le quartier où plusieurs nobles et riches bourgeois possédaient des hôtels particuliers. Au cours du XVI<sup>e</sup> siècle, la rivière la Bièvre attire de plus en plus d'artisans, ce qui retire à la longue le caractère aristocratique au quartier. Les beaux hôtels sont de moins en moins habités par les propriétaires et le quartier s'appauvrit (Haim Burstin, Le Faubourg Saint-Marcel à l'époque Révolutionnaire. Structure économique et composition sociale, Paris, Société des études robespierristes, 1983, p. 25).

<sup>50</sup> L'église Saint-Etienne-du-Mont est située sur la rue Clovis de biais avec le Panthéon dans le V<sup>e</sup> arrondissement. La construction du Panthéon débuta au XVIII<sup>e</sup> siècle alors que celle de Saint-Etienne-du-Mont débuta à la fin du XV<sup>e</sup> siècle et fut achevée sous Louis XIII. Au XVII<sup>e</sup> siècle cette église pouvait se glorifier de son magnifique jubé Renaissance qui devait être le seul à subsister à Paris. Saint-Etienne-du-Mont fut construite auprès de l'abbaye Sainte-Geneviève où se trouvaient les reliques de la sainte patronne de Paris (Orest Ranum, Les Parisiens au XVII<sup>e</sup> siècle, Paris, Armand Colin, 1973, p. 28, 29) et le restant des reliques est maintenant à Saint-Etienne-du-Mont (Le Moël, Vie et histoire du V<sup>e</sup> arrondissement..., p. 85).

<sup>51</sup> La rue des Morfondues n'existe plus. À l'époque, cette rue était ce qui est aujourd'hui la rue Rollin menant tout près des arènes de Lutèce dans le Ve arrondissement. Au XVII<sup>e</sup> siècle, des couvents s'établissent sur l'emplacement encore inconnu des arènes. Elles sont découvertes au XIX<sup>e</sup> siècle seulement (Le Moël, Vie et histoire du V<sup>e</sup> arrondissement..., p. 113).

<sup>52</sup> «Don mutuel», Paris, 9 mars 1643. Archives du monastère de l'Hôtel-Dieu de Québec, T.4, C.102, #31.

<sup>53</sup> Burstin, Le Faubourg Saint-Marcel..., p. 26-27, Mousnier, Paris au XVII<sup>e</sup> siècle..., p. 181.

Boullougne est signé près de la place Maubert.<sup>54</sup> Cette place est décrite par Furetière comme le «centre de toute la galanterie bourgeoise du quartier».<sup>55</sup> Plusieurs riches détaillants y tiennent boutique. Ces lieux devaient être familiers de longue date à Louis d'Ailleboust. Son arrière-grand-mère maternelle<sup>56</sup> avait fait donation à ses enfants d'une maison sur la rue de Bièvre et son mari avait été enterré en 1554 au couvent des Grands Carmes de la place Maubert.<sup>57</sup>

La disparité sociale entre Barbe de Boullougne et Louis d'Ailleboust n'a pas rendu impossible leur mariage. L'écart ne pouvait donc pas être si grand en cette époque où le mariage est d'abord affaire d'intérêt entre deux familles et où les unions mal assorties sont peu tolérées.<sup>58</sup> Le couple avait suffisamment de points communs, même si la famille de Barbe de Boullougne est issue apparemment d'un milieu moins huppé que celui de Louis d'Ailleboust. Les deux sont nés dans des localités voisines en Champagne. Ce sont deux roturiers qui font partie d'une certaine élite. Barbe de Boullougne appartient à une élite rurale et Louis d'Ailleboust à une élite bourgeoise aux allures de petite noblesse. Ce sont deux catholiques qui partagent une foi profonde comme nous le verrons. Le

---

<sup>54</sup> La rue de Bièvre et la place Maubert existent toujours dans la partie nord du Ve arrondissement. Au XVI<sup>e</sup> siècle, la place Maubert avait été témoin d'exécutions d'hérétiques sur le bûcher (Ranum, Les Parisiens du XVII<sup>e</sup> siècle..., p. 31) et en 1561 le faubourg Saint-Marcel s'ajoute au faubourg Saint-Germain comme localisation protestante alors que le quartier de l'Université s'y oppose. Ainsi, le faubourg Saint-Marcel inaugure son «destin émeutier» (Marcel Poète, Une vie de cité: Paris, de sa naissance à nos jours. Tome III: La spiritualité de la cité classique. Les origines de la cité moderne, (XVI<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècles), Paris, Éd. A. Picard, 1931, p. 180, 185).

<sup>55</sup> Furetière (1619-1688) cité dans: Le Moël, Vie et histoire du V<sup>e</sup> arrondissement..., p. 36.

<sup>56</sup> Paule de Marle.

<sup>57</sup> Godbout, «Études généalogiques...», p. 238.

<sup>58</sup> Voir au sujet de l'assortiment des unions: Lebrun, La vie conjugale sous l'Ancien Régime..., p. 22 et Magne, La vie quotidienne au temps de Louis XIII..., p. 155

mariage de Barbe de Boullougne et de Louis d'Ailleboust est un exemple parmi d'autres qui illustre une certaine mobilité au niveau des classes sociales au XVII<sup>e</sup> siècle. Bien que les catégories socio-professionnelles soient distinctes, le revenu, les intérêts et le genre de vie peuvent rapprocher les individus.<sup>59</sup>

## B. L'honorable Société de Notre-Dame de Montréal

Le mariage amène Barbe de Boullougne à quitter définitivement la France à une époque où la population est relativement sédentaire.<sup>60</sup> Dès les premières années du mariage, Louis d'Ailleboust est «pressé par des mouvements intérieurs à passer dans la Nouvelle-France».<sup>61</sup> Il n'est pas exclu que ces mouvements intérieurs, qui durent deux ans, soient rattachés à quelques ambitions humaines (projet professionnel, possession terrienne, etc.), mais le climat d'épopée mystique d'alors justifie l'idée d'une «vocation pour le Montréal».<sup>62</sup>

À ce sujet, Barbe de Boullougne n'a pas le même empressement que son mari. Étant donné son état de santé, elle trouve la proposition de ce trajet bien «éloignée de son esprit» et ne peut «en entendre la moindre parole sans la tenir pour extrêmement ridicule».<sup>63</sup> Elle serait atteinte d'une maladie jugée incurable par les médecins.<sup>64</sup> Le directeur spirituel du couple, le Père Mannart, approuvant le projet de Louis d'Ailleboust, en parle parfois à Barbe de Boullougne, non sans lui causer beaucoup de peine. Bien qu'il reconnaisse que «c'était une chose même à ne pas penser

---

<sup>59</sup> Mousnier, Paris au XVII<sup>e</sup> siècle..., p. 270.

<sup>60</sup> Au sujet de la sédentarité voir: Pierre Goubert, L'Ancien Régime. 1: La société, Paris, Armand Colin, 1969, p. 41.

<sup>61</sup> Dollier de Casson, Histoire du Montréal..., p. 217.

<sup>62</sup> Dollier de Casson, Histoire du Montréal..., p. 217.

<sup>63</sup> Dollier de Casson, Histoire du Montréal..., p. 217.

<sup>64</sup> Les véritables motifs..., p. 34.

dans l'état où elle était», Mannart assure la malade que si «Dieu le voulait, il la mettrait en état de le faire».<sup>65</sup>

Le Père Mannart finit par présenter le couple au Père Charles Lalemant, procureur à Paris de la mission de la Nouvelle-France depuis 1638. À ce poste, ce dernier joue un rôle crucial dans la fondation de Montréal,<sup>66</sup> d'autant plus qu'il a ses entrées à la cour, qu'il est riche de huit années d'expérience en Nouvelle-France et qu'il exerce le ministère de la prédication et de la direction spirituelle.<sup>67</sup> Charles Lalemant ne trouvant pas convenable que Louis d'Ailleboust et Barbe de Boullougne partent pour la Nouvelle-France «comme particuliers», leur procure «l'union avec [les] Messieurs de Montréal»,<sup>68</sup> c'est-à-dire avec les «Messieurs et Dames de la Société de Notre-Dame de Montréal pour la conversion des Sauvages de la Nouvelle-France», en abrégé, «la Société de Notre-Dame de Montréal».<sup>69</sup>

Cette association fut fondée officiellement en 1639 par Jérôme Le Royer

---

<sup>65</sup> Dollier de Casson, Histoire du Montréal..., p. 217.

<sup>66</sup> Précisons que le Père Paul Le Jeune, qui est l'auteur des Relations de 1632 à 1641, est à Paris au moment de la consécration de l'île de Montréal à la Sainte-Famille en février 1642. Il noue alors des relations très étroites avec les membres de la Société de Notre-Dame de Montréal et adhère à leur projet avec enthousiasme (Léon Pouliot, «Le Jeune, Paul», Dictionnaire biographique du Canada, Québec - Toronto, Les Presses de l'Université Laval - University of Toronto Press, 1ère éd., 1965, vol. I, p. 465).

<sup>67</sup> Léon Pouliot, «Lalemant, Charles», Dictionnaire biographique du Canada..., p. 423-424 et la notice biographique dans: Lucien Campeau, Monumenta Novae Franciae. Tome II: Établissement à Québec (1616-1634), Rome - Québec, Monumenta Historicum Soc. Iesu - Les Presses de l'Université Laval, 1979, p. 831-832.

<sup>68</sup> Dollier de Casson, Histoire du Montréal..., p. 218.

<sup>69</sup> Parfois on lit: «La Compagnie de Montréal» ou «les Associés de Montréal» (Daveluy, La Société de Notre-Dame de Montréal..., p. 20). Dans les actes notariés, il est souvent écrit: «Messieurs les associés pour la conversion des sauvages de la Nouvelle-France dans l'isle de Montréal». On retrouve aussi dans les Relations: «la Compagnie des Messieurs de Montréal».

de la Dauversière avec Jean-Jacques Olier et Pierre Chevrier, baron de Fancamp, sous le coup d'inspirations mystiques. Le but est uniquement apostolique, indifférent au commerce et même à la formation d'un établissement français en tant que tel. Il s'agit plutôt d'installer des Français de toutes catégories sociales sur l'île de Montréal afin «d'ouvrir aux barbares les portes de la foi et celles de la vie civile».<sup>70</sup>

Cette Société regroupe des hommes et des femmes laïcs ainsi que des prêtres séculiers, les «Associés», fortunés ou influents mais surtout très pieux<sup>71</sup> dont l'idéal tout-à-fait désintéressé les amène à «se saigner charitablement et généreusement» pour reprendre l'idée que Dollier de Casson attribue à Louis d'Ailleboust.<sup>72</sup> Tout comme les membres de la célèbre Compagnie du Saint-Sacrement, ils se comparent aux laïcs de l'Église primitive qui aidaient les apôtres à diffuser les enseignements du Christ partout dans le monde.<sup>73</sup>

Barbe de Boullougne et Louis d'Ailleboust sont «reçus avec beaucoup de joie» comme nouveaux sociétaires.<sup>74</sup> En 1643, sur un total de 43 membres

---

<sup>70</sup> «Lettre des Associés de Montréal au Souverain Pontife Urbain VIII», 21 février 1643, Daveluy, La Société de Notre-Dame de Montréal..., p. 36.

<sup>71</sup> Daveluy, La Société Notre-Dame de Montréal..., p. 22.

<sup>72</sup> Dollier de Casson, Histoire du Montréal..., p. 89.

<sup>73</sup> Henri de Lévis, duc de Ventadour est le fondateur de la Compagnie du Saint-Sacrement, société dévote et secrète qui a existé de 1627 à 1666. Selon Marie-Claire Daveluy, il y a 17 membres de la Compagnie du Saint-Sacrement qui sont aussi membres de la Société de Notre-Dame de Montréal et Louis d'Ailleboust n'apparaît pas comme l'un d'eux (Daveluy, La Société de Notre-Dame de Montréal..., p. 35). Selon Alain Tallon, il y a 22 hommes qui sont membres des deux associations en même temps (Alain Tallon, «La Compagnie du Saint-Sacrement et la fondation de Montréal», Jean-Rémi Brault (dir), Les origines de Montréal. Actes du colloque organisé par la Société historique de Montréal, Montréal, Leméac, 1993, p. 42). Voir aussi Alain Tallon, La Compagnie du Saint-Sacrement: 1629-1667: spiritualité et société, Paris, Éd. du Cerf, 1990.

<sup>74</sup> Dollier de Casson, Histoire du Montréal..., p. 218.

dont 12 femmes, Louis d'Ailleboust et Barbe de Boullougne sont respectivement les 40e et 41e membres à entrer dans la Société. Au cours des années subséquentes, les Associés ne dépasseront guère la cinquantaine de membres auxquels s'ajoute possiblement une autre femme en la personne de Marguerite Bourgeoys en 1658.<sup>75</sup> Jeanne Mance est membre depuis 1641 et l'année suivante elle est la première à partir parmi les quatre femmes de la Société qui viendront en Nouvelle-France.

La Société de Notre-Dame de Montréal forme vraiment un groupe à part parmi ceux qui gèrent le développement colonial en Nouvelle-France, tant son objectif de fondation est détaché d'intérêts économiques. Elle se fait concéder l'île de Montréal en 1640 et à Notre-Dame de Paris, en 1642, les membres consacrent l'île à la Sainte Famille sous la protection particulière de Marie. La colonie projetée porte d'ailleurs le nom de Ville-Marie. Le pape Urbain VIII accorde sa bénédiction et des indulgences à la Société de Notre-Dame de Montréal qui se voit assurer aussi de la bienveillance de la royauté.<sup>76</sup> Ceci dit, ce projet strictement apostolique aux conditions périlleuses ne fait pas l'unanimité dans tous les milieux, y compris chez certains dévots,<sup>77</sup> ce qui ajoute à l'héroïsme de l'entreprise qui verra la fondation de Ville-Marie se concrétiser officiellement le 17 mai 1642.

Les Associés seront également impliqués dans des questions affectant toute la colonie de la Nouvelle-France même si leur but premier concerne Ville-Marie. Il faut dire que la Société de Notre-Dame de Montréal

---

<sup>75</sup> Daveluy, La Société de Notre-Dame de Montréal..., p. 25.

<sup>76</sup> Dollier de Casson, Histoire du Montréal..., p. 88. Daveluy, La Société de Notre-Dame de Montréal..., p. 37, 55.

<sup>77</sup> C'est ce qui explique la publication de l'ouvrage Les véritables motifs de Messieurs et Dames de la Société de Notre-Dame de Montréal pour la conversion des sauvages de la Nouvelle-France qui tente de répondre aux objections du projet de la fondation de Montréal. Voir l'analyse de Louis Bazinet, «Les dits et gestes des «véritables motifs de Messieurs et dames de la Société de Notre-Dame de Montréal, pour la conversion des Sauvages de Nouvelle-France», Les origines de Montréal..., p. 83-104.

possède de puissantes influences en France tant à la Cour et au Parlement qu'auprès des autorités religieuses.<sup>78</sup> La nomination de Louis d'Ailleboust comme gouverneur de la Nouvelle-France en 1648 en est peut-être une illustration. Les charges anoblissantes comme celle de gouverneur sont convoitées mais relativement difficiles à obtenir.<sup>79</sup> Lorsque les intendants et directeurs de la Compagnie des Cent-Associés, en leur bureau à Paris, apprennent la nomination de Louis d'Ailleboust comme gouverneur, ils contestent non Louis d'Ailleboust comme tel, mais la procédure de sa nomination. Suivant les articles prévus dans les lettres patentes, la Compagnie a soumis trois noms dont celui de Louis d'Ailleboust pour la charge de gouverneur et lieutenant général pour le roi. Or, Louis d'Ailleboust «a été choisi par la reine régente mère du roi et pourvu par le roi de la dite charge sans faire mention de ces nominations».<sup>80</sup> L'anecdote révèle l'influence probable du milieu dévot, cher à Anne d'Autriche, qui considère Louis d'Ailleboust comme un bon candidat.

La Société Notre-Dame de Montréal se maintient, non sans difficultés, jusqu'en 1663. Il y a plusieurs désistements parmi les Associés et les objectifs purement spirituels s'avèrent irréalisables à cause du conflit avec les Iroquois et la position géographique de Montréal indéniablement avantageuse pour le commerce. En 1663, l'ère du volontariat des mystiques prend fin.<sup>81</sup> À cette date, l'administration de l'île est intégrée au reste de la société laurentienne et le projet d'une colonie de peuplement français en bonne et due forme remplace le rêve d'une mission au service

---

<sup>78</sup> Daveluy, La Société de Notre-Dame de Montréal..., p. 60.

<sup>79</sup> Bluche, «Dignité», Dictionnaire du Grand Siècle..., p. 479.

<sup>80</sup> «Acte des Messieurs de la Cie de la Nouvelle-France suite aux lettres expédiées par le Roy pour la Commission du gouverneur de la Nouvelle-France», Paris, 22 mars 1649, Archives du monastère de l'Hôtel-Dieu de Québec, T.4, C.100, #22.

<sup>81</sup> Marcel Trudel, Histoire de la Nouvelle-France III. La seigneurie des Cent-Associés, 1627-1663. Tome I: Les événements, Montréal, Fides, 1979, p. 161, 362.

des autochtones. Les sulpiciens prennent la relève en devenant seigneurs de l'île. Les quatre premiers sulpiciens arrivent en Nouvelle-France en 1657 en compagnie de Louis d'Ailleboust qui revient d'un séjour en France.

Malgré toutes ses misères, la Société Notre-Dame de Montréal restera pendant toute sa durée sans doute quelque chose de valable aux yeux de Barbe de Boullougne et Louis d'Ailleboust. D'ailleurs, le couple retourne vivre à Montréal en 1658 après avoir vécu neuf ans à Québec et désigne, par disposition testamentaire réalisée avant la mort de Louis d'Ailleboust, «Messieurs les associés» donataires de leurs biens à la mort du dernier conjoint.<sup>82</sup>

En adhérant à la Société de Notre-Dame de Montréal, Barbe de Boullougne et Louis d'Ailleboust élèvent la réputation de leurs vertus et ce faisant, gagnent sinon un statut du moins un respect social accru. Intégrer la Société de Notre-Dame de Montréal répond à un idéal héroïque plus qu'à un appétit de jouissance matérielle. Au XVII<sup>e</sup> siècle, «l'honnête homme» n'est pas confondu avec le gentilhomme, mais en théorie l'élévation de sa condition passe d'abord par la réputation de sa vertu qui est cette disposition générale vers le bien.<sup>83</sup>

### C. Le pire et le meilleur en Nouvelle-France

En 1643, alors «qu'elle croyait aller bientôt mourir»,<sup>84</sup> Barbe de Boullougne se remet sur pied «extraordinairement» suite à une visite à Notre-Dame de Paris «aussitôt qu'elle eut donné son consentement avec son

---

<sup>82</sup> «Requête de Barbe de Boullougne à nos seigneurs du Conseil Souverain», Québec, 5 avril 1664, Archives du monastère de l'Hôtel-Dieu de Québec, T.4, C.108, #120.

<sup>83</sup> Louise Godard De Donville, «Honnête Homme», Dictionnaire du Grand Siècle..., p. 728-729.

<sup>84</sup> Dollier de Casson, Histoire du Montréal..., p. 218.

mari pour aller à Montréal aider au soulagement des sauvages». <sup>85</sup> Est-ce que la guérison se produit lors de l'assemblée tenue à Notre-Dame de Paris, le 13 mars 1643, par les membres de la Société de Notre-Dame de Montréal? <sup>86</sup> Pour sûr, le lieu et l'occasion s'y prêtent bien. Les défenseurs de la Société de Notre-Dame de Montréal voient la guérison de Barbe de Boullougne comme un signe du ciel en faveur du projet de fondation de Ville-Marie, tout comme «la conversion de quelques ouvriers hérétiques...& d'autres personnes de condition de la ville de la Rochelle, touchez de ces oeuvres de Dieu». <sup>87</sup>

Les versions varient pour dire si le consentement de Barbe de Boullougne à suivre son mari en Nouvelle-France précède ou suit sa guérison. Dollier de Casson souligne que l'intervention divine agit dans un premier temps sur l'état de santé de Barbe de Boullougne mais que malgré tout, elle n'a pas envie de «passer la mer». Ensuite, «Dieu la changea par une réflexion qu'elle fit à ce propos». <sup>88</sup> Veut-il ainsi signifier que la volonté agissante de Dieu est d'autant plus efficace que Barbe de Boullougne se fait très hésitante? Veut-il mettre en évidence, à travers cette hésitation, l'héroïsme de la fondation de Montréal et de ceux qui s'y impliquent? Toujours est-il que le consentement de Barbe de Boullougne de se rendre en Nouvelle-France est inséparable de celui de son mari: «Si mon mari y est appelé, j'y suis appelée aussi». <sup>89</sup> Du même coup, Barbe de Boullougne apparaît comme une femme fidèle à ses engagements d'épouse qui doit suivre son mari, <sup>90</sup> malgré les conditions réellement difficiles de sa

---

<sup>85</sup> Les véritables motifs..., p. 34.

<sup>86</sup> Daveluy, La Société de Notre-Dame de Montréal..., p. 28.

<sup>87</sup> Les véritables motifs..., p. 34-35.

<sup>88</sup> Dollier de Casson, Histoire du Montréal..., p. 218.

<sup>89</sup> Dollier de Casson, Histoire du Montréal..., p. 218.

<sup>90</sup> Voir au sujet de cette obligation des épouses: Roland Mousnier, La famille, l'enfant et l'éducation en France et en Grande-Bretagne du XVI<sup>e</sup> au XVII<sup>e</sup> siècle, fascicule 1, Paris, Centre de Documentation Universitaire (SEDES), 1975, p. 150.

santé, de la traversée et de la nouvelle contrée.

Au printemps 1643, Barbe de Boullougne et Louis d'Ailleboust s'apprêtent à partir pour la Nouvelle-France.<sup>91</sup> Elle a 29 ans et lui 31 ans. À leur départ, ils assistent à la messe célébrée par l'abbé Thomas Le Gauffre, membre de la Société de Notre-Dame de Montréal.<sup>92</sup> Ensuite, ils prennent place à bord du «Notre-Dame-de-Montréal», navire fourni par le roi à la Société.<sup>93</sup> Le rôle d'embarquement demeurant introuvable, on estime à environ une cinquantaine de personnes le nombre de passagers partant de la Rochelle pour Montréal.<sup>94</sup> La grande majorité des passagers sont des hommes, possiblement une quarantaine.<sup>95</sup> Deux religieuses hospitalières, une ursuline et trois jésuites sont du voyage.<sup>96</sup>

La flotte aborde à Québec, le «jour de l'Assomption de Notre-Dame», le 15 août 1643, après avoir «tardé cette année plus que jamais» et causé «un surcroist d'affliction» aux missionnaires jésuites et «Sauvages aussi».<sup>97</sup> Deux voiles apparaissent au moment où la messe s'apprête à commencer et suscitent l'enthousiasme parmi les habitants. Celui-ci redouble lorsqu'ils apprennent les noms des personnes présentes. Le Père Vimont rapporte les noms des religieux et religieuses et en fin de liste celui de Louis d'Ailleboust «avec sa femme et sa belle soeur» (Philippe de

---

<sup>91</sup> Dollier de Casson, Histoire du Montréal..., p.218.

<sup>92</sup> Daveluy, La Société de Notre-Dame de Montréal..., p. 29.

<sup>93</sup> Lucien Campeau, Monumenta Novae Franciae. Tome V: La bonne nouvelle reçue (1641-1643), Rome - Montréal, Institutum Historicum Soc. Iesu - Les Éditions Bellarmin, 1990, p. 707.

<sup>94</sup> Béchard, Les audacieuses entreprises..., p. 139.

<sup>95</sup> Edouard-Zotique Massicotte, «Les colons de Montréal de 1642 à 1667», Bulletin des recherches historiques, 33, 1 (1927), p. 174.

<sup>96</sup> Vimont, Relation de 1642-1643, Thwaites..., vol. 23, p. 286-288.

<sup>97</sup> Vimont, Relation de 1642-1643, Thwaites..., vol. 23, p. 286.

Boulougne les accompagne), lesquels sont les seuls laïcs cités.<sup>98</sup>

Du même coup, le Père Vimont louange les religieuses fraîchement arrivées «dont le courage surpasse le sexe» devant «les dangers de l'océan, la crainte du pays barbare et les discours importuns de ceux qui ont voulu les détourner en France d'une si sainte entreprise». Vimont intègre à ce qu'il appelle la «sainte troupe», «Monsieur d'Aliboust [sic] très honnête et très vertueux gentilhomme, associé en la Compagnie de Messieurs de Montréal avec sa femme et sa belle soeur de pareil courage et vertu».<sup>99</sup> Une fois à terre, la «sainte troupe... se vint consacrer à Dieu et au salut des sauvages, sous la protection et la faveur de l'Emperiere de l'univers».<sup>100</sup> Le passage à Québec est bref car dès le 16 septembre, Barbe de Boulougne et Louis d'Ailleboust apparaissent comme marraine et parrain au registre des baptêmes à Montréal.<sup>101</sup>

L'annonce à Montréal, au début de juillet 1643, par le gouverneur Charles Huault de Montmagny, de l'arrivée prochaine de nouveaux secours de France comble aussi tout le monde d'allégresse. Montmagny informe «qu'un certain gentilhomme de Champagne, nommé Monsr Dailleboust, venait avec sa femme et la soeur de sa femme».<sup>102</sup> Les habitants comptent spécifiquement sur Louis d'Ailleboust pour avoir des nouvelles concernant les activités des Associés en France en faveur de Montréal.

D'après Dollier de Casson, en arrivant à Montréal, Barbe de Boulougne et Louis d'Ailleboust se voient vite exposés aux tensions du conflit avec les Iroquois. Personne n'ose aller au devant de leur barque qui approche

---

<sup>98</sup> Vimont, Relation de 1642-1643, Thwaites..., vol. 23, p. 288.

<sup>99</sup> Vimont, Relation de 1642-1643, Thwaites..., vol. 23, p. 288.

<sup>100</sup> «L'Emperiere», c'est-à-dire l'Impératrice, terme qui désigne la Vierge Marie. Vimont, Relation de 1642-1643, Thwaites..., vol. 23, p. 288.

<sup>101</sup> Premier Registre de l'Église Notre-Dame de Montréal, Montréal, Édition des Dix, 1961.

<sup>102</sup> Dollier de Casson, Histoire du Montréal..., p. 88-89.

l'île et eux-même hésitent à sortir par peur des embûches iroquoises. Il fallut que le gouverneur Chomedey de Maisonneuve aille à leur rencontre. Une fois à terre et un peu rafraîchi, Louis d'Ailleboust se met à donner des nouvelles, dont celle de la construction d'un hôpital à Montréal grâce aux dons d'une bienfaitrice,<sup>103</sup> et à se réjouir des conversions de plusieurs «Sauvages» déjà réalisées en dépit des incursions iroquoises.<sup>104</sup>

Une vision pessimiste et l'exaltation de l'héroïsme ne sont pas étrangères à la façon dont les contemporains de Barbe de Boullougne exposent les épisodes du conflit avec les Iroquois. Ceci dit, ce conflit ponctue presque toute la vie active de Barbe de Boullougne en Nouvelle-France (elle se retire comme pensionnaire à l'Hôtel-Dieu de Québec en 1670). Les rivalités entre Iroquois et Hurons, alliés des Français, dont l'enjeu est la traite de la fourrure<sup>105</sup> qui est la base économique du pays, font partie du décor et Montréal en est le «principal théâtre».<sup>106</sup> Trois-Rivières est le premier poste attaqué en 1641 et Montréal suit l'année même de sa fondation en 1642. Il y aura un bref relâchement en 1646 et en 1654-1655. L'annonce de renforts militaires français modère l'audace iroquoise vers 1664, jusqu'à la fragile pacification de 1667 qui durera jusqu'en 1684.

La période où Louis d'Ailleboust sera gouverneur de la Nouvelle-France (1648-1651) coïncide avec un sommet dans l'intensité du conflit. Louis d'Ailleboust tente de vains efforts pour arrêter les Iroquois qui portent leurs coups jusque dans les environs de Québec et dès 1648, il assiste

---

<sup>103</sup> Madame Claude de Bullion, née Angélique Faure, est membre de la Société de Notre-Dame de Montréal.

<sup>104</sup> Dollier de Casson, Histoire du Montréal..., p. 89.

<sup>105</sup> Trudel, Histoire de la Nouvelle-France III..., tome I, p. 196 (les grandes lignes de la guerre avec les Iroquois sont tirées du même ouvrage, p. 196-204, 209, 255-264, 348).

<sup>106</sup> Marie de l'Incarnation, Correspondance..., lettre à son fils, Québec, septembre 1661, p. 666.

impuissant à la destruction de la Huronie. Lorsque Louis d'Ailleboust devient gouverneur intérimaire pour un an à Québec en 1657 avant de retourner vivre à Montréal, les pillages ont repris et le conflit se poursuit pour culminer de nouveau en 1660-1661. La mortelle aventure d'Adam Dollard des Ormeaux contre les Iroquois se produit en mai 1660 au Long-Sault. Alors que Barbe de Boullougne devient veuve à la fin de ce même mois, les assauts continuent de faire quelques victimes dans la colonie.<sup>107</sup>

Barbe de Boullougne est témoin d'une façon ou d'une autre des diverses manifestations du conflit franco-iroquois qui sévit dans le pays. Par exemple, le 8 juin 1647, une Algonquine bien connue de Barbe de Boullougne rentre à Montréal après avoir réussi à s'échapper des Iroquois dont elle était captive.<sup>108</sup> Conduite dans la chambre<sup>109</sup> de Barbe de Boullougne et Louis d'Ailleboust, elle raconte à tous ceux qui sont dans la maison la prise des Algonquins et la façon dont elle parvint à fuir. La description de son évasion est une suite de «peines qu'on ne peut quasi exprimer».<sup>110</sup>

D'autres exemples défilent. En mai 1648, alors que Louis d'Ailleboust est en France et s'apprête à devenir gouverneur, Barbe de Boullougne se rend à Québec. La barque qu'elle emprunte est l'occasion pour les habitants de Québec d'avoir des «nouvelles du pourparler avec les iroquois a

---

<sup>107</sup> Au sujet de la portée du conflit sur la mortalité voir: John A. Dickinson, «La guerre iroquoise et la mortalité en Nouvelle-France, 1608-1666», Revue d'histoire de l'Amérique française, 36, 1 (juin 1982), p. 31-54.

<sup>108</sup> L'Algonquine est Marie Kamakateouinguetch, femme de Jean-Baptiste Manitousagouch massacré par les Iroquois (Jérôme Lalemant, Relation de 1646-1647, Thwaites..., vol. 30, p. 254. Cet épisode est rapporté aussi par Marie de l'Incarnation, Correspondance..., lettre à son fils, Québec, été 1647, p. 329-330).

<sup>109</sup> La chambre est la pièce principale qui sert au XVII<sup>e</sup> siècle pour dormir, manger et recevoir (Avenel, La noblesse française sous Richelieu..., p. 246).

<sup>110</sup> Lalemant, Relation de 1646-1647, Thwaites..., vol. 30, p. 254.

Montreal». <sup>111</sup> En juillet 1660, Barbe de Boullougne, veuve depuis peu, se rend de nouveau à Québec. Le bac qui descend de Montréal la transporte avec quatre Iroquois. Ceux-ci, détachés d'un groupe de 12 autres restés près de Montréal, viennent pour faire la paix ou négocier la libération de prisonniers. <sup>112</sup> Ces négociations ne parviendront pas à mettre un terme à la reprise des attaques.

En 1661, les Iroquois descendent jusqu'à l'île d'Orléans et même jusqu'à Tadoussac. <sup>113</sup> En septembre 1661, Marie de l'Incarnation fait état du témoignage de Barbe de Boullougne lors d'un séjour à Québec. Elle aurait raconté en parlant de Montréal

que plusieurs Habitans furent tuez par surprise dans les bois, sans qu'on sçeut où ils étoient, ni ce qu'ils étoient devenus. On n'osoient les aller chercher, ni même sortir, de crainte d'être enveloppez dans un semblable malheur. Enfin l'on découvrit le lieu par le moien des chiens que l'on voioit revenir tous les jours saouls et pleins de sang. Cela fit croire qu'ils faisoient curée des corps morts, ce qui affligea sensiblement tout le monde. Chacun se mit en armes, pour aller reconnoître la vérité. Quand on fut arrivé au lieu, l'on trouva çà et là des corps coupez par la moitié,

---

<sup>111</sup> Jérôme Lalemant, Journal des PP. Jésuites, 1647-1648, Thwaites..., vol. 32, p. 86-88. Ces tractations pour la paix n'empêchent pas les Iroquois de poursuivre leur plan d'extermination des Hurons et d'écorcher au passage l'allié français, comme le montre le meurtre du jeune Mathurin Bonenfant tué à Montréal le 29 juillet 1648 à l'âge de 25 ans (Lucien Campeau, Monumenta Novae Franciae. Tome VII: Le témoignage du sang (1647-1650), Rome - Montréal, Institutum Historicum Soc. Iesu - Les Éditions Bellarmin, 1994, p. 441, 834). Voici une autre anecdote de l'année 1648 et affectant cette-fois la soeur de Barbe de Boullougne. En juillet, des Iroquois sont pris suite à un combat à Trois-Rivières. Un fuyard iroquois décide de se rendre aux Français. Il entre dans la cour de l'Hôtel-Dieu de Montréal et rencontre Philippe de Boullougne à laquelle il tend les bras. D'après le Père Jérôme Lalemant, ceux qui savent que «l'honnesteté & la pudeur» donnent à cette femme «une crainte épouvantable de ces barbares», affirment que sa vertu et sa piété la rendent capable de capturer un Iroquois tout autant qu'une expédition armée (Lalemant, Relation de 1647-1648, Thwaites..., vol. 32, p. 182-184).

<sup>112</sup> Lalemant, Journal des PP. Jésuites, 1659-1660, Thwaites..., vol. 45, p. 160.

<sup>113</sup> Marcel Trudel, Les débuts du régime seigneurial au Canada, Montréal, Fides, 1974, p. 140.

d'autres tout charcutez et décharnez, avec des têtes, des jambes, des mains éparses de tous côtes. Chacun prit sa charge, afin de rendre aux défunts les devoirs de la sépulture chrétienne.<sup>114</sup>

Marie de l'Incarnation poursuit au sujet d'une rencontre inopinée de Barbe de Boullougne avec un homme

qui avoit attaché devant son estomach la carcasse d'un corps humain, et les mains pleines de jambes et de bras. Ce spectacle la surprit de telle sorte qu'elle pensa mourir de frayeur. Mais ce fut toute autre chose quand ceux qui portoient ces restes de corps furent entrez dans la ville, car l'on n'entendoit que des cris lamentables des femmes et des enfans de ces pauvres défunts.<sup>115</sup>

La France sous Louis XIII était loin d'être exempte de brutalité et de misère et les bûchers servaient de mesures punitives, mais il n'en demeure pas moins que le malaise de Barbe de Boullougne serait bien compréhensible devant ces scènes d'horreur et de désolation.

Les incursions iroquoises sur les côtes du Saint-Laurent entraînent aussi des pertes considérables pour Barbe de Boullougne et Louis d'Ailleboust. Ils doivent ainsi laisser à l'abandon deux domaines qu'ils possèdent, l'un sur la rive nord du Saint-Laurent près de Québec (terre de Coulonge) et l'autre sur l'île d'Orléans (terre d'Argentenay). Des bâtiments de bois sur la terre de Coulonge dépérissent à cause des pillages et du manque d'entretien à partir d'août 1656. Il en est de même des bâtiments et d'un moulin sur la terre d'Argentenay.<sup>116</sup> Cela signifie aussi la perte des fruits de la terre laissée sans culture, étant donné l'impossibilité pour les fermiers de résider. Ceux d'Argentenay sont d'ailleurs tués par

---

<sup>114</sup> Marie de l'Incarnation, Correspondance..., lettre à son fils, Québec, septembre 1661, p. 666-667.

<sup>115</sup> Marie de l'Incarnation, Correspondance..., lettre à son fils, Québec, septembre 1661, p. 667.

<sup>116</sup> Louis d'Ailleboust fait un accord avec des charpentiers concernant le moulin à Argentenay le 15 août 1656 (Léon Roy, Les terres de l'île d'Orléans, (1650-1725), Montréal, Bergeron & fils, 1978, p. 174). Cela indique que les lieux sont encore habités en août 1656 alors qu'une bande d'Agniers ont fait plusieurs prisonniers à l'île d'Orléans en mai. Après le mois d'août, Louis d'Ailleboust et Barbe de Boullougne ne vivent définitivement plus à Coulonge ou à Argentenay.

les Iroquois. En 1663, Barbe de Boullougne part de Montréal et se rend à Québec s'informer de l'état des lieux et apprend que tout n'est que «ruine totale» à Argentenay et qu'à Coulonge, il ne reste que «la principale maison prête à tomber».<sup>117</sup>

La période de 1648 à 1663 est en définitive plutôt cahoteuse en Nouvelle-France, surtout pour Ville-Marie, autant sur le plan du peuplement (malgré les recrutements de colons un peu plus considérables de 1653 et 1659) que de l'économie et de l'effort missionnaire. Pourtant, alors que d'autres font le choix de partir,<sup>118</sup> les d'Ailleboust demeurent fidèles à la Nouvelle-France et ce même après la fin du mandat de gouverneur de Louis d'Ailleboust. De toute évidence, il n'y a pas que la guerre en Nouvelle-France.

En s'installant dans leur nouveau pays, Barbe de Boullougne et Louis d'Ailleboust sont propulsés vers le haut de l'échelle sociale. La colonie du Saint-Laurent tourne autour de 500 personnes<sup>119</sup> et Montréal compte avec la recrue de 1643 une population entre 50 et 100 personnes,<sup>120</sup> majoritairement masculine et de modeste condition.<sup>121</sup> Le couple se distingue alors nettement à leur arrivée avec un statut de noble et l'appartenance à la Société de Notre-Dame de Montréal. Ils sont situés

---

<sup>117</sup> «Requête de Barbe de Boullougne à nos seigneurs du Conseil Souverain», Québec, 5 avril 1664, Archives du monastère de l'Hôtel-Dieu de Québec, T.4, c.108, #120.

<sup>118</sup> Voir au sujet des départs: Pierre Boucher, Histoire véritable et naturelle des moeurs et productions du Pays de la Nouvelle-France vulgairement dite le Canada, 1664, Boucherville, Société Historique de Boucherville, 1964, p. 7.

<sup>119</sup> Trudel, Histoire de la Nouvelle-France III..., tome I, p. 159.

<sup>120</sup> Massicotte, «Les colons de Montréal...», p. 172-174. Marcel Trudel parle d'une cinquantaine de personnes en s'en tenant à la Relation de 1642-1643 (Trudel, Histoire de la Nouvelle-France III..., tome I, p. 161-162).

<sup>121</sup> Marcel Trudel, Histoire de la Nouvelle-France III. La seigneurie des Cent-Associés, 1627-1663. Tome II: La société, Montréal, Fides, 1983, p. 32. Massicotte, «Les colons de Montréal...», p. 172.

très haut dans l'échelle sociale de la colonie et s'y maintiendront d'autant plus que Louis d'Ailleboust sera nommé gouverneur en 1648.<sup>122</sup>

Dès 1643, Louis d'Ailleboust devient le lieutenant du gouverneur de Montréal<sup>123</sup> et Barbe de Boullougne fraternise avec Jeanne Mance, un pilier de Ville-Marie par son engagement au service des malades. Elles se lient d'amitié «a la mode des saints qui s'eiment en Dieu et pour Dieu, ce qui a continué tant qu'elles ont esté ensemble, vivant en union et cordialité mutuelles comme si elles avois esté soeurs» et ne s'appelant justement point «du nom de madame ni mademoiselle, mais seulement ma soeur». <sup>124</sup> Ce lien entre les deux champenoises est certainement un réconfort mutuel. Il contribue sans doute aussi à renforcer leur engagement respectif envers la colonie naissante. Barbe de Boullougne rencontre également à son arrivée la bienfaitrice des ursulines, Mme de la Peltrie, avec sa suivante Charlotte Barré, lesquelles resteront à Montréal encore un mois ou deux avant de retourner à Québec après une escapade de dix-huit mois.<sup>125</sup>

À l'automne 1645, Chomedey de Maisonneuve part en France pour affaires de

---

<sup>122</sup> Les gens considérés nobles au XVII<sup>e</sup> siècle en Nouvelle-France sont au sommet de la pyramide sociale, la hiérarchie ecclésiastique mise à part, même si les strates sociales ne sont pas clairement délimitées dans la pratique (Trudel, Histoire de la Nouvelle-France III..., tome II, p. 634). En 1663, le groupe des nobles constitue 3,2 % de la population en comptant les femmes et les enfants. Montréal compte une dizaine de nobles et Québec environ 72 (Marcel Trudel, La population du Canada, Montréal, Fides, 1973, p. 121).

<sup>123</sup> Dollier de Casson, Histoire du Montréal..., p. 95, 103.

<sup>124</sup> Marie Morin, Histoire simple et véritable. Les Annales de l'Hôtel-Dieu de Montréal, 1659-1725, édition critique par Ghislaine Legendre, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 1979, p. 49-50.

<sup>125</sup> Marie Morin fait allusion à une «fraternité de cinq freres et de cinq soeurs» où «les soeurs estois Madame d'Ailleboust, Madame de la Peltrie, Mademoiselle Mance, Mademoiselle de Boullongne, Mademoiselle que j'ai dit servir Madame de la Peltrie». Toutefois, Ghislaine Letendre affirme qu'il n'y a pas de preuve de cette «fraternité» (Morin, Histoire simple et véritable..., p. 53).

famille. En attendant, c'est Louis d'Ailleboust qui le remplace en tant que gouverneur de Montréal jusqu'à son retour à l'été 1647. Barbe de Boullougne devient par conséquent «Madame d'Ailleboust Gouvernante».<sup>126</sup> Lorsque Marie Morin affirme que Jeanne Mance est respectée «autant dans le monde que Madame la Gouvernante»,<sup>127</sup> ce n'est pas peu dire. C'est ainsi qu'en 1645, le Père Jérôme Lalemant identifie parmi les «considérables» de Villemarie: «Monsr d'Alibour [sic], sa femme et sa soeur, et Made Manse».<sup>128</sup>

Le fait que Louis d'Ailleboust devienne gouverneur de la Nouvelle-France en 1648, constitue une avancée vraiment importante pour le couple sur le plan social.<sup>129</sup> Ils consolident leur image de nobles en s'ancrant véritablement dans la noblesse. En tant que gouverneur de toute la Nouvelle-France, d'août 1648 à octobre 1651, Louis d'Ailleboust devient le premier personnage hiérarchique de la colonie et Barbe de Boullougne devient «Madame la gouvernante». Elle l'est de nouveau le jour où Louis d'Ailleboust devient gouverneur général par intérim d'août 1657 à juillet 1658. Une fois veuve, Barbe de Boullougne est toujours identifiée comme étant la femme d'un ancien gouverneur. À ce titre, elle jouit à l'église paroissiale de Québec de la faveur d'un «banc fieffé à vie» et non d'un «banc qui paie rente»,<sup>130</sup> le code d'honneur de l'époque valorisant le

---

<sup>126</sup> Marie de l'Incarnation, Correspondance,... lettre à son fils, Québec, été 1647, p. 329.

<sup>127</sup> Morin, Histoire simple et véritable..., p. 50.

<sup>128</sup> Lalemant, Journal des PP. Jésuites, 1642-1645, Thwaites..., vol. 27, p. 76.

<sup>129</sup> L'impôt de capitation de 1695 en France donne une idée de la situation du poste de gouverneur dans l'échelle sociale où le roi est au sommet. Le gouverneur est au V<sup>e</sup> rang sur 22 classes allant en diminuant, composées de contribuables nobles et roturiers. Ces 22 classes sont fixées à partir de l'addition de quatre critères dégressifs: dignité, pouvoir, fortune et considération (Bluche, «Noblesse», Dictionnaire du Grand Siècle..., p. 1094).

<sup>130</sup> Micheline D'Allaire, Montée et déclin d'une famille noble: les Ruettes d'Auteuil, (1617-1737), La Salle, Hurtubise HMH, 1980, p. 266.

fait d'être bien en vue à l'église.

En plus de sa charge de dignité, Louis d'Ailleboust obtient un titre de dignité qui est rattaché à une terre qu'il possède en Nouvelle-France. Louis d'Ailleboust ayant accumulé de 1649 à 1653 des terres situées à «une lieue de Québec» sur la rive nord du Saint-Laurent, il les regroupe sous le nom de Coulonge.<sup>131</sup> En 1657, la Compagnie des Cent-Associés érige au nom du roi la terre de Coulonge en fief et châtellenie avec le privilège de haute-justice.<sup>132</sup> Cette érection est une pure question d'honneur car la foi et l'hommage ainsi que la haute-justice sont en pratique souvent symboliques dans la colonie à l'époque des Cent-Associés. À l'exclusion de Montréal et à moins que le peuplement du fief soit d'une certaine importance, ce qui n'est pas le cas ici, les instances gouvernementales se réservent les jugements civils et criminels.<sup>133</sup> La châtellenie est le niveau le plus bas dans l'échelle des dignités auquel les gentilhommes et les gens de mérite peuvent accéder, mais elle ajoute considérablement au statut de seigneur qui est déjà plus relevé que le simple censitaire. Louis d'Ailleboust avait d'ailleurs déjà été promu seigneur en 1652 par l'obtention d'une terre seigneuriale (le

---

<sup>131</sup> Le nom provient d'une localité, Collonge-la-Madeleine, située près d'Autun en Bourgogne (département de la Saône-et-Loire), où le père de Louis d'Ailleboust possédait une terre. Il y a un contrat dans la greffe du notaire Guillaume Audouart où la terre de Louis d'Ailleboust est nommé exactement comme celle de son père en France, «Coulonge La Magdeleine», («Marché fait par Monsieur le Gouverneur avec Maurice Arrivé, Pierre Tourmante, Jean Nepveu et Léonard Leblanc», Québec, 16 juillet 1651, Bulletin des recherches historiques, 56, 4-5-6 (1950), p. 128-129). La terre de Coulonge de Louis d'Ailleboust était accessible par ce que l'on appelait déjà la Grande Allée. Coulonge porte aujourd'hui le nom de Bois-de-Coulonge et est situé dans Sillery. Bois-de-Coulonge est depuis 1870 le lieu de la résidence officielle du lieutenant-gouverneur.

<sup>132</sup> «Acte d'érection par la Compagnie de la Nouvelle-France en faveur de Louis d'Ailleboust de la terre de Coulonge en fief et châtellenie», Paris, 9 avril 1657, Pierre-Georges Roy (éd.), Lettres de noblesse, généalogies, érections de comtés et baronnies insinuées par le Conseil Souverain de la Nouvelle-France, Beauceville, L'Éclaireur, 1920, vol. II, p. 139-140.

<sup>133</sup> Trudel, Histoire de la Nouvelle-France III..., tome II, p. 94, 260. Trudel, Les débuts du régime seigneurial au Canada..., p. 5-6.

fief d'Argentenay dans l'île d'Orléans). Du vivant de Louis d'Ailleboust, il y a eu seulement un autre fief de dignité érigé en baronnie cette-fois, et il est situé en Acadie. Dans tout le régime français, il y aurait eu une dizaine de fiefs de dignité.<sup>134</sup>

Après l'érection de la terre de Coulonge en châtelainie, Louis d'Ailleboust porte dorénavant un titre de courtoisie, celui de chevalier.<sup>135</sup> Dès lors, dans les actes officiels, on pourra très souvent lire, que ce soit dans un contrat de mariage ou d'achat: «Barbe de Boullougne veuve de défunt messire Louis d'Ailleboust chevalier seigneur de Coulonge et d'Argentenay, lieutenant général et gouverneur pour le roi en ce pays».<sup>136</sup> Barbe de Boullougne n'est donc plus seulement la femme d'un seigneur mais elle devient la châtelaine de Coulonge.

La châtelainie de Coulonge sur la rive nord du Saint-Laurent n'est pas la seule propriété terrienne de Louis d'Ailleboust même si elle est celle qui lui donne le plus de prestige. Il détient d'autres terres:<sup>137</sup> dans

---

<sup>134</sup> P.-G. Roy, Lettres de noblesse, généalogies..., vol. II, introduction, [s.p.]

<sup>135</sup> «Lettre adressée à M.d'Ailleboust», Québec, 26 août 1657, dans Gosselin, «Notes et documents concernant les gouverneurs...», p. 91. C'est le plus ancien document retrouvé où l'on peut lire le mot «chevalier» à côté du nom Louis d'Ailleboust.

<sup>136</sup> Voir par exemple le contrat de mariage passé à Québec, le 22 octobre 1668, Archives nationales du Québec, greffe du notaire Pierre Duquet et «Document contenant copie de 3 contrats», Montréal, 29 avril 1661, Archives du monastère de l'Hôtel-Dieu de Québec, T.4, C.103, #35.

<sup>137</sup> Voir Marcel Trudel, Le terrier du Saint-Laurent en 1663, Ottawa, Éd. de l'Université d'Ottawa, 1973. Contrairement à ce que prétend Camille Bertrand, nous n'avons trouvé aucun document démontrant que Louis d'Ailleboust ait possédé des terres à Montréal (Camille Bertrand, Histoire de Montréal, 1535-1760, Montréal - Paris, Beauchemin - Plon, vol. 1, 1935, p. 42). Il est vrai que le registre des décès de l'église Notre-Dame de Montréal souligne que Louis d'Ailleboust est «un des premiers seigneurs de l'île», mais le mot «seigneur» ne veut pas nécessairement dire qu'il possédait personnellement une terre seigneuriale, mais qu'il était seigneur en tant que membre de la Société de Notre-Dame de Montréal, elle-même unique seigneur de l'île. Louis d'Ailleboust encourage aussi auprès des autorités le développement de

l'enclos de Québec (emplacement réservé dès 1649 et concédé en 1652),<sup>138</sup> dans l'île d'Orléans (arrière-fief d'Argentenay érigé en 1652),<sup>139</sup> en Gaspésie (co-seigneurie concédée en 1652)<sup>140</sup> et sur la rive sud du Saint-Laurent en face de Québec (arrière-fief de Saint-Vilmé érigé en 1658).<sup>141</sup> En excluant l'emplacement dans Québec, toutes ces terres sont seigneuriales. Cette accumulation est facilitée par le fait qu'en Nouvelle-France, le détenteur de charges publiques a toujours plus de chances de recevoir des terres de la part des Cent-Associés. Le fief est pour ainsi dire «le solde du fonctionnaire».<sup>142</sup>

Dans l'Ancien Régime, malgré l'essor des activités de la bourgeoisie, la possession de terre sert de fondement social. Les rentes foncières seigneuriales assurent une consécration sociale attirante pour toutes les catégories socio-professionnelles et aussi une petite sécurité financière, étant donné les incertitudes des revenus mobiliers.<sup>143</sup> La sécurité n'est toutefois pas l'assurance de la fortune et effectivement Louis d'Ailleboust ne s'enrichit pas vraiment avec son statut de seigneur

---

l'agriculture à Montréal, comme le spécifie Dollier de Casson dans son Histoire du Montréal en page 97, mais cela n'en fait pas un propriétaire terrien.

<sup>138</sup> Près de l'actuelle basilique Notre-Dame de Québec.

<sup>139</sup> Le nom provient de la localité d'Argentenay, située près d'Ancy-le-Franc en Bourgogne (département de l'Yonne), où la mère de Louis d'Ailleboust possédait une terre reçue d'un premier mariage. Sur l'île d'Orléans, la seigneurie d'Argentenay est située dans la partie est de l'île, où se trouve aujourd'hui la paroisse Saint-François.

<sup>140</sup> Cette seigneurie est appelée parfois seigneurie du Cap-des-Rosiers (Trudel, Histoire de la Nouvelle-France III..., tome I, p. 270).

<sup>141</sup> D'après Marie-Claire Daveluy, Saint-Vilmé est un bourg de Champagne («Ailleboust de Coulonge et d'Argentenay, Louis d'», Dictionnaire biographique du Canada..., p. 43).

<sup>142</sup> Trudel, Les débuts du régime seigneurial au Canada..., p. 75-76.

<sup>143</sup> Robert Mandrou, La France aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, Paris, Presses Universitaires de France, 1967, p. 64, 71. Trudel, Les débuts du régime seigneurial au Canada..., p. 8.

en Nouvelle-France, même s'il retire des droits lucratifs rattachés à ses terres.<sup>144</sup> Toutefois, l'étendue des terres et surtout la qualité qui leur est attachée est la voie de la promotion dans la société.<sup>145</sup>

L'arrière-fief d'Argentenay et la châellenie de Coulonge sont deux endroits où Barbe de Boullougne et Louis d'Ailleboust ont vécu ensemble en Nouvelle-France, en dehors des forts de Montréal et de Québec. À la fin du mandat de gouverneur de Louis d'Ailleboust en 1651, le couple se retire «en sa maison et hostel», selon l'expression d'un acte notarié,<sup>146</sup> dans le domaine de Coulonge qui comporte un grand corps de logis ainsi qu'une chapelle. Par la suite, ils passent au moins un hiver à Argentenay, probablement celui de 1654,<sup>147</sup> où Louis d'Ailleboust a fait construire une maison de quarante-deux pieds de longueur (mesure plus imposante que la moyenne qui est d'environ trente pieds<sup>148</sup>) avec deux chambres et deux cheminées.<sup>149</sup>

Dans les périodes où Louis d'Ailleboust occupe la charge de gouverneur de Nouvelle-France, le couple réside au fort Saint-Louis sur le Cap-aux-Diamants. La résidence du gouverneur à l'intérieur du fort est appelée le château Saint-Louis. Ce corps de logis fut commencé en 1647 et terminé

---

<sup>144</sup> Trudel, Histoire de la Nouvelle-France III..., tome II, p. 128.

<sup>145</sup> Trudel, Les débuts du régime seigneurial au Canada..., p. 8.

<sup>146</sup> «Contrat de mariage de Jean Gloria et Marie Bourdon», Québec, 27 décembre 1651, Archives nationales du Québec, greffe du notaire Guillaume Audouart. Rappelons que «l'hôtel» est le terme pour désigner une maison plus belle qu'un simple logis (Claude Mignot, «Hôtel», Dictionnaire du Grand Siècle..., p. 734).

<sup>147</sup> Honorius Provost, «La réserve de Mme d'Ailleboust à Québec», Bulletin des recherches historiques, 53, 6 (juin 1947), p. 184.

<sup>148</sup> Trudel, Histoire de la Nouvelle-France III..., tome II, p. 191.

<sup>149</sup> «Estimation de l'état des bâtiments de Coulonge et Argentenay», Québec, 21 juin 1664, Archives du monastère de l'Hôtel-Dieu de Québec, T.4, C.108, #121.

sous le mandat de Louis d'Ailleboust en 1648. Il sera démoli en 1694.<sup>150</sup> Au XVII<sup>e</sup> siècle, il n'y a donc que deux gouvernantes qui se succèdent au château Saint-Louis: Barbe de Boullougne et Catherine Courtin, l'épouse du marquis de Denonville. Toutefois, de son vivant, Barbe de Boullougne en sera la seule châtelaine car Mme de Denonville arrive à Québec (sur le point d'accoucher) avec son mari et deux de ses enfants seulement en août 1685.<sup>151</sup> Quant à Hélène Boullé, l'épouse de Champlain, elle demeura au fort de Québec entre 1620 et 1624.<sup>152</sup>

Enfin, dans les années où Barbe de Boullougne et Louis d'Ailleboust vivent à Montréal, ils habitent toujours à notre connaissance à l'intérieur des murs du fort de Ville-Marie situé au confluent de la rivière Saint-Pierre et du fleuve Saint-Laurent.<sup>153</sup> L'enceinte du fort de Montréal comprend la maison du gouverneur et d'autres bâtiments servant de logis.<sup>154</sup>

À part les charges de gouverneur (gouverneur particulier par intérim, gouverneur-général, et gouverneur-général par intérim) quelques autres occupations publiques de Louis d'Ailleboust le mettent bien en vue, avec forcément Barbe de Boullougne, au sein de la société nouvelle-française. La fonction de gouverneur-général fait de Louis d'Ailleboust un marguillier honoraire de la Fabrique de Québec.<sup>155</sup> Il est ensuite élu syndic par les habitants de Québec en 1653 et à ce titre siège comme

---

<sup>150</sup> Ernest Gagnon, Le fort et le château Saint-Louis. Étude archéologique et historique, Montréal, Beauchemin, 3<sup>e</sup> éd., 1912 [1895], p. 25-26.

<sup>151</sup> Gagnon, Le fort et le château Saint-Louis..., p. 42-44.

<sup>152</sup> Marie-Emmanuel Chabot, «Boullé, Hélène», Dictionnaire biographique du Canada..., p. 113-114.

<sup>153</sup> L'emplacement de ce fort serait aujourd'hui borné par la rue du Port, la place d'Youville et les rues Saint-Pierre et de la Commune (Marcel Trudel, Montréal, la formation d'une société, 1642-1663, Montréal, Fides, 1976, p. 67).

<sup>154</sup> Trudel, Histoire de la Nouvelle-France III..., tome II, p. 150.

<sup>155</sup> Trudel, Histoire de la Nouvelle-France III..., tome II, p. 360.

consultant auprès des autres représentants de la haute société au Conseil du gouvernement.<sup>156</sup> À la fin de son gouvernement par intérim à Québec en juillet 1658, Louis d'Ailleboust occupe pour un court laps de temps le poste de directeur de la traite au sein même du Conseil.<sup>157</sup>

La mésentente entre Louis d'Ailleboust et le nouveau gouverneur Pierre de Voyer vicomte d'Argenson précipite sans doute le départ de Louis d'Ailleboust et Barbe de Boullougne pour Montréal en septembre 1658, sans compter qu'ils sont montréalistes de coeur. Cela n'empêche pas Louis d'Ailleboust de se rendre à Québec pour différentes affaires, comme c'est le cas avec l'arrivée au pays du vicaire apostolique François de Laval en juin 1659. À l'automne de la même année, Louis d'Ailleboust sert de médiateur dans une querelle de préséance entre Mgr de Laval et le gouverneur Voyer d'Argenson et raccorde les parties.<sup>158</sup> En sachant que Louis d'Ailleboust meurt l'année suivante, on peut dire que lui et Barbe de Boullougne auront maintenu l'image d'un couple prestigieux en Nouvelle-France.

Le mariage est l'occasion d'une appréciable mobilité sociale pour Barbe de Boullougne. Elle est propulsée dans l'échelle sociale non seulement parce que son mari est d'une condition sociale supérieure, mais surtout à cause de l'orientation que prend la vie commune du couple. L'adhésion à la Société de Notre-Dame de Montréal, l'installation en Nouvelle-France et la nomination de Louis d'Ailleboust au poste de gouverneur donnent effectivement lieu à des occasions favorables à l'accroissement d'une reconnaissance sociale. Voyons maintenant comment la dévotion au sein du mariage accentue d'une façon particulière cette reconnaissance.

---

<sup>156</sup> Les syndics élus par les habitants veillent aux intérêts de la Communauté des Habitants détentrice du monopole de l'exportation de la fourrure et de l'importation de marchandise (Marcel Trudel, Histoire de la Nouvelle-France IV. La seigneurie de la Compagnie des Indes occidentales, 1663-1674, Montréal, Fides, 1997, p. 43).

<sup>157</sup> Trudel, Histoire de la Nouvelle-France III..., tome II, p. 255, 257.

<sup>158</sup> Trudel, Histoire de la Nouvelle-France III..., tome I, p. 311.

### CHAPITRE III

#### LE MARIAGE ET UNE DÉVOTION HORS DU COMMUN

##### A. La recherche de la perfection

Barbe de Boullougne et Louis d'Ailleboust s'engagent dans un mariage blanc. L'annaliste de l'Hôtel-Dieu de Québec raconte que Barbe de Boullougne

ne se maria que par le conseil de son confesseur, et a condition que Monsieur Daillebout qu'elle épousa luy laisseroit garder inviolablement le voeu de virginité, qu'elle avoit fait des son enfance. Ce confesseur étoit un Pere de la Compagnie de Jesus, grand serviteur de Dieu, qui apparemment n'agissoit pas en cela sans l'avoir consulté. Il dit a Monsieur Daillebout, en luy montrant sa future épouse: «Voicy une vierge que Dieu vous confie pour en être le gardien. Si vous oubliez la promesse que vous luy faites, et que vous ayiez la hardiesse de donner quelque atteinte a sa pureté, Dieu vous chatiera terriblement». Ces paroles menaçantes confirmerent Monsieur Daillebout dans la résolution ou il étoit de vivre en continence.<sup>1</sup>

D'après ce texte, rien ne permet de penser que Barbe de Boullougne aurait voulu à un moment donné se défaire de son voeu de chasteté ou refuser catégoriquement l'état matrimonial. Le passage affirme simplement que Barbe de Boullougne consent à se marier suite au «conseil de son confesseur» et devant la possibilité de faire un mariage blanc. L'annaliste souligne la sagesse du jésuite; il est «grand serviteur de Dieu» et «apparamment» n'agit pas sans avoir consulté Louis d'Ailleboust. Ces commentaires donnent l'impression qu'elle reconnaît l'aspect exceptionnel de la situation et veut préciser que la question n'est pas traitée à la légère.

L'annaliste de l'Hôtel-Dieu de Montréal évoque pareillement la réputation de chasteté de Barbe de Boullougne et Louis d'Ailleboust ainsi que le caractère inusité de cette parfaite continence. Ses premiers mots sur Barbe de Boullougne la décrivent comme «une dame d'une dévotion et vertu

---

<sup>1</sup> Mère Jeanne-Françoise Juchereau de Saint-Ignace et Mère Marie-Andrée Regnard de Sainte-Hélène, Les Annales de l'Hôtel-Dieu de Québec, 1636-1716, édition critique par Dom Albert Jamet, Québec, Les Augustines de l'Hôtel-Dieu, 1939, p. 210.

très particulière, qu'on tient avoir vescu avec mon dit sieur d'Ailleboust, son espoux, a peu pres comme saint Elzear et sainte Delphine». <sup>2</sup> Delphine de Puimichel et Elzéar de Sabran furent époux au XIV<sup>e</sup> siècle et reconnus pour s'être engagés pour des motifs religieux dans un mariage blanc. <sup>3</sup> Et après avoir annoncé le décès de Louis d'Ailleboust, l'annaliste formule ce commentaire à son sujet: «C'étoit un homme d'un mérite rare et qu'on croit avoir vescu avec Madame Barbe de Boullongne, son espouse, en continence et dans la pratique des plus solides vertus crestiennes». <sup>4</sup>

Les documents légaux ne donnent pas vraiment d'éclairage sur le choix conjugal particulier de Barbe de Boullongne et Louis d'Ailleboust à part la confirmation qu'ils n'ont pas eu d'enfants. Les formules employées dans les actes notariés relatifs à leur mariage officialisent les règles juridiques conclues, en tenant compte de toutes les personnes réelles et potentielles impliquées. <sup>5</sup> Il y a donc invariablement une clause concernant l'absence d'enfants depuis le début du mariage et sur ceux à venir hypothétiquement. Le fait que le mariage soit un «mariage blanc» est bien entendu ignoré, car le mariage blanc n'est pas en soi un statut juridique dans le droit civil. C'est une pratique ascétique à l'intérieur de l'institution du mariage. D'autre part, les certificats de décès émis

---

<sup>2</sup> Marie Morin, Histoire simple et véritable. Les Annales de l'Hôtel-Dieu de Montréal, 1659-1725, édition critique par Ghislaine Legendre, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 1979, p. 49.

<sup>3</sup> André Vauchez, Les laïcs au Moyen Âge. Pratiques et expériences religieuses, Paris, Éditions du Cerf, 1987, p. 83, 212.

<sup>4</sup> Morin, Histoire simple et véritable..., p. 119.

<sup>5</sup> «Contrat de mariage de M. et Mme d'Ailleboust», Paris, 6 septembre 1638, Archives du monastère de l'Hôtel-Dieu de Québec, T.4, c.100, #20c. «Don mutuel», Paris, 9 mars 1643, Archives du monastère de l'Hôtel-Dieu de Québec, T.4, C.102, #31. «Don mutuel», Québec, 16 janvier 1651, Archives nationales du Québec, greffe du notaire Guillaume Audouart (ou Pierre-Georges Roy (éd.)), Inventaire des testaments, donations et inventaires du Régime français conservés aux Archives judiciaires de Québec, Archives de la province de Québec, 1941, vol. III, p. 157). «Don mutuel», Québec, 30 octobre 1652, Archives du monastère de l'Hôtel-Dieu de Québec, T.4, C.102, #33a.

après la mort de Louis d'Ailleboust<sup>6</sup> confirment simplement que le couple n'a pas eu d'enfants.

La seule lettre manuscrite disponible où Barbe de Boullougne fait un commentaire sur sa vie conjugale est adressée le 8 août 1664 au Père Charles Lalemant. Dans cette lettre, Barbe de Boullougne revendique la perception de rentes qui lui font défaut. Elle recourt à l'intervention du Père Lalemant en argumentant d'abord à partir du fait que son défunt mari l'a laissée «sans aucun enfant ny sans que nous en aions jamais eu, Dieu laiant ainsy voulu pour sa plus grande gloire, ainsy que nous avons sujet de le croire».<sup>7</sup> Cette phrase n'ajoute rien à la compréhension de son orientation conjugale. L'allusion à la volonté divine pour expliquer l'absence de progéniture pourrait tout aussi bien être évoquée par une personne croyante ayant exercé les droits légitimes du mariage.

Quel est le sens de ce voeu de chasteté et de ce mariage blanc? Le voeu de Barbe de Boullougne s'inscrit dans la mentalité du temps, où les promesses faites à Dieu font partie de la vie quotidienne des croyants. Ils prennent des formes diverses et ne se limitent pas aux voeux monastiques.<sup>8</sup> Comme tel, le voeu de chasteté s'explique à la lumière d'une tradition ancienne dans l'Église où pour certains le célibat se vit en vue du «Royaume des cieux» pour paraphraser l'Évangile, c'est-à-dire en préparation de la rencontre éternelle avec Dieu qui surpasse toute

---

<sup>6</sup> «Certificat de décès émis par Maisonneuve, gouverneur de Montréal», Québec, 12 août 1664, Archives du monastère de l'Hôtel-Dieu de Québec, T.4, C.106, #71. «Certificat de décès émis par le Conseil souverain», Québec, 14 août 1664, Archives du monastère de l'Hôtel-Dieu de Québec, T.4, C.106, #72. «Certificat de décès émis par Mgr de Laval évêque de Nouvelle-France», Québec, 18 août 1664, Musée de l'Amérique française, François Verreau, Reg.037. «Certificat de décès émis par le notaire Bénigne Basset», Québec, 8 juillet 1664, Archives du monastère de l'Hôtel-Dieu de Québec, T.4, C.106, #73.

<sup>7</sup> «Lettre autographe de Mme d'Ailleboust au R.P. Charles Lalemant à Paris», Québec, 8 août 1664, Archives du monastère de l'Hôtel-Dieu de Québec, T.4, C.104, #44.

<sup>8</sup> Raymond Darricau, «Voeu», François Bluche (dir), Dictionnaire du Grand Siècle, Paris, Fayard, 1990, p. 1614.

affection humaine. Il ne s'agit pas d'un commandement pour tous mais d'un conseil ou d'un appel spécifique de Dieu envers celui ou celle qui répond librement.<sup>9</sup>

Dans l'esprit d'un retour à la pureté de l'Église primitive, la femme vierge et martyre est particulièrement considérée. En principe, la plus grande disponibilité qui découle de la parfaite chasteté et qui suppose une forme de mort à soi-même, permettrait de centrer davantage ses énergies sur Dieu et les besoins d'autrui. Le renoncement à certains liens terrestres favoriserait donc la fécondité spirituelle.<sup>10</sup> Les autorités religieuses affirment pourtant à la suite du concile de Trente la bonté et la grandeur du mariage et par le fait même le rôle d'épouse et de mère.<sup>11</sup> En même temps, ils rappellent la plus grande perfection objective rattachée à l'état de virginité ou du célibat.<sup>12</sup>

Maintenant, comment un voeu de chasteté peut se concilier avec le mariage au niveau théologique? En premier lieu, le voeu prononcé par Barbe de Boullougne est un voeu simple à caractère privé. Le voeu simple engage à

---

<sup>9</sup> Roland Mousnier, La famille, l'enfant et l'éducation en France et en Grande-Bretagne du XVI<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle, fascicule 1, Paris, Centre de Documentation Universitaire (SEDES), 1975, p. 63, 78, 149. Catéchisme du concile de Trente, traduit et annoté par l'abbé Doney, Dijon, Victor Lagier, 1842, tome II, chapitre 27, «Du sacrement du mariage», p. 60. Notons que le Catéchisme du concile de Trente et les écrits de Thomas d'Aquin sont des références majeures pour le clergé du XVII<sup>e</sup> siècle.

<sup>10</sup> Elisja Schulte van Kessel; «Vierges et mères entre ciel et terre», Georges Duby et Michelle Perrot (dirs), Histoire des femmes en Occident. Tome 3: XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles, Paris, Plon, 1991, p. 145, 150.

<sup>11</sup> Catéchisme du concile de Trente..., tome II, chap.27, «Du sacrement du mariage», p. 59, «Canons et décrets du concile de Trente», I b, p. 78.

<sup>12</sup> Catéchisme du concile de Trente..., tome II, «Canons et décret du concile de Trente touchant le Mariage», X, p. 79. Il faut se rappeler qu'au moment du concile de Trente, des conceptions variées circulent sur le mariage et la virginité. Entre autres, les écrits de Luther et d'Érasme ne concordent pas avec l'enseignement de l'Église. Il n'est donc pas surprenant que le concile de Trente se penche particulièrement sur ces questions.

ne pas user d'un droit à moins d'une situation spéciale.<sup>13</sup> Ensuite, le consentement au mariage et sa consommation sont deux éléments distincts. L'essence du mariage repose d'abord sur le consentement et non sur l'union des corps.<sup>14</sup> C'est pourquoi un vœu simple de chasteté n'empêche pas un mariage. Cependant, le respect du vœu l'emporte sur la finalité du mariage et comporte certaines règles morales. À cet égard, non seulement la consommation du mariage serait une faute de la part de Barbe de Boullougne, mais par la suite le devoir conjugal ne pourrait plus être refusé à son époux. L'usage du mariage devrait désormais suivre son cours normal.<sup>15</sup> Ce contexte pour le moins particulier permet de comprendre le sévère avertissement donné à Louis d'Ailleboust par le confesseur avant qu'il ne s'engage. La promesse de Louis d'Ailleboust est assurément affermie par la menace du châtement divin. Nous retrouvons ici le thème de la peur fréquent dans l'intervention pastorale du XVII<sup>e</sup> siècle.<sup>16</sup>

Le vœu de chasteté mis à part, la parfaite continence conjugale est un choix possible à l'époque de Barbe de Boullougne et de Louis d'Ailleboust, tout comme ce fut le cas pour des chrétiens de d'autres siècles. Évidemment, cette orientation conjugale demeure toujours très

---

<sup>13</sup> Le vœu solennel se distingue du vœu simple par la renonciation non seulement à l'usage d'un droit mais au droit lui-même (Thomas d'Aquin, Somme théologique. Supplément. Le mariage, tome II, traduit par L. Misserey, Paris - Tournai - Rome, Éditions de la Revue des Jeunes, Desclée & Cie, 1930, appendice II, «Empêchements prohibants», no.V A, p. 324).

<sup>14</sup> Catéchisme du concile de Trente..., tome II, chapitre 27, «Du sacrement du mariage», p. 54. Thomas d'Aquin, Somme théologique..., tome I, question 42, article 4, conclusion, «L'union charnelle est-elle nécessaire au mariage?», p. 50.

<sup>15</sup> Thomas d'Aquin, Somme théologique..., tome II, question 53, «Des empêchements du vœu et de l'ordre», article 1, solutions 3 et 4, p. 63.

<sup>16</sup> Elisabeth Labrousse et Robert Sauzet, «La lente mise en place de la réforme tridentine (1598-1661)», Jacques Le Goff et René Rémond (dirs), Histoire de la France religieuse. Tome 2: Du christianisme flamboyant à l'aube des Lumières (XIV<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles), Paris, Seuil, p. 401-403. Voir Jean Delumeau, La Peur en Occident: XIV-XVIII<sup>e</sup> siècles, une cité, Paris, Fayard, 1978.

exceptionnelle sans être étrange. À l'instar du célibat «en vue du Royaume», elle est un appel particulier de Dieu et se vit dans la même vision eschatologique où l'idée de la vie future l'emporte sur celle qui passe. C'est là le motif essentiel auquel se greffe, compte tenu des ambiguïtés de l'époque, le prudent retranchement des plaisirs charnels aussi légitimes et même recommandés soient-ils.<sup>17</sup>

Barbe de Boullougne et Louis d'Ailleboust sont l'exemple parfait du modèle conjugal décrit par le jésuite Jean-Joseph Surin (1600-1665). En 1661, il définit le mariage d'abord comme «une société ordonnée de Dieu entre l'homme et la femme pour vivre ensemble avec amour, d'où réussit la propagation de l'espèce».<sup>18</sup> Élaborant sur le désintéressement mutuel que doivent avoir les époux, il termine en disant qu'à l'occasion l'amour des époux «peut aller si avant qu'oubliant les sens, ils vivront ensemble en esprit et rendront leur commerce tout à fait spirituel comme celui de plusieurs saints:... Pour cela il faut grande grâce que notre Seigneur a donnée à plusieurs chrétiens qui ont imité le mariage de notre Dame et de saint Joseph, ou d'abord ou après quelques années».<sup>19</sup>

Est-ce que le mariage blanc ne serait-pas aussi pour Barbe de Boullougne un compromis ou «l'alternative licite»<sup>20</sup> entre le désir de se consacrer à Dieu et l'impossibilité d'intégrer la vie religieuse? Pour une femme, il n'y a pas vraiment d'autres options à l'époque que de se marier ou d'entrer en religion. Le statut de célibataire est dépourvu de considération sociale, il est généralement la source d'une insécurité

---

<sup>17</sup> Sara F. Matthews Grieco, «Corps, apparence et sexualité», Histoire des femmes en Occident..., p. 81-82.

<sup>18</sup> Jean-Joseph Surin, Guide spirituel pour la perfection, Paris, Desclée de Brower, 1963, p. 230.

<sup>19</sup> Surin, Guide spirituel..., p. 232.

<sup>20</sup> James R. Farr, «The Saintly, The Libertine, and The Desperate: The Law, Religion, and Alternatives to Marriage in Catholic Reformation France, 1550-1730», Proceedings of the Annual Meeting of the Western Society for French History, 18, (1991), p. 558.

économique et prive de l'aide mutuel que procure le mariage. En fait, la femme vit presque toujours sous tutelle au XVII<sup>e</sup> siècle à moins de devenir veuve. Les rapports de dépendance de la femme vis-à-vis un père, un mari (même si l'épouse est «maîtresse du logis») ou un ordre religieux sont à l'image d'une société fortement marquée en général par l'ordre social et le sens de la hiérarchie entre les individus.<sup>21</sup> La loi civile va même plus loin que l'autorité ecclésiastique à l'égard des femmes mariées.<sup>22</sup> Par exemple, l'épouse ne participe pas de son seul gré à la réalisation d'un acte juridique devant notaire. Il lui faut la permission du mari ou du juge si le mari est absent.

Il est possible que l'état religieux courant de l'époque ne convienne pas à Barbe de Boulloune. Il est vrai qu'elle n'a pas une très forte santé,<sup>23</sup> ce qui peut être un obstacle pour suivre la règle stricte d'un ordre religieux. Il est possible aussi que son tempérament s'accommode mal à la vie monastique. Mère Juchereau de Saint-Ignace la décrit comme «extremement vive», «naturellement fort vive et d'une humeur prompte»,

---

<sup>21</sup> Pierre Charron, Oeuvres, Genève, Slatkine Reprints, 1970, (La Sagesse, 1601), livre premier, chap. XLI, tome I, p. 146. Selon Jean de Viguerie, Pierre Charron est un auteur très lu à l'époque. On trouve sa «Sagesse» dans presque toutes les bibliothèques du premier quart du XVII<sup>e</sup> siècle (L'institution des enfants. L'éducation en France, XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle, Paris, Calmann-Lévy, 1978, p. 25-26).

<sup>22</sup> Noémi Hepp, «Femme», Dictionnaire du Grand Siècle..., p. 579.

<sup>23</sup> Les véritables motifs de Messieurs et Dames de la Société de Notre-Dame de Montréal pour la conversion des sauvages de la Nouvelle-France, [s.l.], 1643, p. 34, en 2<sup>e</sup> partie de Marie-Claire Daveluy, La Société de Notre-Dame de Montréal (1639-1663). Son histoire - ses membres - son manifeste, Ottawa, Fides, 1965. Le Vieux Récit, non publié, Archives du monastère des ursulines de Québec, p. 17, lignes 7 à 14, transcription. François Dollier de Casson, Histoire du Montréal, édition critique par Marcel Trudel et Marie Baboyant, La Salle, Éditions Hurtubise HMH Ltée, 1992, p. 217-218. Morin, Histoire simple et véritable..., p. 177. «Lettre autographe de Mme D'Ailleboust à Mgr de Laval», 16 septembre 1661, Archives du monastère de l'Hôtel-Dieu de Québec, T.4, c.100, #27b, transcription (ou Honorius Provost, «La réserve de M. D'Ailleboust à Québec», Bulletin des recherches historiques, 53, 6 (juin 1947), p. 179-180).

empressée au point d'être «choquée».<sup>24</sup> Chose certaine, ce n'est pas la dot exigée d'une novice qui posait problème puisque celle d'une ursuline, par exemple, est à peu près l'équivalent de ce que Barbe de Boullougne fournira en dot de mariage.<sup>25</sup> De toutes façons, l'avenir montrera qu'elle n'est pas faite pour le cloître qu'elle expérimentera à deux reprises.

Pour ce qui est des autres types d'engagement religieux (tiers ordres, communautés séculières, recluses, béguines...), ils demeurent plus ou moins valorisés sinon suspects par le clergé et l'opinion française.<sup>26</sup> Ils représentent une voie peu envisageable pour Barbe de Boullougne à une époque où se consacrer à Dieu signifie essentiellement entrer dans un ordre religieux avec des vœux solennels et derrière la clôture d'un monastère.<sup>27</sup> La clôture est perçue comme un moyen privilégié pour assurer la perfection des vertus et prévenir les tendances hérétiques, tandis que les vœux solennels facilitent le partage du patrimoine familial, obligeant celui ou celle qui les émet à renoncer au droit d'hériter.

Le cas des ursulines et des visitantines qui se voient imposer le cloître respectivement en 1610<sup>28</sup> et 1616 sont des exemples notoires du mouvement poussant à la clôture, alors que leur mission (éducation pour l'une et assistance aux malades et aux pauvres pour l'autre) se voulait à l'origine en dehors de la vie monastique. Les filles de la Charité fondées en 1633 échappent au cloître grâce à la vigilance de Vincent de

---

<sup>24</sup> Juchereau de St-Ignace, Lès Annales..., p. 211, 218, 219.

<sup>25</sup> Voir au sujet de la dot pour une ursuline: Noël Aymès, La France de Louis XIII, Paris, Nouvelle Librairie Nationale, 1909, p. 265.

<sup>26</sup> René Taveneaux, Le catholicisme de la France classique, 1610-1715, Paris, Société d'édition d'enseignement supérieur (Sedes), 1994, tome 1, p. 89.

<sup>27</sup> Devant le relâchement spirituel et moral de certains monastères, le concile de Trente rappelle aux moniales le maintien ou le rétablissement de la clôture et des vœux solennels.

<sup>28</sup> Il s'agit des ursulines de Paris, celles de Toulouse sont cloîtrées en 1616, celles de Bordeaux en 1618, celles de Dijon en 1619, etc.

Paul qui apprend de l'expérience de François de Sales avec les visitantines, et aussi parce que leur oeuvre auprès des plus démunis est vraiment inconciliable avec le cloître.<sup>29</sup> Là encore, cette dernière option serait quasi impossible à une personne comme Barbe de Boullougne, le travail demandé exigeant une forte constitution physique et attirant surtout les filles des couches populaires.<sup>30</sup>

Mais comment expliquer la décision de Louis d'Ailleboust d'accepter un mariage blanc? Comme nous l'avons vu, Louis d'Ailleboust ne tire pas vraiment d'avantages économiques en se mariant avec Barbe de Boullougne. Il n'est pas possible non plus que ce soit en désespoir de cause car il n'a tout de même que 26 ans lorsqu'il se marie et il est sans doute «en bonne santé de corps, sain d'esprit, mémoire et entendement» pour reprendre un commentaire le concernant lui et sa femme dans un acte notarié de 1652.<sup>31</sup> Est-il vraisemblable que Louis d'Ailleboust soit pieux au point de se laisser convaincre d'un idéal religieux comme celui d'un mariage blanc? Est-ce qu'une certaine affinité spirituelle serait l'élément déterminant au sein d'une compatibilité de caractère et d'une relative affinité de naissance?

Il est vrai que Barbe de Boullougne est dotée d'atouts personnels susceptibles d'en faire quelqu'un apprécié dans l'amitié. Or, le mariage au XVII<sup>e</sup> siècle privilégie d'abord l'amitié bien avant l'amour sentimental.<sup>32</sup> Marie Morin ne dit-elle pas de Barbe de Boullougne qu'elle

---

<sup>29</sup> En Nouvelle-France, les hospitalières de Montréal et Marguerite Bourgeois doivent débattre des questions du même ordre dans la seconde moitié du XVII<sup>e</sup> siècle.

<sup>30</sup> Labrousse et Sauzet, «La lente mise en place...», p. 413. Voir Marie-Ange Duvignacq-Glessgen, L'ordre de la Visitation à Paris aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, Paris, Cerf, 1994.

<sup>31</sup> «Don mutuel», Québec, 30 octobre 1652, Archives du monastère de l'Hôtel-Dieu de Québec, T.4, C.102, #33a.

<sup>32</sup> François Lebrun, La vie conjugale sous l'Ancien Régime, Paris, Gallimard, 1975, p. 21.

«fut fort advantagee de tallans naturels tant du corps que de l'esprit»?<sup>33</sup> Cela explique peut-être en partie que «plusieurs personnes d'un rang distingué l'avoient recherchée dans son veuvage».<sup>34</sup> Le Père Chaumonot écrit: «j'eus le bien [bonheur] de faire connoissance avec Madame d'Aillebout qui m'avoit été recommandée par le P. Jérôme Lalemant, notre Supérieur, qui ayant été son directeur à Québec, voulut que je tinsse sa place auprès d'elle à Montréal».<sup>35</sup> Chaumonot la reconnaît «aussitôt pour une femme de vertu, d'esprit et de conduite».<sup>36</sup> À l'été 1647, Marie de l'Incarnation affirme dans une lettre à son fils Claude Martin, à propos de Barbe de Boullougne, que les autochtones l'ont «toujours beaucoup aimée».<sup>37</sup> Déjà dans les années 1645-1646, Barbe de Boullougne comprend l'Algonquin et peut le parler,<sup>38</sup> ce qui est remarquable en sachant la difficulté des langues amérindiennes pour les Français. Une relation des jésuites rapporte une anecdote où les commentaires des Amérindiens font rire et rougir Barbe de Boullougne;<sup>39</sup> reflet d'une capacité d'entregent et de la vivacité de son tempérament, lequel est peut-être un obstacle à la vie conventuelle, mais n'est sans doute pas dépourvu de charme dans la vie séculière. Barbe de Boullougne prodigue «beaucoup de caresses» ou «beaucoup de tendresse» tantôt à la filleule de Louis d'Ailleboust,<sup>40</sup> tantôt à l'une ou l'autre des

---

<sup>33</sup> Morin, Histoire simple et véritable..., p. 120.

<sup>34</sup> Juchereau de St-Ignace, Les Annales..., p. 175.

<sup>35</sup> Père Pierre Chaumonot, Autobiographie et pièces inédites, Poitiers, Henri Oudin, 1869, p. 58.

<sup>36</sup> Chaumonot, Autobiographie..., p. 58.

<sup>37</sup> Marie de l'Incarnation, Correspondance, édition par Dom Guy Oury, Solesmes, Abbaye Saint-Pierre, 1971, lettre à son fils, Québec, été 1647, p. 329.

<sup>38</sup> Jérôme Lalemant, Relation de 1646-1647, Reuben Gold Thwaites (éd.), The Jesuit Relations and Allied Documents, Cleveland, The Burrows Brothers Co., 1896-1901, vol. 29, p. 172 et vol. 30, p. 256.

<sup>39</sup> Lalemant, Relation de 1645-1646, Thwaites..., vol. 29, p. 172.

<sup>40</sup> Morin, Histoire simple et véritable..., p. 128.

Amérindiennes.<sup>41</sup> Nous verrons que Barbe de Boullougne s'émeut devant la misère d'autrui et fait preuve de compassion.<sup>42</sup> Tout cela ne traduit-il pas un tempérament affectueux ou bienveillant?

Ceci dit, le motif religieux éclaire davantage l'attitude de Louis d'Ailleboust concernant sa décision d'épouser Barbe de Boullougne. Il se peut que les parents de Louis d'Ailleboust aient été de fervents catholiques marqués par leurs antécédents. L'époque de son grand-père paternel comporte au moins deux conversions au protestantisme au sein de la famille, tout en ayant cinq chanoines dont un qui devient évêque. La mère de Louis d'Ailleboust vient d'une famille dont le père, ancien catholique, était un farouche défenseur de la Religion réformée. Elle et son frère se convertirent au catholicisme. Le garçon se fit prêtre, c'est-à-dire se mit «à mal tourner» suivant l'expression de son père qui le déshérita.<sup>43</sup> Il est donc possible qu'en réaction, les parents de Louis d'Ailleboust aient inculqué une grande piété à leurs enfants, surtout sa mère, Louis étant orphelin de père vers l'âge de 8 ans. Rappelons aussi que la soeur de Louis d'Ailleboust devient religieuse bénédictine à Saint-Pierre de Reims où, dans le premier tiers du XVII<sup>e</sup> siècle à tout le moins, la vie des moniales est «régulière et même austère».<sup>44</sup> Enfin, tous deux grandissent dans le rayon des réformes diocésaines de Langres et d'Autun.

D'autre part, Louis d'Ailleboust qui habite déjà Paris en 1638, l'année de son mariage, est peut-être depuis un certain temps sous l'influence

---

<sup>41</sup> Marie de l'Incarnation, Correspondance..., lettre à son fils, Québec, été 1647, p. 329. Lalemant, Relation de 1647, Thwaites..., vol. 30, p.256.

<sup>42</sup> Juchereau de St-Ignace, Les Annales..., p. 218. Marie de l'Incarnation, Correspondance..., lettre à son fils, Québec, octobre 1668, p. 833.

<sup>43</sup> Aegidius Fauteux, La famille D'Ailleboust. Étude généalogique et historique, Montréal, G. Ducharme Librairie-Éditeur, 1917, p. 28.

<sup>44</sup> Yves Chaussy, Les bénédictines et la Réforme catholique en France au XVII<sup>e</sup> siècle, Toulouse, Éditions de la Source, 1975, p. 233, 236.

des milieux dévots. Faut-il ajouter que la rive gauche de Paris où résident Louis d'Ailleboust puis Barbe de Boullougne, est un foyer spirituel très actif de la Réforme catholique où dévots et surtout dévotes s'impliquent aux côtés des ordres religieux et des prêtres séculiers? Les initiatives à caractère religieux ne manquent pas depuis le début du XVII<sup>e</sup> siècle. Pas très loin de la place Maubert se trouve la paroisse Saint-Nicolas du Chardonnois qui, sous l'action d'Adrien Bourdoise, devient en 1612 un phare de la Réforme catholique. En 1626, les doctrinaires s'établissent près de la rue des Morfondus dans le faubourg Saint-Marcel. Adjacent au faubourg Saint-Marcel, le faubourg Saint-Jacques accueille neuf maisons religieuses dans le premier quart du siècle, dont six couvent féminins.<sup>45</sup> Carmélites, visitantines, ursulines, cisterciennes de Port-Royal, feillantines et bénédictines du Val-de-Grâce prennent place avec les capucins, les bénédictins anglais et les oratoriens de Bérulle. Plus à l'ouest, dans le faubourg Saint-Germain,<sup>46</sup> le noviciat des jésuites et leur Collège de Clermont dans le quartier de l'Université sont des centres majeurs d'animation de la vie intérieure, tandis que Jean-Jacques Olier débute sa relation spirituelle avec Marie Rousseau en 1638 et fonde la Compagnie de Saint-Sulpice en 1641.

L'état de vie des membres de la Société de Notre-Dame de Montréal<sup>47</sup> permet de voir que l'orientation conjugale de Barbe de Boullougne et de Louis d'Ailleboust est une expression parmi d'autres de la ferveur religieuse de l'époque. Tout d'abord, au moins la moitié des quelque cinquante Associés sont mariés ou sont veufs et au moins les trois quart

---

<sup>45</sup> Marcel Poëte, Une vie de cité: Paris, de sa naissance à nos jours. Tome III: La spiritualité de la cité classique. Les origines de la cité moderne (XVI<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècles), Paris, Éd. A. Picard, 1931, p. 313, 361, 390.

<sup>46</sup> L'hôtel particulier de la première bienfaitrice de l'Hôtel-Dieu de Québec, la duchesse d'Aiguillon, est situé au faubourg Saint-Germain-des-Prés, (Paul-Henri Delvaux, Fondation, établissement et fonctionnement de l'Hôtel-Dieu de Québec, premier hôpital du Canada: 1639-1693, Mémoire de M.A. (Histoire), Université de Montréal, 1972, p. 19).

<sup>47</sup> Daveluy, La Société de Notre-Dame de Montréal..., p. 95-326.

d'entre eux ont des enfants. Sur les onze prêtres membres, deux<sup>48</sup> sont des pères de famille qui ont été ordonnés une fois veufs, alors que Henri de Lévis, duc de Ventadour, a fait un mariage blanc et cinq ans plus tard, sa femme devient carmélite et lui se prépare à la prêtrise.<sup>49</sup> Jérôme le Royer de la Dauversière, Gaston de Renty et Marie Rousseau sont des pères et mère de famille reconnus pour être des mystiques inspirés. Célibataire et laïc, Paul Chomedey de Maisonneuve prononcera un voeu de chasteté en Nouvelle-France sur le conseil de Marguerite Bourgeois,<sup>50</sup> elle-même liée par des voeux simples et membre d'une congrégation mariale. Jeanne Mance s'engage aussi dans le célibat apostolique tout en restant laïque.

D'autres cas gravitant autour de Barbe de Boullougne et Louis d'Ailleboust témoignent de l'air du temps. La grande amie de Barbe de Boullougne, Anne Gasnier,<sup>51</sup> veuve à deux reprises en France et devenue grand-mère se marie en Nouvelle-France avec le veuf Jean Bourdon, père de sept enfants. Anne Gasnier n'est venue au Canada «que par un principe de piété et de dévotion».<sup>52</sup> Elle connaît Bourdon qui, «sous son habit séculier...menoit une vie des plus régulières» et elle décide «d'assister cette famille...à la condition qu'ils vivroient ensemble comme frère et soeur. Cela s'est fait, et la condition a été exactement observée».<sup>53</sup> Madeleine Chauvigny de la Peltrie, mère d'un enfant mort au berceau et devenue veuve en France, simule un mariage avec le chaste Jean de

---

<sup>48</sup> Philibert Brandon du Laurent et Elie Laisné de la Marguerie.

<sup>49</sup> Raoul Allier, La cabale des dévôts, (1627-1666), Genève, Slatkine Reprints, 2<sup>e</sup> éd., 1970 [1902], p. 13.

<sup>50</sup> Morin, Histoire simple et véritable..., p. 72.

<sup>51</sup> Elle est la filleule de François de Sales (Micheline d'Allaire, Montée et déclin d'une famille noble: les Ruettes d'Auteuil, (1617-1737), La Salle, Hurtubise HMH, 1980, p. 33).

<sup>52</sup> Marie de l'Incarnation, Correspondance..., lettre à son fils, Québec, octobre 1668, p. 833.

<sup>53</sup> Marie de l'Incarnation, Correspondance..., lettre à son fils, Québec, octobre 1668, p. 833, 834.

Bernières, fondateur de l'Ermitage de Caen, dans le dessein de contourner l'opposition paternelle et venir en Nouvelle-France vivre avec les ursulines dont elle fonde le couvent. Marie de l'Incarnation, devenue religieuse une fois veuve et mère d'un fils de douze ans, partira six ans plus tard pour la Nouvelle-France. Hélène Boullé, la femme du premier gouverneur de Nouvelle-France, Samuel de Champlain, conçoit le dessein de se faire ursuline du vivant de son mari, même si elle ne le devient qu'après dix ans de veuvage.<sup>54</sup> Le gouverneur précédant Louis d'Ailleboust, Charles Huault de Montmagny, est membre de l'Ordre de Malte et donc lié par le voeu de chasteté. Charles de Lauson de Charny, gouverneur intérimaire que Louis d'Ailleboust remplace un certain temps, entre dans les ordres alors qu'il est veuf et père d'une petite fille de moins d'un an placée en nourrice.

Il y aurait d'autres exemples du même genre en France et proportionnellement plus en Nouvelle-France où, à côté de couples ayant autant d'enfants que «Dieu leur en donne» à travers un ou plusieurs mariages, se trouvent des gens qui, par motif spirituel, vivent la continence que ce soit dans le célibat, la vie consacrée, le veuvage et même à l'occasion le mariage. Il est d'ailleurs reconnu que par rapport au reste de la population, les élites catholiques choisissent davantage le célibat et pas toujours pour des raisons religieuses.<sup>55</sup>

Indépendamment du milieu dévôt, Barbe de Boullougne et Louis d'Ailleboust vivent dans une société où, depuis le début du XVII<sup>e</sup> siècle, les élites encouragent la civilisation et la christianisation des moeurs. Les références philosophiques de la société parisienne cultivée accordent priorité à la raison et la volonté sur les sentiments et les passions, sans pour autant empêcher l'exaltation mystique et l'héroïsme généreux.

---

<sup>54</sup> Rien n'indique qu'Hélène Boullé (1598-1654) devenue ursuline en 1638 en France ait eu des contacts avec Barbe de Boullougne et Louis d'Ailleboust. Nous soulignons son cas à titre d'exemple seulement.

<sup>55</sup> Lorraine Gadoury, Comportements démographiques et alliances de la noblesse de Nouvelle-France, thèse de Ph.D. (Histoire), Université de Montréal, 1988, p. 107.

Elles réfèrent au stoïcisme presque tout autant qu'au christianisme.<sup>56</sup> Les personnages dans Le Cid de Corneille acclamé en 1636 (en 1646 et en 1652 en Nouvelle-France) sont des données culturelles très représentatives de cette ligne de pensée. Ils sont majestueux non seulement par leur condition sociale mais par leur force intérieure et la puissance de leur volonté. Même René Descartes, dont les écrits ne sont pas très diffusés au XVII<sup>e</sup> siècle et sont mis à l'index en 1663, publie en 1637 son Discours de la méthode dans lequel il considère qu'il faut régler sa vie à partir de principes où intelligence et résolution d'agir forment un tout et amènent à obéir aux lois civiles et religieuses.<sup>57</sup> Évidemment, le discours moralisateur n'a pas touché la totalité des gens ni des coeurs en France, ne serait-ce que chez les libertins et les Grands à la Cour. Il reste que dans l'ensemble, le XVII<sup>e</sup> siècle apparaît étonnement chaste par rapport aux XVI<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, ne serait-ce que par le nombre relativement restreint de naissances hors mariage.<sup>58</sup>

## B. Les difficultés et la réussite d'un mariage blanc

Un nouvel épisode surgit au chapitre de la vie conjugale de Barbe de Boullougne et Louis d'Ailleboust après 14 ans de mariage. Rendue à l'âge de 39 ans, Barbe de Boullougne fait une tentative de vie religieuse chez les ursulines de Québec en janvier 1653. Il y a alors 11 membres dans la communauté et Marie de l'Incarnation en est la supérieure.<sup>59</sup> La transcription du Vieux Récit permet de lire:

madame Dailleboust qui avait esté gouvernante, pressée du désir de se faire religieuse desira de se separer d'avec son mary et obtint de luy, quoy qu'il y eut de grandes

---

<sup>56</sup> Roland Mousnier, Paris au XVII<sup>e</sup> siècle, Paris, Centre de Documentation Universitaire (CDU), 1969, p. 283.

<sup>57</sup> Aymes, La France de Louis XIII..., p. 140, 202.

<sup>58</sup> Jean-Pierre Bardet, «Sexualité», Dictionnaire du Grand Siècle..., p. 1446.

<sup>59</sup> Marcel Trudel, Histoire de la Nouvelle-France III. La seigneurie des Cent-Associés, 1627-1663. Tome II: La société, Montréal, Fides, 1983, p. 430.

dificultés, d'entrer dans notre monastère pour essayer la vie religieuse et qu'au cas quelle y peut reussir, il se feroit d'Eglise et elle religieuse mais apres environ un mois despreuve, elle reconnut quelle navoit pas asses de force pour observer les reigles. Elle sorti et retourna avec son espoux et vescuient dans la pieté ordinaire.<sup>60</sup>

Le désir de se faire religieuse chez Barbe de Boullougne est peut-être stimulé par l'exemple de sa soeur Philippe, qui fait profession chez les ursulines de Québec le 9 décembre 1650, âgée «denviron 42 ans»<sup>61</sup> (45 ans selon sa date de naissance). Entrée au noviciat le 2 décembre 1648,<sup>62</sup> sa vêtture se fait le 20 mars 1649,<sup>63</sup> et elle meurt le 20 août 1667. Philippe de Boullougne dite de Saint-Dominique est décrite par ses consoeurs comme ayant été une fille silencieuse, douce, débonnaire, charitable et patiente. «Un flux espatique qu'elle a porté pendant deux ans avant son deseds sans se relascher de lobservance ny de la mortification en sont des preuves».<sup>64</sup> À l'époque où Philippe de Boullougne était encore dans le monde, elle suscitait le respect de son entourage d'après le Père Jérôme Lalemant, qui en louant ses qualités se faisait en 1648 le porte-parole de ceux qui la connaissaient.<sup>65</sup>

Barbe de Boullougne a toujours été proche de sa soeur aînée demeurée

---

<sup>60</sup> Le Vieux Récit, non publié, Archives du monastère des ursulines de Québec, p. 17, lignes 7 à 14, transcription.

<sup>61</sup> Le Vieux Récit, non publié, Archives du monastère des ursulines de Québec, p. 13, ligne 24 à 26, transcription. Paul Ragueneau indique le 8 décembre au lieu du 9 pour la date de profession de Philippe de Boullougne (Journal des PP. Jésuites, 1650, Thwaites..., vol. 35, p. 58).

<sup>62</sup> Le Vieux Récit, non publié, Archives du monastère des ursulines de Québec, p. 13, lignes 9 à 11, transcription.

<sup>63</sup> Lucien Campeau, Monumenta Novae Francia. Tome VII: Le témoignage du sang (1647-1650), Rome - Montréal, Institutum Historicum Soc. Iesu - Les Éditions Bellarmin, 1993, note en bas de page #14, p. 628.

<sup>64</sup> Le Vieux Récit, non publié, Archives du monastère des ursulines de Québec, p. 26 b, lignes 1 à 6, transcription.

<sup>65</sup> Lalemant fait allusion à l'honnêteté, la pudeur, la bonté, la douceur et la piété de Philippe de Boullougne (Relation de 1647-1648, Thwaites..., vol. 32, p. 182-184).

célibataire et qui apparaît comme une femme courageuse mais moins fougère qu'elle. Elles ont commencé la même année à être marraine à Ravières. En 1643, elles habitent la même rue (sans doute la même maison) dans le faubourg Saint-Marcel à Paris.<sup>66</sup> Philippe de Boullougne accompagne Barbe de Boullougne et son mari jusqu'en Nouvelle-France,<sup>67</sup> après être devenue membre de la Société de Notre-Dame de Montréal la même année qu'eux.<sup>68</sup> Avant de partir, les trois établissent devant notaire un don mutuel entre-eux, étant donné «l'amitié» que le couple porte à «ladite demoiselle Philippine de Boullougne» (façon exceptionnelle de la prénommer) et elle-même voulant «reconnaître les gratifications qu'elle a reçu des dits sieur et demoiselle de Coullonges et espère recevoir encore».<sup>69</sup> En Nouvelle-France, les deux soeurs vivent cinq ans sous le même toit.<sup>70</sup> Enfin, Louis d'Ailleboust fournit 3 000 livres aux ursulines de Québec pour la dot de Philippe de Boullougne.<sup>71</sup> L'attachement de Barbe de Boullougne envers sa soeur n'est sûrement pas suffisant pour l'inciter à se faire ursuline à son tour, mais Philippe de Boullougne représente certainement un modèle à ses yeux de femme dévote liée par un vœu de chasteté.

Ce choix de Barbe de Boullougne, alors qu'elle est engagée dans un mariage, n'est pas une première au XVII<sup>e</sup> siècle et s'explique peut-être à la lumière d'une conception séculaire qui à la fois accepte et rejette

---

<sup>66</sup> «Don mutuel», Paris, 9 mars 1643, Archives du Monastère de l'Hôtel-Dieu de Québec, T.4, C.102, #31.

<sup>67</sup> Dollier de Casson, Histoire du Montréal..., p. 89. Vimont, Relation de 1642-1643, Thwaites..., vol. 23, p. 288.

<sup>68</sup> Daveluy, La Société Notre-Dame de Montréal..., p. 25. Vimont, Relation de 1642-1643, Thwaites..., vol. 23, p. 288.

<sup>69</sup> «Don mutuel», Paris, 9 mars 1643, Archives du monastère de l'Hôtel-Dieu de Québec, T.4, C.102, #31.

<sup>70</sup> Lalemant, Relation de 1646-1647, Thwaites..., vol. 30, p. 254-256.

<sup>71</sup> «Sentence de Mr le gouverneur», Québec, 3 décembre 1651, Archives du Monastère de l'Hôtel-Dieu de Québec, T.4, C.109, #151.

le monde.<sup>72</sup> L'ambiguïté de l'époque face au monde s'applique à la réalité séculière du mariage. Le concept de la sainteté pour les laïcs dans la vie ordinaire existe, les écrits de François de Sales et Jean-Jacques Olier l'illustrent bien,<sup>73</sup> mais à travers maintes hésitations et oppositions. La tendance demeure forte à voir le laïc au milieu du monde, surtout le laïc marié, comme un chrétien moins vertueux. Du côté des instituts religieux, nous avons vu que l'on tente de répondre aux besoins du siècle et le fuir en même temps. Dans tous les milieux, c'est comme si le courant contemplatif qui éloigne les voies du salut des réalités du monde et par le fait même de ses tentations, offrait l'apparence d'une plus grande perfection. Dans cette optique, le cloître fascine par son prestige spirituel en dépit (ou à cause) de son austérité. Il attire les esprits en quête d'absolu qui aspirent à un rapport avec le divin détaché le plus possible des superficialités ou des insécurités du monde. Il est même de bon ton pour une laïque, souvent noble ou bourgeoise, d'avoir ses entrées dans un monastère.

C'est sans doute ce qui explique qu'une fois veuve, Barbe de Boullougne a le désir de faire encore une seconde tentative chez les ursulines en 1663. À cette date, la communauté compte 17 membres et Marie de l'Incarnation en est toujours la supérieure.<sup>74</sup> Barbe de Boullougne est pourtant à ce moment-là impliquée à Québec dans la mise sur pied d'une association pieuse pour laïcs dont nous parlerons plus loin. Il faut dire qu'elle partage l'intérêt des ursulines pour l'éducation par son rôle dans l'évangélisation des Amérindiens dont nous reparlerons aussi. Cette volonté de quitter le monde à nouveau, ne peut-elle s'expliquer par les ennuis qui lui incombent depuis la mort de son mari en 1660? À moins qu'ils ne fassent que simplement retarder son entrée au noviciat? Dans la lettre qu'elle adresse à Mgr de Laval, son «très cher pere», le 16

---

<sup>72</sup> Labrousse et Sauzet, «La lente mise en place...», p. 356.

<sup>73</sup> Jean-Pierre Schaller, Direction spirituelle et temps modernes, Paris, Beauchesne, 1978, p. 142-143.

<sup>74</sup> Trudel, Histoire de la Nouvelle-France III..., tome II, p. 430.

septembre 1661, elle dit que «ses petites affaires sont sy pleines de traverses quen verité je me perdrois dans ces difficultes sy je nesaiiois souvent de me reflechir [de me tourner] du costé de Dieu qui voulant estre mon tout permet que je ne trouve hors de luy que croix et amertumes». <sup>75</sup> Aussi, Barbe de Boullougne demande conseil pour saisir la volonté divine sur sa vie. Elle supplie Mgr de Laval de mettre au courant les Pères Jérôme Lalemant et Paul Ragueneau de ses épreuves afin qu'ils puissent voir ensemble ce que le Seigneur désire pour elle à travers tout cela. Nous n'avons pas la réponse des jésuites mais nous savons que d'autres ennuis concernant les biens de sa succession s'annoncent en octobre 1663. <sup>76</sup> Enfin, Barbe de Boullougne «demanda d'entrer au noviciat, mais apres avoir demeuré environ 8 ou 9 mois a lespreuve elle se jugea elle mesme incapable destre religieuse et sortit». <sup>77</sup> Il est même possible d'après diverses sources consultés que cette seconde expérience de moniale ne dura qu'un maximum de six mois. <sup>78</sup>

La première expérience de noviciat montre que le couple formé par Barbe de Boullougne et Louis d'Ailleboust n'est pas sans divergence au cours des années. Louis d'Ailleboust refuse à prime abord le projet de vie

---

<sup>75</sup> «Lettre autographe de Mme D'Ailleboust à Mgr de Laval», 16 septembre 1661, Archives du Monastère de l'Hôtel-Dieu de Québec, T.4, C.100, #27b, transcription (ou Provost, «La réserve de M. D'Ailleboust à Québec»..., p. 179-180).

<sup>76</sup> «Requête de Barbe de Boulougne a nos Seigneurs du Conseil Souverain», Québec, 5 avril 1664, Archives du monastère de l'Hôtel-Dieu de Québec, T.4, C.108, #120.

<sup>77</sup> Le Vieux Récit, non publié, Archives du monastère des ursulines de Québec, p. 24, ligne 33 à la fin, transcription.

<sup>78</sup> Le 1er janvier 1663, Barbe de Boullougne est marraine de baptême à Montréal (Registre de baptême de Notre-Dame de Montréal). Le 31 juillet 1663, Barbe de Boullougne signe à Montréal le premier document relatif à la Sainte-Famille (Autobiographie de Chaumonot). Le 19 octobre 1663, Barbe de Boullougne signe un accord à Québec avec un dénommé Louis Grégoire (Archives nationales du Québec, greffe du notaire Jean Gloria). Le 3 février 1664, Barbe de Boullougne est présente «en la maison de dame Guilbault» à Québec pour la signature d'un contrat de mariage (Archives nationales du Québec, greffe du notaire Michel Fillion).

religieuse de sa femme. Ensuite, si Louis d'Ailleboust avait acquiescé à l'idée du mariage blanc au moment d'épouser Barbe de Boullougne,

après quelques années, il fit de grandes peines à cette chaste dame au sujet de son voeu qu'il vouloit rompre; mais sa patience et son courage la firent triompher de l'artifice que le démon avoit dressé contre elle. Elle fut victorieuse de cette tentation et fit rentrer Monsieur son époux dans les sentiments de fidelité dont il vouloit s'écarter, de sorte qu'après cette attaque qui dura plusieurs années, il la laissa fort paisible et mourut chretienement.<sup>79</sup>

Cette façon dont le conflit autour du voeu de chasteté est relaté, bien des années plus tard par l'annaliste de l'Hôtel-Dieu de Québec, fait de Barbe de Boullougne la femme héroïque et de Louis d'Ailleboust l'homme faible. Elle est décrite comme celle qui souffre le plus et qui reste ferme dans l'épreuve. Il est vrai qu'elle est liée à un voeu qui a un caractère d'obligation plus grand que la promesse de Louis d'Ailleboust, le voeu étant une promesse faite directement à Dieu.<sup>80</sup> La souffrance et le combat intérieur de Louis d'Ailleboust, qu'il est permis de présumer, passent sous silence, mais sa résignation obtenue par l'effort de sa femme le sauve de la déchéance prédite par leur ancien directeur de conscience. Autrement dit, il est sauvé par son épouse.

En tous les cas, le conflit révèle l'attachement de Louis d'Ailleboust à Barbe de Boullougne. D'ailleurs, le couple donne l'impression de fonctionner dans l'ensemble assez bien. Un premier don mutuel avait été conclu à Paris en 1643 «considerant l'amitié qu'ils se portent l'un deus à l'autre, et les soins, peines et travaux qu'ils prennent l'un pour l'autre».<sup>81</sup> Cette donation implique aussi la soeur de Barbe de Boullougne, «ayant aussi égard à l'amitié qu'ils portent à ladite

---

<sup>79</sup> Juchereau de St-Ignace, Les Annales..., p. 211.

<sup>80</sup> Saint-Thomas d'Aquin, Somme théologique. La religion, tome II, traduit par I. Mennessier, Paris -Tournai - Rome, Editions de la Revue des Jeunes, Desclée & Cie, 1934, question 88, «Le voeu», article 3, solution 1, p. 23.

<sup>81</sup> «Don mutuel», Paris, 9 mars 1643, Archives du monastère de l'Hôtel-Dieu de Québec, T.4, C.102, #31.

demoiselle».<sup>82</sup> En janvier 1651, un second don mutuel réitère le premier sans tenir compte cette fois de Philippe de Boulougne qui a fait sa profession religieuse le mois précédent. Le contrat ratifie les clauses de la dernière entente «a cause de l'amitié qu'ils se portent desirant se favoriser l'un l'autre de tout leur pouvoir».<sup>83</sup> En 1652, deux mois avant l'entrée de Barbe de Boulougne au monastère des ursulines, le couple contracte un troisième don mutuel. Cette donation s'exerce en «considerant la grande amour qu'ils se sont portez et portent et les peines et travaux qu'ils ont souffert pour gagner et conserver les biens qu'il a plu à Dieu leur envoyer».<sup>84</sup> Le terme «amour» a vraiment le sens d'une affection plus intense que l'amitié, même si à l'époque l'amitié est perçue comme un fondement plus solide au mariage.<sup>85</sup>

Le don mutuel en soi témoigne d'une considération entre les époux. Le don mutuel de 1652 précise qu'il ne peut être révoqué par «lesdits marier...sans le consentement l'un de l'autre». Barbe de Boulougne et Louis d'Ailleboust se donnent donc mutuellement tout ce que leur communauté matrimoniale possède advenant le décès de l'un d'eux et à condition qu'il n'y ait aucun enfant issu du mariage. Ils écartent ainsi les héritiers naturels collatéraux. Le survivant jouit dès lors de tous les biens et revenus au lieu d'en céder la moitié au lignage comme il serait normal de faire selon la Coutume de Paris. De cette façon, le survivant s'assure d'un «meilleur moyen de s'entretenir tant qu'il vivra», peut-on lire dans la donation de 1652. Le don mutuel fait en sorte que le lignage jouira de son héritage seulement à la mort du

---

<sup>82</sup> «Don mutuel», Paris, 9 mars 1643, Archives du monastère de l'Hôtel-Dieu de Québec, T.4, C.102, #31.

<sup>83</sup> «Don mutuel», Québec, 16 janvier 1651, Pierre-Georges Roy (éd.), Inventaire des testaments, donations et inventaires du Régime français conservés aux Archives judiciaires de Québec, Archives de la province de Québec, 1941, vol. III, p. 157.

<sup>84</sup> «Don mutuel», Québec, 30 octobre 1652, Archives du monastère de l'Hôtel-Dieu de Québec, T.4, C.102, #33a.

<sup>85</sup> Charron, Oeuvres..., livre premier, chap. XLVI, p. 163.

dernier conjoint et si aucune autre clause subséquente n'en empêche la réalisation.

Quelques propos contenus dans une lettre que Barbe de Boullougne adresse à Mgr de Laval en 1661 peuvent donner un autre exemple de la déférence existant entre elle et son mari. Elle raconte qu'en 1649, par considération pour elle, Louis d'Ailleboust change ses plans d'acquisition d'un arpent de terre pour bâtir une maison dans l'enclos de Québec (qu'il ne fera en fin de compte jamais construire). Il avait choisi un emplacement, lorsque Barbe de Boullougne prie son mari de changer de lieu pour un terrain où elle n'aurait «qu'un pas pour estre a la paroisse» compte tenu qu'elle est souvent «infirmes» (malade).<sup>86</sup> Louis d'Ailleboust accepte et le couple fait le choix d'un emplacement plus près de l'église paroissiale. Selon Barbe de Boullougne, ce terrain suppose plusieurs précautions à prendre avec le mesurage et est par conséquent une source d'inquiétude pour Louis d'Ailleboust.

Les passages sont discrets dans les sources quant aux sentiments de Barbe de Boullougne envers Louis d'Ailleboust. Il y a d'abord celui relatant la décision de Barbe de Boullougne d'accepter de suivre Louis d'Ailleboust en Nouvelle-France après cinq ans de mariage malgré son manque d'intérêt ou de force. Est-ce par sens du devoir face à son engagement matrimonial et/ou par attachement à Louis d'Ailleboust? Dollier de Casson fait dire à Barbe de Boullougne: «Si mon mari y est appelé, j'y suis appelée aussi, parce que, étant sa femme, je le dois suivre».<sup>87</sup> En second lieu, Marie Morin rapporte que suite au décès de Louis d'Ailleboust, Barbe de Boullougne souhaite ardemment vivre avec les hospitalières de Montréal malgré l'inconfort de la chambre qu'on lui offre. Leur compagnie lui serait nécessaire pour «ce consoler auprès d'elles dans l'affliction ou

---

<sup>86</sup> «Lettre autographe de Mme D'Ailleboust à Mgr de Laval», 16 septembre 1661, Archives du Monastère de l'Hôtel-Dieu de Québec, T.4, C.100, #27b, transcription (ou Provost, «La réserve de M. D'Ailleboust à Québec»..., p. 179).

<sup>87</sup> Dollier de Casson, Histoire du Montréal..., p. 218.

elle étoit de la perte de son mary». <sup>88</sup> Enfin, Barbe de Boullougne écrit au Père Charles Lalemant en 1664 pour régler des problèmes de perception de rentes depuis le décès de celui qu'elle appelle son «cher mary». <sup>89</sup>

Barbe de Boullougne et Louis d'Ailleboust ont eu 22 ans de vie commune. Sur ce nombre, Louis d'Ailleboust séjourne seul pour affaires en France pendant un peu plus de deux ans répartis sur trois voyages. <sup>90</sup> Malgré le caractère particulier de leur union matrimoniale, il est possible de conclure que ce mariage fut la source d'un véritable soutien mutuel. Cette solide et réciproque estime primant sur la passion serait tout à fait dans la ligne des époux du XVII<sup>e</sup> siècle. <sup>91</sup>

Il semble bien que Barbe de Boullougne restera fidèle sa vie entière à son voeu de chasteté. Elle aurait pu se remarier étant «fort estimée» et ayant «les apparences d'une vie commune», <sup>92</sup> c'est-à-dire affichant sans doute dans sa manière de vivre un style qui correspond à sa condition dans le monde. À cet égard, elle a peu de concurrentes et

plusieurs personnes d'un rang distingué l'avoient recherchée dans son veuvage. Monsieur de Courcelle, gouverneur, et Monsieur Talon, intendant, la demanderent tous deux en mariage, mais comme elle étoit vouée des sa jeunesse a Jesus Christ, et que le temps qu'elle avoit passé avec Mr Daillebout, son mary, ne l'avoit pas empêchée de garder une

---

<sup>88</sup> Morin, Histoire simple et véritable..., p. 120.

<sup>89</sup> «Lettre autographe de Mme D'Ailleboust au R.P. Charles Lalemant à Paris», Québec, 8 août 1664, Archives du monastère de l'Hôtel-Dieu de Québec, T4, C.104, #44.

<sup>90</sup> Contrairement à ce que dit le Dictionnaire biographique du Canada à propos de Louis d'Ailleboust (Daveluy, «Ailleboust de Coulonge...», p. 43-46), une fois installé en Nouvelle-France, ce dernier semble avoir fait trois voyages en France et non deux. Sa signature dans les registres paroissiaux de Notre-Dame de Québec et dans quelques contrats de mariage devant notaire le prouvent.

<sup>91</sup> Aymes, La France de Louis XIII..., p. 266. Sara F. Matthews Grieco, «Corps, apparence et sexualité», Histoire des femmes en Occident..., p. 93.

<sup>92</sup> Juchereau de St-Ignace, Les Annales..., p. 175.

perpétuelle virginité, elle refusa constamment les partis les plus avantageux qui se présentèrent.<sup>93</sup>

La chasteté l'emporte donc sur la possibilité pour Barbe de Boullougne de cumuler un second douaire avec un mari douze ans plus jeune qu'elle. Daniel de Rémy de Courcelle et Jean Talon sont en effet du même âge et sont morts tous deux célibataires.

Barbe de Boullougne est une dévote qui sort franchement de l'ordinaire et dont la dévotion inspire un respect qui sera de plus en plus manifeste dans son entourage. En se consacrant à Dieu par un vœu de chasteté dès sa jeunesse et en maintenant ce don personnel à travers le mariage, elle incarne, pourrait-on dire, un prototype des «amazones du grand Dieu»<sup>94</sup> aux yeux de ses contemporains. Allons voir comment son engagement et son rayonnement dans la colonie rend justice à cette image.

---

<sup>93</sup> Juchereau de St-Ignace, Les Annales..., p. 175.

<sup>94</sup> Leslie Choquette, «Ces amazones du Grand Dieu: Women and Mission in Seventeenth-Century Canada», French Historical Studies, 17, 3 (spring 1992), p. 630. Le terme «amazone» revient plusieurs fois sous la plume de différents auteurs au XVII<sup>e</sup> siècle, comme par exemple les jésuites Paul Le Jeune et Bathélemy Vimont, le sulpicien François Dollier de Casson et l'hospitalière de Montréal Marie Morin. L'amazone désigne la femme courageuse peu importe sa condition (religieuse, mariée, célibataire, mère de famille). La Relation de 1635 du Père Le Jeune, où il fait allusion aux «amazones du grand Dieu», avait particulièrement attiré l'attention des Français sur la Nouvelle-France.

## CHAPITRE IV

### L'ENGAGEMENT ET LE RAYONNEMENT EN NOUVELLE-FRANCE

#### A. Les implications socio-religieuses

##### a. *Marraine de baptême*

Au-delà de la chasteté, Barbe de Boullougne se distingue par sa participation à la vie sociale, religieuse et économique en Nouvelle-France. Le premier acte officiel où l'on retrouve le nom de Barbe de Boullougne en Nouvelle-France est un acte de baptême où elle figure comme marraine. Au XVII<sup>e</sup> siècle, être parrain ou marraine de baptême est un rôle important, car le baptême est un sacrement essentiel et un rite de passage qui introduit «au monde des vivants».<sup>1</sup> Le parrain et la marraine contractent un lien spirituel particulier avec le baptisé.<sup>2</sup> Ils sont les témoins officiels du sacrement, deviennent un modèle de foi et en quelque sorte des protecteurs, d'où la recherche de gens bien vus. Être parrain ou marraine de ce «signe par excellence de l'appartenance»,<sup>3</sup> qu'est le baptême, est par conséquent un honneur. Dans un milieu restreint comme celui de la Nouvelle-France, surtout dans la première moitié du XVII<sup>e</sup> siècle, l'importance honorifique est encore plus grande.<sup>4</sup> Les gens des couches sociales supérieures sont très souvent recherchés à ce titre.

---

<sup>1</sup> François Lebrun, La vie conjugale sous l'Ancien Régime, Paris, Gallimard, 1975, p. 121. Pierre Goubert, L'Ancien Régime. I: la société, Paris, Armand Colin, 1969, p. 78.

<sup>2</sup> Le concile de Trente interdit «de faire tenir le même enfant sur les fonts du baptême par plusieurs parrains ou marraines. On doit se borner à un seul parrain ou à une seule marraine, ou du moins prendre seulement l'un et l'autre» (Catéchisme du Concile de Trente, traduit et annoté par l'abbé Doney, tome I, Dijon, Victor Lagier, 1842, chapitre 15, «Du sacrement du baptême», p. 321).

<sup>3</sup> Dominique Deslandres, «Réforme catholique et altérité: arrière-plan socio-religieux de la fondation de Montréal», Jean-Rémi Brault (dir), Les origines de Montréal. Actes du colloque organisé par la Société historique de Montréal, Montréal, Leméac, 1993, p. 20.

<sup>4</sup> Marcel Trudel, Histoire de la Nouvelle-France III. La seigneurie des Cent-Associés, 1627-1663. Tome II: La société, Montréal, Fides, 1983, p. 557.

Barbe de Boullougne est marraine de baptême au moins 54 fois en Nouvelle-France sur une période de trente ans, entre 1643 et 1673. Ce nombre est considérable si on le compare aux sept fois de Marguerite Bourgeois ou aux quatre fois de Philippe de Boullougne. Par contre, Jeanne Mance est marraine 89 fois dont 87 fois à Montréal. Madeleine Chauvigny de la Peltrie est marraine 62 fois, dont 22 fois à Montréal en l'espace de 18 mois et Anne Gasnier, 59 fois à Québec.<sup>5</sup>

Les 54 fois où Barbe de Boullougne est marraine en Nouvelle-France sont réparties assez équitablement entre 1643 et 1673. Elle est marraine en moyenne une fois par année. Elle est rarement marraine deux fois l'an, encore plus rarement trois fois, sauf à Montréal en 1643, où elle l'est six fois et en 1646, cinq fois. Dans les années où Barbe de Boullougne se prête au rôle de marraine à Montréal, il y a environ 240 baptêmes et elle figure comme marraine 28 fois dans le registre de l'église Notre-Dame de Montréal. Elle est donc marraine lors d'un baptême sur dix. Pour ce qui

---

<sup>5</sup> Hubert Charbonneau et Jacques Légaré (dirs), Répertoire des actes de baptême, mariage, sépulture et des recensements du Québec ancien, Programme de recherche en démographie historique, département de démographie de l'Université de Montréal, Les Presses de L'Université de Montréal, 1980, vols 1, 3, 5. Il est possible que les registres paroissiaux ne soient pas toujours complets pour diverses raisons. Par exemple, le Père Claude Dablon fait allusion à deux baptêmes où Barbe de Boullougne serait marraine et Jean Talon parrain, mais qui sont introuvables dans les registres paroissiaux. Il s'agirait d'une amérindienne de 25 ans et sa fille de 6 ans: «La mere se trouvant en estat d'estre baptisée aussi-bien que la fille, il [Talon] voulut estre leur Parrain, & choisit Madame d'Ailleboust, veuve d'un de nos Gouverneurs, pour estre la Marraine au nom de Madame la Princesse de Conty, en consideration de l'affection & du zele que témoigne son Altesse, pour faire élever les petits enfans Sauvages dans la piété Chrestienne. La ceremonie de ces Baptesmes se fit dans toutes les magnificences possibles. Monseigneur l'Evesque voulut luy-mesme les baptiser; le nom de Louise fut donné à la mère, & à la petite, celui de Marie Anne. Tout se termina par un festin que Monsieur l'Intendant fit préparer pour tous les Sauvages» (Claude Dablon, Relation de 1670-1671, Ruben Gold Thwaites (éd.), The Jesuit Relations and Allied Documents, Cleveland, The Burrows Brothers Co., 1896-1901, vol. 54, p. 274-276). La princesse de Conti est la nièce de Mazarin et l'épouse d'un membre de la Société de Notre-Dame de Montréal, Armand de Bourbon prince de Conti (Marie-Claire Daveluy, La Société de Notre-Dame de Montréal, (1639-1663). Son histoire - ses membres - son manifeste, Ottawa, Fides, 1965, p. 318).

est de Québec, il y a près de 1 840 baptêmes en comptant ceux de l'église Notre-Dame de Québec et ceux de la mission Saint-Joseph de Sillery, et Barbe de Boullougne figure 24 fois comme marraine dans les registres baptismaux. Elle est donc marraine lors d'un baptême sur cent.<sup>6</sup>

À travers le marrainage, Barbe de Boullougne côtoie un nombre considérable de gens de toutes sortes en Nouvelle-France. Le réseau social formé par les 54 baptisés ayant Barbe de Boullougne comme marraine le démontre. Il y a 20 Amérindiens et Amérindiennes d'âges variés qui ont Barbe de Boullougne comme marraine. Parmi eux, il y a au moins six adultes, quatre adolescents et un enfant de 6 ans, quatre enfants de quelques mois et un nouveau-né. Quatorze sont de Montréal et six de la mission Saint-Joseph de Sillery. Les 34 autres baptisés sont des enfants blancs: au moins 17 âgés d'à peine un jour et 8 âgés de quelques jours à 2 mois. Ces petits Français proviennent de divers milieux sociaux: 12 appartiennent à des familles de notables (seigneur, commerçant, procureur fiscal, juge, chirurgien, membres du Conseil souverain, interprète, notaire, militaire...) et 9 appartiennent à une famille de maître-artisan ou qui cultive la terre, ce qui est probablement le cas aussi, même si les preuves font défaut, pour les 13 autres familles.<sup>7</sup>

En plus des familles immédiates des baptisés, les parrains intègrent aussi le réseau social formé autour de Barbe de Boullougne, surtout qu'il se crée un lien privilégié entre parrain et marraine.<sup>8</sup> Il n'y a que 8 parrains clairement signalés pour les 20 Amérindiens, alors qu'il y en a 33 pour les 34 Français. Plus souvent qu'autrement, le parrain aux côtés de Barbe de Boullougne est un notable. Parmi les plus en vue de la colonie, il y a entre autres l'intendant Talon, qui est quatre fois parrain, le gouverneur de Nouvelle-France, Rémy de Courcelle, qui l'est une fois, et le gouverneur de Montréal, Paul de Chomedey, qui l'est

---

<sup>6</sup> Charbonneau et Légaré, Répertoire des actes..., vols 1, 3, 5.

<sup>7</sup> Charbonneau et Légaré, Répertoire des actes..., vols 1, 3, 5.

<sup>8</sup> Lebrun, La vie conjugale sous l'Ancien Régime..., p. 122.

quatre fois. Enfin, lorsque Barbe de Boullougne est marraine, Louis d'Ailleboust n'est que trois fois parrain par la même occasion. Il est parrain 14 autres fois sans que Barbe de Boullougne soit marraine.<sup>9</sup> Dans leur cas, le parrainage ne semble pas être nécessairement une activité de couple.

*b. Signataire dans les contrats de mariage*

À côté du parrainage, la présence de Barbe de Boullougne à la passation de contrats de mariage devant notaire illustre son intérêt pour la vie sociale et l'estime dont elle est l'objet car elle est souvent invitée. Barbe de Boullougne se retrouve dans ce genre d'événement au moins 143 fois sur une période de 21 ans, entre 1648 et 1669 (un seul contrat est en 1676).<sup>10</sup> Pendant ces années, il y a à Montréal près d'une cinquantaine de contrats de mariage qui sont signés, et Barbe de Boullougne est présente à au moins 28 d'entre-eux, soit plus de la moitié. Pour ce qui est de Québec, il y a environ 425 contrats de mariage qui se font et elle est présente à 115 d'entre-eux, soit un peu plus du quart.<sup>11</sup>

Le nombre élevé de présences de Barbe de Boullougne à ces divers contrats de mariage est impressionnant si on le compare à celui de Philippe de Boullougne, -son nom n'apparaît aucune fois sur ce type de contrat-, ou encore à celui de Mme de la Peltrie qui ne signe que quatre contrats de mariage, dont un seulement en compagnie de Barbe de Boullougne. Jeanne

---

<sup>9</sup> Charbonneau et Légaré, Répertoire des actes..., vols 1, 3, 5.

<sup>10</sup> Archives nationales du Québec, greffes de notaires, XVII<sup>e</sup> siècle, Claude Auber, Guillaume Audouart, Bénigne Basset, Romain Becquet, Laurent Bermen, Pierre Duquet, Michel Fillion, Jean Lecomte, Jean-Baptiste Peuvret, Gilles Rageot, Jean de Saint-Père et le dépouillement (1730-1732) de Louis-Guillaume Verrier. Pour diverses raisons, les greffes de notaires du XVII<sup>e</sup> siècle ne sont pas nécessairement complètes. Les chiffres avancés dans ce mémoire reposent donc sur les données des actes notariés disponibles et par le fait même ne sont pas d'une exactitude absolue.

<sup>11</sup> Censuses of Canada 1608 to 1876. Recensements du Canada. Statistiques du Canada, Ottawa, 1878, vol. V, p. 175-180.

Mance, par contre, signe un très grand nombre de fois ce type de document et le fait 14 fois en compagnie de Barbe de Boullougne. Anne Gasnier appose sa signature sur ces contrats un nombre de fois nettement supérieur à celui de Barbe de Boullougne, dont 65 fois en sa compagnie.<sup>12</sup>

Nous n'avons repéré qu'une trentaine de contrats de mariage où Louis d'Ailleboust signe en tant que témoin. Sur ce nombre, Barbe de Boullougne est présente 25 fois. Seulement quatre contrats sur les 25 se situent dans la période où Louis d'Ailleboust occupe une charge publique de gouverneur ou de gouverneur intérimaire de la Nouvelle-France. Il semble qu'ils soient davantage conjointement présents à Montréal qu'à Québec pour ce type d'événement. On constate que pendant les quelques neuf années où le couple vit à Québec, ils apparaissent ensemble sept fois à des contrats de mariage. Dans les quelques huit années où le couple vit à Montréal, ils apparaissent ensemble 18 fois à partir de 1658 dont une dernière fois en 1660, trois mois avant la mort de Louis d'Ailleboust.

Les 143 signatures de Barbe de Boullougne se répartissent de façon assez inégale dans le temps. Le nom de Barbe de Boullougne apparaît presque chaque année entre 1648 et 1669, mais on note un répit de trois ans et demi suite à la mort de Louis d'Ailleboust en mai 1660. C'est vraiment une fois veuve et installée pour de bon à Québec, à partir de 1663, que Barbe de Boullougne participe le plus à ce genre de rencontres: 107 fois contre 36 fois du vivant de son mari. Les années 1665 et 1669 ressortent particulièrement avec respectivement 28 et 48 occasions où Barbe de Boullougne est signalée présente. Ces deux années enregistrent d'ailleurs un taux annuel de mariages jamais vu à Québec depuis 1648, avec 48 et 78 mariages.<sup>13</sup> Il faut sans doute y voir l'effet des convois de «filles du roi». Barbe de Boullougne semble donc plus active à ce niveau après la mort de son mari. Est-ce que cela signifierait quelque chose à part le fait que la fréquence des mariages augmente à Québec dans la période où

---

<sup>12</sup> Archives nationales du Québec, greffes de notaires... (voir n. 10)

<sup>13</sup> Censuses of Canada..., p. 175-180.

elle répond aux invitations?

Les contrats de mariage en Nouvelle-France sont des réunions sociales qui mettent généralement en présence un nombre considérable de personnes, alors qu'il suffirait de deux témoins mâles et majeurs pour valider le contrat.<sup>14</sup> Dans les contrats de mariages où Barbe de Boullougne est citée, il n'y a que 32 actes (moins du quart) où cinq invités et moins apposent leur signature. La majorité des actes comporte 10, 15, ou 20 signatures et même parfois plus et ce sans compter la présence de ceux qui ne signent pas.<sup>15</sup>

Ces rencontres se déroulent à divers endroits: dans l'étude du notaire, au fort de Québec ou de Ville-Marie, au «magasin de Montréal» dans la basse-ville de Québec, à la «maison de l'hôpital» de Ville-Marie ou dans des maisons privées. Barbe de Boullougne se rend notamment cinq fois dans la «maison de Marguerite Bourgeois», deux fois «en l'hostel de messire Jean Talon» et pas moins de 32 fois chez les Bourdon, c'est-à-dire chez Anne Gasnier. La résidence de Barbe de Boullougne sert de lieu de rendez-vous au moins à dix reprises à Québec, dont huit fois après le décès de Louis d'Ailleboust.<sup>16</sup>

Tout comme pour les baptêmes, la passation des contrats de mariage fait en sorte que Barbe de Boullougne socialise avec des gens de toutes catégories sociales. Dans ces types de rencontres, les analphabètes côtoient les dirigeants de la colonie qui honorent très souvent les mariages de leur présence. Les notables sont souvent parmi les témoins signataires aux côtés de Barbe de Boullougne alors que les futurs conjoints ne savent pas nécessairement écrire. Parmi les plus en vue, l'intendant Talon et le gouverneur de Nouvelle-France, Rémy de Courcelle,

---

<sup>14</sup> Marcel Trudel, Montréal, la formation d'une société, Montréal, Fides, 1976, p. 115.

<sup>15</sup> Archives nationales du Québec, greffes de notaires... (voir n. 10)

<sup>16</sup> Archives nationales du Québec, greffes de notaires... (voir n. 10)

se démarquent nettement puisqu'ils comptent une cinquantaine de présences chacun (50 et 48 présences respectivement). Le lieutenant général de l'Amérique, Prouville de Tracy, est signalé une trentaine de fois alors que le gouverneur de Montréal, Chomedey de Maisonneuve, apparaît seize fois, l'intendant Boutroue trois fois, Mgr de Laval deux fois et une fois le gouverneur de Nouvelle-France, Buade de Frontenac.<sup>17</sup>

Pour ce qui est de la cérémonie religieuse des mariages, il est très rare de rencontrer la signature de Barbe de Boullougne sur un acte de mariage. Sur les huit fois où Louis d'Ailleboust signe comme témoin officiel à l'église, Barbe de Boullougne ne signe qu'une fois et c'est à Montréal. D'ailleurs, en dehors de cette seule fois, Barbe de Boullougne n'est jamais citée comme témoin à des mariages à l'église. La raison est sans doute qu'elle n'est pas invitée à signer même si elle est présente. Les actes de mariages passés à l'église, contrairement aux contrats de mariage devant notaire, évitent les longues énumérations et séances de signatures, même s'il y a certainement beaucoup de gens présents à la cérémonie religieuse.<sup>18</sup> Cette faible représentation de Barbe de Boullougne dans les registres paroissiaux des mariages s'applique à d'autres femmes connues. Par exemple, Jeanne Mance est six fois témoin officiel à l'église, Mme de la Peltrie deux fois, Anne Gasnier trois fois et Marguerite Bourgeois une fois.<sup>19</sup>

La présence assidue et recherchée de Barbe de Boullougne aux baptêmes ainsi qu'aux signatures de contrats de mariage nous situe sa position et son implication dans la société avec assez de précision. Au XVII<sup>e</sup> siècle, l'isolement et l'individualisme sont proscrits malgré l'émergence d'une conscience nouvelle face à l'intimité familiale et à la vie privée.<sup>20</sup> Une

---

<sup>17</sup> Archives nationales du Québec, greffes de notaires... (voir n. 10)

<sup>18</sup> Trudel, Histoire de la Nouvelle-France III..., tome II, p. 548.

<sup>19</sup> Charbonneau et Légaré, Répertoire des actes..., vols 1, 3, 5.

<sup>20</sup> Philippe Ariès, L'enfant et la vie familiale sous l'Ancien Régime, Paris, Éditions du Seuil, 1973 [1960], p. 267-268.

femme de la haute société en Nouvelle-France est nécessairement amenée à vivre une intense sociabilité.

*c. Volontaire dans les oeuvres caritatives*

L'engagement de Barbe de Boullougne dans des oeuvres de miséricorde demandées aux chrétiens comme l'ensevelissement des défunts, l'aide aux sinistrés, aux malades et aux affamés est un autre volet de son implication qui lui permet de rayonner sur le plan socio-religieux. Ainsi, le 21 juin 1650, alors qu'elle est «Madame la gouvernante», un Huron nommé Skandahietsi subit la condamnation à mort par ses juges hurons et algonquins. Il est baptisé la veille de son exécution et prénommé Louis. Barbe de Boullougne avec son amie Anne Gasnier l'enseveliront.<sup>21</sup> Le geste n'est pas isolé car en octobre 1668, Marie de l'Incarnation écrit à son fils Claude Martin que les deux femmes «sont liées ensemble pour visiter les prisonniers, assister les criminels, et les porter même en terre sur un brancard».<sup>22</sup> Dans la lettre, Marie de l'Incarnation insiste sur Anne Gasnier entre autres parce que cette dernière est sur le point de partir en France et qu'elle souhaite visiter Claude Martin. Toutefois, aux dires de l'ursuline, les deux femmes se dépensent pour ce qui est «un exemple de piété et de charité dans tout le pays».

Au tout début de l'année 1651, Barbe de Boullougne et Louis d'Ailleboust qui est à la tête du pays pour encore un peu plus de neuf mois, unissent leurs efforts à ceux des jésuites, des hospitalières et des habitants de Québec en général pour secourir les ursulines victimes d'un incendie le 30 décembre 1650. Comme père spirituel de la communauté, le gouverneur d'Ailleboust assiste les 11 ursulines que logeait le monastère sans

---

<sup>21</sup> Jérôme Lalemant, Journal des PP. Jésuites, 1650, Thwaites..., vol. 35, p. 48.

<sup>22</sup> Marie de l'Incarnation, Correspondance, édition par Dom Guy Oury, Solesmes, Abbaye Saint-Pierre, 1971, lettre à son fils, Québec, octobre 1668, p. 833.

compter les pensionnaires.<sup>23</sup> Au moment de ce malheur, il n'y avait pas un mois que Philippe de Boullougne avait fait sa profession religieuse dans cette maison. La supérieure, Marie de l'Incarnation, louange tous et chacun pour l'aide reçue et ajoute le commentaire suivant: «Monsieur le Gouverneur d'Ailleboust et Madame sa femme nous ont aussi beaucoup assistées».<sup>24</sup> Le nouveau monastère est prêt dans le cours de l'année 1652. C'est dans ce bâtiment que le 9 décembre 1652, Barbe de Boullougne et Louis d'Ailleboust assistent à la prise d'habit de Geneviève Bourdon, première ursuline d'origine canadienne.<sup>25</sup> Le Père Ragueneau précise les noms de cinq personnes à la sortie de la cérémonie: Barbe de Boullougne et Anne Gasnier qui entrent pour dîner dans la maison des ursulines, tandis que le gouverneur Jean de Lauson, Louis d'Ailleboust et Jean Bourdon se rendent au réfectoire des jésuites.<sup>26</sup>

Il est important de mentionner que la participation de Barbe de Boullougne à des oeuvres d'assistance, dans la période où son mari est gouverneur à Québec, est ce qu'il y a de plus significatif rapporté dans les sources imprimées. Dans cette période, de 1648 à 1651, Québec est un petit bourg très marqué par la vie missionnaire et spirituelle. De plus, le besoin d'équilibre dans les structures fragiles du pays amènent en 1648 des amendements importants quant à la réorganisation du Conseil et de la traite des fourrures.<sup>27</sup> Les problèmes financiers, le trafic de l'eau de vie, le développement du pays, les attaques iroquoises, la protection de la population, les négociations avec la Nouvelle-Angleterre et l'intégration des Amérindiens à une société française sont parmi les

---

<sup>23</sup> Trudel, Histoire de la Nouvelle-France III..., tome II, p. 430.

<sup>24</sup> Marie de l'Incarnation, Correspondance..., lettre à son fils, Québec, 3 septembre 1651, p. 415.

<sup>25</sup> Elle portera le nom de Mère Marie de Saint Joseph.

<sup>26</sup> Paul Ragueneau, Journal des PP. Jésuites, 1652, Thwaites..., vol. 37, p. 118.

<sup>27</sup> Marcel Trudel, Histoire de la Nouvelle-France III. La seigneurie des Cent-Associés, 1627-1663. Tome I: Les événements, Montréal, Fides, 1979, p. 192.

items à l'ordre du jour du gouverneur d'Ailleboust. Toutefois, l'apport de Barbe de Boullougne comme première dame du pays apparaît essentiellement sous un angle très pratique et somme toute secondaire à travers les textes qui relatent les mesures protocolaires ou les quelques démêlés entre Louis d'Ailleboust et les jésuites. Nous avons donc jugé préférable de mettre en annexe les divers faits en lien avec le rôle de gouvernante de Barbe de Boullougne.<sup>28</sup>

Considérons maintenant deux autres exemples de l'engagement charitable de Barbe de Boullougne. En 1662, le Père Pierre Chaumonot laisse son travail auprès des Hurons à Québec, étant envoyé par Monseigneur de Laval et le supérieur des jésuites pour secourir les habitants de Montréal qui sont dans une extrême nécessité de vivres. Un peu partout, les attaques iroquoises obligent un repli dans la culture de la terre, mais Montréal est particulièrement touchée et manque sérieusement de blé. Les vivres arrivent de Québec avec la barque qui transporte Chaumonot. Dès son arrivée à Montréal, il fait connaissance avec Barbe de Boullougne et devient son directeur spirituel. Constatant ses qualités, il la prie de prendre en charge les vivres et de les distribuer. Selon Chaumonot, Barbe de Boullougne accomplit cette tâche «à la satisfaction de tous les nécessiteux».<sup>29</sup>

Enfin, à Québec, les nombreux débarquements de 1665 augmentent les besoins en soins auprès des malades. C'est l'année où l'intendant Jean Talon et le gouverneur Daniel de Rémy de Courcelle arrivent à Québec, mais aussi une flotte d'au moins 650 colons et plusieurs compagnies d'infanterie du régiment de Carignan dirigées par le colonel de Salières et des compagnies du roi dirigées par le lieutenant général Alexandre de Prouville de Tracy (il faut compter quelques 1 200 hommes).<sup>30</sup> Le régiment

---

<sup>28</sup> Voir annexe 1, p. 176.

<sup>29</sup> Père Pierre Chaumonot, Autobiographie et pièces inédites, Poitiers, Henri Oudin, 1869, p. 58.

<sup>30</sup> Daveluy, La Société de Notre-Dame de Montréal..., p. 290.

de Carignan qui s'est distingué durant la Fronde et dans la guerre contre les Turcs a pour mission d'en finir avec les Iroquois. Cependant, la maladie s'est répandue à bord des vaisseaux et un grand nombre de malades se retrouvent à l'Hôtel-Dieu de Québec. Il peut en arriver jusqu'à 130 en un même jour. Les hospitalières sont débordées, même que les travaux continuels en mettent 7 à bout de force. C'est près de la moitié des religieuses qui sont épuisées car on compte 16 hospitalières à ce moment-là à l'Hôtel-Dieu<sup>31</sup> sous la supervision de Mère Catherine Simon de Saint-Augustin.<sup>32</sup> Il n'est pas impossible, compte tenu de la gravité de la situation, que Barbe de Boullougne soit parmi «plusieurs vertueuses dames de la ville qui étoient venuës des le commencement pour aider a servir les malades», sans que son nom soit explicitement mentionné par l'annaliste de l'Hôtel-Dieu.<sup>33</sup>

#### *d. Éducatrice de la foi*

En plus de son rôle d'assistante sociale, Barbe de Boullougne est décidément à inscrire sur la liste des femmes qui ont joué un rôle dans la transmission de la foi et de l'intégration socio-religieuse via des projets d'évangélisation où Montréal tient une place singulière.<sup>34</sup> Dans ce sens, la Société de Notre-Dame de Montréal rêve d'incorporer les

---

<sup>31</sup> Marcel Trudel, Histoire de la Nouvelle-France IV. La seigneurie de la Compagnie des Indes occidentales, 1663-1674, Montréal, Fides, 1997, p. 708.

<sup>32</sup> Catherine de Saint-Augustin est première hospitalière entre le 4 octobre 1663 et le 9 novembre 1665. Elle l'est de nouveau le 16 mars 1667 jusqu'à sa mort, le 8 mai 1668 (Mère Jeanne-Françoise Juchereau de Saint-Ignace et Mère Marie-Andrée Regnard Duplessis de Sainte-Hélène, Les Annales de l'Hôtel-Dieu de Québec, 1636-1716, édition critique par Dom Albert Jamet, Québec, Les Augustines de l'Hôtel-Dieu, 1939, p. 129, 150, 154-155).

<sup>33</sup> Juchereau de St-Ignace, Les Annales..., p. 147 et la troisième note de l'éditeur en bas de page.

<sup>34</sup> Voir au sujet de l'intégration socio-religieuse: Deslandres, «Réforme catholique et altérité...», p. 35, 37 et «Femmes missionnaires en Nouvelle-France», Jean Delumeau (dir), La religion de ma mère, Paris, Le Cerf, 1992, p. 209-224.

Amérindiens à une société catholique et française et nous avons constaté comment par son rôle de marraine, Barbe de Boullougne intègre les Amérindiens à son réseau social. Sa maîtrise de la langue algonquine constitue évidemment un atout indéniable.<sup>35</sup> Elle peut fréquenter les familles amérindiennes et parvenir à de véritables rapports amicaux.

Ainsi, Marie Kamakateouingouetch la femme de Jean-Baptiste Manitounagouch et mère d'un enfant est parmi les connaissances très familières de Barbe de Boullougne. À l'issue d'un moment éprouvant en juin 1647, Marie témoigne de l'immense affection et amitié que partage sa famille avec Barbe de Boullougne. Tentant d'échapper pendant plusieurs jours aux mains des Iroquois, l'Algonquine est certaine d'avoir reçu le soutien de la prière de Barbe de Boullougne, laquelle la reçoit dans sa demeure à Montréal au retour de captivité et lui apporte réconfort et consolation. Nous avons vu que Barbe de Boullougne sait être affectueuse. Marie le lui rend bien par des embrassades aussi nombreuses que s'il s'agissait de ses plus proches parents.<sup>36</sup> Le comportement de Barbe de Boullougne lui vaut d'être surnommée Chaouerindamaguetch par les autochtones,<sup>37</sup> ce qui voudrait dire «celle qui a pitié de notre misère»,<sup>38</sup> «chaoueri» étant

---

<sup>35</sup> Les Algonquins et les Montagnais sont des nations nomades apparentées au niveau des moeurs et de la langue. Ils sont subdivisés en plusieurs bandes couvrant les deux rives du Saint-Laurent. Les Hurons et les Iroquois sont des groupes sédentaires apparentés au niveau des moeurs et leurs langues comportent les mêmes racines. Ils occupent surtout la région des Grands Lacs. Voir Bruce G. Trigger, Les Indiens et l'Âge héroïque de la Nouvelle-France, Ottawa, La Société historique du Canada, 1978 et Jacques Rousseau et George W. Brown, «Les Indiens du Nord-Est de l'Amérique», Dictionnaire biographique du Canada, Québec - Toronto, Les Presses de l'Université Laval - University of Toronto Press, 1ère éd., 1965, vol. I, p. 5-16.

<sup>36</sup> Lalemant, Relation de 1646-1647, Thwaites..., vol. 30, p. 254-256, 266. Marie de l'Incarnation, Correspondance..., lettre à son fils, Québec, été 1647, p. 329-330.

<sup>37</sup> Marie de l'Incarnation, Correspondance..., lettre à son fils, Québec, été 1647, p. 329. Lalemant, Relation de 1646-1647, Thwaites..., vol. 30, p. 266.

<sup>38</sup> Ernest Gagnon, Louis d'Ailleboust, Montréal, Beauchemin, 2<sup>e</sup> éd., 1931 [1910], p. 162.

l'équivalent algonquin de «pitié».<sup>39</sup>

La capacité chez Barbe de Boullougne de parler une langue si différente du français est révélateur non seulement d'un talent mais aussi d'une motivation profonde. Marie de l'Incarnation dit que le désir de parler de l'amour de Dieu «fait beaucoup» devant les «épines» de ce langage.<sup>40</sup> En tous les cas, la maîtrise de l'algonquin confère à Barbe de Boullougne une autorité indéniable aux yeux de quelques Amérindiens comme en témoigne l'anecdote qui suit. En l'absence momentanée de jésuites sur l'île, un jeune converti lui demande si elle ne pourrait pas se substituer à un Père et bénir son mariage avec une jeune chrétienne étant donné qu'elle les «entend bien».<sup>41</sup> Barbe de Boullougne réagit en riant et un peu intimidée répond qu'il faut attendre le retour du Père ou se rendre à Québec.

Barbe de Boullougne apparaît plus d'une fois comme une éducatrice de la foi auprès des Amérindiens dont certains sont particulièrement reconnus pour leur ferveur une fois convertis. La période de 1642 à 1645 est celle où les baptêmes d'Amérindiens sont les plus nombreux à Montréal même si ces derniers ne se fixent pas sur l'île.<sup>42</sup> Dans les années 1644-1647, les quelques échanges entre Barbe de Boullougne et les Amérindiens, rapportés dans les Relations des Jésuites, tournent essentiellement autour du thème de la foi.

---

<sup>39</sup> Lucien Campeau, Monumenta Novae Franciae. Tome V: La bonne nouvelle reçue (1641-1643), Rome - Montréal, Institutum Historicum Soc. Iesu - Les Éditions Bellarmin, p. 670 (glossaire).

<sup>40</sup> Marie de l'Incarnation, Correspondance..., lettre à une visitantine de Tours, Québec, 30 août 1641, p. 125. La langue algonquienne n'est certainement pas facile car Mme de la Peltrie «ne cesse de visiter ces bonnes gens, elle leur parle des yeux, ne pouvant leur parler de la langue, elle leur parleroit bien plus volontiers des mains» (Paul Le Jeune, Relation de 1640-1641, Thwaites..., vol. 20, p. 138).

<sup>41</sup> Lalemant, Relation de 1645-1646, Thwaites..., vol. 29, p. 172.

<sup>42</sup> Trudel, Histoire de la Nouvelle-France III..., tome II, p. 385.

À cet effet, Barbe de Boullougne demande un jour à un néophyte quelles pensées il avait eu en voyant les Iroquois arriver à Trois-Rivières pour négocier la paix. Le nouveau converti répond que ce n'est pas la paix comme telle qui le réjouit mais l'opportunité qu'elle apporte d'initier les Iroquois à la foi chrétienne. Devant cette réponse, Louis d'Ailleboust est ravi «des sentimens si épurez dans l'ame d'un barbare».<sup>43</sup> Cette scène a cette particularité de montrer Barbe de Boullougne et Louis d'Ailleboust impliqués ensemble dans un même échange, où se manifestent sous leurs yeux les signes de la conversion. À un autre moment, Barbe de Boullougne met à l'épreuve le désir d'être baptisé d'un Algonquin. Elle lui demande qu'est-ce qu'il ferait si sa femme l'empêchait d'être chrétien. Le néophyte répond que le baptême est plus important que sa femme.<sup>44</sup> Après un temps d'épreuve, il reçoit le baptême et ses parrain et marraine sont Louis d'Ailleboust et Barbe de Boullougne.<sup>45</sup>

Une autre opportunité pour l'évangélisation des Amérindiens se présente à Barbe de Boullougne chez les ursulines de Québec où elle passe l'hiver de 1663-1664. Une veuve algonquine assez âgée nommée Geneviève vit dans le petit séminaire des ursulines, afin de recevoir la formation chrétienne qui lui permettrait à son tour d'instruire ses soeurs en son pays dépourvu de «robes noires pour le faire».<sup>46</sup> Elle va souvent trouver Barbe de Boullougne pour apprendre d'elle quelques prières ou quelques points du catéchisme.

---

<sup>43</sup> Barthélémy Vimont, Relation de 1644-1645, Thwaites..., vol. 27, p. 156.

<sup>44</sup> Lalemant, Relation de 1645-1646, Thwaites..., vol. 29, p. 154-156.

<sup>45</sup> Lucien Campeau, Monumenta Novae Franciae. Tome VI: Recherche de la paix (1644-1646), Rome - Montréal, Institutum Historicum Soc. Iesu - Les Éditions Bellarmin, note #22 en bas de page, p. 154. Lalemant, Relation de 1645-1646, Thwaites..., vol. 29, p. 160.

<sup>46</sup> Marie de l'Incarnation, Correspondance..., lettre à son fils, Québec, 18 août 1664, p. 730.

*e. Conceptrice et animatrice d'une confrérie*

L'implication de Barbe de Boullougne dans l'importante confrérie de la Sainte-Famille va démontrer tout autant sinon davantage son engagement spirituel et éducatif au sein de la colonie. Dans le cadre de cette confrérie, Barbe de Boullougne s'implique d'une façon très particulière dans l'assistance socio-religieuse visant à élever la condition humaine en fonction d'une promotion chrétienne. Au-delà de promouvoir une dévotion, il s'agit de donner aux membres de la confrérie une formation et un support les amenant à vivre plus pleinement les exigences de la foi dans leur vie. La prépondérance de cette confrérie et le rôle joué par Barbe de Boullougne méritent que nous lui accordions une analyse détaillée.

Le XVII<sup>e</sup> siècle accorde une importance nouvelle à l'intimité de la cellule familiale<sup>47</sup> qui se traduit sur le plan religieux par une valorisation de la famille du Christ.<sup>48</sup> Dans la première moitié du siècle, la dévotion à la Sainte Famille est connue en France et diffusée, entre autres, par les jésuites, les disciples de Bérulle et de François de Sales. Un ouvrage capital dédié à la famille de Nazareth, l'In caput primum Matthaei, du jésuite espagnol Pierre Moralès et publié en 1614,<sup>49</sup> reflète cette dévotion. En revanche, les regroupements organisés de dévots sous la bannière de la Sainte-Famille sont plus rares en France comparés à l'ensemble des confréries existantes.<sup>50</sup> En 1625, l'«Association à la

---

<sup>47</sup> Ariès, L'enfant et la vie familiale..., p. 236.

<sup>48</sup> Guy-Marie Oury, Jérôme Le Royer de la Dauversière, l'homme qui a conçu Montréal, Montréal, Éditions du Méridien, 1991, p. 71. Ariès, L'enfant et la vie familiale..., p. 247.

<sup>49</sup> Oury, Jérôme Le Royer de la Dauversière..., p. 72.

<sup>50</sup> François Lebrun, «Les Réformes: dévotions communautaires et piété personnelle», Philippe Ariès et Georges Duby (dirs), Histoire de la vie privée. Tome 3: De la Renaissance aux Lumières, Paris, Seuil, 1986, p. 89-91. Elizabeth Labrousse et Robert Sauzet, «La lente mise en place de la réforme tridentine (1598-1661)», Jacques Le Goff et René Rémond (dirs), Histoire de la France religieuse. Tome 2: Du christianisme

famille de Jésus sous la protection de Saint Joseph» est érigée à Aix par l'oratorien François Bourgoing.<sup>51</sup> En 1636, à La Flèche, Jérôme Le Royer de la Dauversière obtient le décret d'érection et les statuts officiels d'une première «Confrérie de la Sainte-Famille» afin de travailler à la sanctification des familles.<sup>52</sup> C'est des membres de cette confrérie que sortiront les premières aspirantes comme hospitalières de Saint-Joseph, cette congrégation qui enverra trois soeurs fondatrices à Montréal en 1659.<sup>53</sup>

La dévotion à la Sainte Famille est transplantée en Nouvelle-France depuis les débuts de la colonie et se répand de plus en plus dans divers milieux.<sup>54</sup> À titre d'exemple, nous avons déjà vu que la colonisation de Montréal se fait sous le patronage de la Sainte Famille. Toutefois, il n'y a pas comme telle de confrérie de la Sainte-Famille en Nouvelle-France jusqu'à ce que l'étroite connivence qui se crée entre Barbe de Boullougne et le Père Chaumonot<sup>55</sup> aboutisse à sa création en 1663. Il semble qu'il n'y ait aucun document historique qui permette de corroborer la prétendue existence d'une confrérie de la Sainte-Famille établie par le Père Pijart à Montréal en 1650.<sup>56</sup>

---

flamboyant à l'aube des Lumières, Paris, Seuil, 1988, p. 439-440. Voir aussi Louis Châtellier, L'Europe des dévots, Paris, Flammarion, 1987.

<sup>51</sup> Adrien Pouliot, «La dévotion à la Sainte Famille en Nouvelle-France au XVII<sup>e</sup> siècle», Cahiers de Joséphologie, 29 (1981) p. 1002. Notons que Catherine de Saint-Augustin, qui arrive en Nouvelle-France en 1648, joint les rangs de la même association à Saint-Sauveur-le-Vicomte, en 1643, un an avant d'entrer chez les hospitalières de Bayeux.

<sup>52</sup> Pouliot, «La dévotion à la Sainte Famille...», p. 1008.

<sup>53</sup> Oury, Jérôme Le Royer de la Dauversière..., p. 73.

<sup>54</sup> Roland Gauthier, La dévotion à la Sainte Famille en Nouvelle-France au XVII<sup>e</sup> siècle, Montréal, Centre de recherche et de documentation, Oratoire Saint-Joseph, 1996, p. 3-10.

<sup>55</sup> Il est le missionnaire qui a vécu le plus longtemps en Nouvelle-France, -54 ans-, de 1639 à 1693 (Pouliot, «La dévotion à la Sainte Famille...», p. 1017).

<sup>56</sup> Gauthier, La dévotion à la Sainte Famille..., p. 8.

Chaumonot lui-même reconnaît que la genèse d'une confrérie de la Sainte-Famille en Nouvelle-France est due d'abord à Barbe de Boullougne, quoiqu'il souhaitait depuis plus de 14 ans que «la divine Marie eut grande quantité d'enfans spirituels et adoptifs...»<sup>57</sup> Cette touche mystique est suivie plus tard de l'idée d'ériger une association sous le titre de la Sainte-Famille, qui rejoint complètement les visées concrètes et originales de Barbe de Boullougne. La préoccupation de celle-ci est de «reformer les familles Chrétiennes sur le modèle de la Sainte Famille du Verbe Incarné, en instituant une société ou confrérie où l'on fust instruit de la manière dont on pourroit, dans le monde même, imiter Jésus, Marie, Joseph» et elle cherche à cette fin «quelque puissant et efficace moyen».<sup>58</sup> La confrérie offre effectivement au XVII<sup>e</sup> siècle le cadre le plus adapté et le plus connu pour répondre à ces aspirations auprès des laïcs dans le monde.<sup>59</sup> De fait, Chaumonot s'attribue davantage la responsabilité de la forme juridique que devait prendre un tel projet. Il soutient que la réussite de l'association appelle une approbation de l'évêque et l'obtention d'indulgences papales<sup>60</sup> afin d'assurer le sérieux et la stabilité de l'organisation.

D'autre part, l'annaliste de l'Hôtel-Dieu de Québec affirme que c'est «a la priere et en la considération» de Barbe de Boullougne «et sur les representations» de Chaumonot que Mgr de Laval «étably la devotion et confrairie de la Sainte Famille».<sup>61</sup> On pourrait dire comme l'historien René Latourelle que Barbe de Boullougne est l'inspiratrice et Chaumonot le réalisateur et que tous deux peuvent être considérés cofondateurs de

---

<sup>57</sup> Chaumonot, Autobiographie..., p. 59.

<sup>58</sup> Chaumonot, Autobiographie..., p. 58.

<sup>59</sup> Joseph Duhr, «Confréries», Marcel Viller (dir), Dictionnaire de spiritualité ascétique et mystique. Doctrine et histoire, Paris, Beauchesne, 1953, tome II, p. 1477.

<sup>60</sup> Chaumonot, Autobiographie..., p. 61.

<sup>61</sup> Juchereau de St-Ignace, Les Annales..., p. 177.

la confrérie de la Sainte-Famille en Nouvelle-France.<sup>62</sup> Chaumonot n'écrit-il pas «notre dessein» en parlant du projet de la confrérie avec Barbe de Boullougne?<sup>63</sup>

Barbe de Boullougne est certainement en mesure de constater les inévitables problèmes humains inhérents au milieu où elle s'implique. En 1663, Montréal compte près d'une centaine de ménages, ce qui correspond à une population qui approche les 600 personnes,<sup>64</sup> alors que la population du Saint-Laurent est d'environ 3 000 personnes. Sur ce nombre, près de 2 000 habitent la ville de Québec,<sup>65</sup> ce qui représente environ 350 familles.<sup>66</sup> D'autre part, si Louis d'Ailleboust éprouve le besoin d'ériger des règles de conduite pour la première hôtellerie de Québec en 1648,<sup>67</sup> si Maisonneuve condamne un cas d'adultère en 1660,<sup>68</sup> c'est que les comportements sociaux ne correspondent pas toujours aux normes de moralité.

Prenons l'exemple d'un problème familial dans l'entourage immédiat de

---

<sup>62</sup> René Latourelle, Compagnon des Martyrs canadiens, Pierre-Joseph-Marie Chaumonot, Montréal, Bellarmin, 1998, p. 162, 170.

<sup>63</sup> Chaumonot, Autobiographie..., p. 64. Jérôme Lalemant parle des diverses congrégations de la Sainte-Famille «institutore & promotore p. Chaumonot & Dna d'ailleboust [sic]» (Lalemant, Journal des PP. Jésuites, 1664, Thwaites..., vol. 48, p. 238).

<sup>64</sup> Trudel, Montréal..., p. 39, 47.

<sup>65</sup> Trudel, Histoire de la Nouvelle-France IV..., p. 305-306.

<sup>66</sup> Marcel Trudel, Le Québec de 1663, Québec, La Société Historique de Québec, 1972, no 4, p. 20.

<sup>67</sup> «Permission accordée pour 6 ans à Jacques Boidon, de tenir exclusivement boutique de pâtissier et Hostellerie pour les allans et venans», Québec, 19 septembre 1648, Musée de l'Amérique française, Documents Faribault, #79.

<sup>68</sup> Trudel, Montréal..., p. 96.

Barbe de Boullougne.<sup>69</sup> Dans les années où elle et son mari vivent à Québec, la fille de sa bonne amie Anne Gasnier, Claire-Françoise de Clément du Vuault,<sup>70</sup> vit une situation familiale irrégulière. Elle est mariée avec Denis-Joseph de Ruelle D'Auteuil, qui deviendra plus tard membre du Conseil souverain et procureur particulier pour la gestion des affaires de Barbe de Boullougne.<sup>71</sup> En 1650, Claire-Françoise profite de l'absence de son mari pour s'enfuir avec un dénommé Charles Cadieu dit Courville. De retour au foyer, elle obtient la séparation de biens en 1657 et elle rentre définitivement en France. Mère d'une fille (trois de ses enfants sont morts en bas âge), elle donne naissance à un garçon pendant la traversée. Ruelle d'Auteuil se rend en France avec Anne Gasnier en 1660, mais ne peut persuader sa femme de revenir et ramène le fils avec lui en Nouvelle-France.<sup>72</sup> Ne faisons pas de ce cas une typique représentation de la situation familiale en Nouvelle-France, mais cela indique que Barbe de Boullougne s'est frottée à des situations qui augmentent probablement sa sensibilité aux besoins de réformer les

---

<sup>69</sup> Un autre exemple de problème familial pourrait être cité. Il s'agit du couple formé par Jean Gloria et Marie Bourdon, bien connu de Barbe de Boullougne et Louis d'Ailleboust chez qui ils signent leur contrat de mariage, à Coulonge, le 27 décembre 1651. Gloria et Bourdon en viennent «à un cheveu d'une séparation de corps et de biens» le 1er juillet 1653 (Trudel, Histoire de la Nouvelle-France III..., tome II, p. 582).

<sup>70</sup> Anne Gasnier a eu cette fille en seconde noce avec Jean de Clément du Vault chevalier et seigneur de Monceaux. La fille se marie avec Denis-Joseph de Ruelle d'Auteuil à Paris, le 18 novembre 1647. La veuve Gasnier arrive en Nouvelle-France en 1648 avec le couple.

<sup>71</sup> Archives du monastère de l'Hôtel-Dieu de Québec: «Sentence par laquelle la rente payée par Jean Jobin de huit livres est réduite à quatre», Québec, 14 novembre 1662, T.4, C.100, #28 (allusion à Ruelle D'Auteuil en tant que procureur). D'autres personnes servent à un moment donné de procureurs particuliers à Barbe de Boullougne dans la colonie: «Procurator pour le Sieur perrot», Québec, 3 novembre 1672, T.4, C.106, #77a (allusion au Père Simon Lemoyne procureur de Barbe de Boullougne à Montréal le 26 mars 1664). «Procurator devant notaire», Montréal, 26 août 1665, T.4, C.103, #39 (allusion à un dénommé Loiret en tant que procureur). «Procurator de Mme d'Ailleboust», Québec, 17 octobre 1668, T.4, C.103, #41 (le procureur n'est pas nommé).

<sup>72</sup> Micheline D'Allaire, Montée et déclin d'une famille noble: les Ruelle d'Auteuil, (1617-1737), La Salle, Hurtubise HMH, 1980, p. 34, 36.

familles.

Chaumonot et Marie de l'Incarnation partagent cette sensibilité. Chaumonot invoque Saint-Ignace qui se préoccupait des «désordres qui perdent les familles», «des hommes pécheurs, des femmes mal mariées, des pauvres orphelins et des filles dont la pudeur étoit en danger».<sup>73</sup> Dans le même sens, Marie de l'Incarnation avoue, dans une lettre du mois d'août 1664, son souci de bien former les Françaises qui sinon «seroient aussi sauvages, et peut-être plus que les sauvages mêmes».<sup>74</sup> Elle soutient que les ursulines et ce qu'elle nomme la «Congrégation de la sainte famille» sont nécessaires pour réformer la colonie et faire régner la piété dans les familles. En période post-tridentine, l'objectif d'atteindre une vie irréprochable dans les familles chrétiennes est d'autant plus important qu'elles servent de modèle pour la «conversion des infidèles» comme le rappelle, en 1664, le mandement épiscopal de Mgr de Laval qui rend officielle la confrérie de la Sainte-Famille.<sup>75</sup>

Le projet de Barbe de Boullougne et de Chaumonot suscite l'intérêt au sein de la colonie. Il semble être un point de ralliement de différentes institutions malgré les «quelques oppositions qui sont ordinaires dans tous les ouvrages de Dieu».<sup>76</sup> En 1663, la promotion de la famille chrétienne s'inscrit dans un tournant administratif au sein de la colonie. En effet, Montréal et l'ensemble de la Nouvelle-France voient disparaître la Compagnie des Cent-Associés et apparaître en force le dirigisme métropolitain. La Société de Notre-Dame, dissoute, doit céder l'île de Montréal aux sulpiciens qui désirent faire de Ville-Marie une paroisse modèle peuplée de fidèles français au lieu d'une mission

---

<sup>73</sup> Chaumonot, Autobiographie..., p. 62.

<sup>74</sup> Marie de l'Incarnation, Correspondance..., lettre à une ursuline de Tours, Québec, 19 août 1664, p. 735.

<sup>75</sup> «Patente d'établissement de la Sainte Famille», Québec, 14 mars 1664, Fabrique Notre-Dame de Québec, CMI\ D4, 7, vol.1: 26 juillet 1664 - 4 juin 1772.

<sup>76</sup> Chaumonot, Autobiographie..., p. 64.

destinée principalement aux conversions autochtones comme c'était le cas avec les jésuites. L'arrivée de Mgr de Laval, en 1659, fait en sorte que l'Église missionnaire en Nouvelle-France devient plutôt «l'Église d'une société française».<sup>77</sup> Ces changements donneront un nouvel essor au peuplement tandis que les mesures se mettent en place pour pacifier la colonie et la rendre viable sur le plan économique.

Selon Chaumonot, l'idée de la confrérie provoque d'abord à Montréal la concertation de l'abbé Gabriel Souart, sulpicien et curé de Ville-Marie, de Judith Moreau de Brésoles, fondatrice et première supérieure des hospitalières de l'Hôtel-Dieu<sup>78</sup> et de Marguerite Bourgeois, institutrice à la première école ouverte en avril 1658. Chaumonot propose au groupe montréalais de recommander le succès d'une «si grande entreprise» à son saint fondateur, Ignace de Loyola, au moyen d'une neuvaine et de la promesse de faire réciter neuf fois le *Gloria Patri* aux personnes qui seront admises dans cette association de la Sainte-Famille. Chacun s'y engage formellement avec sa signature le jour de la fête de Saint-Ignace, le 31 juillet 1663.<sup>79</sup> Dans ses écrits, Marguerite Bourgeois dit que Catherine Macé, supérieure de l'Hôtel-Dieu de Montréal en 1663, et Jeanne Mance signent aussi. Pour ce qui est de Jeanne Mance, elle est en France en 1663 et ne revient qu'en mai 1664.<sup>80</sup> Elle a donc peut-être signé à son retour.

Du côté de Québec, en arrivant d'un séjour en France en septembre 1663, Mgr de Laval demande de mettre la confrérie à l'essai avant de

---

<sup>77</sup> Trudel, Histoire de la Nouvelle-France III..., tome I, p. 618.

<sup>78</sup> Chaumonot fait erreur dans son autobiographie, écrite 25 ans après la fondation de la confrérie, en disant que Judith de Brésoles est supérieure en 1663.

<sup>79</sup> Chaumonot, Autobiographie..., p. 62-64.

<sup>80</sup> Marguerite Bourgeois met par écrit ces faits au moins une vingtaine d'années après qu'ils se soient produits (Marguerite Bourgeois, Les Écrits de Mère Bourgeois. Autobiographie et Testament spirituel, Montréal, 1964, p. 43).

l'approuver.<sup>81</sup> Lors de ce dernier voyage, il a procédé à l'érection officielle d'un séminaire dédié justement à la Sainte Famille pour la formation du clergé canadien. La grande dévotion personnelle de Mgr de Laval envers la Sainte Famille le rend certainement accueillant aux propos de Barbe de Boullougne et de Chaumonot. N'a-t-il pas été membre d'une congrégation mariale en France où il s'alimentait aux sources jésuite et bérullienne<sup>82</sup> et passé du temps à l'Ermitage de Caen connu pour sa dévotion à la Sainte Famille et aux Saints Anges?<sup>83</sup>

En 1663, Barbe de Boullougne quitte l'Hôtel-Dieu de Montréal,<sup>84</sup> où elle est pensionnaire depuis le décès de son mari, «par aucun mecontentement» mais pour aider Mgr de Laval à mettre sur pied la confrérie de la Sainte-Famille à Québec.<sup>85</sup> Par la même occasion, et même si cela semble contradictoire, elle entreprend sa seconde et brève tentative de vie religieuse chez les ursulines où sa soeur Philippe est toujours professe. Si cette seconde tentative échoue, Barbe de Boullougne reste tout de même un certain temps en pension chez les soeurs. Elle y est à tout le moins en août 1664.<sup>86</sup> Quant à Chaumonot, il est rappelé à Québec par son supérieur<sup>87</sup> et réunit aux deux semaines, avec l'assentiment de Mgr de Laval, un bon nombre de dévotes de toutes conditions, -«Dames et autres

---

<sup>81</sup> Chaumonot, Autobiographie..., p. 64.

<sup>82</sup> Pouliot, «La dévotion à la Sainte Famille...», p. 1027.

<sup>83</sup> Honorius Provost, «La dévotion à la Sainte Famille en Canada», Extrait de La Revue de l'Université Laval, 18, 5-6 (janvier-février 1964), p. 4.

<sup>84</sup> Un acte notarié indique qu'elle est à Québec le 19 octobre 1663 («Accord avec Louis Grégoire», Québec, 19 octobre 1663, Archives nationales du Québec, greffe du notaire Jean Gloria).

<sup>85</sup> Marie Morin, Histoire simple et véritable. Les annales de l'Hôtel-Dieu de Montréal, 1659-1725, édition critique par Ghislaine Legendre, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 1979, p. 120.

<sup>86</sup> Marie de l'Incarnation, Correspondance..., lettre à son fils, Québec, 16 août 1664, p. 724.

<sup>87</sup> Pouliot, «La dévotion à la Sainte Famille...», p. 1026.

femmes»-, dans le but de constituer la «nouvelle Société». <sup>88</sup> Les premières rencontres de la confrérie en vue de donner «l'instruction» ont lieu le dimanche <sup>89</sup> dans «la maison des ursulines» louée pour 150 livres annuelles <sup>90</sup> (il s'agit de la maison de Mme de la Peltrie qui n'y réside plus <sup>91</sup>), en attendant que le tout se fasse dans l'église paroissiale de Québec. <sup>92</sup> Les «femmes associées» sont dirigées par des «Dames de piété» et les jeunes filles, jusqu'à ce qu'elles soient mariées, par les ursulines. <sup>93</sup>

Pour ce qui est des hommes et des jeunes garçons, ils sont pris en main par les jésuites via la congrégation de la Vierge qui existait déjà dans la colonie et qui vise le même but que la confrérie de la Sainte-Famille, c'est-à-dire aider ses membres à se sanctifier. Le mandement épiscopal de 1664 établit officiellement des «assemblées de femmes et de filles» même si, selon le concept d'origine et la bulle pontificale, <sup>94</sup> il pourrait en avoir aussi pour l'autre sexe. Toutefois, cela nuirait au recrutement de la congrégation de la Vierge que l'on souhaite maintenir. Il y a pourtant environ 93 hommes, laïcs et prêtres (dont Chaumonot), inscrits dans le registre de la Sainte-Famille en novembre 1667, mais dans un catalogue à

---

<sup>88</sup> Chaumonot, Autobiographie..., p. 64.

<sup>89</sup> Marie de l'Incarnation, Correspondance..., lettre à une ursuline de Tours, Québec, 19 août 1664, p. 735.

<sup>90</sup> Lalemant, Journal des PP. Jésuites, 1664, Thwaites..., vol. 48, p. 238. Cette maison est aujourd'hui le Centre Marie-de-l'Incarnation.

<sup>91</sup> Mme de la Peltrie réside avec la communauté des ursulines à titre de fondatrice (Marie de l'Incarnation, Correspondance..., note #14 de l'éditeur, p. 418).

<sup>92</sup> Provost, «La dévotion à la Sainte Famille en Canada»..., p. 8.

<sup>93</sup> Marie de l'Incarnation, Correspondance..., lettre à une ursuline de Tours, Québec, 19 août 1664, p. 735.

<sup>94</sup> «Bulle de nostre saint pere le pape Alexandre VII contenant les indulgences accordées a la confrérie de la Ste Famille établie en l'Eglise paroissiale de nostre dame de Québec», Rome, 28 janvier 1665, Fabrique Notre-Dame de Québec, CMI\D4, 7, vol.1: 26 juillet 1664 - 4 juin 1772.

part en tant que «confrères et associés».<sup>95</sup> Contrairement aux membres réguliers, ces derniers participent à l'esprit de la dévotion sans assister aux réunions des assemblées.<sup>96</sup>

L'expérience s'avère concluante car le 14 mars 1664,<sup>97</sup> Mgr de Laval approuve officiellement la confrérie par lettres patentes.<sup>98</sup> L'évêque fait demander au pape Alexandre VII des indulgences «même plénières»,<sup>99</sup> pratique courante pour encourager aux bonnes oeuvres.<sup>100</sup> Les indulgences sont accordées aux membres de la Sainte-Famille: celle du 22 janvier 1665 pour les âmes des membres défunts<sup>101</sup> et celle du 28 janvier 1665 pour les vivants.<sup>102</sup> D'autres suivront plus tard.<sup>103</sup> Ensuite, les jésuites se

---

<sup>95</sup> «Catalogue des confrères et associés de la Ste famille», Québec, 13 novembre 1667, Fabrique de Notre-Dame de Québec, CMI\D4, 7. vol.1: 26 juillet 1664 - 4 juin 1772.

<sup>96</sup> Marie-Aimée Cliche, Les pratiques de dévotion en Nouvelle-France. Comportements populaires et encadrement ecclésial dans le gouvernement de Québec, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1988, p. 160.

<sup>97</sup> Nous lisons «mai» dans le registre de la fabrique de Québec et Honorius Provost dans «La dévotion à la Sainte Famille en Canada»... écrit «mars» (p. 5). L'abbé Provost affirme que c'est par «défaut d'entraînement aux vieilles écritures» que cette date est parfois mal lue (p. 20).

<sup>98</sup> «Patente d'établissement de la Sainte Famille», Québec, 14 mars 1664, Fabrique Notre-Dame de Québec, CMI\D4, 7, vol.1: 26 juillet 1664 - 4 juin 1772.

<sup>99</sup> Chaumonot, Autobiographie..., p. 64.

<sup>100</sup> Pierre Adnès, «Indulgences», Dictionnaire de spiritualité ascétique et mystique..., 1971, tome VII-2, p. 1719.

<sup>101</sup> «Bulles des indulgences accordées à la Sainte Famille pour les âmes du purgatoire», Rome, 22 janvier 1665, Fabrique Notre-Dame de Québec, CMI\D4, 7, vol.1: 26 juillet 1664 - 4 juin 1772.

<sup>102</sup> «Bulle de nostre saint pere le pape Alexandre VII contenant les indulgences accordées a la confrérie de la Ste Famille établie en l'Eglise paroissiale de nostre dame de Quebec», Rome, 28 janvier 1665, Fabrique Notre-Dame de Québec, CMI\D4, 7, vol.1: 26 juillet 1664 - 4 juin 1772.

<sup>103</sup> Provost, «La dévotion à la Sainte Famille en Canada»..., p. 11.

démettent de la direction de «l'association de la Sainte Famille en Canada» et la laisse entre les mains du clergé séculier de la cathédrale de Québec.<sup>104</sup> C'est en 1664 d'ailleurs que la paroisse Notre-Dame de Québec, première cure de tout le continent,<sup>105</sup> est érigée canoniquement même si la première église paroissiale est construite à Québec dès 1633<sup>106</sup> (il y a une seconde construction en 1647).

Mgr de Laval donne un ton bien spécifique à la dévotion envers la Sainte Famille. Il ajoute notamment les mots «saints anges» au nom officiel de la confrérie: «la Sainte-famille de Jésus, Marie, Joseph et des Saints-Anges». Non seulement la dévotion aux anges est populaire à l'époque mais elle répond aux objectifs de la nouvelle confrérie qui est de favoriser l'imitation de la Sainte Famille pour la sanctification de «toutes sortes de personnes», tel qu'indiqué dans le mandement de 1664.<sup>107</sup> Les anges sont donc associés aux engagés qui sont les auxiliaires au sein d'une famille.<sup>108</sup> Ajoutons que Mgr de Laval établit pour la première fois dans l'histoire une fête liturgique en l'honneur de la Sainte Famille, devançant de plus de 200 ans le calendrier de l'Église universelle,<sup>109</sup> et diffuse dans les foyers du matériel iconographique riche d'enseignement. C'est aussi sous la supervision de Mgr de Laval que les règlements de la

---

<sup>104</sup> Chaumonot, Autobiographie..., p. 65.

<sup>105</sup> Elle est située sur le même site que la cathédrale actuelle.

<sup>106</sup> Notre-Dame-de-Recouvrance.

<sup>107</sup> «Patente d'établissement de la Sainte Famille», Québec, 14 mars 1664, Fabrique Notre-Dame de Québec, CMI\ D4, 7, vol.1: 26 juillet 1664 - 4 juin 1772.

<sup>108</sup> Pierre Hurtubise, «Aspects doctrinaux de la dévotion à la Sainte Famille en la Nouvelle-France», Église et Théologie, 3 (1972), p. 48, 51, 67.

<sup>109</sup> Gauthier, La dévotion à la Sainte Famille..., p. 52. Joseph F. Chorpensing, The Holy Family Devotion. A Brief History, Montréal, 1997, Centre de recherche et de documentation, Oratoire Saint-Joseph, p. 46, 47, 53.

confrérie sont dressés.<sup>110</sup> Ils sont plus longs et plus détaillés que pour n'importe quelle autre confrérie de la colonie.<sup>111</sup>

D'autres prêtres séculiers du séminaire de Québec, dont Louis Ango Des Maizerets, participeront sérieusement à la bonne marche de la confrérie de la Sainte-Famille. La tradition attribue en partie à Des Maizerets la rédaction du premier manuel officiel de la confrérie canadienne.<sup>112</sup> Le manuel suivi d'un catéchisme propre à l'esprit de la confrérie est édité à Paris en 1675.<sup>113</sup> Ce traité de spiritualité rédigé en français serait le seul à avoir été mis en circulation spécialement pour les Canadiens.<sup>114</sup> Le contenu respecte le texte des règlements de 1664 qui proposait à «quelques assemblées de femmes et de filles» de les instruire «plus en détail des choses qu'elles sont obligées de sçavoir pour vivre saintement dans leur condition a l'exemple de la Ste Famille qu'elles se proposent pour modèle avec les saints Anges».<sup>115</sup> À cet égard, les membres doivent à chaque jour, dans la mesure du possible, assister à la messe, faire la prière du matin et du soir, lire un passage d'un livre de

---

<sup>110</sup> «Patente d'établissement de la Sainte Famille», Québec, 14 mars 1664, Fabrique Notre-Dame de Québec, CMI\D4, 7, vol.1: 26 juillet 1664 - 4 juin 1772.

<sup>111</sup> Cliche, Les pratiques de dévotion..., p. 170.

<sup>112</sup> Provost, «La dévotion à la Sainte Famille en Canada»..., p. 10.

<sup>113</sup> La solide dévotion à la très Sainte-Famille de Jésus, Marie et Joseph avec un catéchisme qui enseigne à pratiquer leurs vertus, Paris, Florentin Lambert, 1675.

<sup>114</sup> Provost, «La dévotion à la Sainte Famille en Canada»..., p. 10, 11, 12. Pierre Chastellain est l'auteur de ce qui serait le premier traité de spiritualité écrit au Canada en 1648, en latin, loin de la forme populaire du petit volume sur la Sainte Famille (Pierre Chastellain S.J. (1606-1684), L'âme éprise du Christ Jésus, traduit par Joseph Hofbeck, Montréal, Guérin, 1999).

<sup>115</sup> «Patente d'établissement de la Sainte Famille», Québec, 14 mars 1664, et voir aussi «Reglemens de l'assemblée des femmes établie en l'Eglise paroissiale de nostre dame de Quebec sous le titre de la Ste Famille Jesus Marie Joseph et des St Anges», Fabrique Notre-Dame de Québec, CMI\D4, 7, vol.1: 26 juillet 1664 - 4 juin 1772.

spiritualité, réciter le chapelet et faire une prière en famille.<sup>116</sup> Les normes inscrites incitent également à la pratique des vertus: insistance sur la pureté, bien traiter les enfants, s'abstenir de médire, éviter les plaisirs mondains, secourir les pauvres, prier pour les membres défunts etc.<sup>117</sup> Bref, conformément au rêve initial de Barbe de Boullougne, l'engagement dans la confrérie canadienne permet d'être formé à l'ensemble des vertus chrétiennes et surtout, soutient le modèle familial de l'Ancien Régime à la lumière de l'interprétation des Évangiles. Elle se distingue de son homonyme en France, davantage axé sur les rites de piété.<sup>118</sup>

La confrérie de la Sainte-Famille regroupe une certaine élite sur le plan moral. Si tout le monde peut avoir de la dévotion pour la Sainte Famille, tous ne sont pas destinés à devenir membres de la confrérie. Certaines conditions d'admission (par exemple, changer un comportement scandaleux ou accepter d'être corrigé) et l'exclusion possible devant l'obstination dans la mauvaise conduite supposent une réelle exigence et un cadre normatif. Les membres sont appelés, plus particulièrement par rapport aux autres personnes du monde, «à la perfection chrétienne dans l'accomplissement de leur devoir d'état, de façon à servir de modèles à leur entourage»,<sup>119</sup> en commençant par leur propre famille. Ils sont les «exemples d'une vie chrétienne parfaite, puisés chez des gens non consacrés»,<sup>120</sup> à l'image de l'Église primitive -un thème récurrent chez les spirituels du XVII<sup>e</sup> siècle. C'est sans doute pourquoi, l'effectif de la confrérie de la Sainte-Famille n'est pas le plus élevé de toutes les

---

<sup>116</sup> Cliche, Les pratiques de dévotion..., p. 154.

<sup>117</sup> Cliche, Les pratiques de dévotion..., p. 160-168.

<sup>118</sup> Cliche, Les pratiques de dévotion..., p. 158, 161.

<sup>119</sup> Marie-Aimée Cliche, «Les confréries dans le gouvernement de Québec sous le Régime français», Revue d'histoire de l'Amérique française, 39, 4 (printemps 1986), p. 499.

<sup>120</sup> Marie-Aimée Cliche, «La confrérie de la Sainte-Famille à Québec sous le Régime français, 1663-1760», Société Canadienne d'Histoire de l'Église Catholique, Sessions d'étude, 43, (1976), p. 80.

confréries de la même époque, encore qu'il soit considérable. C'est aussi pourquoi la confrérie de la Sainte-Famille est celle qui accueille le plus de notables, -au-delà du tiers des effectifs- les gens en vue étant probablement fortement sollicités à donner le bon exemple au reste de la population.<sup>121</sup>

Bien évidemment, le nom de Barbe de Boullougne figure en tête de liste dans le «catalogue des femmes de l'assemblée de la sainte famille de Jesus Marie Joseph et des Sts Anges» commencé le 26 juillet 1664.<sup>122</sup> Selon Marie Morin, Barbe de Boullougne travaille «beaucoup à cet oeuvre pendant 3 a 4 ans, en estant la directrice et superieure».<sup>123</sup> Elle sera remplacée par Anne Gasnier, nom suivant celui de Barbe de Boullougne dans ledit catalogue. En fait, Barbe de Boullougne est au conseil de direction de la confrérie de 1664 à 1670. Anne Gasnier lui succède jusqu'en 1698.<sup>124</sup> Sous leur impulsion, la confrérie de la Sainte-Famille devint véritablement une école de ferveur et même de sainteté.<sup>125</sup> Au cours des années, des femmes connues pour leur sainteté ont été membres de la confrérie: Kateri Tekakwitha, Jeanne Le Ber, Marguerite d'Youville... En septembre 1670, alors même que Barbe de Boullougne vient de terminer son rôle d'animatrice de la confrérie, Marie de l'Incarnation écrit que la «confrayrie à la Sainte-Famille: c'est nostre grande dévotion».<sup>126</sup>

---

<sup>121</sup> Cliche, Les pratiques de dévotion..., p. 179, 194.

<sup>122</sup> «Registre de la Sainte Famille de Jesus Marie Joseph et des Saints Anges», Québec, commencé le 26 juillet 1664, Fabrique Notre-Dame de Québec, CMI\D4, 7, vol.1: 26 juillet 1664 - 4 juin 1772. Une certaine «Jeanne Bourgeois femme d'André Coudray» est le seul nom qui figure au-dessus du nom de Barbe de Boullougne dans le catalogue. Cela est sans doute une erreur dans l'ordre des inscriptions.

<sup>123</sup> Morin, Histoire simple et véritable..., p. 120.

<sup>124</sup> Marie-Aimée Cliche, La confrérie de la Sainte-Famille à Québec, 1663-1763, thèse de maîtrise (Histoire), Université Laval, 1976, p. 24-25.

<sup>125</sup> Cliche, «La confrérie de la Sainte-Famille...» p. 66.

<sup>126</sup> Marie de l'Incarnation, Correspondance..., lettre à la supérieure des ursulines de Mons, Québec, 12 septembre 1670, p. 881.

La dévotion à la Sainte Famille connaît «une réussite qui n'a pas d'équivalent ailleurs, à la même époque». <sup>127</sup> Son rayonnement pénètre de nombreux foyers -à différents niveaux évidemment- et donne lieu à une spiritualité familiale au moment même où ce que Brémond appelle la «mystique du mariage» ne faisait que commencer. <sup>128</sup> La confrérie de la Sainte-Famille de Notre-Dame de Québec établit des filiales dans presque toutes les nouvelles paroisses de la Nouvelle-France dans le dernier quart du XVII<sup>e</sup> siècle <sup>129</sup> et attire à elle tous les milieux socio-professionnels. <sup>130</sup> Sa répartition géographique surpasse les six autres associations contemporaines. <sup>131</sup>

Les femmes mariées sont fortement majoritaires dans la confrérie au XVII<sup>e</sup> siècle, où l'on compte également beaucoup de veuves. On dénombre aussi des célibataires en nombre nettement plus restreint -jusqu'à 1676, il n'y a qu'Edmée Châtel, la femme de chambre de Barbe de Boullougne, qui figure comme célibataire- ainsi que plusieurs soeurs de la congrégation de Notre-Dame, des ursulines et des hospitalières. Les religieuses ne sont pas tenues d'assister aux assemblées mais peuvent y être associées «pour accentuer le rôle d'élite morale de la confrérie». <sup>132</sup> Le catalogue de la confrérie compte pour tout le XVII<sup>e</sup> siècle environ 600 noms féminins dont

---

<sup>127</sup> Hurtubise, «Aspects doctrinaux...», p. 45.

<sup>128</sup> Brémond cité dans: Hurtubise, «Aspects doctrinaux...», p. 48.

<sup>129</sup> Morin, Histoire simple et véritable..., p. 120. Provost, «La dévotion à la Sainte Famille en Canada»..., p. 8.

<sup>130</sup> Cliche, Les pratiques de dévotion..., p. 191.

<sup>131</sup> La confrérie du Scapulaire de Notre-Dame du Mont-Carmel fondée en 1656 par le Père Poncet, la confrérie du Rosaire fondée en 1656 par Marie Favery, la confrérie de Sainte-Anne fondée en 1657 par le Père Poncet à la demande d'un groupe de menuisiers de Québec, la congrégation de la Vierge fondée en 1657 par les jésuites, la congrégation des filles externes fondée en 1658 par Marguerite Bourgeois, le tiers ordre franciscain fondé à une date inconnue au XVII<sup>e</sup> siècle par les récollets (Cliche, «Les confréries dans le gouvernement de Québec...», p. 496-506).

<sup>132</sup> Cliche, «La confrérie de la Sainte-Famille...», p. 82.

près de 470 du vivant de Barbe de Boullougne.<sup>133</sup> De surcroît, plus d'une centaine de personnes reçues dans une association de la Sainte-Famille à Châtillon en Bourgogne demande à être inscrite dans le registre de Notre-Dame de Québec et forme ainsi une alliance spirituelle outre-mer.<sup>134</sup> La confrérie rejoint aussi Hurons et Iroquois<sup>135</sup> car il y a environ 76 Amérindiens, dont 63 femmes, inscrits en mai 1671 dans le «catalogue des noms des Sauvages associés a la Ste Famille».<sup>136</sup>

L'histoire de la confrérie connaît bien sûr des hauts et des bas. Au XVII<sup>e</sup> siècle, les procédés de la confrérie engendrent parfois des mécontents surtout du côté des autorités civils.<sup>137</sup> Ceci dit, dans l'ensemble les

---

<sup>133</sup> «Registre de la Sainte Famille de Jesus Marie Joseph et des Saints Anges», Québec, commencé le 26 juillet 1664, Fabrique Notre-Dame de Québec, CMI\D4, 7, vol.1: 26 juillet 1664 - 4 juin 1772.

<sup>134</sup> Cliche, Les pratiques de dévotion..., p. 187. Selon Marie-Aimée Cliche, Chaumonot avait un correspondant près de Châtillon en France. Cette amitié serait à l'origine de l'alliance spirituelle entre les deux villes.

<sup>135</sup> Morin, Histoire simple et véritable..., p. 120. Provost, «La dévotion à la Sainte Famille en Canada»..., p. 8.

<sup>136</sup> «Catalogue des noms des Sauvages associés a la Ste famille», Québec, mai 1671, Fabrique Notre-Dame de Québec, CMI\D4, 7, vol.1: 26 juillet 1664 - 4 juin 1772.

<sup>137</sup> En 1667, Talon désapprouve momentanément Mgr de Laval à propos de l'interdiction faite aux membres de la confrérie de participer aux festivités hivernales de Québec, jugées trop mondaines. (Cliche, Les pratiques de dévotion en Nouvelle-France..., p.217-218. Thomas Chapais, Jean Talon, intendant de la Nouvelle-France (1665-1672), Québec, S.A. Demers, 1904, p. 168-175). Il existe aussi un écrit qui accuse les dames de la confrérie de Québec de commérage et d'hypocrisie. L'accusation apparaît dans un document anonyme mais prétendu de la main de l'abbé Eusèbe Renaudot qui se méfie alors de tout ce qui vient des jésuites et de Mgr de Laval. L'auteur, qui n'est même pas sûr «qu'une Mlle D'Ailleboust» soit «l'assistante» de Mme Bourdon -c'est l'inverse-, tire ses informations d'une conversation qu'il aurait eu à Paris en 1678 avec l'explorateur Cavelier de La Salle. Ce dernier est venu pour la première fois en Nouvelle-France en 1667 (Découvertes et établissements des Français dans l'ouest et dans le sud de l'Amérique Septentrionale, (1614-1698). Mémoires et documents inédits recueillis et publiés par Pierre Margry (1818-1894), Paris, Maisonneuve, 1879, vol. 1, p. 370).

dames de la confrérie «jouissent d'une excellente réputation tout au tout au long du Régime français».<sup>138</sup> La sévérité des préceptes de la confrérie permet de filtrer les gens, notamment ceux causant du scandale, peu importe leur origine sociale, quitte à sacrifier la quantité à la qualité des membres. Quant à savoir s'il y a excès de sévérité, il faut considérer les objectifs de la confrérie en fonction de la moralité de l'époque. «Ce qui était déconseillé à l'ensemble de la population était entièrement défendu aux dames de la Sainte-Famille, parce que leur conduite devait édifier leur prochain».<sup>139</sup>

Le recrutement et l'assiduité au sein de la confrérie subissent des variations au cours des années.<sup>140</sup> Le recrutement intensif de la période de fondation connaît un ralentissement en 1680-1681, suivi d'un nouvel élan qui se maintient jusqu'à la fin du siècle.<sup>141</sup> Le taux élevé de recrues au XVII<sup>e</sup> siècle coïncide avec la période où la dévotion à la Sainte Famille atteint un sommet.<sup>142</sup> Par la suite, malgré les fluctuations de sa popularité, la confrérie se maintient pratiquement sans interruption jusqu'à nos jours. À la fin des années 1950, plusieurs confréries de la Sainte-Famille sont encore actives au Québec.<sup>143</sup> Au moment d'écrire ces lignes, la confrérie de la Sainte-Famille est la seule confrérie du XVII<sup>e</sup> siècle qui existe toujours à Notre-Dame de Québec. Dans la continuité de Barbe de Boullougne, c'est sous l'égide de Mme Mariette Paquin qu'un groupe de dames se recueillent régulièrement, l'esprit tourné vers la famille du Christ et à l'intention des besoins de toutes les familles.

---

<sup>138</sup> Cliche, La confrérie de la Sainte-Famille à Québec..., p. 99.

<sup>139</sup> Cliche, Les pratiques de dévotion..., p. 217.

<sup>140</sup> Cliche, «Les confréries dans le gouvernement de Québec...», p. 516. Provost, «La dévotion à la Sainte Famille en Canada»..., p. 13.

<sup>141</sup> Cliche, «La confrérie de la Sainte-Famille à Québec...», p. 85.

<sup>142</sup> Cliche, La confrérie de la Sainte-Famille..., p. 85.

<sup>143</sup> Provost, «La dévotion à la Sainte Famille en Canada»..., p. 13.

Le rôle joué par Barbe de Boullougne dans la confrérie de la Sainte-Famille donne une idée de l'importance de l'influence féminine dans la préservation des valeurs collectives, en l'occurrence celle de la famille et de la religion.<sup>144</sup> Les assemblées de la confrérie qui quadrillent la Nouvelle-France entretiennent des réseaux sociaux importants pour les femmes dont la sphère d'activités est surtout domestique. Cette confrérie est l'une des structures de base dans la mission évangélisatrice des femmes du XVII<sup>e</sup> en Nouvelle-France<sup>145</sup> car pour les réformateurs, atteindre la famille, c'est atteindre toute une société. L'idée fera son chemin puisque entre 1663 et 1673, la volonté politique soutient l'immigration d'environ 770 «filles du roi»<sup>146</sup> pour «faire des familles».<sup>147</sup>

#### *f. Ferment de dévotions populaires*

En plus de la prestigieuse confrérie de la Sainte-Famille, les pratiques de piété de Barbe de Boullougne jumelées à son statut de grande dame lui permettent d'exercer à juste titre «un rôle d'entraîneur dans la piété populaire»<sup>148</sup> et d'être un ferment au niveau des dévotions. Ces pratiques intègrent l'ensemble de ses intérêts spirituels et de sa ferveur apostolique dans l'univers religieux du XVII<sup>e</sup> siècle. Notamment, Barbe de Boullougne est parmi ceux qui fondent plusieurs messes, investissant plus de 1 800 livres à cet effet. Par son coût, la fondation de messe est un

---

<sup>144</sup> Elisja Schulte Van Kessel, «Vierges et mères entre ciel et terre», Georges Duby et Michelle Perrot (dirs), Histoire des femmes en Occident. Tome 3: XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles, Paris, Plon, 1991, p. 152.

<sup>145</sup> Cliche, «Les confréries dans le gouvernement de Québec...», p. 511, 521.

<sup>146</sup> Ces filles ont immigré principalement entre 1663 et 1673 même s'il en est venu d'autres en dehors de cette période (Yves Landry, Orphelines en France, pionnières au Canada. Les filles du roi au XVII<sup>e</sup> siècle, Montréal, Leméac, 1992, p. 21, 40).

<sup>147</sup> Bourgeois, Les Écrits de Mère Bourgeois..., p. 257.

<sup>148</sup> Cliche, Les pratiques de dévotion..., p. 74.

geste de piété exceptionnel<sup>149</sup> exercé davantage par les notables et dont le prestige s'en trouve accru.<sup>150</sup>

Ainsi, le 19 octobre 1666, Barbe de Boullougne verse 200 livres à la paroisse de Ville-Marie pour faire célébrer à perpétuité une messe annuelle dans l'octave de la Nativité de notre Seigneur «en l'honneur du Saint Enfant Jésus».<sup>151</sup> Le culte à Jésus-enfant, promu par la spiritualité française du XVII<sup>e</sup> siècle, découle du même mouvement christocentriste à la source de la dévotion envers la famille du Christ.

Quatre fondations de messe par Barbe de Boullougne attestent d'une préoccupation devant la mort et la vie éternelle. Tout d'abord, le 6 septembre 1662, alors que Barbe de Boullougne est veuve, elle décide de faire une fondation de messe avec la somme de 716 livres 10 sols mis en dépôt à la Fabrique de Montréal par elle et son mari en 1658. Cette fondation de messe est «en l'intention de prier Dieu pour le repos de l'âme dud & feu Seigneur de Coulonge & la sienne apres quil aura plu a Dieu, l'appeler de ce monde».<sup>152</sup> Les marguilliers et le curé de la paroisse (le sulpicien Gabriel Souart) acceptent, pour ce montant, de faire chanter une grande messe à perpétuité chaque 1er juin, date d'inhumation de Louis d'Ailleboust. Ensuite, le 30 septembre 1684, soit moins d'un an avant sa mort, Barbe de Boullougne verse 300 livres au Séminaire de Québec pour la fondation d'une messe basse pour les agonisants. La messe célébrée à perpétuité tous les premiers jeudi de chaque mois est fondée en considérant qu'il n'y a rien de plus important dans la vie

---

<sup>149</sup> Cliche, Les pratiques de dévotion..., p. 20.

<sup>150</sup> Orest Ranum, Les Parisiens du XVII<sup>e</sup> siècle, Paris, Armand Colin, 1973, p. 220.

<sup>151</sup> «Fondation d'une grande messe en l'honneur du Saint Enfant Jésus», Montréal, 19 octobre 1666, Fabrique Notre-Dame de Montréal, Volume A, p. 35.

<sup>152</sup> «Contrat de fondation d'une grande Messe faite par Dame barbe de boullougne V<sup>e</sup>ve de feu M<sup>r</sup>e Louis dailleboust», Montréal, 6 septembre 1662, Archives nationales du Québec, greffe du notaire Bénigne Basset, transcription.

que de bien mourir puisque de là dépend l'Éternité, et que nos ennemis redoublent en ce dernier passage tous leurs efforts pour nous perdre et que le meilleur moyen d'assister des âmes qui y sont estoit de leur obtenir de Dieu la grace finale par prières, et par l'application des mérites de la mort et passion de nostre Seigneur Jesus Christ qui a voulu agoniser pour nous dont le Saint Sacrifice de la messe est une representation icelle, et un renouvellement actuel.<sup>153</sup>

Deux autres fondations sont attribuées à Barbe de Boullougne par l'abbé Charles Glandelet du Séminaire de Québec. D'abord, une messe haute pour les âmes du Purgatoire, le premier jour sans empêchement de la première semaine du mois de septembre, est prévue pour un montant de 400 livres et une messe haute «de la Passion de Notre Seigneur» pour la conversion des pécheurs, le vendredi de la première semaine du Carême,<sup>154</sup> moyennant la somme de 200 livres.

Nous avons déjà vu qu'à l'époque de Barbe de Boullougne, c'est essentiellement le sens donné à la mort qui donne le sens à la vie. Le passage sur terre est le temps pour se préparer à l'éternité.<sup>155</sup> Se préparer à mourir et aider les autres dans la mort n'a d'autre but que de libérer l'âme de la damnation et de lui obtenir le salut en Dieu. Les actes de piété concernant les fins dernières sont donc considérés de grandes oeuvres de miséricorde même pour les personnes très vertueuses.<sup>156</sup>

Enfin, Barbe de Boullougne alimente d'une façon particulière la dévotion des ursulines de Québec par l'apport d'une relique. Pendant son séjour au monastère (1663-1664), sa belle-soeur, Catherine d'Ailleboust, qui est

---

<sup>153</sup> «Fondation d'une messe pour les agonisants», Québec, 30 septembre 1684, Archives du Musée de l'Amérique française, Séminaire 6 #52c,

<sup>154</sup> «Mémoire de M. Glandelet: messes de fondation...», Québec, avant 1708, Archives du Musée de l'Amérique française, Séminaire 6.

<sup>155</sup> Pierre Charron, Oeuvres, Genève, Slatkine Reprints, 1970, (La Sagesse, 1601), livre second, chap. XI, tome I, p. 102.

<sup>156</sup> La prière pour les morts est notamment encouragée par le concile de Trente qui en réaffirme la nécessité devant la négation protestante du Purgatoire.

religieuse bénédictine à l'abbaye Saint-Pierre de Reims, lui envoie une croix faite du cercueil de saint Benoît. La supérieure, Marie de l'Incarnation, ne peut que s'en réjouir car son affection pour ce «Patriarche» rejoint évidemment celle qu'elle porte à son fils moine bénédictin en France.<sup>157</sup> Les reliques sont d'une importance indéniable dans la piété du XVII<sup>e</sup> siècle.<sup>158</sup> Louis d'Ailleboust avait également ramené de France de nombreuses reliques,<sup>159</sup> aussi par l'intermédiaire de Catherine d'Ailleboust, lors de ses allées et venues pour affaires. Elles ont été offertes à la cathédrale de Québec et à l'Église paroissiale de Montréal.<sup>160</sup>

#### *g. Soutien aux institutions religieuses*

L'aumône -qui inclut les pratiques de charité et de solidarité envers certaines institutions- est rattachée également à des motivations

---

<sup>157</sup> Marie de l'Incarnation, Correspondance..., lettre à son fils, Québec, 16 août 1664, p. 724.

<sup>158</sup> Voir Dominique Deslandres, «Signes de Dieu et légitimation de la présence française au Canada: le «trafic» des reliques ou la construction d'une histoire», Signes de Dieu aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles, Association des Publications de la Faculté des Lettres de Clermont II, 1993, p. 145-160. La diffusion du culte des reliques contribue à renforcer l'unité de l'Église. Il n'est pas nouveau que des laïcs, souvent membres de l'aristocratie, utilisent le réseau de leurs amitiés pour se procurer des reliques et devenir ainsi promoteurs du culte des saints (Jean-Charles Picard, «Saints dans les Églises Latines», Dictionnaire de spiritualité ascétique et mystique..., 1990, tome XIV, p. 206).

<sup>159</sup> Les actes d'authenticité des reliques datent du 8 novembre 1656 et du 21 avril 1657 (Pierre-Georges Roy (éd.), «Inventaire de documents concernant l'Église du Canada», Rapport de l'archiviste de la province de Québec pour 1939-1940, Ministère des Affaires Culturelles du Québec, 1940, p. 185).

<sup>160</sup> «Noms et attestations de reliques qui sont dans le reliquaire qui a un couronnement d'ébaine», Reims, 21 avril 1657, Archives du Musée de l'Amérique française, Paroisse de Québec n.39. Olivier Maurault, La paroisse. Histoire de l'église Notre-Dame de Montréal, Montréal - New-York, Éditions du Mercure, 1929, p. 9.

sociales et spirituelles chez Barbe de Boullougne.<sup>161</sup> À cet effet, Barbe de Boullougne figure dans le «Catalogue des Bienfaiteurs de N. Dame de Recouvrance de Kebec, pour qui il faut prier et les recommander aux prières du peuple».<sup>162</sup> Elle a offert «une nappe de credence le 1er de janv. 1654».<sup>163</sup> Elle ajoute ainsi à l'ensemble des articles liturgiques dont la communauté paroissiale Notre-Dame de Québec apparaît bien pourvue. Les dons variés inscrits dans le catalogue depuis 1632 ont pour but de rendre le lieu des cérémonies religieuses digne du culte divin tel que prescrit par les réformateurs catholiques.<sup>164</sup> La générosité de Barbe de Boullougne envers la paroisse de Québec se manifeste de nouveau le 16 septembre 1661 par le don d'un morceau de terrain qui lui appartient par sa communauté de biens avec son défunt mari.<sup>165</sup>

La communauté paroissiale de Montréal reçoit aussi largement sa part. En 1658, Barbe de Boullougne et Louis d'Ailleboust mettent en dépôt entre les mains des marguilliers de la Fabrique de Montréal, la somme de 716 livres 10 sols.<sup>166</sup> Il s'agit assurément d'un don pour les besoins de l'Église de Montréal.<sup>167</sup> Ce montant est le plus élevé parmi les dons

---

<sup>161</sup> Cliche, Les pratiques de dévotions..., p. 99.

<sup>162</sup> «Catalogue des Bienfaiteurs de N. Dame de Recouvrance de Kebec», 1632-1657, Les Relations des Jésuites, Thwaites..., vol. 42, p. 268.

<sup>163</sup> «Catalogue des Bienfaiteurs de N. Dame de Recouvrance de Kebec», 1632-1657, Les Relations des Jésuites, Thwaites..., vol. 42, p. 280.

<sup>164</sup> Voir au sujet du culte et des réformateurs: Deslandres, «Réforme catholique et altérité...», p. 25.

<sup>165</sup> Honorius Provost, «La réserve de M. D'Ailleboust à Québec», Bulletin des recherches historiques, 53, 6 (juin 1947), p. 179-180.

<sup>166</sup> «Contrat de fondation d'une grande Messe faite par Dame barbe de boullongne V'Ve de feu M're Louis dailleboust», Montréal, 6 septembre 1662, Archives nationales du Québec, greffe du notaire Bénigne Basset, transcription.

<sup>167</sup> La construction d'une église est en projet avec la levée de fonds que cela suppose. Du milieu des années 1650 jusqu'aux années 1680, c'est la chapelle de l'Hôtel-Dieu qui sert d'église paroissiale à Montréal. La construction de la future église Notre-Dame commence en 1672.

versés par des particuliers pour constituer un premier fonds d'environ 3 250 livres à la Fabrique de Montréal.<sup>168</sup>

En 1654, Barbe de Boullougne et Louis d'Ailleboust font devant notaire et en présence de Marie de l'Incarnation,<sup>169</sup> un don de 4 000 livres aux ursulines de Québec sur les 8 000 livres de capital versé aux religieuses quelques années plus tôt pour une constitution de rentes.<sup>170</sup> En retour, advenant le décès du «sieur et dame de Coulonge», les ursulines célébreront des messes pour le repos de leurs âmes et permettent que Louis d'Ailleboust soit enterré dans leur église et Barbe de Boullougne dans le caveau des religieuses<sup>171</sup> (ils seront ultimement enterrés ailleurs).

Toujours dans cette quête de faveurs spirituelles rattachées à la mort, Barbe de Boullougne verse aussi différentes sommes à l'intention du repos de l'âme de son défunt mari peu de temps après son décès. Elle réserve 300 livres pour les messes anniversaires de sa mort et 150 livres sont accordées «pour faire prier a Dieu par les mères ursulines de Québec pour ledict deffunt».<sup>172</sup> De plus, Barbe de Boullougne paie 150 livres aux hospitalières de Montréal et 13 livres au curé Gabriel Souart pour un service à part. C'est sans doute aussi pour obtenir du secours spirituel que différents montants sont versés à la même époque aux sulpiciens Guillaume Vignal (24 livres), Dominique Galinier (16 livres) et Jacques

---

<sup>168</sup> Trudel, Histoire de la Nouvelle-France III..., tome II, p. 373-374.

<sup>169</sup> Marie de l'Incarnation est la supérieure des ursulines à ce moment-là. Le contrat se fait aussi en présence des Mères Marguerite de Saint-Athanase, assistante et Aimée de Sainte-Claire, dépositaire.

<sup>170</sup> 26 janvier 1650 (ou peut-être 1651).

<sup>171</sup> «Don de la somme de 4 mil livres au profit des mères ursulines à quebeq. Rente de deux cens livres», Québec, 1er...1654, Archives du monastère de l'Hôtel-Dieu de Québec, T.4, C.109, #152.

<sup>172</sup> «Inventaire de Mme D'Ailleboust», Montréal, 9 octobre 1661, Archives du monastère de l'Hôtel-Dieu de Québec, T.4, C.104, #46.

Le Maître (24 livres 12 sols).<sup>173</sup>

Enfin, en 1663 et de nouveau en 1664, Barbe de Boullougne fait le don de «dix escus» (30 livres) à sa belle-soeur religieuse à Reims par l'entremise du Père Charles Lalemant qui réside à Paris.<sup>174</sup> Il est courant à l'époque que des membres de l'autorité civile et les proches parents des religieuses d'une communauté fassent preuve de largesse envers celles-ci et répondent à la fois à une nécessité sociale et spirituelle.<sup>175</sup>

## B. Les implications socio-économiques

### a. La veuve et son statut économique

Barbe de Boullougne est aussi préoccupée par des considérations nettement plus temporelles qui permettent de situer son rayonnement socio-économique en Nouvelle-France. Veuve sans enfants à partir du 31 mai 1660, elle devient nécessairement l'administratrice absolue des biens de son défunt mari et recouvre une plus grande capacité juridique.<sup>176</sup> De 1660 jusqu'à ce qu'elle se retire comme pensionnaire chez les hospitalières de Québec en 1670, la gestion de ses biens occupe donc une nouvelle place à travers ses autres activités. Au cours de cette décennie, il existe en moyenne une dizaine d'actes officiels par année où Barbe de Boullougne fait en quelque sorte figure de femme d'affaires.

---

<sup>173</sup> «Inventaire de Mme D'Ailleboust», Montréal, 9 octobre 1661, Archives du monastère de l'Hôtel-Dieu de Québec, T.4, C.104, #46.

<sup>174</sup> «Lettre autographe de Mme d'Ailleboust au R.P. Charles Lalemant à Paris», Québec, 8 août 1664, Archives du monastère de l'Hôtel-Dieu de Québec, T.4, C.104, #44.

<sup>175</sup> Cliche, Les pratiques de dévotion..., p. 95.

<sup>176</sup> Voir au sujet du statut des veuves: France Parent, Entre le juridique et le social: le pouvoir des femmes à Québec au XVII<sup>e</sup> siècle, Québec, Université Laval, 1991, p. 38.

Il y a de bonnes raisons de croire que Barbe de Boullougne est une veuve qui sans être immensément riche, n'est certainement pas dans l'indigence. Son mariage avec Louis d'Ailleboust lui a procuré une relative aisance. L'état exact de la condition économique de Louis d'Ailleboust à sa mort nous échappe mais nous avons pu constater que de son vivant, il avait certains moyens. Les rentes constituées, le paiement de la dot de Philippe de Boullougne et les diverses aumônes en sont la preuve. Du temps où il est gouverneur général, ses appointements sont de 10 000 livres annuelles pour lui et sa garnison de 12 soldats,<sup>177</sup> alors que dans la même période ceux d'un gouverneur particulier sont de 3 000 livres et le salaire d'un engagé est généralement moins de 100 livres par année.<sup>178</sup> En 1649, Louis d'Ailleboust dispose en France de 3 000 livres qu'il investit sous un prête-nom dans la «grosse aventure», sorte de projet de commerce triangulaire Canada-Antilles-France.<sup>179</sup> Nous parlerons plus loin de cet autre prêt de 6 381 livres, qu'il fait aussi en 1649 à la Communauté des Habitants. Il donne également 800 livres au notaire Bénigne Basset et Jeanne de Vauvilliers à l'occasion de leur mariage en 1659.<sup>180</sup>

L'inventaire des biens après le décès de Louis d'Ailleboust est un indicateur utile quoique sûrement incomplet du niveau de vie de Barbe de Boullougne.<sup>181</sup> À l'époque où Louis d'Ailleboust décède, c'est la fourrure qui enrichit en Nouvelle-France et le numéraire se fait plutôt rare.<sup>182</sup>

---

<sup>177</sup> Trudel, Histoire de la Nouvelle-France III..., tome I, p. 192, 272.

<sup>178</sup> Trudel, Histoire de la Nouvelle-France III..., tome II, p. 62.

<sup>179</sup> «Lettre de Bellanger à M. D'Ailleboust gouverneur de la Nouvelle-France», La Rochelle, 17 juin 1649, Archives du monastère de l'Hôtel-Dieu de Québec, T.4, C.100, #23. Un prêt à la «grosse aventure» est un crédit commercial à un taux d'intérêt plus fort que celui normalement autorisé en raison des risques.

<sup>180</sup> Trudel, Histoire de la Nouvelle-France III..., tome II, p. 527, 530.

<sup>181</sup> «Inventaire de Mme D'Ailleboust», Montréal, 9 octobre 1661, Archives du monastère de l'Hôtel-Dieu de Québec, T.4, C.104, #46.

<sup>182</sup> Trudel, Histoire de la Nouvelle-France III..., tome II, p. 288,

Or, le gouverneur de Montréal, Paul Chomedey de Maisonneuve, présent à l'inventaire, constate qu'il n'y a «ny castor ny argent que tres peu sur le lieu» -50 livres «en argent monnaie»- et par conséquent une vente publique des biens «neust pu se faire qu'avec beaucoup de perte».<sup>183</sup> Ceci dit, la valeur totale «du meublier qui doit demeurer a Madame dailleboust» se chiffre avant les déductions à 7 296 livres 10 sols et à 4 941 livres 15 sols après le paiement des dettes et de frais divers.<sup>184</sup> Cette somme est une fortune bien assise en Nouvelle-France, supérieure à la moyenne d'un peu plus de 2 000 livres pour les inventaires de maîtres-artisans, de marchands ou de gens de la fonction publique du temps des Cent-Associés. Au début des années 1660, deux inventaires repérés dans ces catégories valent chacune près de 7 000 et 10 000 livres,<sup>185</sup> mais les «petites gens» laissent en moyenne des biens de 100 à 300 livres.<sup>186</sup> Pour donner un point de comparaison du côté de la France, un bourgeois de Paris marié en 1642, résident du faubourg Saint-Marcel et partageant le même palier de maison que des compagnons de métiers, laisse à sa mort un inventaire de 1 224 livres.<sup>187</sup>

En regardant de plus près le contenu de l'inventaire, Barbe de Boullougne possède des biens courants d'allure sobre, semblables à ceux de l'habitant en Nouvelle-France et de la bourgeoisie ou la petite noblesse

---

<sup>183</sup> «Jugement de M. le Gouverneur de Ville-Marie», Montréal, 19 octobre 1661, Archives du monastère de l'Hôtel-Dieu de Québec, T.4, C.102, #36.

<sup>184</sup> «Inventaire de Mme D'Ailleboust», Montréal, 9 octobre 1661, Archives du monastère de l'Hôtel-Dieu de Québec, T.4, C.104, #46.

<sup>185</sup> Il s'agit de l'inventaire du marchand Jacques Testard de Laforest et du maître-taillandier Jean Milot (Trudel, Histoire de la Nouvelle-France III..., tome II, p. 340). En 1677, Charles Bazire, homme d'affaires en Nouvelle-France, laisse à sa mort 50 000 livres à partager entre sa femme et la Fabrique Notre-Dame de Québec (Fernand Grenier, «Bazire, Charles», Dictionnaire biographique du Canada..., p. 87).

<sup>186</sup> Trudel, Histoire de la Nouvelle-France III..., tome II, p. 339-340.

<sup>187</sup> Emile Magne, La vie quotidienne au temps de Louis XIII, Paris, Hachette, 1942, p. 122-124.

de province en France.<sup>188</sup> Elle possède entre autres trois armoires, quatre bahuts, plus d'une douzaine de coffres et coffrets, six chaises, 12 couvertures de chaises, une table ronde, une table à briquet, deux tours de lit, un châlit, deux matelas, un lit de plumes (la plume est un luxe), un couvre-lit, une paillasse, des outils de menuiserie, un tapis et une tenture de tapisserie, un tapis de cuir, un miroir, des armes, du papier, une brique de savon et six casaques. Elle possède également en grande quantité lingerie, vaisselle et ustensiles. Pour donner quelques exemples, elle a 38 draps de lin, 8 couvertures, 5 douzaines de serviettes de Flandres, 8 coussins, 4 nappes de Flandres, 48 assiettes d'étain (il s'agit d'étain fin et non d'étain commun),<sup>189</sup> 6 couteaux en étain, une cave avec 12 flacons en étain, un pot de chambre et un grand bassin en étain, une marmite de cuivre, une autre en fonte, et «deux petits poisles a faire des confitures».<sup>190</sup>

L'argenterie est un élément qui témoigne d'une certaine aisance et du niveau de condition sociale dans un ménage. Le campagnard canadien possède seulement quelques pièces d'argenterie qu'on ne trouve en France que chez les bourgeois et les petits gentilhommes.<sup>191</sup> Plus exceptionnellement, un marchand relativement aisé en Nouvelle-France possédait à sa mort, en 1663, des objets en argent d'une valeur de près

---

<sup>188</sup> Voir au sujet du mobilier et des biens au XVII<sup>e</sup> siècle: Robert-Lionel Séguin, La civilisation traditionnelle de l'«Habitant» aux 17<sup>e</sup> et 18<sup>e</sup> siècles. Fonds matériel, Montréal, Fides, 2<sup>e</sup> éd., 1973 et Monica Burckhardt, Mobilier Louis XIII Louis XIV, Paris, Éditions Charles Massin, (s.d.).

<sup>189</sup> L'inscription «étain fin» figure sur une assiette en démonstration au Musée des Augustines de l'Hôtel-Dieu de Québec.

<sup>190</sup> Cette liste n'est pas exhaustive. Voir «Inventaire de Mme D'Ailleboust», Montréal, 9 octobre 1661, Archives du monastère de l'Hôtel-Dieu de Québec, T.4, C.104, #46.

<sup>191</sup> Séguin, La civilisation traditionnelle..., p. 401.

de 90 livres: six fourchettes, six cuillères et deux tasses.<sup>192</sup> Quant à Barbe de Boullougne, elle possède de la vaisselle en argent pour la somme de 1 763 livres, en plus de 11 cuillères et 5 fourchettes évaluées à 101 livres.<sup>193</sup> Cette quantité d'argenterie est comparable à celle retrouvée dans l'hôtel d'un grand bourgeois parisien qui résidait près du Louvre du temps de Louis XIII et qui possédait 21 assiettes, 8 cuillères et 8 fourchettes valant en tout 1 256 livres.<sup>194</sup> Certains grands bourgeois de France ou illustres dames de la Cour sont évidemment encore mieux garnis en matière d'argenterie.

## *b. Gestionnaire active*

### *1. Biens immobiliers*

Parmi ses activités de gestionnaire, Barbe de Boullougne se porte acquéreur de nouveaux biens immobiliers. Dans la campagne montréalaise, le 21 décembre 1660,<sup>195</sup> elle se fait concéder une terre en censive sur la rive droite de la rivière Saint-Pierre. En ville, le 29 avril 1661, une maison munie d'une boulangerie est acquise avec une ferme appelée la Sainte-Famille,<sup>196</sup> pour la somme de 1 000 livres payable en monnaie ou en

---

<sup>192</sup> «Inventaire des biens de deffunt Jacques Testard Sr de la forest vivant vivant marchand et habitant a villemarie», Montréal, 18 juin 1663, Archives nationales du Québec, greffe du notaire Bénigne Basset, transcription.

<sup>193</sup> «Inventaire de Mme D'Ailleboust», Montréal, 9 octobre 1661, Archives du monastère de l'Hôtel-Dieu de Québec, T.4, C.104, #46.

<sup>194</sup> Magne, La vie quotidienne au temps de Louis XIII..., p. 130, 150.

<sup>195</sup> «Document contenant copies de 3 contrats», Montréal, 21 décembre 1660, Archives du monastère de l'Hôtel-Dieu de Québec, T.4, C.103, #35. Marcel Trudel, Le terrier du Saint-Laurent en 1663, Ottawa, Éd. de l'Université d'Ottawa, 1973, p.448.

<sup>196</sup> «Procuration pour le Sieur perrot», Québec, 3 novembre 1672, Archives du monastère de l'Hôtel-Dieu de Québec, T.4, C.106, #77a.

castor. Le tout est situé proche de l'hôpital.<sup>197</sup> Rien n'indique que Barbe de Boullougne ait habité cette maison, mais il est certain qu'elle l'a louée.<sup>198</sup> «Dans l'enclos de la grande ville de Québec», pas très loin du monastère des ursulines et du fort de Québec, une deuxième maison est acquise avec deux terres en censive, en date du 30 juin 1665, pour la somme de 2 000 livres.<sup>199</sup> La maison<sup>200</sup> comprend une cave, deux chambres, un grenier et une boulangerie et vient avec un jardin et une étable. Barbe de Boullougne fait un premier versement de 1 000 livres et promet de payer le reste «en castors, argent ou orignaux» à l'arrivée des

---

<sup>197</sup> «Document contenant copie de 3 contrats», Montréal, 29 avril 1661, Archives du monastère de l'Hôtel-Dieu de Québec, T.4, C.103, #35. Trudel, Le terrier du Saint-Laurent..., p. 457. Cette terre et la maison sont situées sur la rue Saint-Joseph qui est aujourd'hui la rue Saint-Sulpice, près de la rue Saint-Paul.

<sup>198</sup> Québec, 31 août 1668, Archives nationales du Québec, greffe du notaire Jean Lecomte.

<sup>199</sup> «Contrat de vente par Mr et Mme Duquet à Mme D'Ailleboust», Québec, 15 juillet 1665, Archives du monastère de l'Hôtel-Dieu de Québec, T.4, C.105, #61, T.4, C.105, #63. «Contrat par les religieuses de l'hostel Dieu de Québec a Adrien Michellon», Québec, 10 octobre 1670, Archives de l'Hôtel-Dieu de Québec, T.4, C.109, #144. Pierre-Georges Roy (éd.), Papier terrier de la Compagnie des Indes occidentales, 1667-1668, Beauceville, L'Éclaireur, 1931, p. 98-99. Trudel, Le terrier du Saint-Laurent..., p. 193, 199. Juchereau de Saint-Ignace, Les Annales..., p. 175-176. Cette maison existe toujours malgré les ajouts à l'édifice primitif. Elle est située au 25 rue Saint-Louis au coin de Haldimand dans la haute-ville de Québec. Un certain nombre de notables l'habitèrent à la suite de Barbe de Boullougne. Elle abrite maintenant les bureaux du Consulat général de France à Québec. D'autres références donnent des informations sur cette maison: P.-B. Casgrain, «Le Kent-House, rectification historique», Bulletin de recherches historiques, 19, 1(janvier 1913), p. 3-23, Jean Garon, «Petite histoire du «vrai» et du «faux» Kent House», Le Soleil, 20 juin 1966, p. 22, Monique Duval, «De Ramesay y signa, en 1759, la capitulation de Québec», Le Soleil, 12 juillet 1972, p. 35, Jean-Marie Lebel, Le Vieux-Québec. Guide du promeneur, Québec, Septentrion, 1997, p. 236. Retenons toutefois, que toutes ces références répètent la même erreur qui est de prétendre que cette maison fut la propriété de Louis d'Ailleboust, tout comme l'indique également la plaque commémorative sur la façade de la maison.

<sup>200</sup> D'après P.B. Casgrain, la maison mesure 50 pieds de long sur 30 pieds de large, «Le Kent-House...», p. 12.

vaisseaux de France l'année suivante.<sup>201</sup> Cette modalité de paiement correspond à une économie de castor où les espèces sonnantes pour une somme importante sont rares.<sup>202</sup> Le 6 août 1666, elle fait l'acquisition d'un autre emplacement qui s'aboute à ceux acquis en 1665.<sup>203</sup> Au recensement de 1667, Barbe de Boullougne semble bel et bien vivre dans cette maison de Québec avec sa femme de chambre, Edmée Châtel âgée de 48 ans, et Pasquier Hubert, un domestique de 22 ans. Le recensement nomme aussi une Jeanne, âgée de 13 ans.<sup>204</sup> Barbe de Boullougne obtient aussi, - les 6 août 1666,<sup>205</sup> 30 août 1666,<sup>206</sup> et 26 août 1668-<sup>207</sup> quelques autres terres en censive dans les environs de sa résidence à Québec. Enfin, une petite habitation le long de la rivière Saint-Charles est achetée pour 150 livres, le 1er juin 1670.<sup>208</sup>

Les fonctions d'administratrice amène Barbe de Boullougne à veiller assidûment à ses droits et ses obligations comme nous le verrons de façon plus explicite avec les situations engendrées par sa succession, ses rentes, ses créances et ses terres. Dans certains cas litigieux, Barbe de

---

<sup>201</sup> «Contrat de vente par Mr et Mme Duquet à Mme D'Ailleboust», Québec, 15 juillet 1665, Archives du monastère de l'Hôtel-Dieu de Québec, T.4, C.105, #61, T.4, C.105, #63.

<sup>202</sup> Trudel, Histoire de la Nouvelle-France III..., tome II, p. 290.

<sup>203</sup> Trudel, Le terrier du Saint-Laurent..., p. 193.

<sup>204</sup> Charbonneau et Légaré (dirs). Répertoire des actes..., vol. 6.

<sup>205</sup> Trudel, Le terrier du Saint-Laurent..., p. 193.

<sup>206</sup> «Contrat par les religieuses de l'hostel Dieu de Québec a Adrien Michellon», Québec, 10 octobre 1670, Archives de l'Hôtel-Dieu de Québec, T.4, C.109, #144. Paul-Henri Delvaux, Fondation, établissement et fonctionnement de l'Hôtel-Dieu de Québec, premier hôpital du Canada: 1639-1693, Mémoire de M.A. (Histoire), Université de Montréal, 1972, p. 142. Trudel, Le terrier du Saint-Laurent..., p. 187.

<sup>207</sup> «Bail fait par les Dames Religieuses de l'Hostel-Dieu a Rochelle», Québec, 19 octobre 1670, Archives du monastère de l'Hôtel-Dieu de Québec, T.4, C.106, # 78 a. Trudel, Le terrier du Saint-Laurent..., p. 195.

<sup>208</sup> Québec, le juin 1670, Archives nationales du Québec, greffe du notaire Romain Becquet.

Boullougne allie la détermination dans la défense de ses droits avec la souplesse et aussi la largesse envers les personnes concernées.

## 2. Succession

L'année suivant le décès de son mari, Barbe de Boullougne se trouve justement confrontée aux revendications d'un neveu, Charles d'Ailleboust Des Muceaux. D'Ailleboust Des Muceaux est le fils du demi-frère de Louis d'Ailleboust et il est l'ancêtre de la lignée canadienne de la famille d'Ailleboust. Il arrive en Nouvelle-France en 1648 en compagnie de Louis d'Ailleboust, fraîchement nommé gouverneur, qui le met à la tête du camp volant, c'est-à-dire d'une troupe de 40 hommes en alerte constante pour repousser les Iroquois. D'Ailleboust Des Muceaux dirige ce camp volant dans les années 1649-1650. À Québec, en 1652, il épouse Catherine, fille de Pierre Le Gardeur de Repentigny et de Marie Favery. Ils auront 14 enfants. En 1659, le couple s'installe à Montréal où D'Ailleboust Des Muceaux sera officier de justice, militaire et commerçant. Il a eu de sérieux problèmes d'argent. Son indigence explique sans doute en partie ses démêlés avec sa tante Barbe de Boullougne.

D'Ailleboust Des Muceaux est présent le 9 octobre 1661 à l'inventaire des biens meubles réalisé après la mort de son oncle,<sup>209</sup> mais il ne parvient pas à savoir à qui appartient la moitié de ces biens.<sup>210</sup> Or, s'il n'y avait pas le don mutuel de 1652 entre Barbe de Boullougne et Louis d'Ailleboust ainsi que la donation à la Société de Notre-Dame de Montréal, D'Ailleboust Des Muceaux pourrait, selon la Coutume de Paris, jouir dès à présent de la moitié des biens meubles et immeubles appartenant à la communauté matrimoniale de Barbe de Boullougne et feu Louis d'Ailleboust. C'est ce qui explique que le 12 octobre 1661, D'Ailleboust Des Muceaux et Barbe de Boullougne demandent à Maisonneuve,

---

<sup>209</sup> «Inventaire de Mme D'Ailleboust», Montréal, 9 octobre 1661, Archives du monastère de l'Hôtel-Dieu de Québec, T.4, C.104, #46.

<sup>210</sup> «Jugement de M. le Gouverneur de Ville-Marie», Montréal, 19 octobre 1661, Archives du monastère de l'Hôtel-Dieu de Québec, T.4, C.102, #36.

gouverneur et juge, de prononcer une sentence qui permet d'éviter «procès et différend» au sujet de la succession.<sup>211</sup>

Maisonneuve rend jugement le 19 octobre 1661 où il est dit qu'après la mort de Barbe de Boullougne, D'Ailleboust Des Muceaux et ses descendants pourront jouir de la valeur équivalant à la moitié des biens meubles, soit un peu plus de 2 470 livres. Le recouvrement de cette valeur se fera à partir de l'argent disponible qui sera remboursé à Barbe de Boullougne par certains débiteurs et dont elle devra faire état. Le don mutuel et la donation à la Société de Notre-Dame demeurent effectifs mais D'Ailleboust Des Muceaux se voit accorder la faveur de ce montant précis à la mort de sa tante.<sup>212</sup>

En 1663, la Société de Notre-Dame de Montréal est dissoute, ce qui sera éventuellement à l'avantage de D'Ailleboust Des Muceaux. Il était convenu qu'advenant la dissolution de ladite Société, la donation qui lui avait été faite par Louis d'Ailleboust et Barbe de Boullougne s'annulait. Le donateur, en l'occurrence Barbe de Boullougne, reprend donc la libre propriété de la donation.<sup>213</sup> De plus, le don mutuel de 1652 précise que le survivant peut à sa mort donner en aumône tout son bien et revenus «aux pauvres qu'il avisera bon être».<sup>214</sup> Toutefois, si Barbe de Boullougne ne désigne pas un bénéficiaire, c'est D'Ailleboust Des Muceaux

---

<sup>211</sup> «Jugement de M. le Gouverneur de Ville-Marie», Montréal, 19 octobre 1661, Archives du monastère de l'Hôtel-Dieu de Québec, T.4, C.102, #36.

<sup>212</sup> «Jugement de M. le Gouverneur de Ville-Marie», Montréal, 19 octobre 1661, Archives du monastère de l'Hôtel-Dieu de Québec, T.4, C.102, #36. «Don à l'Hôtel-Dieu», Québec, 5 juillet 1670, Archives du monastère de l'Hôtel-Dieu de Québec, T.4, C.108, #117 (ou Pierre-Georges Roy (éd.), Inventaire des insinuations de la prévôté de Québec, Archives de la province de Québec, 1939, vol. III, p. 194-201).

<sup>213</sup> «Requête de Barbe de Boullougne a nos Seigneurs du Conseil Souverain», Québec, 5 avril 1664, Archives du monastère de l'Hôtel-Dieu de Québec, T.4, C.108, #120.

<sup>214</sup> «Don mutuel et insinuation de M. et Mme D'Ailleboust par devant notaire», Québec, 30 octobre 1652, Archives du monastère de l'Hôtel-Dieu de Québec, T.4, C.102, #33a.

et ses descendants qui hériteront pour sûr de la moitié de ses biens lorsqu'elle mourra.

D'Ailleboust Des Muceaux revient à la charge quelques sept ans plus tard. Le 22 juin 1668, Barbe de Boullougne et D'Ailleboust Des Muceaux se présentent donc devant le notaire pour clarifier de nouveau des questions d'argent et de droit successoral. Le neveu essaie de démontrer que Barbe de Boullougne a renoncé tacitement au don mutuel de 1652. Cela revient à dire qu'il pourrait profiter dès maintenant de la moitié de la part qui revient au lignage. Selon lui, Barbe de Boullougne n'a pas démontré qu'elle tient à tous ses revenus: elle n'aurait pas suivi parfaitement toutes les démarches prévues par la Coutume de Paris afin de bénéficier des prérogatives du don mutuel de 1652, elle aurait négligé ses domaines seigneuriaux et n'aurait pas fait inscrire dans l'inventaire de 1661 des sommes considérables dues par la Communauté des Habitants et autres débiteurs. De plus, D'Ailleboust Des Muceaux prétend qu'il n'a jamais rien reçu pour son travail avec le camp volant.<sup>215</sup> Bref, il est clair qu'il veut de l'argent.

Barbe de Boullougne prétend de son côté que s'il y a eu quelques manques de formalité dans la gestion de la succession, elle a fait preuve de bonne foi n'ayant rien fait sans en aviser le neveu comme en témoignent leurs deux signatures dans les documents relatifs à la succession, qu'elle n'a aucunement renoncé au don mutuel, que le dépérissement de ses domaines seigneuriaux est dû principalement aux incursions iroquoises, qu'elle n'a pas fait inscrire dans l'inventaire les sommes dues par les débiteurs parce qu'elle ne savait pas sur le moment le montant avec certitude, mais que maintenant elle peut faire état de ce montant sans problème, -6 015 livres-, et qu'elle est surprise que la question du camp

---

<sup>215</sup> «Transaction entre Mme D'Ailleboust et le Sieur des Musseaux», Québec, 22 juin 1668, Archives du monastère de l'Hôtel-Dieu de Québec, T.4, C.102, #34b (ou Jugements et Délibérations du Conseil Souverain de la Nouvelle-France, (1663-1675), Législature de Québec, 1885, vol. I, p. 487-492). Voir aussi «Consultation au sujet de la donation de Mme D'Ailleboust aux hospitalières de Québec», Paris, 13 juin 1685, T.4, C.104, #47b.

volant surgisse si longtemps après la mort de son mari qui en aurait jugé en connaissance de cause. Enfin, Barbe de Boullougne rassure le neveu: la Société de Notre-Dame disparue, le lignage héritera de la part qui lui revient lorsqu'elle mourra.<sup>216</sup>

En définitive, les parties ne désirant pas entamer un procès et «voulant conserver l'amitié qui a toujours été entreux» s'entendent sur le respect des clauses du don mutuel de 1652. D'autre part, Barbe de Boullougne consent, bien qu'elle n'y soit nullement obligée, que D'Ailleboust Des Muceaux jouisse des 6 015 livres au complet dès que le montant sera remboursé par les débiteurs. Cela veut dire que Barbe de Boullougne renonce à l'usufruit qu'elle aurait pu en tirer. Aussi, afin de dédommager D'Ailleboust Des Muceaux pour avoir commandé le camp volant, elle consent qu'après sa mort, lui ou ses héritiers prennent la somme de 1 000 livres sur les biens qu'elle laissera, en sus de ce qu'ils leur revient en tant que membres du lignage.<sup>217</sup>

### 3. Rentes et créances

Les responsabilités financières de Barbe de Boullougne l'amènent à devoir affronter une autre importante question d'argent. Elle se voit dans l'obligation de réclamer son dû à la Communauté des Habitants. La Compagnie des Cent-Associés qui est l'administrateur de la Nouvelle-France de 1627 à 1663 recourt à différentes compagnies sous-contractantes, dont la Communauté des Habitants à partir de 1645. Les Cent-Associés demeurent grand seigneur de tout le territoire de la Nouvelle-France mais cèdent la gestion de la traite des fourrures à la

---

<sup>216</sup> «Transaction entre Mme D'Ailleboust et Le Sieur des Musseaux», Québec, 22 juin 1668, Archives du monastère de l'Hôtel-Dieu de Québec, T.4, C.102, #34b (ou Jugements et Délibérations..., p. 487-492). «Consultation au sujet de la donation de Mme D'Ailleboust aux hospitalières de Québec», Paris, 13 juin 1685, Archives du monastère de l'Hôtel-Dieu de Québec, T.4, C.104, #47b.

<sup>217</sup> «Transaction entre Mme D'Ailleboust et le Sieur Des Musseaux», Québec, 22 juin 1668, Archives du monastère de l'Hôtel-Dieu de Québec, T.4, C.102, #34b (ou Jugements et Délibérations..., p. 487-492).

Communauté des Habitants, qui en retour doit payer les salaires du gouverneur et des soldats, les pensions aux religieux, les frais de transport, etc. Ces opérations supposent des emprunts en attendant de bénéficier des fruits de la traite. Or, les déboires de la Communauté des Habitants sont nombreux, tout comme ceux des Cent-Associés, malgré des débuts prometteurs. La Communauté des Habitants demeurant à court d'argent, le Conseil souverain, l'instance judiciaire la plus haute de Nouvelle-France, est assailli de réclamations de particuliers à partir de 1663.<sup>218</sup>

Barbe de Boullougne est parmi les créanciers qui veulent être payés car Louis d'Ailleboust avait prêté 6 381 livres à 10 % à la Communauté des Habitants en juin 1649. Barbe de Boullougne touche en 1663 un montant incomplet de 376 livres d'intérêts. Elle réalise, suite à une ordonnance du Conseil souverain émise le 6 juin 1664 et l'autorisant à voir ses comptes au magasin de la Communauté des Habitants,<sup>219</sup> que sa créance n'a été estimée qu'à 3 000 livres. Le Conseil souverain ordonne, le 18 juin 1664, que Barbe de Boullougne reçoive en priorité sur d'autres créanciers, les intérêts manquants (417 livres sur un total de 793), dès que les premiers fonds rentreront. Le 14 janvier 1665, à la requête de Barbe de Boullougne, le Conseil souverain ordonne de nouveau le paiement qui n'est toujours pas fait. En attendant, Barbe de Boullougne supplie le Conseil souverain de lui faire un prêt pour subvenir à ses besoins. Il est donc décidé, le 7 février 1665, de lui accorder un prêt de 400 livres.<sup>220</sup>

---

<sup>218</sup> Trudel, Histoire de la Nouvelle-France III..., tome I, p. 171, 381.

<sup>219</sup> «Ordonnance de voir mes comptes au magasin», Québec, 6 juin 1664, Archives du monastère de l'Hôtel-Dieu de Québec, T.4, C.106, #76. Le magasin de la Communauté des Habitants est situé dans la basse-ville de Québec et sert à la fois d'entrepôt à fourrures avant leur exportation et de centre d'approvisionnement pour les habitants. La Société de Notre-Dame a aussi un magasin à Montréal qui permet aux Montréalistes de participer aux bénéfices de la traite et un magasin dans la basse-ville de Québec qui sert à entreposer la marchandise qui arrive de France (Trudel, Histoire de la Nouvelle-France III..., tome II, p. 284).

<sup>220</sup> Jugements et Délibérations..., p. 207, 312, 317.

En 1665, le roi met fin à la Communauté des Habitants et c'est la longue liquidation des dettes qui commence. Comme tous les créanciers qui souhaitent un remboursement de leur prêt, Barbe de Boullougne présente à l'intendant Talon une réclamation. Talon examine les demandes, rejette celles qui sont injustifiées et retient celles qui devront être transmises au ministre Colbert en France. Barbe de Boullougne figure parmi les 34 individus retenus qui attendent après la liquidation. Les montants dûs varient entre une vingtaine de livres à un peu plus de 12 000 livres. Les deux sommes les plus importantes promises sont celles appartenant à Marie Favery, la veuve de Pierre le Gardeur de Repentigny, -12 169 livres-, et à Barbe de Boullougne, -6 015 livres.<sup>221</sup> En juin 1668, Barbe de Boullougne n'a toujours pas été remboursée.<sup>222</sup> En juillet 1670, la Communauté des Habitants lui doit encore 2 000 livres.<sup>223</sup>

La perception des rentes constituées sur le sel et le clergé de France présente vraisemblablement aussi quelques embûches à Barbe de Boullougne. Le 8 août 1664, dans une lettre au jésuite Charles Lalemant à Paris, elle écrit qu'elle doit «respondre a ces messieurs» en France qui lui refusent les «petites rantes que feu Mr mon mary ma laissée»<sup>224</sup> (78 livres 8 sols 10 deniers). La suite de la lettre reflète une femme articulée et déterminée à exiger le respect de ses droits.

Ajoutons que Barbe de Boullougne est en mesure de percevoir d'autres rentes constituées provenant de sa communauté matrimoniale. Il existe une

---

<sup>221</sup> Trudel, Histoire de la Nouvelle-France III..., tome I, p. 380, 384.

<sup>222</sup> «Transaction entre Mme D'Ailleboust et le Sieur Des Musseaux», Québec, 22 juin 1668, Archives du monastère de l'Hôtel-Dieu de Québec, T.4, C.102, #34b (ou Jugements et Délibérations..., p. 487-492).

<sup>223</sup> «Don à L'Hôtel-Dieu», Québec, 5 juillet 1670, Archives du monastère de l'Hôtel-Dieu de Québec, T.4, C.108, #117 (ou Roy (éd.), Inventaire des insinuations..., p. 194-201).

<sup>224</sup> «Lettre autographe de Mme D'Ailleboust au R.P. Charles Lalemant à Paris», Québec, 8 août 1664, Archives du monastère de l'Hôtel-Dieu de Québec, T.4, C.104, #44.

rente viagère versée par les ursulines de Québec (200 livres)<sup>225</sup> et une rente des hospitalières de Québec (2 000 livres reçues).<sup>226</sup> Des placements faits après la mort de Louis d'Ailleboust produisent également des rentes. Il y a celle constituée, le 11 décembre 1664, par les jésuites du Collège de Clermont à Paris (150 livres pour un capital de 3 330 livres)<sup>227</sup> via le Père Paul Ragueneau qui tient lieu de procureur à Barbe de Boullougne en France.<sup>228</sup> Enfin, le 20 avril 1665, le Séminaire de Québec par l'intermédiaire de Mgr de Laval constitue une rente rachetable à Barbe de Boullougne (100 livres pour un capital de 2 000 livres).<sup>229</sup>

#### 4. Terres

Dans la sphère économique, le rôle de seigneuresse détenu par Barbe de Boullougne est assurément celui qui est le plus prépondérant en termes de responsabilités et de retombées sur le développement de la colonie. Barbe

---

<sup>225</sup> «Don à l'Hôtel-Dieu», Québec, 5 juillet 1670, Archives du monastère des augustines de l'Hôtel-Dieu de Québec, T.4, C.108, #117 (ou Roy (éd.), Inventaire des insinuations..., p. 194-201).

<sup>226</sup> Le 20 novembre 1664, Barbe de Boullougne reconnaît au nom de Louis d'Ailleboust avoir reçu 2 000 livres des hospitalières de Québec pour une constitution de rentes (Archives nationales du Québec, greffe du notaire Guillaume Audouart, Québec, texte du 20 novembre 1664 ajouté à la fin du contrat de constitution de rentes par Louis d'Ailleboust aux hospitalières de Québec le 6 août 1657. Voir aussi «Inventaire de Mme D'Ailleboust», Québec, 9 octobre 1661, Archives du monastère de l'Hôtel-Dieu de Québec, T.4, C.104, #46).

<sup>227</sup> «Don à l'Hôtel-Dieu», Québec, 5 juillet 1670, Archives du monastère de l'Hôtel-Dieu de Québec, T.4, C.108, #117. «Reconnaissance du R.P. Ragueneau...», Paris, 11 décembre 1664, Archives du monastère de l'Hôtel-Dieu de Québec, T.4, C.103, #38.

<sup>228</sup> «Quittance de Mme D'Ailleboust pour Paul Ragueneau», Québec, 2 octobre 1668, Archives du monastère de l'Hôtel-Dieu de Québec, T.4, C.103, #42.

<sup>229</sup> «Don à l'Hôtel-Dieu», Québec, 5 juillet 1670, Archives du monastère de l'Hôtel-Dieu de Québec, T.4, C.108, #117 (ou Roy (éd.), Inventaire des insinuations..., p. 194-201). «Estat du bien que Madame dailleboust a donné...», Archives du monastère de l'Hôtel-Dieu de Québec, T.4, C.108, #113.

de Boullougne est seigneuresse attitrée plus d'une fois. Elle est seigneur dominant et haut-justicier de la châtellenie de Coulonge, et relève donc directement de la Compagnie des Cent-Associés, le seigneur qui possède tout le territoire de la Nouvelle-France. Elle est seigneur vassal de deux autres seigneurs: celui de l'arrière-fief d'Argentenay inclus dans la seigneurie de Beaupré et celui de l'arrière-fief de Saint-Vilmé inclus dans la seigneurie de Lauzon. Elle est finalement co-seigneur de la seigneurie de Gaspésie qui réunit onze seigneurs dépendant aussi directement des Cent-Associés.

Pour mieux situer Barbe de Boullougne en tant que seigneuresse, l'année 1663 est un point de repère utile. C'est l'année des grands changements administratifs en Nouvelle-France et de l'établissement définitif de Barbe de Boullougne à Québec, dans l'environnement de ses terres exploitables. En Nouvelle-France, en 1663, il y a 62 seigneurs individuels (51 vivant au Canada),<sup>230</sup> dont 11 femmes (toutes veuves),<sup>231</sup> qui se partagent de façon inégale 12 millions d'arpents.<sup>232</sup> Huit seigneurs seulement sur les 62 possèdent plus d'arpents de terre que Barbe de Boullougne.<sup>233</sup> Par ailleurs, 11 veuves dominent sur 58,8 % des arpents (ou 54,5 % des seigneuries) possédés par les seigneurs individuels. Barbe de Boullougne est aussi parmi les 35 seigneurs individuels qui sont haut-justiciers, dont 7 femmes, et parmi les 32

---

<sup>230</sup> Il y a 7 institutions d'Église qui sont seigneurs. Avec les seigneurs individuels, il y a donc 69 seigneurs au total.

<sup>231</sup> Marcel Trudel, Les débuts du régime seigneurial au Canada, Montréal, Fides, 1974, p. 63, 68.

<sup>232</sup> En mesure anglaise l'arpent équivaut à 192 pieds et en mesure métrique à 58,522 mètres. (Table des mesures dans Trudel, Les débuts du régime seigneurial..., XXI).

<sup>233</sup> Trudel, Les débuts du régime seigneurial..., p. 55, 95, 98, 99. Trudel, Le terrier du Saint-Laurent..., p. 531. Barbe de Boullougne domine sur 355 482,5 arpents qui se partagent de la façon suivante: seigneurie de Gaspésie concédée en 1652: 346 385,5 arpents, arrière-fief d'Argentenay érigé en 1652: 7 503 arpents, châtellenie de Coulonge érigée en 1657: 314 arpents, arrière-fief de Saint-Vilmé érigé en 1658: 1 280 arpents.

seigneurs qui sont nobles, dont 8 femmes.<sup>234</sup>

La possession d'un nombre aussi important d'arpents est bien loin d'assurer de grands revenus à Barbe de Boullougne. En fait, à la fin du régime des Cents-Associés en 1663, les seigneurs ne parviennent pas encore à vivre de leurs terres.<sup>235</sup> De plus, il n'y a qu'environ 3 % des propriétés seigneuriales de Barbe de Boullougne qui sont exploitables. Son immense co-seigneurie en Gaspésie, dont les fins ne sont pas connues, n'est pas dans une région servant à l'établissement de colons.<sup>236</sup> Il n'y a aussi que 0,2 % de ses terres seigneuriales qui en 1663 sont concédées à des colons et qui rapportent par conséquent un revenu en argent ou en nature.<sup>237</sup>

La seigneuresse accomplit l'un des importants devoirs féodaux qui est de rendre foi et hommage. En 1667, les titulaires de fiefs sont enjoins par l'intendant de comparaître devant le tribunal de la prévôté de Québec pour établir leurs titres en présentant foi et hommage et en déposant un aveu et dénombrement (rendre compte du travail accompli sur les terres). Cette formalité établit l'autorité de la Compagnie des Indes occidentales créée en 1664 et l'instaure nouvelle seigneuresse de tout le pays en remplacement de la Compagnie des Cents-Associés.<sup>238</sup> La comparution est obligatoire pour conserver ses titres. Barbe de Boullougne se présente en personne et rend foi et hommage à la Compagnie des Indes occidentales le 9 décembre 1667 pour la terre de Coulonge.<sup>239</sup> Elle se présente ensuite le

---

<sup>234</sup> Trudel, Les débuts du régime seigneurial..., p. 42, 59, 63.

<sup>235</sup> Trudel, Les débuts du régime seigneurial..., p. 205-206.

<sup>236</sup> Il est possible qu'elle devait servir à l'origine pour un poste de traite (Trudel, Histoire de la Nouvelle-France III..., tome I, p. 270).

<sup>237</sup> 643 arpents sur 355 482,5 arpents de terre sont mis en censive (Trudel, Les débuts du régime seigneurial..., p. 143, 146).

<sup>238</sup> La Compagnie des Indes occidentales existera jusqu'en 1674.

<sup>239</sup> P.-G. Roy (éd.), Papier terrier de la Compagnie des Indes..., p. 104-107.

23 mars 1668 pour la terre de Gaspésie.<sup>240</sup> La seigneuresse prête aussi foi et hommage à Mgr de Laval le 28 mars 1668 pour la terre d'Argentenay.<sup>241</sup>

Selon la Coutume de Paris, le seigneur doit exploiter son propre domaine ou le confier à un fermier et concéder des terres à des particuliers sous peine de révocation par le roi.<sup>242</sup> Or, juste avant sa seconde tentative chez les ursulines à l'automne 1663, Barbe de Boullougne apprend que la Société de Notre-Dame de Montréal est dissoute et que la Société n'a pas pu entretenir les bâtiments de Coulonge et d'Argentenay comme il avait été convenu. La seigneuresse est mise au courant de l'état déplorable de ses propriétés abandonnées: tout est ruiné à Argentenay et la principale maison de Coulonge tient à peine debout. Elle a d'ailleurs été saisie et mise aux enchères. Sur le point d'être adjudgée pour 410 livres, Barbe de Boullougne obtient du Conseil souverain que la vente de la maison soit empêchée.<sup>243</sup>

Le 5 avril 1664, Barbe de Boullougne entreprend d'autres procédures en s'adressant au Conseil souverain dans l'idée de maintenir l'exploitation de son domaine en voie de lui échapper. Elle demande une estimation de ses propriétés. Le rapport des experts est remis le 21 juin 1664 et trace un triste bilan.<sup>244</sup> Barbe de Boullougne en avise son héritier direct, le neveu D'Ailleboust Des Muceaux. Le neveu donne son accord par lettre du 29 octobre 1664 pour démolir et vendre ce qui reste de la maison de

---

<sup>240</sup> P.-G. Roy (éd.), Papier terrier de la Compagnie des Indes..., p. 219-220.

<sup>241</sup> Archives nationales du Québec, greffe du notaire Gilles Rageot.

<sup>242</sup> Trudel, Les débuts du régime seigneurial..., p. 119.

<sup>243</sup> «Requête de Barbe de Boullougne à nos Seigneurs du Conseil Souverain», Québec, 5 avril 1664, Archives du monastère de l'Hôtel-Dieu de Québec, T.4, C.108, #120.

<sup>244</sup> «Estimation de l'état des bâtiments de Coulonge et Argentenay», Québec, 21 juin 1664, Archives du monastère de l'Hôtel-Dieu de Québec, T.4, C.108, #121.

Coulonge et faire construire un logis pour un fermier.<sup>245</sup> Par la suite, la maison de Coulonge est remise aux enchères selon les règles et est adjugée le 24 décembre 1664 pour 300 livres à Barbe de Boullougne(!)<sup>246</sup> présente à la troisième et dernière criée avec deux autres enchérisseurs.<sup>247</sup> Enfin, le 31 décembre 1664, Barbe de Boullougne comparaît devant le Conseil souverain et déclare qu'elle désire «employer les deniers de l'adjucation de la maison de Coulonge à la construction d'une maison sur ladite terre pour loger un fermier».<sup>248</sup> Ainsi donc, la seigneuresse parvient à demeurer maître de son domaine et à maintenir son exploitation.

Au fil des ans, Barbe de Boullougne assure, comme il se doit, la distribution des terres afin de contribuer au peuplement de la colonie. Une quarantaine de contrats passés devant notaire permet de constater qu'elle participe à l'établissement de censitaires sur toutes les terres exploitables qu'elle possède, et ce en toute connaissance de ses droits et devoirs.<sup>249</sup> Sur le nombre de concessions accordées par Barbe de Boullougne, il y en a une dizaine seulement où elle agit par l'intermédiaire d'un procureur.

D'après les contrats repérés, Barbe de Boullougne aurait concédé quatre

---

<sup>245</sup> «Transaction entre Mme D'Ailleboust et le Sieur Des Musseaux», Québec, 22 juin 1668, Archives du monastère de l'Hôtel-Dieu de Québec, T.4, C.102, #34b (ou Jugements et Délibérations..., p. 487-492).

<sup>246</sup> Archives du monastère de l'Hôtel-Dieu de Québec: «Criées et enchères de maison de Coulonge», Québec, 24 décembre 1664, T.4, C.108, #122. «Procès verbal touchant la maison de Coulonge», Québec, 24 décembre 1664, T.4, C.108, #114. «Extrait des registres du Conseil Souverain», Québec, 3 décembre 1664, T.4, C.108, #115.

<sup>247</sup> Annet Goumain, maître-chirurgien et maître Pierre Duquet, notaire royal.

<sup>248</sup> «Extrait des registres du Conseil Souverain», Québec, 31 décembre 1664, Archives du monastère de l'Hôtel-Dieu de Québec, T.4, C.108, #132.

<sup>249</sup> Archives nationales du Québec, greffes de notaires: Guillaume Audouart, Michel Fillion, Pierre Duquet, Gilles Rageot, Bénigne Basset, Romain Becquet, Paul Vachon.

fois plus de terres que son défunt mari en tant que seigneur (car comme gouverneur c'est une autre question). Les terres d'Argentenay, du côté nord-est de l'île d'Orléans, sont d'ailleurs surtout concédées par Barbe de Boullougne.<sup>250</sup> Elle participe aussi à la mise en place d'une organisation judiciaire à Argentenay. À cet effet, la seigneuresse contribue à la nomination de candidats qui obtiennent du temps de la Compagnie des Indes occidentales les offices de juge ou de procureur fiscal dans l'arrière-fief.<sup>251</sup>

Aux concessions, s'ajoutent une vingtaine d'autres transactions relatives à des terres qu'elles soient seigneuriales ou en censive (vente, location, don, rétrocession, transport, permission, arpentage, accord, etc.). De plus, c'est l'époque où citadins et ruraux élèvent du bétail pour consommation courante et où censitaires et seigneurs possèdent des animaux.<sup>252</sup> Il n'est donc pas surprenant que Barbe de Boullougne loue au moins à cinq reprises des bovins (la partie la plus importante du cheptel en Nouvelle-France), tantôt à un bourgeois de Québec, tantôt à des habitants d'Argentenay et de la côte Saint-Michel (adjacente à la terre de Coulonge).<sup>253</sup>

---

<sup>250</sup> Raymond Gariépy, Les seigneuries de Beaupré et de l'île d'Orléans dans leurs débuts, Québec, La Société historique de Québec, 1974, p. 38. Voir aussi: Léon Roy, Les terres de l'île d'Orléans, 1650-1725, Montréal, Bergeron & fils, 1978. Rapport des archives nationales du Québec, 1973, Ministère des Affaires Culturelles du Québec, 1974, tome 51. Pierre-Georges Roy et Antoine Roy, Inventaire des greffes de notaires du Régime français, Archives de la province de Québec, 1943, tome 1.

<sup>251</sup> «Provisions pour les officiers d'Argentenay et l'acceptation du Sieur St-Agnan pour la commission de juge dudit lieu», Québec, sans date, T.4, C.108, #137 (il y a un ajout au bas du document qui accorde à Pierre Duquet de la Chesnaye l'office de procureur fiscal). «Seigneurie D'Argentenay», «Nomination de Paul Vachon à l'office de procureur fiscal [et notaire seigneurial] par Madame d'Ailleboust», Québec, 3 novembre 1667, Archives nationales du Canada, MG 8 F 100.

<sup>252</sup> Trudel, Histoire de la Nouvelle-France III..., tome II, p. 115, 327.

<sup>253</sup> Archives nationales du Québec, greffes des notaires Romain Becquet et Gilles Rageot.

En tant que seigneuresse, Barbe de Boullougne doit affronter quelques ennuis avec ses censitaires. Les anecdotes retracées ne sont pas dépourvues d'intérêt mais leur énumération revêt un caractère quelque peu répétitif qui allonge trop le présent texte. Nous préférons les relater en annexe.<sup>254</sup> Retenons ici que les démêlés de Barbe de Boullougne avec ses censitaires l'amènent à devoir recourir aux instances judiciaires.

### *c. Témoin juridique*

En dehors du rôle de seigneuresse, d'autres expériences relatives à l'institution judiciaire existent dans la vie de Barbe de Boullougne. Durant l'été de 1667, Barbe de Boullougne comparaît comme témoin à des audiences du Conseil souverain pour des causes qui ne relèvent pas de ses propres affaires. Il y a d'abord une cause impliquant les sulpiciens, seigneurs de Montréal depuis 1663, où quatre témoins sont entendus dont Barbe de Boullougne et Jeanne Mance. Dans cette affaire, Barbe de Boullougne est citée à comparaître le 13 juillet et de nouveau au début d'août lors d'une enquête qui doit permettre au Conseil souverain de rendre jugement quant au différend opposant Pierre Normand taillandier de Québec et les seigneurs de Montréal. Les parties se disputent la possession d'une place en la basse-ville de Québec près du magasin que Montréal possède pour la réception de la marchandise de France. Barbe de Boullougne, tout comme Jeanne Mance, déclare qu'à sa connaissance les sulpiciens sont dans leur droit. Il y aurait donc eu méprise et le terrain concédé à Pierre Normand appartiendrait déjà à ces messieurs par un titre antérieur. Le jugement final donne raison aux sulpiciens et assure un dédommagement à Pierre Normand.<sup>255</sup>

Dans l'affaire de Marie Moyen, qui est entendue le 11 août 1667, Barbe de Boullougne, Jeanne Mance et Anne Gasnier sont les seules femmes citées à

---

<sup>254</sup> Voir annexe 2, p. 180.

<sup>255</sup> Jugements et Délibérations..., p. 443-446. Antonio Langlais, «Messieurs de Saint-Sulpice devant le Conseil Souverain en 1667», Revue d'histoire de l'Amérique française, 11, 3 (décembre 1957), p. 393-399.

comparaître aux côtés des grands notables de la colonie (Tracy, Courcelle, Talon, Mgr de Laval, Ruette d'Auteuil, l'abbé Souart, et d'autres). Par la requête présentée, le 8 août 1667, Marie Moyen, âgée d'une vingtaine d'années, souhaite obtenir l'autorisation, étant donné sa minorité, de bénéficier de la succession d'un parent décédé à Paris tout récemment. Elle est orpheline depuis que ses père et mère ont été tués par les Iroquois, il y a environ douze ans dans l'île aux Oies (à l'est de l'île d'Orléans), alors qu'elle-même et sa soeur Elisabeth furent faites prisonnières. Libérées, elles ont été élevées et nourries par Jeanne Mance.<sup>256</sup> Les témoins consultés reconnaissent que Marie Moyen est «capable de bien régir et gouverner sa personne et biens» moyennant les quelques restrictions dues à sa minorité.<sup>257</sup>

L'acte exécutant la requête de Marie Moyen porte la signature de Barbe de Boullougne, Jeanne Mance et Anne Gasnier. Il est rarissime au XVII<sup>e</sup> siècle de rencontrer des signatures de femmes dans les registres du Conseil souverain même s'il est question d'elles dans les procès-verbaux. À notre connaissance, la signature autographe de Marie Van Nech -suite à l'enquête préliminaire du 24 février 1693 où elle est accusée d'avoir participé à l'évasion de prisonniers condamnés pour désertion- serait la seule autre signature féminine qui apparaît dans ces registres.

Les comparutions de Barbe de Boullougne devant la Prévôté de Québec prennent place dans un contexte où «la Coutume de Paris définit de façon très restrictive l'exercice juridique des femmes».<sup>258</sup> Le pourcentage de présences féminines devant les tribunaux demeure faible pendant tout le XVII<sup>e</sup> siècle en Nouvelle-France. Il y a une certaine augmentation à partir de 1686. Dès lors, l'appartenance socio-professionnelle joue un rôle. Les épouses de marchands, par exemple, appartiennent à un groupe davantage

---

<sup>256</sup> En 1657, Élisabeth, âgée de 16 ans, épouse Lambert Closse et devient veuve en 1662. Marie épouse Michel-Sidrac Dugué en novembre 1667.

<sup>257</sup> Jugements et Délibérations..., p. 440-442.

<sup>258</sup> France Parent, «Au banc des accusées. Les femmes et la justice en Nouvelle-France», Cap-aux-Diamants, 21, (printemps 1990), p. 63.

procédurier.<sup>259</sup> Le statut socio-économique de Barbe de Boullougne (veuve de gouverneur, bienfaitrice, noble et seigneuresse) compte assurément pour beaucoup dans le fait qu'elle est l'une des rares femmes qui participent à la vie judiciaire du pays.

Le panorama des activités de Barbe de Boullougne en Nouvelle-France démontre qu'elle collabore pleinement au développement de la colonie. Au niveau socio-économique, la gestion de ses biens et surtout de ses terres, en fait une administratrice assurée d'une indéniable visibilité et d'une grande respectabilité. Sur le plan socio-religieux, son action est grandement influente à la fois dans l'éducation et la diffusion des valeurs spirituelles que prévilégie la société de Nouvelle-France. Le dernier chapitre que nous abordons met en valeur des aspects plus personnels de ce rayonnement spirituel chez Barbe de Boullougne.

---

<sup>259</sup> Parent, «Au banc des accusées...», p. 63.

## CHAPITRE V LE VEUVAGE ET POURSUITE DE LA PERFECTION

### A. La «bonne veuve»

Barbe de Boullougne devient veuve le 31 mai 1660, à l'âge de 46 ans. Le défunt corps de Louis d'Ailleboust est «pris au fort» de Montréal et enterré dès le lendemain, 1er juin.<sup>1</sup> La veuve, «quoy que jeune» ne désire pas retourner en France.<sup>2</sup> Étant «déjà toute à Dieu», elle juge qu'elle le servirait plus parfaitement en Nouvelle-France où l'on «ne respiroit que la dévotion».<sup>3</sup> Il est fort possible que Barbe de Boullougne soit à l'aise en terre néo-française après y avoir vécu 17 ans et trouvé sans doute des appuis sécurisants et conformes à ses aspirations.

La viduité est valorisée au XVII<sup>e</sup> dans la mesure où une veuve ne profite pas de son affranchissement des liens du mariage pour ne penser qu'à se contenter.<sup>4</sup> C'est en quelque sorte la chance à saisir pour se voir accorder la respectabilité entourant la vierge consacrée.<sup>5</sup> Les réformateurs encouragent les veuves à canaliser leurs temps et leur

---

<sup>1</sup> Premier Registre de l'Église Notre-Dame de Montréal, Montréal, Édition des Dix, 1961, année 1660. François Dollier de Casson, Histoire du Montréal, édition critique par Marcel Trudel et Marie Baboyant, La Salle, Éditions Hurtubise HMH Ltée, 1992, p. 217. Louis d'Ailleboust est inhumé au cimetière de l'hôpital de Ville-Marie occupé aujourd'hui par le monument de Maisonneuve et la place d'Armes (Ernest Gagnon, Louis d'Ailleboust, Montréal, Beauchemin, 2<sup>e</sup> éd., 1931 [1910], p. 146).

<sup>2</sup> Mère Jeanne-Françoise Juchereau de Saint-Ignace et Mère Marie-Andrée Regnard Duplessis de Sainte-Hélène, Les Annales de l'Hôtel-Dieu de Québec, 1636-1716, édition critique par Dom Albert Jamet, Québec, Les Augustines de l'Hôtel-Dieu, 1939, p. 82.

<sup>3</sup> Juchereau de St-Ignace, Les Annales..., p. 82.

<sup>4</sup> Olwen Hufton, «Le travail et la famille», Georges Duby et Michelle Perrot (dirs), Histoire des femmes en Occident. Tome 3: XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles, Paris, Plon, 1991, p. 54.

<sup>5</sup> Thierry Bourgeois, Approche de la mentalité et de la spiritualité d'une dévote parisienne aux temps de la Réforme catholique à travers le journal spirituel de Marie Rousseau (1596-1680), thèse de Ph.D. (Histoire), Université Paris 4, 1983, p. 43, 129.

argent vers des bonnes oeuvres. À cet effet, si Barbe de Boullougne demeure dans le monde, en se voyant libre, elle ne pense qu'à «plaire au Seigneur» et avancer «vers la perfection».<sup>6</sup> Elle redouble ses pratiques de piété et ses mortifications.<sup>7</sup> Elle se défait de «tout son train»<sup>8</sup> dans le sens que si elle conserve ses terres pour le moment, à tout le moins les élégances mondaines prennent fin. Elle ne se réserve auprès d'elle qu'une servante dévote et vertueuse,<sup>9</sup> qui s'appelle Edmée Châtel. Nous avons vu aussi qu'elle devient une grande collaboratrice du clergé par son travail d'assistantat socio-religieux. Ainsi, Barbe de Boullougne peut être considérée comme la «bonne veuve» typique.

Revenons à Edmée Châtel qui n'est pas la première domestique de Barbe de Boullougne,<sup>10</sup> mais elle seule demeure à ses côtés pour la servir jusqu'à la mort. Edmée Châtel, fille d'un notaire de Troyes en Champagne, est née en 1619. En 1659, Marguerite Bourgeois l'amène de France avec trois autres filles «d'une vertu rare» pour «estre metresse d'ecolles avec elle»<sup>11</sup>. Avant de partir, Edmée Châtel fait donation de tout son bien en faveur de ses filleuls(es), si elle ne revient pas après un certain temps. Son père qui l'aime beaucoup, se soucie de sa survie et pleure lorsque Marguerite Bourgeois lui dit qu'elle promet le «pain et le potage» et qu'elles vont travailler pour gagner leur vie.<sup>12</sup> Inquiet, il

---

<sup>6</sup> Juchereau de St-Ignace, Les Annales..., p. 82.

<sup>7</sup> Juchereau de St-Ignace, Les Annales..., p. 211, 215.

<sup>8</sup> Marie Morin, Histoire simple et véritable. Les Annales de l'Hôtel-Dieu de Montréal, 1659-1725, édition critique par Ghislaine Legendre, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 1979, p. 119.

<sup>9</sup> Morin, Histoire simple et véritable..., p. 119.

<sup>10</sup> Marie de l'Incarnation, Correspondance, édition par Dom Guy Oury, Solesmes, Abbaye Saint-Pierre, 1971, Québec, lettre à son fils, été 1647, p. 329. «Lettre de Bellanger à M. D'Ailleboust», La Rochelle, 17 juin 1649, Archives du monastère de l'Hôtel-Dieu de Québec, T.4, C.100, #23.

<sup>11</sup> Morin, Histoire simple et véritable..., p. 74.

<sup>12</sup> Marguerite Bourgeois, Les Écrits de Mère Bourgeois. Autobiographie et testament spirituel, Montréal, 1964, p. 61.

fait coudre à la robe de sa fille de l'argent au cas où elle voudrait revenir, argent qu'Edmée Châtel rend plus tard à Marguerite Bourgeois. À Ville-Marie, les compagnes de Marguerite Bourgeois travaillent «jour et nuit à coudre et tailler pour habiller les femmes et pour vestir les Sauvages» tout en enseignant.<sup>13</sup> En fin de compte, Edmée Châtel ne reste que deux ans avec Marguerite Bourgeois et se met par contrat, le 3 avril 1661, au service de Barbe de Boullougne qui la prend définitivement à sa charge.<sup>14</sup> Elle meurt à l'Hôtel-Dieu le 1er mars 1695, dix ans après Barbe de Boullougne.<sup>15</sup>

La fidélité d'Edmée Châtel fait en sorte que Barbe de Boullougne, dans sa donation de 1670 aux hospitalières de l'Hôtel-Dieu de Québec que nous commenterons sous peu, prévoit une clause assurant que sa servante sera «logée, nourrie, entretenue et médicamentée sa vie durant» par l'Hôtel-Dieu.<sup>16</sup> Advenant le fait que Barbe de Boullougne meurt avant elle, Edmée Châtel pourra librement demeurer à l'Hôtel-Dieu ou quitter avec l'assurance de 150 livres de pension le reste de sa vie. Par contre, l'acte de donation prévoit que si Edmée Châtel précède sa maîtresse dans la mort, les hospitalières devront fournir à Barbe de Boullougne une autre domestique. Ajoutons qu'à l'Hôtel-Dieu de Québec, Edmée Châtel s'occupe de «changer les couleurs de l'autel» (les ornements liturgiques) dans la chapelle accessible à la population, d'ici à ce que les religieuses soumises à la clôture aient la permission d'y entrer au

---

<sup>13</sup> Morin, Histoire simple et véritable..., p. 74.

<sup>14</sup> Montréal, 3 avril 1661, Archives nationales du Québec, greffe du notaire Bénigne Basset.

<sup>15</sup> Charbonneau et Jacques Légaré (dirs), Répertoire des actes de baptême, mariage, sépulture et des recensements du Québec ancien, Programme de recherche en démographie historique, département de démographie de l'Université de Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 1980, vol. 3.

<sup>16</sup> «Don à l'Hôtel-Dieu», Québec, 5 juillet 1670, Archives du monastère de l'Hôtel-Dieu de Québec, T.4, C.108, #117 (ou Pierre-Georges Roy (éd.), Inventaire des insinuations de la prévôté de Québec, Archives de la province de Québec, 1939, vol. III, p. 200).

besoin, n'ayant pas de soeurs tourières.<sup>17</sup>

Selon l'annaliste de l'Hôtel-Dieu de Montréal, Edmée Châtel est une «fille de chambre qui avêt les mesme inclinations que sa bonne metresse aupres de qui elle etoit jour et nuit a cause de sa delicatesses et infirmitées».<sup>18</sup> Par contre, l'annaliste de l'Hôtel-Dieu de Québec rapporte les côtés plus sombres d'Edmée Châtel afin de mettre davantage en lumière la vertu de la bienfaitrice des hospitalières de Québec. Ainsi, Barbe de Boullougne, en voyant qu'elle aurait une vie trop «douce» auprès des hospitalières, prend soin de «conserver une femme de chambre dont les manieres incommodes et l'humeur facheuse étoit un continuel exercice de patience pour elle».<sup>19</sup> On nous laisse entendre qu'Edmée Châtel aime et estime Barbe de Boullougne, mais cela ne l'empêche pas de lui refuser avec brusquerie des choses parfois essentielles. Barbe de Boullougne supporterait avec douceur et égalité d'esprit les rudesses de sa domestique. Cela paraît d'autant plus admirable que Barbe de Boullougne est «naturellement fort vive et d'humeur prompte et sa modération ne venoit que de l'empire qu'elle avoit acquis sur elle-même».<sup>20</sup> Vertu et tempérament fort caractérisent donc la maîtresse et sa servante chacune à leurs heures. L'une et l'autre, si l'on peut dire, servirait ainsi à l'exercice de leurs vertus respectives.

## B. En pension à l'Hôtel-Dieu de Montréal

Le veuvage est l'occasion pour Barbe de Boullougne de vivre deux séjours comme pensionnaire: l'un à l'Hôtel-Dieu de Montréal et l'autre à celui de Québec. La vie de pensionnaire dans une communauté religieuse lui convient parfaitement car sans embrasser l'état religieux, Barbe de Boullougne peut donner davantage libre cours à sa dévotion en dehors des

---

<sup>17</sup> Juchereau de St-Ignace, Les Annales..., p. 178.

<sup>18</sup> Morin, Histoire simple et véritable..., p. 177.

<sup>19</sup> Juchereau de St-Ignace, Les Annales..., p. 211.

<sup>20</sup> Juchereau de St-Ignace, Les Annales..., p. 211.

distractions et des préoccupations du monde tel que le promeut la mentalité du XVII<sup>e</sup> siècle.

Barbe de Boullougne est d'abord pensionnaire à l'Hôtel-Dieu de Montréal<sup>21</sup> après la mort de son mari en 1660 jusque vers la fin de l'été 1663. À cette époque, quatre hospitalières de la congrégation des filles de Saint-Joseph travaillent à l'Hôtel-Dieu de Montréal. Parmi elles, les trois fondatrices françaises, arrivées en Nouvelle-France en 1659, ont chacune passé la quarantaine d'années. Il s'agit de Judith Moreau de Brésoles,<sup>22</sup> Catherine Macé et Marie Maillet. Marie Morin, née à Québec et filleule de Louis d'Ailleboust, commence son noviciat chez les hospitalières de Montréal en 1662 à l'âge de 13 ans. En entrant, elle se voit entourée, pour sa plus grande consolation, de l'affection de Barbe de Boullougne qui est sa seule connaissance à l'Hôtel-Dieu de Montréal.<sup>23</sup>

À l'époque où Barbe de Boullougne devient pensionnaire, les filles de Saint-Joseph n'ont pas le statut officiel de moniales. Leur congrégation est à vœux simples, comme celle formée par Marguerite Bourgeois. En 1666, la congrégation des filles de Saint-Joseph devient, par la bulle du pape Alexandre VII, un institut à vœux solennels avec l'observance de la clôture.<sup>24</sup> De toutes façons, l'esprit claustral était assez

---

<sup>21</sup> L'Hôtel-Dieu de Montréal est alors situé au coin de la rue Saint-Paul et Saint-Joseph (rue Saint-Sulpice maintenant).

<sup>22</sup> Selon Marie Morin, le Père Diet, qui aurait été en France le directeur de soeur de Brésoles, souligne dans une lettre de sa correspondance annuelle avec Barbe de Boullougne, la grande valeur de soeur de Brésoles (Histoire simple et véritable..., p. 162, 182). Il semble toutefois que le nom de ce Père ne figure pas dans le catalogue recensant les jésuites de la Province de France de l'époque (Henri Béchar, Les audacieuses entreprises de Le Royer de la Dauversière, Montréal, Éditions du Méridien, 1992, p. 338).

<sup>23</sup> Morin, Histoire simple et véritable..., p. 128.

<sup>24</sup> Les autres instituts qui surgissent à Montréal jusqu'en 1875 s'en tiennent aux vœux simples (Maria Mondoux, L'Hôtel-Dieu, premier hôpital de Montréal, 1642-1763, Montréal, Therrien Frères, 1942, p. 207-208, 216, 217).

rigoureusement suivi depuis le début chez les hospitalières de Montréal.

Les constitutions des hospitalières de Saint-Joseph prévoient la possibilité d'accueillir des veuves et des «filles» qui ne peuvent pas être «receuës au Corps des Filles de S.Ioseph» et «qu'on nommera Associees & Pensionnaires» et ces personnes doivent vouloir «mener une forme de vie spirituelle & faire quelque bien à la maison».<sup>25</sup> Elles sont logées dans un appartement de l'Hôtel-Dieu ou autre logement attenant à celui-ci. Elles peuvent se mêler aux hospitalières et jouir des mêmes privilèges civils et ecclésiastiques sans être obligées aux mêmes fonctions et cela aussi longtemps qu'elles le veulent.

L'idée d'avoir des pensionnaires laïques dans un couvent n'est pas nouvelle.<sup>26</sup> Mais en Nouvelle-France, Barbe de Boullougne est la seule femme pensionnaire proprement dite au XVII<sup>e</sup> siècle chez les hospitalières de Montréal. Selon l'annaliste de l'Hôtel-Dieu, Barbe de Boullougne s'enferme «dans le petit couvant de la pauvreté et de la mortification» où elle demeure trois ans pensionnaire dans un climat d'édification mutuelle. La présence des «servantes de Dieu» console la veuve qui vient de perdre son mari tout en étant un milieu propice à sa sanctification.<sup>27</sup>

Les hospitalières offrent à Barbe de Boullougne pour tout appartement une chambre de la maison de Jeanne Mance, administratrice de l'hôpital. Barbe de Boullougne se retrouve à l'étroit avec Edmée Châtel et ses meubles dans cette chambre incommode, «petite et sombre, ou le soleil n'antrèt qu'an ce couchant».<sup>28</sup> D'autres pièces de la maison servent de parloir pour les soeurs et les laïques et de réfectoire utilisé par les

---

<sup>25</sup> Constitutions des Filles Hospitalières de Saint Ioseph, 1643, Archives des religieuses hospitalières de Saint-Joseph, Montréal, chapitre XXII, p. 98-99.

<sup>26</sup> Robert Lemoine, L'Époque Moderne (1563-1789). Le monde des religieux, Paris, Éditions Cujas, 1976, p. 254.

<sup>27</sup> Morin, Histoire simple et véritable..., p. 119-120.

<sup>28</sup> Morin, Histoire simple et véritable..., p. 177.

sulpiciens à leur arrivée en 1657.<sup>29</sup> Juste à côté de cette maison, il y a la chapelle qui sert d'église paroissiale et les bâtiments de l'hôpital. Ce complexe fait de l'Hôtel-Dieu un centre social important à Ville-Marie.<sup>30</sup>

À travers cette vie de pensionnaire et bien que Barbe de Boullougne «gardoit la closture for regulierement, ne sortant point du tout et ne recevant personne de dehors en sa chambre»,<sup>31</sup> elle a tout de même quelques contacts avec le monde extérieur. Elle ne participe à aucune séance de signatures de contrat de mariage mais elle est trois fois marraine de baptême (1660, 1661, 1663). Elle se fait concéder une terre à Montréal (1660), achète une maison (1661), règle quelques questions relevant de sa succession et de ses terres (1661, 1662), fonde une messe (1662), distribue des vivres à la demande du Père Chaumonot (1662) et travaille avec lui sur le projet de la confrérie de la Sainte-Famille (1663). Le libellé d'au moins deux actes notariés indique clairement que Barbe de Boullougne a signé hors de l'enceinte de l'Hôtel-Dieu.<sup>32</sup>

Ces activités ne l'empêchent toutefois pas de mener une vie centrée sur la dévotion selon le modèle valorisé de l'époque. L'annaliste de l'Hôtel-Dieu de Montréal en parle comme étant une femme d'une grande piété qui recherche la solitude pour «s'aprocher de plus prets du Seigneur».<sup>33</sup> Le caractère spirituel de ses entretiens et son goût pour une vie éloignée

---

<sup>29</sup> Morin, Histoire simple et véritable..., p. 118, 177.

<sup>30</sup> Marcel Trudel, Montréal, la formation d'une société, 1642-1663, Montréal, Fides, 1976, p. 82.

<sup>31</sup> Morin, Histoire simple et véritable..., p. 120.

<sup>32</sup> «Contrat de fondation d'une grande Messe faite par Dame barbe de boullougne V'e de feu M're Louis dailleboust», Montréal, 6 septembre 1662, Archives nationales du Québec, greffe du notaire Bénigne Basset, transcription. «Transport de certaine terre de Madame Dailleboust fait par Jean auger dit baron a Jean Cadieu», Montréal, 17 décembre 1662, Archives nationales du Québec, greffe du notaire Bénigne Basset.

<sup>33</sup> Morin, Histoire simple et véritable..., p. 177.

des honneurs, alors que sa beauté et son intelligence lui en permettraient l'accès, démontrent qu'elle veut se passer de l'esprit du monde et tenter de parvenir à la perfection.<sup>34</sup> Nous verrons que l'annaliste de l'Hôtel-Dieu de Québec reconnaît elle aussi cet esprit de dévotion chez Barbe de Boullougne qui deviendra pensionnaire chez les hospitalières de Québec en 1670.

Barbe de Boullougne est parmi les quelques bienfaiteurs qui ont contribué à la survie des hospitalières de Montréal<sup>35</sup> dans la grande gêne des débuts.<sup>36</sup> Il n'est pas possible d'évaluer l'apport financier de Barbe de Boullougne mais son soutien économique est certainement apprécié. Elle fournit à son arrivée comme pensionnaire deux vaches, une somme d'argent que Marie Morin ne connaît pas «au juste» et des matériaux employés à la construction des premiers bâtiments (maison, grange et étable) sur la terre dite de Saint-Joseph.<sup>37</sup> Elle contribue donc à l'amélioration de la qualité de vie des soeurs mais sans pour autant alléger leurs nombreux travaux.<sup>38</sup> Il faut effectivement préparer «un pot a part pour Madame d'Ailleboust qui ne pouvèt pas manger l'aprets de ces hostesse».<sup>39</sup> La santé fragile de la pensionnaire<sup>40</sup> tolère sans doute mal les plats cuisinés pour les soeurs.

---

<sup>34</sup> Morin, Histoire simple et véritable..., p. 120.

<sup>35</sup> Les plus connus en France sont Mme de Bullion, Monsieur Macé, le baron de Fancamp et en Nouvelle-France, le donné Mathurin Jouanneau (Jacques Ducharme, «Les revenus des Hospitalières de Montréal au XVIII<sup>e</sup> siècle», Robert Lahaise (dir), L'Hôtel-Dieu de Montréal, (1642-1973), Montréal, Hurtubise HMH, 1973, p. 214, 217).

<sup>36</sup> Il faut se rappeler que Jeanne Mance tente encore d'obtenir divers secours pour Montréal lors d'un troisième voyage en France à l'automne 1662. Le premier voyage de Jeanne Mance était en 1649 et le second en 1658.

<sup>37</sup> Morin, Histoire simple et véritable..., p. 120.

<sup>38</sup> Morin, Histoire simple et véritable..., p. 177.

<sup>39</sup> Morin, Histoire simple et véritable..., p. 122.

<sup>40</sup> Morin, Histoire simple et véritable..., p. 177.

Même les vêtements usagés de Barbe de Boullougne servent à habiller les hospitalières de Saint-Joseph qui, dans leur pauvreté, portent des vêtements rapiécés dont elles s'accommodent joyeusement. Un jour, vers 1663, le gouverneur de Montréal se rend à l'hôpital et fait appeler soeur Maillet, l'économe de la communauté. En voyant Barbe de Boullougne sur place, Monsieur de Maisonneuve lui demande ainsi qu'à quelques autres personnes, quel était le tissu utilisé originalement pour fabriquer la robe, le tablier et la coiffe de soeur Maillet. Personne ne peut en juger tant sont nombreuses les pièces de taffetas, d'étamine et de camelot tirées du reste des habits de Barbe de Boullougne et Jeanne Mance. La scène décrite par Marie Morin prend fin avec l'éclat de rire de Maisonneuve.<sup>41</sup>

Les menaces extérieures s'ajoutent au dénuement de l'Hôtel-Dieu et exigent une foi indéfectible à laquelle Barbe de Boullougne semble souscrire. Mis à part le conflit avec les Iroquois qui amène des blessés dans les salles de l'hôpital,<sup>42</sup> Montréal subit les effets du tremblement de terre de 1663 qui se font sentir sur toute la longueur des rives du Saint-Laurent jusqu'en Acadie et dans la Nouvelle-Angleterre. Les secousses commencent le 5 février, un lundi gras, en fin d'après-midi pendant le souper des malades, alors que l'abbé Souart est en train de faire la prière commune du soir dans l'église où se rassemblent plusieurs habitants de Ville-Marie. Le tremblement se poursuit par intermittence pendant quelques mois mais fait plus de peur que de mal.<sup>43</sup> Arrêtons-nous à la description de l'historien Faillon:

Au moment où le tremblement de terre commença, Mme d'Ailleboust, était au lit, se leva précipitamment, et, sans prendre le temps de s'habiller, sortit aussitôt sans jupe ni souliers, n'ayant qu'un mantelet sur ses épaules, tandis que sa femme de chambre courait après elle avec une jupe en main

---

<sup>41</sup> Morin, Histoire simple et véritable..., p. 140.

<sup>42</sup> Mondoux, L'Hôtel-Dieu..., p. 203.

<sup>43</sup> Marcel Trudel, Histoire de la Nouvelle-France III. La seigneurie des Cent-Associés, 1627-1663. Tome I: Les événements, Montréal, Fides, 1979, p. 329-330. Mondoux, L'Hôtel-Dieu..., p. 184-185.

pour l'en revêtir, ce qu'elle ne put faire à cause de l'agitation de la terre, qui creusait des précipices sous ses pieds. Elle entra ainsi dans la grande salle, criant de toute sa force: *Confession, mon Père, confession*, parlant à M. Souart, son confesseur.<sup>44</sup>

Marie Morin joint la scène en sortant affolée de la cuisine et en prenant courage à la suite de Barbe de Boullougne qui marche devant elle. Elles vont trouver les soeurs de Brésolles, Macé et Maillet demeurées en prière devant le tabernacle, «à l'arcade des salles qui donne vue sur le sanctuaire»,<sup>45</sup> alors que tout le monde tente d'évacuer les lieux. Au-delà de la panique créée par le bouleversement géologique, la description de l'événement met en valeur l'esprit de dévotion des témoins devant une mort imminente.

### C. En pension à l'Hôtel-Dieu de Québec

Nous avons vu au chapitre précédent que Barbe de Boullougne part de Montréal pour établir la confrérie de la Sainte-Famille à Québec suivant la volonté de Mgr de Laval et pour aussi faire une deuxième tentative chez les ursulines où sa soeur Philippe est religieuse. C'est également dans la région de Québec qu'elle fait valoir ses talents de gestionnaire, là où se trouvent ses terres seigneuriales exploitables. Pour toutes ces raisons, Barbe de Boullougne s'installe à Québec en 1663 et participe aux activités socio-économiques de la région pendant sept ans avant de s'établir comme pensionnaire chez les hospitalières de l'Hôtel-Dieu de Québec.

---

<sup>44</sup> Faillon, sulpicien et historien du XIX<sup>e</sup> siècle aurait trouvé ce récit écrit de la main de Marie Morin dans les Annales des hospitalières de Montréal. L'original de ce texte ou sa copie sont introuvables dans les Archives des hospitalières de Montréal. Par contre, Soeur Mondoux transcrit dans son ouvrage sur l'Hôtel-Dieu de Montréal publié en 1942, l'extrait d'une lettre de Marie Morin qui donnent de la crédibilité aux dires de Faillon (Michel-Etienne Faillon, Mémoires particuliers pour servir à l'histoire de l'Église de l'Amérique du nord. Tome III, 1<sup>re</sup> partie: Vie de Mademoiselle Mance et histoire de l'Hôtel-Dieu de Villemarie en Canada, Paris, Poussielgue-Rusand, Périsset Frères, 1852, p. 222-224. Mondoux, L'Hôtel-Dieu..., p. 184).

<sup>45</sup> Mondoux, L'Hôtel-Dieu..., p. 184.

Ainsi, le 5 juillet 1670, Barbe de Boullougne entreprend, à 56 ans, la dernière étape de sa vie en «prenant la résolution de se donner» à la communauté des hospitalières de l'Hôtel-Dieu de Québec «en qualité de pensionnaire perpétuelle». <sup>46</sup> L'intention de la veuve est de «vivre d'une manière plus retirée et plus conforme à la perfection dont elle faisoit profession» <sup>47</sup> et «de passer le reste de ses jours au service des pauvres et dans des actions de charité». <sup>48</sup>

Après que Barbe de Boullougne eut parlé de ses desseins aux hospitalières, celles-ci acceptent avec plaisir de la recevoir. <sup>49</sup> En 1670, elles sont 18 professes (12 religieuses de chœur et 6 converses) dont l'âge varie entre 18 et 61 ans. La communauté est appelée à croître car une douzaine de jeunes filles, âgées en moyenne d'une quinzaine d'années, deviennent postulantes pendant les années de pensionnat de Barbe de Boullougne. À sa mort, en 1685, on compte donc 26 professes (20 religieuses de chœur et 6 converses). <sup>50</sup>

En devenant une pensionnaire perpétuelle, Barbe de Boullougne fait don «de tout le bien dont elle pouvoit disposer» au moment même où elle est reçue. <sup>51</sup> Ce statut est donc très particulier comparé à d'autres

---

<sup>46</sup> «Don à l'Hôtel-Dieu», Québec, 5 juillet 1670, Archives du monastère de l'Hôtel-Dieu de Québec, T.4, C.108, #117 (ou Roy (éd.), Inventaire des insinuations..., p. 194-201).

<sup>47</sup> Juchereau de St-Ignace, Les Annales..., p. 175.

<sup>48</sup> «Don à l'Hôtel-Dieu», Québec, 5 juillet 1670, Archives du monastère de l'Hôtel-Dieu de Québec, T.4, C.108, #117 (ou Roy (éd.), Inventaire des insinuations..., p. 194-201).

<sup>49</sup> Juchereau de St-Ignace, Les Annales..., p. 175, 211.

<sup>50</sup> Paul-Henri Delvaux, Fondation, établissement et fonctionnement de l'Hôtel-Dieu de Québec, premier hôpital du Canada: 1639-1693, Mémoire de M.A. (Histoire), Université de Montréal, 1972, p. 152 et «Tableau chronologique des religieuses professes et converses de l'Hôtel-Dieu de Québec, 1639-1693» situé après la page 173 et le «Tableau des élections II».

<sup>51</sup> Juchereau de Saint-Ignace, Les Annales..., p. 175.

pensionnaires qui vivent à un moment donné à l'Hôtel-Dieu de Québec. Il diffère par exemple de celui de la veuve Guillemette Hébert, mère de 10 enfants, qui se retire à l'Hôtel-Dieu un certain nombre d'années après la mort de son mari, Guillaume Couillard, survenue en 1663. La veuve Hébert n'a effectivement pas fait cession de tous ses biens.<sup>52</sup> Elle meurt en 1683, soit un an avant Barbe de Boullougne, et elle est inhumée près de son époux dans la chapelle de l'Hôtel-Dieu. Ils ont été tous deux pendant leur vie très généreux vis-à-vis diverses institutions, dont l'Hôtel-Dieu de Québec.<sup>53</sup>

Le don de sa personne et de ses biens à un institut religieux, sans prononcer de vœux, n'est pas exclusif à Barbe de Boullougne et se rencontre chez d'autres laïcs dévots en Nouvelle-France. On connaît les «donnés» chez les jésuites<sup>54</sup> mais on connaît moins ceux des communautés

---

<sup>52</sup> Il y a d'autres distinctions à établir parmi les pensionnaires de l'Hôtel-Dieu de Québec. Outre les pensionnaires à long terme, il y a des femmes qui sont hébergées par l'Hôtel-Dieu pour une courte période pour des raisons spirituelles ou de sécurité. Il y a aussi des enfants et des adolescentes que les hospitalières reçoivent afin de les instruire, même si le but premier des hospitalières est de soigner les malades. Il arrive que certaines de ces jeunes pensionnaires passent au noviciat. Du temps où Barbe de Boullougne est pensionnaire perpétuelle, au moins 11 pensionnaires viennent vivre à l'Hôtel-Dieu à différentes dates. Au moins 4 d'entre-elles âgées entre 12 et 15 ans deviennent novices dans les années qui suivent (Delvaux, Fondation..., p. 155-156 et le «Tableau du personnel de l'Hôtel-Dieu de Québec, 1639-1693» situé après la page 173 et le «Tableau chronologique des religieuses professes et converses de l'Hôtel-Dieu de Québec, 1639-1693»).

<sup>53</sup> Guillemette Hébert est la fille de Marie Rollet et de Louis Hébert, premier colon canadien à parvenir à vivre de la culture du sol (Ethel M. G. Bennett, «Hébert, Guillemette», Dictionnaire biographique du Canada, Québec - Toronto, Les Presses de l'Université Laval - University of Toronto Press, 1ère éd., 1965, vol. I, p. 377).

<sup>54</sup> Voir au sujet des donnés jésuites: Dominique Deslandres, «Les relais para-religieux de l'entreprise jésuite: interprètes, «donnés» et convertis en Nouvelle-France», Les mouvances laïques des ordres religieux, CERCOR, Saint-Étienne, Publications de l'Université Saint-Étienne, 1996, p. 463-472. Jean Côté, «L'institution des donnés», Revue d'histoire de l'Amérique française, 15, (1961-1962), p. 344-378, «Domestique séculier d'habit, mais religieux de cœur», Revue d'histoire de l'Amérique française, 10, (1956-1957), p. 183-190 et p. 448-453.

féminines. Mme de la Peltrie est un exemple très connu chez les ursulines et les noms de quatre hommes nous parviennent du temps des Cent-Associés.<sup>55</sup> En 1673 et 1674, deux couples mariés se donnent respectivement à la congrégation de Notre-Dame de Montréal et à l'Hôtel-Dieu de Québec.<sup>56</sup> Soulignons que pour deux contrats de donation repérés, les motifs signalés de ce choix de vie rejoignent ceux de Barbe de Boullougne. Ils s'énoncent en termes de vouloir «se donner au service de Dieu», de «se retirer des occasions du péché» et «se séparer autant que faire se peut du monde».<sup>57</sup> Est-ce que le besoin de soutien en fin de vie, ne seraient pas aussi envisageable?

La donation de Barbe de Boullougne se fait devant notaire en présence de différents témoins dont Mère Jeanne-Françoise Juchereau de Saint-Ignace, alors dépositaire de l'hôpital et Mère Marie-Renée Boulic de la Nativité, supérieure de la communauté.<sup>58</sup> Barbe de Boullougne cède «en pur don

---

<sup>55</sup> Le maçon Pierre Moreau dit Morel et le matelot Jacques Figü dit frère Jacques se donnent aux ursulines de Québec, Mathurin Jouanneau se donne aux hospitalières de Montréal et Thomas Monnier à la congrégation de Notre-Dame de Montréal (Marcel Trudel, Histoire de la Nouvelle-France III. La seigneurie des Cent-Associés, 1627-1663. Tome II: La société, Montréal, Fides, 1983, p.430. «Donation par Mathurin Jouanneau aux Religieuses de l'hôpital St-Joseph de Villemarie», Montréal, 12 mars 1660, «Donation faite par Thomas Monnier aux Filles de la Congrégation», Montréal, 10 décembre 1662, Archives nationales du Québec, greffe du notaire Bénigne Basset, transcriptions).

<sup>56</sup> Zacharie Dupuy escuyer, major et commandant intérimaire de Montréal épouse en seconde noce Jeanne Groisard en 1668 et tous deux se donnent à la congrégation de Notre-Dame de Montréal le 12 novembre 1673 (Roland J. Auger, «Dupuy, Zacharie», Dictionnaire biographique du Canada..., p. 306). Adrien Sédilot dit Brisval et son épouse Angélique Brière se donnent à l'Hôtel-Dieu de Québec le 12 décembre 1674 (Delvaux, Fondation..., p. 134).

<sup>57</sup> «Donation par Mathurin Jouanneau...», Montréal, 12 mars 1660, «Donation de Zacharie Dupuy Escuyer Major & Dlle Jeanne Groisard aux Filles de la Congrega'on de Montreal», Montréal, 12 novembre 1673, Archives nationales du Québec, greffe du notaire Bénigne Basset, transcriptions.

<sup>58</sup> Il y a aussi Mère Marie Forestier de Saint-Bonaventure de Jésus, assistante, Mère Jeanne Thomas Agnès de Saint-Paul, dépositaire de la communauté, Charles de Lauson sieur de Charny, supérieur ecclésiastique de l'Hôtel-Dieu de Québec, Henri de Bernières, curé de Notre-Dame de

irrevocable» la moitié des biens acquis par sa communauté matrimoniale avec feu Louis d'Ailleboust et «généralement tout son bien meuble et immeuble» acquis pendant son veuvage aux «Mères Religieuses de la Miséricorde de Jésus en l'hostel Dieu» tant pour l'entretien de la communauté que pour «les pauvres» de l'hôpital.<sup>59</sup> Barbe de Boullougne aurait voulu que tout ce qu'elle donne soit destiné aux besoins des moniales mais Mgr de Laval, autorité suprême des hospitalières, consent qu'elle soit acceptée comme pensionnaire à la condition qu'elle partage ses biens entre la communauté et l'hôpital<sup>60</sup> selon les règles établies en 1664.<sup>61</sup> Désormais, les terres de Barbe de Boullougne, ses maisons, ses fonds et ses meubles sont sous la propriété et la responsabilité des hospitalières en fonction du partage prévu pour répondre aux besoins de la communauté et de l'hôpital. Le contrat de donation tient aussi compte des héritiers naturels de Barbe de Boullougne et des ententes conclues avec Charles D'Ailleboust Des Muceaux le 19 octobre 1661 et le 22 juin 1668.<sup>62</sup>

L'annaliste de l'Hôtel-Dieu de Montréal est au courant de la donation de Barbe de Boullougne aux hospitalières de Québec et affirme qu'elle dépasse les «vingt milles livres, ce qu'on estimèt beaucoup en ce tamps la».<sup>63</sup> Il s'avère difficile de valider avec exactitude cette estimation

---

Québec et Louis de Montigny.

<sup>59</sup> «Don à l'Hôtel-Dieu», Québec, 5 juillet 1670, Archives du monastère de l'Hôtel-Dieu de Québec, T.4, C.108, #117 (ou Roy (éd.), Inventaire des insinuations..., p. 194-201).

<sup>60</sup> Juchereau de St-Ignace, Les Annales..., p. 175-176.

<sup>61</sup> Juchereau de St-Ignace, Les Annales..., p. 137-138.

<sup>62</sup> «Don à l'Hôtel-Dieu», Québec, 5 juillet 1670, Archives du monastère de l'Hôtel-Dieu de Québec, T.4, C.108, #117 (ou Roy (éd.), Inventaire des insinuations..., p. 194-201).

<sup>63</sup> Morin, Histoire simple et véritable..., p. 121.

de 20 000 livres,<sup>64</sup> mais elle est tout à fait réaliste en tenant compte d'un relevé d'époque qui compile la valeur de plusieurs biens compris dans la donation<sup>65</sup> et le prix accordé aux terres de Coulonge et d'Argentenay vendues par les hospitalières en 1675 et 1676.<sup>66</sup>

Le montant de la donation de Barbe de Boullougne -estimé à 20 000 livres- est réellement plus qu'honorable.<sup>67</sup> Il est sûr que parmi les nombreux dons faits à l'Hôtel-Dieu de Québec, la donation de Barbe de Boullougne est la plus importante après celle de la duchesse d'Aiguillon, nièce de Richelieu, dont la dotation de 1640 pour l'hôpital s'élève à elle seule à 40 500 livres.<sup>68</sup> Cette dotation n'est d'ailleurs qu'un des dons versés à diverses oeuvres par la duchesse, laquelle est à la tête d'une grande fortune depuis le début de son veuvage à l'âge de 18 ans.<sup>69</sup>

Les hospitalières de Québec conservent «avec vénération» les objets que

---

<sup>64</sup> Dans Les Annales de l'Hôtel-Dieu de Québec, la deuxième note au bas de la page 175 dit que Barbe de Boullougne apporte à l'Hôtel-Dieu ses biens-fonds, plus une somme de douze mille livres. Nous n'avons pas repéré ce dernier montant dans le contrat de donation et nous ne savons pas d'où provient cette information fournie par l'éditeur.

<sup>65</sup> «Estat du bien que Madame dailleboust a donné entre l'hospital et la Communauté comme porte son contrat de donation le 5ième de juillet 1670», Québec, (s.d.), Archives du monastère de l'Hôtel-Dieu de Québec, T.4, C.108, #113.

<sup>66</sup> «Vente de la Châtellenie de Coulonge par l'Hôtel-Dieu au Séminaire de Québec», Québec, 12 mai 1676, Archives du Musée de l'Amérique française, Seigneurie, 1 #28. Delvaux, Fondation,...., p. 97.

<sup>67</sup> En parlant des 14 000 livres possédées par un quelconque Français vers le milieu du XVII<sup>e</sup> siècle, Roland Mousnier considère que c'est une fortune très confortable sans être opulente (Roland Mousnier Paris au XVII<sup>e</sup> siècle, Paris, Centre de Documentation Universitaire (CDU), 1969, p. 214).

<sup>68</sup> Delvaux, Fondation,...., p. 52, 140.

<sup>69</sup> Delvaux, Fondation,...., p. 17.

leur laisse Barbe de Boullougne.<sup>70</sup> L'annaliste fait précisément l'éloge «du tableau de la famille sacrée qui est à l'autel du saint Enfant Jésus» et qui est «un ouvrage de Raphaël qu'on ne peut pas assez priser».<sup>71</sup> Les hospitalières reçoivent de Barbe de Boullougne un autre objet propice à la dévotion. Il s'agit d'une écuelle «faite de la terre de Lorette, pétrie dans la véritable écuelle de la sainte Vierge, et faite de la même figure et grandeur».<sup>72</sup> Lorette est un lieu de pèlerinage situé en Italie, cher aux croyants du XVII<sup>e</sup> siècle. Selon la tradition, la maison de la famille de Jésus à Nazareth, où se produisit l'Annonciation, l'Incarnation et la vie ordinaire du Christ avec les siens, aurait été transportée à Lorette à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle.

Le Père Chaumonot, qui obtint dans sa jeunesse la grâce d'une guérison à Lorette, parvient à faire construire dans la mission huronne près de Québec, une chapelle sur le modèle de la «Ste Maison de Lorette».<sup>73</sup> La chapelle appelée Notre-Dame-de-Lorette est bénite l'année 1674. L'écuelle est donnée au Père Chaumonot par la dépositaire de l'Hôtel-Dieu, Mère Marie-René Boulic de la Nativité, entre le 1<sup>er</sup> décembre 1676 et le 13 février 1677. Une nouvelle chapelle sera érigée en 1697 dans le village appelé la Jeune-Lorette, un peu au nord-est de ce qui devient l'Ancienne-Lorette, et tout ce qui contribue à la piété y est transporté, y compris l'écuelle. Cette dernière est d'ailleurs montrée aux pèlerins qui se rendent par dévotion à cette chapelle.<sup>74</sup>

---

<sup>70</sup> Juchereau de St-Ignace, Les Annales..., p. 220. Encore aujourd'hui, des objets ayant appartenu à Barbe de Boullougne sont exposés au Musée des Augustines de l'Hôtel-Dieu de Québec au 32 rue Charlevoix.

<sup>71</sup> Juchereau de St-Ignace, Les Annales..., p. 220 (la troisième note de l'éditeur en bas de page indique que le tableau a disparu dans l'incendie de l'Hôtel-Dieu en 1755).

<sup>72</sup> Juchereau de St-Ignace, Les Annales..., p. 188.

<sup>73</sup> Père Pierre Chaumonot, Autobiographie et pièces inédites, Poitiers, Henri Oudin, 1869, p. 72.

<sup>74</sup> Juchereau de St-Ignace, Les Annales..., p. 188.

En échange de la donation de Barbe de Boullougne, les «religieuses en communauté et pauvres» de l'Hôtel-Dieu logent la donatrice sa vie durant, dans un bâtiment extérieur près de l'hôpital mais dépendant de la communauté.<sup>75</sup> De fait, le recensement de 1681 indique bien que la veuve «Dailboust» et «Aimee Chastel» demeurent rattachées à l'Hôtel-Dieu de Québec.<sup>76</sup> Le contrat de donation stipule d'autres conditions à respecter envers Barbe de Boullougne.<sup>77</sup> Les bénéficiaires de la donation «nourriront, chauffront, blanchiront [sic]» la donatrice. Si elle tombe malade, on doit lui procurer les médicaments et les aliments appropriés et, selon le cas, les services d'une hospitalière le temps nécessaire à son rétablissement. On doit lui fournir les meubles dont elle juge avoir besoin et lui remettre 200 livres (ou 150 livres en monnaie de France) qu'elle disposera à sa guise pour «son entretenemen d'habits, chaussures et de hardes». Après son décès, Barbe de Boullougne «sera enterrée dans le coeur desdit Religieuses». Enfin, suivent les modalités concernant Edmée Châtel énumérées plus haut.

Bien qu'elle vive en quelque sorte retirée du monde, Barbe de Boullougne demeure une laïque estimée. En effet, le 20 mai 1672, elle participe à une cérémonie officielle organisée par l'intendant Talon à l'Hôtel-Dieu de Québec. Il s'agit de la pose de deux pierres dans les fondations du nouveau bâtiment en construction qui s'ajoutera à l'Hôtel-Dieu. Talon désire par ce geste manifester une reconnaissance particulière envers la duchesse d'Aiguillon, fondatrice dudit Hôtel-Dieu. L'une des pierres portera à cet effet une plaque de cuivre commémorative où les armes de la duchesse seront gravées ainsi qu'une inscription latine en l'honneur du «Prétieux Sang de Jesus» auquel fut dédié l'hôpital.<sup>78</sup> Une pierre est

---

<sup>75</sup> Jucherau de St-Ignace, Les Annales..., p. 176.

<sup>76</sup> Charbonneau et Légaré, Répertoire des actes..., vol. 6.

<sup>77</sup> «Don à l'Hôtel-Dieu», Québec, 5 juillet 1670, Archives du monastère de l'Hôtel-Dieu de Québec, T.4, C.108, #117 (ou Roy (éd.), Inventaire des insinuations..., p. 194-201).

<sup>78</sup> Juchereau de St-Ignace, Les Annales..., p. 170-171.

posée par Barbe de Boullougne au nom de la duchesse et l'autre par Madeleine Laguide Meynier, la nièce de Talon et l'épouse de François-Marie Perrot, gouverneur de Montréal de 1669 à 1684. Celle-ci est arrivée au pays à la fin août 1671, un an après son mari.

Barbe de Boullougne revient de temps en temps dans le monde et prend part à des baptêmes. Elle répond fort probablement à l'invitation de gens qui sont proches d'elle. C'est le cas lorsque Barbe de Boullougne est marraine, avec Talon comme parrain, de la fille de Mme Laguide Meynier, née un peu plus de trois mois après la pose de pierres du 20 mai 1672. Barbe de Boullougne est marraine d'un autre enfant d'origine apparemment modeste à la fin d'août de la même année, encore aux côtés de Talon qui est sur le point de quitter définitivement la colonie. À l'automne 1673, elle porte pour les deux dernières fois un enfant devant les fonts baptismaux. Il s'agit d'enfants qui appartiennent à des familles de la haute société de Québec.<sup>79</sup>

Plus exceptionnellement, la présence de Barbe de Boullougne est signalée lors de la signature d'un contrat de mariage le 8 novembre 1676. Elle ne participait pourtant plus à ce genre de rencontre sociale depuis sept ans et il semble bien que ce sera une dernière fois. L'événement se produit dans la demeure d'un dénommé Marsolet. De plus, la trentaine de signatures sur le contrat, auxquelles se joignent celles de Barbe de Boullougne et du gouverneur Frontenac, constitue un nombre appréciable et indique une réunion de notables.<sup>80</sup>

Il faut noter aussi que les activités à caractère économique se raréfient énormément chez Barbe de Boullougne. Tout d'abord, le 12 mai 1676, la vente de la châtellenie de Coulonge, dont les hospitalières sont propriétaires, se fait devant notaire «en la présence, de lavis et

---

<sup>79</sup> Charbonneau et Légaré, Répertoire des actes..., vol. 1.

<sup>80</sup> Archives nationales du Québec, greffe du notaire Pierre Duquet.

consentement de Dame Marie Barbe de Boullougne [sic]». <sup>81</sup> Les autres témoins signataires sont: Mgr de Laval, cinq hospitalières dont la supérieure, Mère Marie-Renée Boulic de la Nativité, et Mère Jeanne-Françoise Juchereau de Saint-Ignace, alors dépositaire du monastère, ainsi que les prêtres acquéreurs, c'est-à-dire la communauté des prêtres du Séminaire des Missions Étrangères de Québec. <sup>82</sup> Les hospitalières possèdent le fief au grand complet car elles ont eu la possibilité d'acheter, en octobre 1671, la part des terres qui revenait à Charles D'Ailleboust Des Muceaux dans la succession de feu Louis d'Ailleboust et qui comprenait la moitié de la terre de Coulonge <sup>83</sup> (elles avaient reçu de Barbe de Boullougne l'autre moitié de Coulonge en 1670).

D'autre part, le 25 octobre 1679, Barbe de Boullougne écrit au Père Paul Ragueneau à Paris pour qu'il procède comme l'année précédente au paiement des cinquante écus (150 livres) que les hospitalières doivent verser à leur bienfaitrice, tel que prévu dans le contrat de donation de juillet 1670. Barbe de Boullougne demande à Ragueneau de faire inscrire la somme due sur un compte que les hospitalières détiennent en France. <sup>84</sup> Enfin, la fondation d'une messe pour agonisants chez les prêtres du Séminaire de Québec, le 30 septembre 1684, est à notre connaissance le dernier geste officiel posé par Barbe de Boullougne avant sa mort. <sup>85</sup>

---

<sup>81</sup> «Vente de la Châtellenie de Coulonge par l'Hôtel-Dieu au Séminaire de Québec», Québec, 12 mai 1676, Archives du Musée de l'Amérique française, Seigneurie, 1 #28.

<sup>82</sup> Ces prêtres regroupent tout le clergé séculier de Québec au XVII<sup>e</sup> siècle.

<sup>83</sup> «Contrat et quittance de Charles d'Ailleboust des Musseaux pour la succession de feu M. D'Ailleboust aux Révérendes Mères Religieuses et pauvres de l'Hôtel-Dieu de la Miséricorde de Jésus de Québec», Québec, 2 octobre 1671, Archives du monastère de l'Hôtel-Dieu de Québec, T.4, C.102, #35 ou T.4, C.108, #118.

<sup>84</sup> «Lettre autographe de Barbe au Père Ragueneau Jésuite à Paris», Québec, 25 octobre 1679, Archives du monastère de l'Hôtel-Dieu de Québec, T.4, C.104, #45.

<sup>85</sup> «Mémoire de M. Glandelet: messes de fondation...», Québec, (s.d.), Archives du Musée de l'Amérique française, Séminaire 6, #51.

#### D. Un modèle de sainteté

Les 15 années passées par Barbe de Boullougne chez les hospitalières de Québec mettent en lumière ce «qui peut-être n'a pas été aperçue» par tous ceux qui l'ont connue<sup>86</sup> et qui reflète diverses caractéristiques de la spiritualité de l'époque et des attitudes valorisées par les dévots. Il est même dit que Barbe de Boullougne donne l'exemple d'une séculière plus fervente et plus intérieure que beaucoup de religieuses.<sup>87</sup> Celles-ci visitent souvent Barbe de Boullougne, étant très édifiées par sa conversation.<sup>88</sup> Si des visiteurs importants viennent à l'Hôtel-Dieu, il arrive qu'on les conduise à l'appartement de Barbe de Boullougne pour qu'ils profitent de ses entretiens. C'est le cas en 1682 où l'ecclésiastique Joseph de la Colombière,<sup>89</sup> arrivant de France, s'arrête un moment à Québec avant de partir pour Montréal.<sup>90</sup> De plus, la bienfaitrice est décrite dans les Annales à maintes reprises comme une femme de grande vertu. Elle tente d'exercer la pureté, la patience, la douceur et l'humilité. Elle est notamment reconnue pour s'être appliquée à l'exercice de ces vertus auprès de son mari Louis d'Ailleboust et de sa domestique Edmée Châtel.<sup>91</sup>

Barbe de Boullougne serait une âme d'élite en considérant les «grandes

---

<sup>86</sup> Juchereau de St-Ignace, Les Annales..., p. 211.

<sup>87</sup> Juchereau de St-Ignace, Les Annales..., p. 211.

<sup>88</sup> Juchereau de St-Ignace, Les Annales..., p. 176.

<sup>89</sup> Joseph de la Colombière est sulpicien mais rappelé en France en 1691, il entre au Séminaire des Missions Étrangères et revient au Canada en 1692. Il est le frère du jésuite Claude de la Colombière, le directeur de la visitantine française Marguerite-Marie Alacoque (1647-1690), laquelle répandit la dévotion au Sacré-Coeur.

<sup>90</sup> Juchereau de St-Ignace, Les Annales..., p. 214.

<sup>91</sup> Juchereau de St-Ignace, Les Annales..., p. 175-177, 210-211.

faveurs»<sup>92</sup> et les «connaissances extraordinaires» qu'elle garde secrètes.<sup>93</sup> Le Père Pierre Chastellain, qui est le confesseur attitré au service de l'Hôtel-Dieu de Québec entre 1651 et 1682,<sup>94</sup> reçoit les confidences de Barbe de Boullougne et lui permet de communiquer à quelques religieuses vertueuses et discrètes les faveurs qu'elle reçoit de Dieu afin que cela serve à l'édification.<sup>95</sup> À cet effet, l'annaliste de l'Hôtel-Dieu rapporte «un petit échantillon des lumières que cette vertueuse dame recevoit du ciel».<sup>96</sup> Ainsi, Barbe de Boullougne manifeste «l'esprit de prophétie, le don des larmes, le discernement des esprits et plusieurs autres grâces».<sup>97</sup>

Le don de discernement des esprits, qui est la clairvoyance dans les choses du salut et dans les consciences, amène plus d'une fois Barbe de Boullougne à exercer le don de prophétie qui appartient davantage aux voies extraordinaires. Selon un auteur connu du XVII<sup>e</sup> siècle, ces voies ne seraient accordées qu'à un très petit nombre.<sup>98</sup> C'est pourtant apparemment le cas de la bienfaitrice. Entre autres, elle prédit à Joseph de la Colombière, en 1682, qu'il sera un jour confesseur et directeur spirituel à l'Hôtel-Dieu de Québec. Or, quoiqu'il n'y avait «aucune apparence» pour le présager, la prophétie de Barbe de Boullougne se

---

<sup>92</sup> Juchereau de St-Ignace, Les Annales..., p. 210. Voir Morin, Histoire simple et véritable..., p. 121.

<sup>93</sup> Juchereau de St-Ignace, Les Annales..., p. 176.

<sup>94</sup> Le Père Jacques Frémin lui succéda de 1682 à 1691 (Delvaux, Fondation..., p. 164).

<sup>95</sup> Juchereau de St-Ignace, Les Annales..., p. 176.

<sup>96</sup> Juchereau de St-Ignace, Les Annales..., p. 220.

<sup>97</sup> Juchereau de St-Ignace, Les Annales..., p. 212.

<sup>98</sup> Jean-Baptiste Saint-Jure (1588-1657), L'homme spirituel, Lyon - Paris, Librairie catholique de Périsse, 1863, tome I, «Du discernement des esprits», chap. III, #6, p. 254, 282.

réalise en 1694.<sup>99</sup> Elle aurait également prédit à plusieurs religieuses des choses très singulières qui leur sont arrivées. Elle parvient aussi à une telle connaissance profonde du caractère des novices que, pour peu qu'elle les voit, elle est capable de dire lesquelles quitteront la vie religieuse même si elles donnent l'impression d'être de parfaits sujets.<sup>100</sup>

D'autres grâces décidément extraordinaires sont données à Barbe de Boullougne sous forme de visions, révélations ou paroles intérieures. Barbe de Boullougne «ne prédisoit pas seulement l'avenir, elle connoissoit encore les choses cachées. Notre Seigneur lui faisoit voir l'état de plusieurs ames apres leur mort».<sup>101</sup> Les visions rapportées par l'annaliste de l'Hôtel-Dieu comportent toujours des gens que Barbe de Boullougne a connus personnellement dans diverses circonstances à Québec, qu'il s'agisse du temps où elle était gouvernante, aide-soignante auprès des malades de l'Hôtel-Dieu ou pensionnaire. Ces personnes sont toujours des figures d'autorité ou marquantes dans l'histoire des hospitalières.

Par exemple, en mai 1668, alors que Barbe de Boullougne n'est pas encore pensionnaire, elle vient à la chapelle du monastère des hospitalières pour voir, comme bien d'autres, la dépouille mortelle de Mère Catherine de Saint-Augustin. En contemplant le corps, elle est «remplie d'un sentiment assuré» comme si Dieu lui parlait «intelligiblement» en lui faisant sentir que cette religieuse jouit dans le Paradis d'une grande récompense pour le don généreux de sa vie sur terre.<sup>102</sup> Barbe de Boullougne est immédiatement convaincue de la grande sainteté de Catherine de Saint-Augustin et entre dans un état de componction qui la tient plusieurs jours en larmes. Barbe de Boullougne pleure d'ailleurs

---

<sup>99</sup> Juchereau de St-Ignace, Les Annales..., p. 214 et la deuxième note de l'éditeur en bas de page.

<sup>100</sup> Juchereau de St-Ignace, Les Annales..., p. 215.

<sup>101</sup> Juchereau de St-Ignace, Les Annales..., p. 215.

<sup>102</sup> Juchereau de St-Ignace, Les Annales..., p. 215.

souvent «en la presence de Dieu».<sup>103</sup> Au XVII<sup>e</sup> siècle, le don des larmes est perçu comme une grâce mais non comme un phénomène exceptionnel.<sup>104</sup> Les larmes, dans le sens matériel ou plus intérieur, évoquent le retournement du coeur vers Dieu et le regret des fautes passées.

À un autre moment, possiblement à la mort du Père Paul Ragueneau en 1680, Barbe de Boullougne «voit» en priant, le coeur de Ragueneau. Par cette vision, elle acquiert la connaissance des qualités incomparables du jésuite, surtout dans la conduite des âmes.<sup>105</sup> Ragueneau fut en effet un maître spirituel important en Nouvelle-France. À son retour de la Huronnie, en 1650, il devint supérieur des jésuites et fut aussi supérieur ecclésiastique à l'Hôtel-Dieu de Québec de 1650 à 1653. Il a entretenu des relations avec les hospitalières et les ursulines et d'autres membres de la colonie. Il continua de correspondre avec eux après sa rentrée définitive en France en 1662. Il a ainsi dirigé plusieurs «âmes de choix», dont Catherine de St-Augustin.<sup>106</sup> Il a d'ailleurs rédigé, en 1671, un ouvrage sur la vie de cette étonnante mystique dont les tourments intérieurs sont restés dans l'ombre jusqu'à sa mort.<sup>107</sup> Ragueneau s'attendait à ce que le livre suscite de la controverse, ce qui n'a pas manqué dans la foulée des éloges.<sup>108</sup> Les références au coeur de Ragueneau et au don des larmes s'inscrivent bien dans cette spiritualité française du temps, qui laisse une grande place

---

<sup>103</sup> Juchereau de St-Ignace, Les Annales..., p. 213.

<sup>104</sup> Pierre Adnès, «Larmes - Époque Moderne», Marcel Viller (dir), Dictionnaire de spiritualité ascétique et mystique. Doctrine et histoire, Paris, Beauchesne, 1976, tome IX, p. 300-303.

<sup>105</sup> Juchereau de St-Ignace, Les Annales..., p. 219.

<sup>106</sup> Jude Saint-Antoine, Paul Ragueneau et ses lettres spirituelles, Montréal, Les Éditions Bellarmin, 1974, p. 34.

<sup>107</sup> Ce document fut d'une grande importance dans la cause de béatification de Catherine de Saint-Augustin en 1989 (Léon Pouliot, «Ragueneau Paul», Dictionnaire biographique du Canada..., p. 576).

<sup>108</sup> Marie-Emmanuel Chabot, «Simon de Longpré, Marie-Catherine», Dictionnaire biographique du Canada..., p. 624.

à l'expression extérieure des sentiments spirituels.<sup>109</sup>

Mais là ne s'arrêtent pas les visions de Barbe de Boullougne. Elle affirme «voir» les âmes de Mère Guillemette-Marie Bodin de Saint-Augustin et de Mère Marie-Renée Boulic de la Nativité au Paradis après les avoir également vues dans le Purgatoire. Au moment de leur décès survenu l'une en 1675 et l'autre en 1677, elles sont respectivement maîtresse des novices et dépositaire de l'hôpital.<sup>110</sup> Dieu aurait même fait connaître à Barbe de Boullougne les excès de zèle (entêtement, complaisance, prodigalité) qui ont mérité à ces âmes l'étape de la purification avant la récompense éternelle. L'annaliste de l'Hôtel-Dieu s'étonne de ces dernières visions,<sup>111</sup> tout en ne négligeant pas d'en prendre note. En fait, il existe toujours une certaine méfiance à l'égard de ces «inspirations divines», même si les croyants du XVII<sup>e</sup> siècle acceptent comme tout à fait possible l'origine divine de phénomènes extraordinaires.<sup>112</sup> Ceci dit, les inspirations de Barbe de Boullougne poussent les hospitalières à prier davantage pour la délivrance des âmes du Purgatoire.<sup>113</sup>

Une autre des visions intérieures de Barbe de Boullougne concerne quelqu'un de bien vivant cette-fois, son directeur spirituel, le Père Chastellain. Ce dernier a bonne réputation mais son impassibilité exaspère Barbe de Boullougne qui est très vive de nature. Elle lui reproche souvent son apparente insensibilité aux misères du prochain et à celles qu'il éprouve lui-même alors qu'il pourrait remédier à certains

---

<sup>109</sup> Adnès, «Larmes - Époque Moderne»..., p. 302.

<sup>110</sup> Delvaux, Fondation..., Tableau des élections II, les dixième et douzième tableaux après la page 173.

<sup>111</sup> Juchereau de St-Ignace, Les Annales..., p. 216-218.

<sup>112</sup> St-Jure, L'homme spirituel..., p. 282. Henri Martin, «Discernement des esprits et direction spirituelle», Dictionnaire de spiritualité ascétique et mystique..., 1957, tome III, p. 1283.

<sup>113</sup> Juchereau de St-Ignace, Les Annales..., p. 216.

maux s'il voulait «seulement parler».<sup>114</sup> Une vision lui fait toutefois comprendre que le calme extérieur du jésuite est le fruit d'une lutte intérieure qui plaît à Dieu et non un simple trait de caractère. Cela a pour conséquence de modérer les empressements de la dirigée et lui permet de mieux apprécier son directeur spirituel. L'anecdote est à souligner à cette époque de l'âge d'or de la direction spirituelle où les femmes laïques et religieuses recourent assidûment à un directeur, et où certaines dirigées se mettent à leur tour à diriger les consciences.<sup>115</sup>

Plusieurs directeurs spirituels de l'époque feraient allusion à l'émotivité ou à la puissance imaginative de la femme pour expliquer les visions de Barbe de Boullougne.<sup>116</sup> Disons que la quête de Dieu et de la perfection individuelle se présente souvent comme une symbiose entre la raison et la sensibilité.<sup>117</sup> D'autre part, états psychologiques et expériences spirituelles se confondent inévitablement pour exprimer quelque chose de manière symbolique ou détournée. Toutefois, les directeurs peuvent aussi reconnaître le mandat divin confié aux visionnaires dont le XVII<sup>e</sup> siècle n'est pas en reste, et où les laïcs se manifestent à côté des mystiques relevant d'un ordre religieux. C'est le cas notamment de Marie Rousseau,<sup>118</sup> cabaretière à Paris et membre de la

---

<sup>114</sup> Jucherau de St-Ignace, Les Annales..., p. 218-219.

<sup>115</sup> Charles Berthelot du Chesnay, «Direction spirituelle en Occident - Le 17<sup>e</sup> siècle», Dictionnaire de spiritualité ascétique et mystique..., 1957, tome III, p. 1119, 1131-1132. Elisja Schulte van Kessel, «Vierges et mères entre ciel et terre», Histoire des femmes en Occident..., p. 161.

<sup>116</sup> Elisabeth Labrousse et Robert Sauzet, «La lente mise en place de la réforme tridentine (1598-1661)», Jacques Le Goff et René Rémond (dirs), Histoire de la France religieuse. Tome 2: Du christianisme flamboyant à l'aube des Lumières (XIV<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles), Paris, Seuil, 1988, p. 422.

<sup>117</sup> Schulte van Kessel, «Vierges et mères ...», p. 161, 169.

<sup>118</sup> Adnès, «Visions - Époque Moderne», Dictionnaire de spiritualité ascétique et mystique..., 1994, tome XVI, p. 982-1002.

Société de Notre-Dame de Montréal.<sup>119</sup>

Si l'on en croit l'annaliste, Barbe de Boullougne serait également favorisée «d'une union tres intime»<sup>120</sup> avec Dieu par son oraison «presque continuelle».<sup>121</sup> Les thèmes qui nourrissent la prière de Barbe de Boullougne portent tantôt sur les enfants dans le sein de leur mère, afin qu'ils reçoivent le baptême et conservent leur innocence, tantôt sur les malades, afin qu'ils se sanctifient avec leurs maux et soient soulagés, ou sur ceux qui doivent mourir dans la journée, afin qu'ils meurent en état de grâce.<sup>122</sup> La grande idée derrière ces intentions de prières est le salut des âmes, surtout devant la mort plus ou moins imminente. Le baptême est notamment une préoccupation fondamentale de l'époque où l'intérêt pour l'enfance et la famille inclut la certitude du salut des enfants morts baptisés et leur rôle d'intercesseurs.<sup>123</sup> L'âme d'un petit innocent errant dans les limbes pour toujours, parce que privé du baptême, inspire beaucoup de désolation.<sup>124</sup>

Toujours selon l'annaliste, la prière de Barbe de Boullougne est si intense et si agréable à Dieu et aux intercesseurs (la Vierge et les anges gardiens plus précisément) que des «effets merveilleux» s'ensuivent.<sup>125</sup> À ce sujet, Barbe de Boullougne confie à son directeur

---

<sup>119</sup> Des membres de la Société de Notre-Dame de Montréal comme Jérôme Le Royer de la Dauversière, Jeanne Mance et Jean-Jacques Olier consultent la voyante parisienne (Voir Bourgeois, Approche de la mentalité et de la spiritualité d'une dévote parisienne...).

<sup>120</sup> Juchereau de St-Ignace, Les Annales..., p. 210.

<sup>121</sup> Juchereau de St-Ignace, Les Annales..., p. 212.

<sup>122</sup> Juchereau de St-Ignace, Les Annales..., p. 212.

<sup>123</sup> Denise Lemieux, Les petits innocents. L'enfance en Nouvelle-France, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture (IQRC), 1985, p. 91, 155.

<sup>124</sup> François Lebrun, La vie conjugale sous l'Ancien Régime, Paris, Gallimard, 1975, p. 118-119.

<sup>125</sup> Juchereau de St-Ignace, Les Annales..., p. 213.

que grâce à sa prière fervente, un huguenot s'est converti avant de mourir après avoir été grièvement blessé lors d'un duel à Québec. C'est de nouveau le grand thème du salut face à la mort, avec la conversion des pécheurs, des infidèles et des réformés qui préoccupe beaucoup les dévots du XVII<sup>e</sup> siècle.

Ensuite, Barbe de Boullougne obtient que la vue lui soit rendue étant devenue entièrement aveugle par le don des larmes dont elle est gratifiée. Elle est aussi libérée des «peines d'esprit» qui la font souffrir au point d'avoir peur d'en perdre la raison.<sup>126</sup> Est-ce que les difficultés occasionnées par sa succession ou la lassitude spirituelle qui assaille à l'occasion les dévôts seraient à l'origine de ces angoisses? La pensionnaire implore l'intercession des saints Tobie et Sara afin qu'ils lui obtiennent la faveur de mourir tellement la vie «luy estoit ennuyeuse» ou qu'elle ait la «grace de faire un bon usage de toutes ces afflictions».<sup>127</sup> L'annaliste clôt le sujet en disant que Barbe de Boullougne inscrit «dans ses papiers» (un journal personnel sans doute) qu'elle se rétablit et que «ses affaires tournerent si heureusement pour elle qu'elle en demeura aussy surprise que reconnoissante».<sup>128</sup>

Barbe de Boullougne meurt «âgée de 70 ans»<sup>129</sup> (71 ans plus exactement), le jeudi 7 juin 1685, le jour de l'octave de l'Ascension, comme le mentionne le registre de la confrérie de la Sainte-Famille de Notre-Dame de Québec.<sup>130</sup> L'acte de sépulture indique qu'elle est décédée après avoir reçu les derniers sacrements de pénitence, de viatique et d'extrême-onction. Son corps est mis en dépôt le 8 juin «en l'Eglise des

---

<sup>126</sup> Juchereau de St-Ignace, Les Annales..., p. 213.

<sup>127</sup> Juchereau de St-Ignace, Les Annales..., p. 213.

<sup>128</sup> Juchereau de St-Ignace, Les Annales..., p. 213-214.

<sup>129</sup> Juchereau de St-Ignace, Les Annales..., p. 210.

<sup>130</sup> «Registre de la Sainte famille de Jesus Marie Joseph et des Saints Anges», Québec, commencé le 26 juin 1664, Fabrique Notre-Dame de Québec, CMI\D4, 7, vol.1: 26 juillet 1664 - 4 juin 1672.

Religieuses Hospitalières» de Québec. L'inhumation, à laquelle trois prêtres du Séminaire de Québec assistent, -Charles Glandelet, Nicolas Dubos et Henri de Bernières- a lieu le samedi 9 juin 1685 dans le chœur (ou le caveau) des religieuses.<sup>131</sup>

Les hospitalières de Québec s'estiment heureuses de posséder les restes de Barbe de Boullougne. L'exemple de sa vie par ses oeuvres de miséricorde, ses vertus et ses dons spirituels donnent «grande raison de la réverer» et même que «tout le país la regarde et l'invoque comme une sainte qui a sans doute attiré bien des graces sur cette colonie».<sup>132</sup> Du côté de Montréal, Marie Morin affirme que Barbe de Boullougne est décédée à l'Hôtel-Dieu de Québec «en odeur de sainteté» et comme «une ame chérie de Dieu».<sup>133</sup> Un document anonyme, assurément du XVIII<sup>e</sup> siècle et conservé à l'Hôtel-Dieu de Québec, permet de lire que Barbe de Boullougne est possiblement parmi ceux et celles qui sont dans le Paradis et de qui Dieu s'est servi pour établir l'Église du Canada.<sup>134</sup> Une liste composée de 67 noms et de «toutes celles de cette comté [communauté] qui sont au ciel» comprend le nom de Barbe de Boullougne avec ceux de cinq autres femmes laïques dont les plus connues sont Jeanne Mance, Mme de la Peltrie et la duchesse d'Aiguillon.<sup>135</sup> Louis d'Ailleboust figure aussi dans cette liste. Dollier de Casson et les annalistes de l'Hôtel-Dieu de Québec et

---

<sup>131</sup> «Sépulture D. Barbe de Boulogne D'Ailleboust», Québec, 7 juin 1685, Registre d'état civil du Québec. Notre-Dame-de-Québec, 1679-1692, microfilms, 451.15, Bibliothèque centrale de Montréal, salle Gagnon. Dans Les Annales de l'Hôtel-Dieu de Québec, il est écrit que Barbe de Boullougne est enterrée dans le caveau des religieuses (Juchereau de St-Ignace, Les Annales..., p. 210). Voir aussi la page 160 de ce mémoire.

<sup>132</sup> Juchereau de St-Ignace, Les Annales..., p. 220, 210.

<sup>133</sup> Morin, Histoire simple et véritable..., p. 121.

<sup>134</sup> «Les serviteurs et servantes de Dieu que je croy estre dans le ciel et qui ont esté zellé pour le bien de cette église de Canada et desquels Dieu s'est servi pour l'establir», Québec, (s.d.), Archives du monastère de l'Hôtel-Dieu de Québec, Ar 5, #21, Notes et mémoires des anciennes Mères (ou T.21, carton 1).

<sup>135</sup> Les autres femmes laïques citées dans le document sont Mme Eliot, Catherine du Sault et une Huronne nommée la Précieuse.

de Montréal s'entendent d'ailleurs pour dire qu'il fut un grand chrétien.<sup>136</sup> Il n'en demeure pas moins que, dans les écrits, le rayonnement spirituel de Barbe de Boullougne apparaît nettement plus reconnu que le sien.

La vie de pensionnaire de Barbe de Boullougne accentue le volet spirituel de son importante ascension en Nouvelle-France. Vivre en pension dans une communauté religieuse offre à Barbe de Boullougne un cadre favorable pour nourrir et faire reconnaître sa recherche de la perfection spirituelle telle que définie et hautement valorisée par l'esprit religieux de l'époque. Par l'éloignement du monde ou à tout le moins de la vie mondaine, le don de ses biens et diverses manifestations de la piété, Barbe de Boullougne devient l'objet d'une admiration telle, qu'à sa mort, elle est considérée comme l'une des figures de la sainteté en Nouvelle-France.

---

<sup>136</sup> Dollier de Casson, Histoire du Montréal..., p. 217. Morin, Histoire simple et véritable..., p. 119. Juchereau de St-Ignace, Les Annales..., p. 82.

## CONCLUSION

L'analyse des nombreuses sources disponibles -tant laïques que religieuses- ainsi qu'une mise en contexte nous a permis de brosser le portrait jusqu'à maintenant méconnu de Barbe de Boullougne (1614-1685), épouse de Louis d'Ailleboust, troisième gouverneur de Nouvelle-France. En effet, l'historiographie avait jusqu'à maintenant présenté cette femme de façon très succincte. Or, à la lumière de l'ensemble des sources consultées, la dimension séculière du personnage apparaît davantage tandis que sa dimension spirituelle s'enrichit de nouveaux éléments. C'est ainsi que nous pouvons mesurer l'ascension sociale et spirituelle de cette femme du XVII<sup>e</sup> siècle, native de France, mais qui a vécu les 42 dernières années de sa vie en Nouvelle-France.

Les contemporains de Barbe de Boullougne en Nouvelle-France la considéraient comme une femme admirable sur le plan socio-religieux. Une telle admiration s'explique par le climat de la Réforme catholique et le milieu familial de Barbe de Boullougne qui favorisent l'intégration de valeurs rattachées à la piété, aux oeuvres de bienfaisance et à l'action apostolique. Ce terrain prépare Barbe de Boullougne à devenir un véritable agent social laïque en terre de mission à une époque où religion et civilisation des moeurs vont de pair.<sup>1</sup> Barbe de Boullougne se distingue d'ailleurs en Nouvelle-France par sa participation à des oeuvres de secours et à l'évangélisation des amérindiens, la fondation et la direction d'une confrérie, la promotion de dévotions populaires et son soutien financier à diverses institutions religieuses. Plus encore, la dévotion de Barbe de Boullougne appelle le respect des contemporains -une dévotion qui fonde son mariage blanc et, une fois veuve, sa recherche de perfection.

La considération dont jouit Barbe de Boullougne repose également sur des éléments relevant davantage de la sphère socio-économique. Au départ, Barbe de Boullougne provient d'un milieu familial relativement modeste

---

<sup>1</sup> Dominique Deslandres, «La Française et la mission française au XVII<sup>e</sup> siècle», Cahiers d'histoire, 6, 1 (automne 1985), p. 106-107.

mais éduqué. Elle est donc un parti convenable pour un mariage avec Louis d'Ailleboust dont le statut socio-économique est quelque peu au-dessus du sien. Par la suite, l'adhésion du couple à une distinguée société de dévots aux visées colonisatrices, leur installation en Nouvelle-France et la nomination de Louis d'Ailleboust au poste de gouverneur-général avec toutes les prérogatives qui s'ensuivent, permettent à Barbe de Boullougne de gravir les échelons de la hiérarchie sociale. Une fois veuve, Barbe de Boullougne reste active et bien visible au sein de la colonie par une gestion vigilante de ses biens et de ses terres. De plus, ses nombreuses présences lors de signatures de contrats de mariage ou pour des baptêmes et le recours à son témoignage dans quelques procédures judiciaires démontrent l'étendue de son réseau social et l'estime dont elle est l'objet.

Barbe de Boullougne est une femme difficile à catégoriser étant donné les multiples facettes de sa personnalité. Toutefois, qu'elle soit perçue comme dame de condition, «bonne veuve», âme d'élite, femme de tête, dévouée et fervente ou l'héroïne d'une épopée mystique, on peut dire qu'elle participe à sa façon aux structures sociales, économiques et religieuses de la Nouvelle-France qui est en définitive sa vraie patrie. Elle joint les rangs des femmes qui jouent un rôle majeur dans la fondation spirituelle et matérielle de la colonie. Chez ces femmes, «l'élan mystique se double d'un solide sens des réalités»,<sup>2</sup> et la Nouvelle-France s'avère un lieu privilégié pour exprimer leur générosité, leur force spirituelle, leur créativité et leur esprit d'entreprise. À travers Barbe de Boullougne, nous rejoignons quelques parcelles de l'histoire -souvent inaccessibles, faute de sources- d'autres femmes, celles qui croisent son parcours ou bénéficient d'une façon ou d'une autre de son action sur le monde. Cela est sans contredit beaucoup plus important que d'élever simplement Barbe de Boullougne au «panthéon des

---

<sup>2</sup> Micheline Dumont et al., L'histoire des femmes au Québec depuis quatre siècles, Montréal, Quinze, 1982, p. 36.

hommes illustres». <sup>3</sup> Barbe de Boullougne fait partie de ces femmes dont on peut dire d'elles qu'elles ont forcé le respect de leurs contemporains, focalisé les sensibilités religieuses et, par leur rayonnement influencé le développement de la colonie. <sup>4</sup>

---

<sup>3</sup> Françoise Collin, «Histoire et mémoire ou la marque et la trace», Recherches féministes, 6, 1 (1993), p. 17.

<sup>4</sup> Deslandres, «La Française et la mission...», p. 119.

## ANNEXE 1

### Barbe de Boullougne et son rôle de gouvernante

À titre de gouvernante, Barbe de Boullougne apparaît à travers les échanges de politesse de mise pour le nouvel an entre le gouverneur et le supérieur des jésuites du Canada, lequel réside à Québec et se trouve à être le plus grand dignitaire religieux du pays. Le premier de l'an 1649, Louis d'Ailleboust envoie son sommelier porter aux jésuites deux bouteilles de vin d'Espagne, un coq d'Inde et un Agnus dei. Le Père Jérôme Lalemant donne «un petit livre a mademoys. la gouvernante et une croix de relique a Mons. le gouver [sic]». <sup>1</sup> Le premier de l'an 1651, <sup>2</sup> le Père Paul Ragueneau vient «saluer Mr le Gouverneur dez le matin» et donner à «Madame, un reliquaire». <sup>3</sup>

La présence ou l'absence de la gouvernante aux cérémonies religieuses importantes est remarquée. Le 2 février 1649, la célébration de la Purification, appelée aussi la chandeleur, nécessite beaucoup de chandelles que l'on distribue à toute l'assistance. C'est pourquoi l'un des servants porte à «Monsr. & a Mademoys. la gouvernante deux bougies plus honneste», <sup>4</sup> c'est-à-dire plus convenables à leur condition. En mars 1649, en l'honneur du dimanche des Rameaux, l'un des servants porte à Louis d'Ailleboust le rameau qu'il devra tenir en main pendant le récit de la Passion. Le Père Lalemant note que la gouvernante en aurait reçu un si elle eut été présente avec son mari. <sup>5</sup> Quelques membres du Conseil reçoivent aussi un rameau et le reste des fidèles comme à l'ordinaire reçoit du pain bénit.

En février 1650, il y a un «différend» concernant «l'entrée de Mademoys. la gouvernante a Sillery» qui est finalement «reiglé par une lettre envoyée a cet effect». <sup>6</sup> Nous ne savons pas exactement la nature du problème, mais il s'agit possiblement d'une querelle de préséance comme c'est souvent le cas dans les «entrées» selon le code d'honneur de l'époque. Le différend découle peut-être aussi indirectement des tiraillements entre les jésuites qui s'occupent de la réserve de Sillery et le gouverneur d'Ailleboust. Établie en 1637, la réserve de Sillery est

---

<sup>1</sup> Jérôme Lalemant, Journal des PP. Jésuites, 1649, Reuben Gold Thwaites (éd.), The Jesuit Relations and Allied Documents, Cleveland, The Burrows Brothers Co., 1896-1901, vol. 34, p. 38.

<sup>2</sup> Pour l'année 1650, le Journal des Jésuites ne parle pas de Barbe de Boullougne. Il est dit seulement que Louis d'Ailleboust envoie ses salutations et six flacons de vin aux Pères jésuites (Paul Ragueneau, Journal des PP. Jésuites, 1650, Thwaites..., vol. 35, p. 30).

<sup>3</sup> Ragueneau, Journal des PP. Jésuites, 1651, Thwaites..., vol. 36, p. 112.

<sup>4</sup> Lalemant, Journal des PP. Jésuites, 1649, Thwaites..., vol. 34, p. 40.

<sup>5</sup> Lalemant, Journal des PP. Jésuites, 1649, Thwaites..., vol. 34, p. 44.

<sup>6</sup> Lalemant, Journal des PP. Jésuites, 1650, Thwaites..., vol. 35, p. 32.

située à l'ouest de la banlieue de Québec, pas très loin des terres de Coulonge appartenant à Louis d'Ailleboust. Elle est dirigée par les jésuites dans le but de sédentariser et évangéliser les Amérindiens (des Montagnais surtout). Au moment où Barbe de Boullougne se présente à Sillery, la réserve possède une chapelle «expres pour les Sauvages», la résidence et la chapelle des jésuites, lesquelles sont entourées d'une muraille de pierres flanquée de quatre tourelles afin de sécuriser l'agglomération.<sup>7</sup> En septembre 1649, les Pères sont contrariés de voir qu'une partie des terres de Sillery réservées aux Amérindiens est en voie d'être concédée à la veuve Anne Gasnier. Cette dernière, arrivée au pays en 1648, devient une relation assidue de Barbe de Boullougne. Les jésuites protestent au nom des Amérindiens mais doivent se résigner devant la requête d'Anne Gasnier au gouverneur, qui prend son parti.<sup>8</sup>

Un autre désaccord, en août 1650, entre le gouverneur d'Ailleboust et les jésuites, concernant les Amérindiens de Sillery, n'empêche pourtant pas Barbe de Boullougne d'être marraine d'un adulte de la mission le mois suivant (le baptême a lieu chez les ursulines de Québec<sup>9</sup>). En cette même année, les Cent-Associés avaient décidé qu'une partie de la pêche à l'anguille, qui est d'un bon rapport tout près de la réserve de Sillery, serait réservée aux gouverneurs. Cependant, Louis d'Ailleboust interprète ce privilège comme un droit exclusif. Les fermiers travaillant sur ses terres de Coulonge chassent même à coup de pierres les pêcheurs amérindiens. Le supérieur des jésuites proteste auprès de Louis d'Ailleboust au nom de la pratique immémoriale de cette pêche par les Amérindiens. Les Cent-Associés donneront tort à d'Ailleboust en révoquant en 1651 le privilège des gouverneurs.<sup>10</sup>

Un certain malaise entre les jésuites et le gouverneur d'Ailleboust se manifeste également dans d'autres circonstances. C'est notamment le cas le 18 mars 1650 à un moment où Barbe de Boullougne se trouve à servir d'intermédiaire à son mari. C'est la veille de la fête de Saint-Joseph, fête patronale du pays, et Louis d'Ailleboust «estant indisposé» envoie

---

<sup>7</sup> Marcel Trudel, Histoire de la Nouvelle-France III. La seigneurie des Cent-Associés 1627-1663. Tome II: La société, Montréal, Fides, 1983, p. 383.

<sup>8</sup> Henri-Arthur Scott, Une paroisse historique de la Nouvelle-France, Notre-Dame de Sainte-Foy. Histoire civile et religieuse d'après les sources, (1541-1670). Québec, Laflamme, 1902, tome 1, p. 259-261.

<sup>9</sup> Léo-Paul Hébert (dir), Le Registre de Sillery, (1638-1690), Québec, Presses de l'Université du Québec à Québec et Fondation de l'Université du Québec à Chicoutimi, 1994. p. 147.

<sup>10</sup> Marcel Trudel, Histoire de la Nouvelle-France III. La seigneurie des Cent-Associés. Tome I: Les événements, Montréal, Fides, 1979, p. 274, 297.

sa femme prier le Père Lalemant de «mettre le feu».<sup>11</sup> Lalemant le fait, mais avec répugnance. Le feu sera «fort froid c'est à dire tout simple sans artifice ny fusée».<sup>12</sup> Précisons qu'à d'autres reprises pendant son mandat, à la Saint-Jean par exemple, Louis d'Ailleboust demande au supérieur des jésuites de s'occuper du feu. Ces feux sont généralement accompagnés de chants religieux. Toutefois, ni le Père Lalemant ni le Père Ragueneau<sup>13</sup> n'apprécient cette coutume qui mêle le spirituel et le profane. Il arrive que le supérieur réussisse à s'en tirer et que Louis d'Ailleboust soit tenu d'allumer le feu lui-même.<sup>14</sup>

Enfin, en octobre 1657, alors que Louis d'Ailleboust est gouverneur intérimaire à Québec, Barbe de Boullougne pose un geste qui soulève l'épineuse question de la juridiction ecclésiastique en Nouvelle-France, et qui met une fois de plus les jésuites en scène. Elle ramasse trois lettres laissées «par accident» sur la table au fort de Québec par Lambert Closse pendant une visite à «Mr le Gouv. et mde la Gouvernan [sic]».<sup>15</sup> Closse est un notable de Montréal auquel le gouverneur Maisonneuve n'hésite pas à confier des postes d'autorité. Les missionnaires jésuites lui écrivent aussi en toute confiance. Les trois lettres sont justement écrites par des jésuites qui résident à Québec en 1657: le supérieur Jean de Quen, François Joseph Le Mercier et Claude Pijart. Elles sont parvenues à Closse pendant qu'il était en chemin de Montréal vers Québec. Celles de la main de Pijart et Le Mercier contiennent «des mots piquants» à l'égard du sulpicien Gabriel Thubières de Lévy de Queylus.<sup>16</sup> Barbe de Boullougne s'en saisit donc, puis les montre à Louis d'Ailleboust et à l'abbé de Queylus en charge à ce moment-là de la cure de Québec. Ce dernier est vexé par les critiques négatives à son égard. Par la suite, Thubières de Queylus ne manque pas d'attaquer en chaire les jésuites, ce qu'il avait déjà fait d'ailleurs le mois précédent.<sup>17</sup>

Les invectives de part et d'autre démontrent une petite guerre de pouvoir. Elle découle d'une confusion dans l'attribution de l'autorité spirituelle au XVII<sup>e</sup> siècle en Nouvelle-France. Cette autorité n'est pas encore clairement définie dans un contexte où les institutions se mettent

---

<sup>11</sup> Lalemant, Journal des PP. Jésuites, 1650, Thwaites..., vol. 35, p. 34.

<sup>12</sup> Lalemant, Journal des PP. Jésuites, 1650, Thwaites..., vol. 35, p. 34.

<sup>13</sup> Ragueneau, Journal des PP. Jésuites, 1651, Thwaites..., vol. 36, p. 114.

<sup>14</sup> Lalemant, Journal des PP. Jésuites, 1650, Thwaites..., vol. 35, p. 50.

<sup>15</sup> Jean de Quen, Relation de 1656-1657, Thwaites..., vol. 43, p. 62.

<sup>16</sup> De Quen, Relation de 1656-1657, Thwaites..., vol. 43, p. 62.

<sup>17</sup> De Quen, Relation de 1656-1657, Thwaites..., vol. 43, p. 62.

en place.<sup>18</sup> Cela crée des démêlés et les susceptibilités humaines s'ajoutent inmanquablement aux ambiguïtés juridiques. La question de la juridiction ecclésiastique en terre canadienne est très complexe et oppose divers partis autant à Rome, en France, qu'en Nouvelle-France.<sup>19</sup> Dans l'affaire du courrier, Barbe de Boullougne montre son penchant en faveur du sulpicien. En fait, la Société de Notre-Dame de Montréal, dont Thubière de Queylus est membre avec Louis d'Ailleboust et Barbe de Boullougne, envisage depuis ses débuts de faire nommer pour le Canada un évêque sorti de ses rangs. Le premier en liste avait été l'abbé Thomas le Gauffre, mort prématurément avant même de venir en Nouvelle-France, et Thubière de Queylus était un candidat envisagé. À l'été 1658, par l'intervention de l'archevêque de Rouen en France, le partage de la juridiction parvient à se faire entre le supérieur des jésuites et le sulpicien. Cela établit une amorce de solution au problème de la hiérarchie ecclésiastique en Nouvelle-France.<sup>20</sup>

---

<sup>18</sup> Trudel, Histoire de la Nouvelle-France III..., tome I, p. 291.

<sup>19</sup> Voir Lucien Campeau, «La juridiction ecclésiastique en Nouvelle-France avant Mgr de Laval», Société Canadienne d'Histoire de l'Église Catholique, Sessions d'étude, 39, (1972), p. 91-108.

<sup>20</sup> Trudel, Histoire de la Nouvelle-France III..., tome I, p. 297.

## Annexe 2

### Barbe de Boullougne et ses ennuis avec les censitaires

En 1664, Barbe de Boullougne entreprend des démarches pour obtenir justice dans une cause qui remonte à plusieurs années. Louis d'Ailleboust avait obtenu en février 1649 un arpent de terre près de l'église paroissiale de Québec. Vers 1654, il en avait cédé le quart dûment mesuré en faveur de la paroisse. En 1658, il concède deux autres quarts à un dénommé Jean Jobin. Une lettre de Barbe de Boullougne à Mgr de Laval, le 16 septembre 1661, porte à croire que l'évêque est aux prises avec un conflit entre la Fabrique et Jean Jobin au sujet des limites de leurs terres. Barbe de Boullougne s'en remet au jugement de Mgr de Laval et décide de céder tout simplement à la paroisse le dernier quart restant, tout en préservant «l'intérêt du sr joubin [sic]».<sup>1</sup> La tournure du conflit déplaît assurément à Jobin car, le 14 novembre 1662, le grand sénéchal somme Barbe de Boullougne, par l'entremise du procureur Denis-Joseph de Ruelle d'Auteuil, de faire justice à Jobin qui a présenté une requête. Le procureur acquiesce aux prétentions de Jobin sans avoir obtenu le témoignage de Barbe de Boullougne. Ce n'est que deux ans plus tard qu'elle est avisée de ce jugement auquel elle s'oppose «car il a été fait sans m'entendre».<sup>2</sup> Les enregistrements civils de 1667 démontrent que la sentence imposée par le grand sénéchal fut modifiée par la suite en faveur de Barbe de Boullougne.<sup>3</sup>

Le 25 juin 1666, le Conseil souverain rend jugement suite à une requête de Barbe de Boullougne l'opposant à Pasquier Nony dit La Rose. Le censitaire ne remplit pas son obligation de tenir feu et lieu (avoir une maison habitée) sur sa concession de la châtellenie de Coulonge. La Rose s'étant justifié, le Conseil souverain lui accorde un délai supplémentaire de six mois aux six autres mois que sa seigneuresse lui avait déjà accordés pour bâtir une maison. Le jugement rendu oblige La Rose à la construction d'une habitation sur la terre concédée sous peine d'éviction.<sup>4</sup> Le 27 novembre 1667, un autre jugement rend effective

---

<sup>1</sup> Honorius Provost, «La réserve de M. D'Ailleboust à Québec», Bulletin des recherches historiques, 53, 6 (juin 1947), p. 179-180. Pierre-Georges Roy (éd.), Papier terrier de la Compagnie des Indes occidentales, 1667-1668, Beauceville, L'Éclaireur, 1931, p. 100.

<sup>2</sup> Phrase écrite de la main de Barbe de Boullougne au bas du document: «Sentence par laquelle la rente payée par Jean Jobin de huit livres est réduite à quatre», Québec, 14 novembre 1662, Archives du monastère de l'Hôtel-Dieu de Québec, T.4, C.100, #28.

<sup>3</sup> P.-G. Roy, Papier terrier de la Compagnie des Indes occidentales..., p. 100.

<sup>4</sup> «Jugement pour madame Dailleboust contre Pasquier Nony dit la Rose», Québec, 25 juin 1666, Archives du monastère de l'Hôtel-Dieu de Québec, T.4, C.108, #123.

l'éviction de La Rose.<sup>5</sup>

Le 2 avril 1667, le Conseil souverain condamne Jean Serreau sieur de Saint-Aubin, qui se fait toujours représenter dans cette histoire par sa femme Marguerite Boyleau, à «déguerpir» de la seigneurie de Barbe de Boullougne à Argentenay.<sup>6</sup> Saint-Aubin porte le jugement en appel. Barbe de Boullougne demande alors «que l'affaire ne tire pas en longueur» car «la saison des semences s'avance».<sup>7</sup> Suite à une nouvelle comparution, le jugement rendu le 28 avril 1667 maintient la sentence précédente. Elle repose sur le fait que Saint-Aubin s'est emparé depuis cinq ans de terres situées près du manoir de la seigneurie d'Argentenay et ne paie pas les rentes seigneuriales dues. Malgré tout, Barbe de Boullougne consent à dédommager Saint-Aubin pour les travaux accomplis. De plus, le «vassal de ladite Dame ne s'était pas seulement oublié du respect qu'il lui doit mais lui a fait injure en blasphémant le saint nom de Dieu».<sup>8</sup> En Nouvelle-France, la justice civile est plus intransigeante devant le blasphème que devant l'injure à autrui.<sup>9</sup> Saint-Aubin est condamné à une amende de cinq sols destinés aux pauvres de l'hôpital. La clémence de la condamnation est «à lui accordée par ladite Dame» qui tient compte de «la charge de sa famille».<sup>10</sup> Le 30 avril, Barbe de Boullougne et l'épouse de Saint-Aubin se présentent chez le notaire étant «communément demeurer d'accord pour sortir à l'amiable du différend» concernant le dédommagement pour les travaux réalisés par Saint-Aubin à Argentenay. En septembre, celui-ci confirme son accord de l'entente par une note signée en bas de l'acte notarié.<sup>11</sup> Notons au passage que Saint-Aubin est un être particulièrement indésirable: dans la même année, il tue Jean Terme, Suisse d'origine installé sur l'île d'Orléans et à qui Barbe de

---

<sup>5</sup> «Jugement rendu au sujet d'une habitation appartenant à Mme D'Ailleboust», Québec, 27 novembre 1667, Archives du monastère de l'Hôtel-Dieu de Québec, T.4, C.103, #40.

<sup>6</sup> Jugements et Délibérations du Conseil Souverain de la Nouvelle-France, (1663-1675), Législature de Québec, 1885, vol. I, p. 388.

<sup>7</sup> Jugements et Délibérations..., p. 394.

<sup>8</sup> Jugements et Délibérations..., p. 394.

<sup>9</sup> Selon la loi, à la première offense, le coupable d'un blasphème doit payer une amende à l'hôpital ou à l'Église s'il n'y a pas d'hôpital dans les lieux. Le tiers de l'amende va au dénonciateur. À la sixième offense, il y a des sévices corporels imposés (Robert-Lionel Séguin, L'injure en Nouvelle-France, Leméac, Ottawa, 1976, p. 114-117).

<sup>10</sup> Jugements et Délibérations..., p. 394.

<sup>11</sup> «Entente entre Mme d'Ailleboust et Sieur St-Aubin», Québec, 30 avril 1667, Archives du monastère de l'Hôtel-Dieu de Québec, T.4, C.108, #134.

Boullougne avait concédé une terre.<sup>12</sup>

Lors de la comparution des seigneurs devant le tribunal, en 1667-1668, en vue de dresser un inventaire des terres en Nouvelle-France (un papier-terrier), le tribunal passe au peigne fin les titres de possession seigneuriale. Il hésite à reconnaître certaines limites dont celles du fief de Coulonge appartenant à Barbe de Boullougne.<sup>13</sup> Le fief de Saint-Michel accordé en avril 1660 au sieur de Tilly appartient à la châtelainie de Coulonge selon l'acte d'érection de la châtelainie. Toutefois, il semble que cela soit une erreur et que Saint-Michel ne devait pas être inclus dans Coulonge. Il est possible que Barbe de Boullougne ait contesté ou demandé une indemnisation car, le 20 juillet 1668, l'intendant Jean Talon rend jugement: il décide de maintenir le sieur de Tilly dans sa possession et accorde à Barbe de Boullougne une indemnisation en intégrant à la censive de Coulonge deux autres terres limitrophes<sup>14</sup> appelées terres de La Norraye.<sup>15</sup> Encore faut-il que les nouveaux censitaires (sieur de La Tour-Loyer et Mathieu Amyot dit Villeneuve) paient leur dû. C'est ce qui fait que le 6 février 1670, l'intendant Boutroue condamne la veuve La Tour et son curateur à payer «une année d'arrièrages des cens et rentes» due à leur seigneuresse.<sup>16</sup>

Les derniers cas litigieux concernant les terres de Barbe de Boullougne se présentent en 1669. Le 15 janvier, Barbe de Boullougne réussit à faire assigner devant l'intendant Claude de Boutroue «plusieurs particuliers» qui font couper du bois sur sa terre de Coulonge «sans son consentement pendant que pour son chauffage elle est obligée d'envoyer quérir plus loin».<sup>17</sup> L'intendant impose aux coupables de sérieux avertissements. Une procédure semblable a lieu le 8 mars avec les vassaux de la seigneurie d'Argentenay qui refusent de «payer les cens et rentes

---

<sup>12</sup> Rapport des Archives nationales du Québec, 1973, Ministère des Affaires Culturelles du Québec, 1974, tome 51, p. 127.

<sup>13</sup> «Acte de foi et hommage relatif à la châtelainie de Coulonge», Québec, 9 décembre 1667, Pierre-Georges Roy (éd.), Lettres de noblesse, généalogies, érections de comtés et baronnies insinuées par le Conseil Souverain de la Nouvelle-France, Beauceville, L'Éclaireur, 1931, p. 143-144.

<sup>14</sup> «Copie d'une partie de l'acte de jugement de Talon», Québec, 20 juillet 1668, Archives du Musée de l'Amérique française, Seigneurie 48 #13i.

<sup>15</sup> Marcel Trudel, Le terrier du Saint-Laurent en 1663, Ottawa, Éd. de l'Université d'Ottawa, 1973, p. 214.

<sup>16</sup> «Dame Barbe de Boullougne vs Guillaume Roger», Québec, 6 février 1670, Archives du Musée de l'Amérique française, Seigneuries 48 #19A.

<sup>17</sup> «Ordonnance de Monsieur l'intendant boutroue», Québec, 15 janvier 1669, Archives du monastère de l'Hôtel-Dieu de Québec, T.4, C.108, #124.

et autres droits» qu'ils doivent à Barbe de Boullougne.<sup>18</sup>

---

<sup>18</sup> «Ordonnance de Monsieur l'intendant [sic]», Québec, 8 mars 1669, Archives du monastère de l'Hôtel-Dieu de Québec, T.4, C.108, #139.

## ILLUSTRATION 1



Portrait de Barbe de Boullougne tiré du catalogue Important Canadian Art, Sotheby's, Toronto, November 27, 1996, no 219.

## ILLUSTRATION 2

Paul de Gomedey  
 Barbe de Boullougne  
 Claude Rabel ...

Barbe de Boullougne  
 de Boullougne  
 Jeanne Marie

M B de Boullougne  
 Anne Garnier

Signatures de Barbe de Boullougne: la première (Barbe de Boullougne) est tirée d'un acte de mariage du registre de l'église Notre-Dame de Montréal, 3 septembre 1657, la seconde (B de Boullougne) est tirée d'un contrat de mariage de la greffe du notaire Pierre Duquet, Québec, 5 mars 1660, et la troisième (M B de Boullougne) provient d'un autre contrat de mariage de la greffe du notaire Duquet, Québec, 5 octobre 1665.

## BIBLIOGRAPHIE

### I. Sources manuscrites

ARCHIVES DE LA FABRIQUE NOTRE-DAME DE MONTRÉAL. «Fondation d'une grande messe en l'honneur du Saint Enfant Jésus», Volume A, p. 35.

ARCHIVES DE LA FABRIQUE NOTRE-DAME DE QUÉBEC. Registre de la Sainte famille de Jesus Marie Joseph et des Saints Anges, CMI\D4,7, Vol.1: 26 juillet 1664 - 4 juin 1772.

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DE LA MARNE (FRANCE). «Contrat de vêtue et de pension de Catherine D'Ailleboust», abbaye Saint-Pierre-les-Dames de Reims, 29 août 1623, liasse 87H3.

ARCHIVES DU MONASTÈRE DE L'HÔTEL-DIEU DE QUÉBEC. Fonds manuscrits. Papiers d'Ailleboust, Tiroir 4.

ARCHIVES DU MUSÉE DE L'AMÉRIQUE FRANÇAISE. Fonds manuscrits. Documents Faribault, François Verreau, Reg. 037, Paroisse de Québec, Polygraphie, Seigneurie, Séminaire 6.

ARCHIVES NATIONALES DU CANADA. Fonds manuscrits. «Seigneurie d'Argentenay», «Nomination de Paul Vachon à l'office de procureur fiscal par Madame d'Ailleboust», 3 novembre 1667, Mg 8 F 100.

ARCHIVES NATIONALES DU QUÉBEC. Greffes des notaires Claude Auber, Guillaume Audouart, Bénigne Basset, Romain Becquet, Laurent Bermen, Pierre Duquet, Michel Fillion, Jean Lecomte, Jean-Baptiste Peuvret, Gilles Rageot, Jean de Saint-Père, Paul Vachon.

### II. Sources imprimées

ARCHIVES DE LA PROVINCE DE QUÉBEC. Pierre-Georges ROY (éd.)

Inventaire des concessions en fief et seigneurie, fois et hommages et aveux et dénombremments conservés aux Archives de la province de Québec. Beauceville, L'Éclaireur, 1927. Vols. I, II.

Inventaire des contrats de mariages du Régime français conservés aux Archives Judiciaires de Québec. Québec, 1938. Vol. VI.

Inventaire des insinuations de la prévôté de Québec. Québec, 1939. Vol. III.

Inventaire des testaments, donations et inventaires du Régime français conservés aux Archives Judiciaires de Québec. Québec, 1941. Vol. III.

Lettres de noblesse, généalogies, érections de comtés et baronnies insinuées par le Conseil Souverain de la Nouvelle-France. Beauceville, L'Éclaireur, 1920. Vols. I, II.

Papier terrier de la Compagnie des Indes occidentales, 1667-1668.

Beauceville, L'Éclaireur, 1931. 378 pages.

Rapport de l'archiviste de la province de Québec pour 1935-1936. Québec, 1936. 455 pages.

ARCHIVES DU MONASTÈRE DES URSULINES DE QUÉBEC. Le Vieux Récit. Transcriptions non publiées.

ARCHIVES DES RELIGIEUSES HOSPITALIÈRES DE SAINT-JOSEPH. Constitutions des Filles Hospitalières de Saint Joseph. Montréal, 1643.

ARCHIVES DU SÉMINAIRE DE SAINT-SULPICE DE MONTRÉAL. «Contrat de mariage de Nicolas d'Ailleboust de Coulonge-la-Madeleine et Dorothée de Manthet», Paris, 6 mai 1620, Armoire 7, tiroir 109, section 32, voûte 2, dossier 1. Transcription non publiée.

AUDOUART, Guillaume. «Marché fait par Monsieur le Gouverneur avec Maurice Arrivé, Pierre Tourmante, Jean Nepveu et Léonard Leblanc». Québec, greffe du notaire Audouart, 16 juillet 1651, Bulletin des recherches historiques, 56, 4-5-6 (1950), p. 128-129.

BERNIÈRES DE LOUVIGNY, Jean. Le chrétien intérieur. Pamiers, André Larroire, 1781 [1659]. 547 pages.

BOUCHER, Pierre. Histoire véritable et naturelle des moeurs et productions du Pays de la Nouvelle-France vulgairement dite le Canada, 1664. Boucherville, Société Historique de Boucherville, 1964. 415 pages.

CATÉCHISME DU CONCILE DE TRENTE. Traduit et annoté par l'abbé Doney. Dijon, Victor Lagier, 1842. 2 tomes.

BRETONVILLIER, Alexandre Le Rageois de. L'esprit d'un directeur des âmes ou Maximes et pratiques de M. Olier touchant la direction. Paris, 5<sup>e</sup> éd., 1928 [1831]. 222 pages.

CHAUMONOT, Père Pierre. Autobiographie et pièces inédites. Poitiers, Henri Oudin, 1869. 225 pages.

CHARRON, Pierre. Oeuvres. Genève, Slatkine Reprints, 1970. Tome I (La Sagesse, 1601).

CHASTELLAIN, Pierre. L'âme éprise du Christ Jésus. Traduit par Joseph Hofbeck. Montréal, Guérin, 1999. 737 pages.

DOLLIER DE CASSON, François. Histoire du Montréal. Édition critique par Marcel Trudel et Marie Baboyant. La Salle, Éditions Hurtubise HMH Ltée, 1992. 324 pages. (Coll. «Cahiers du Québec - Documents d'histoire»).

GLANDELET, Charles de. La vie de la soeur Marguerite Bourgeois. Montréal, 1993 [1715]. 168 pages.

HÉBERT, Léo-Paul (dir). Le Registre de Sillery (1638-1690). Québec,

Presses de l'Université du Québec à Québec et Fondation de l'Université du Québec à Chicoutimi, 1994. 425 pages.

JUCHEREAU DE SAINT-IGNACE, Mère Jeanne-Françoise et Mère Marie-Andrée REGNARD DUPLESSIS DE SAINTE-HÉLÈNE. Les Annales de l'Hôtel-Dieu de Québec, 1636-1716. Édition critique par Dom Albert Jamet. Québec, Les Augustines de l'Hôtel-Dieu, 1939. 444 pages.

Jugements et Délibérations du Conseil Souverain de la Nouvelle-France, (1663-1675). Québec, Législature de Québec, 1885. Vol. I.

MARGRY, Pierre (éd). Découvertes et établissements des Français dans l'ouest et dans le sud de l'Amérique Septentrionale, (1614-1698). Mémoires et documents inédits recueillis et publiés par Pierre Margry (1818-1894). Paris, Maisonneuve, 1879. Vol. 1.

MARGUERITE BOURGEOIS. Les Écrits de Mère Bourgeois. Autobiographie et testament spirituel. Montréal, 1964. 302 pages.

MARIE DE L'INCARNATION. Correspondance. Édition par Dom Guy Oury. Solesmes, Abbaye Saint-Pierre, 1971. 1071 pages.

MARIE DE L'INCARNATION. Écrits spirituels et historiques. Tome 2: La seconde relation ou la relation de 1654. Les Ursulines de Québec, 1985. 412 pages.

MORIN, Marie. Histoire simple et véritable. Les Annales de l'Hôtel-Dieu de Montréal, 1659-1725. Édition critique par Ghislaine Legendre. Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 1979. 348 pages.

Premier Registre de l'Église Notre-Dame de Montréal. Montréal, Édition des Dix, 1961. 491 pages.

Registres de l'Église Notre-Dame de Québec. Microfilms, CE 301, S1, Archives nationales du Québec.

Registre d'état civil du Québec. Notre-Dame-de-Québec, 1679-1692. «Sépulture D. Barbe de Boulogne D'Ailleboust», Québec, 7 juin 1685, microfilms, 451.15, Bibliothèque centrale de Montréal, salle Gagnon.

SAINT-IGNACE. Journal spirituel, Paris, Desclée De Brouwer, 1959. 145 pages. (Coll. «Christus», no 1).

SAINT-JURE, Jean-Baptiste. L'homme spirituel. Lyon - Paris, Librairie catholique de Périsse, 1863. Tome I.

SALES, François de. Les femmes mariées. Choix et présentation des textes par Marcelle Georges-Thomas. Paris, Éditions du Cerf, 1967. 181 pages.

La solide dévotion à la très Sainte-Famille de Jésus, Marie et Joseph avec un catéchisme qui enseigne à pratiquer leurs vertus. Paris, Florentin Lambert, 1675. 192 pages.

SURIN, Jean-Joseph. Guide spirituel pour la perfection. Paris, Desclée de Brouwer, 1963. 334 pages.

THOMAS D'AQUIN, Somme théologique. La religion. Traduit par I. Mennessier. Paris - Tournai - Rome, Éditions de la Revue des Jeunes, Desclée & Cie, 1934. Tome 2.

THOMAS D'AQUIN, Somme théologique, Supplément. Le mariage. Traduit par L. Misserey. Paris - Tournai - Rome, Éditions de la Revue des Jeunes, Desclée & Cie, 1930. 2 tomes.

THWAITES, Reuben Gold (éd). The Jesuit Relations and Allied Documents. Cleveland, The Burrows Brothers Co., 1896-1901. 73 volumes (pour ce mémoire les vols. 23, 27, 29, 30, 32, 34, 35, 36, 37, 42, 43, 45, 48, 54).

Les véritables motifs de Messieurs et Dames de la Société de Notre-Dame de Montréal pour la conversion des sauvages de la Nouvelle-France.[s.l.], 1643. 127 pages, en 2<sup>e</sup> partie de Marie-Claire DAVELUY, La Société de Notre-Dame de Montréal, (1639-1663). Son histoire - ses membres - son manifeste. Montréal - Paris, Fides, 1965.

### III. Instruments de recherche

#### A. Inventaires et répertoires

Censuses of Canada 1608 to 1876. Recensements du Canada. Statistiques du Canada. Ottawa, 1878. Vol. V.

CHARBONNEAU, Hubert et Jacques LÉGARÉ (dirs). Répertoire des actes de baptême, mariage, sépulture et des recensements du Québec ancien. Programme de recherche en démographie historique, département de démographie de l'Université de Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 1980. Vols. 1, 3, 5.

MINISTÈRE DES AFFAIRES CULTURELLES. Inventaire des greffes de notaires du Régime français. Index des volumes I à VIII. Québec, Archives nationales du Québec, 1974. 280 pages.

Table des matières des rapports des Archives du Québec, Tomes 1 à 42 (1920-1964). Québec, 1965. 104 pages.

Rapport des archives nationales du Québec, 1973. Québec, 1974. Tome 51.

ROY, Léon. Les terres de l'île d'Orléans, 1650-1725. Montréal, Bergeron & fils, 1978. 491 pages.

ROY, Pierre-Georges (éd). Index des jugements et délibérations du Conseil Souverain de 1663 à 1716. Québec, 1940. 287 pages.

Inventaire des concessions en fief et seigneurie, fois et hommages

et aveux et dénombrements conservés aux Archives de la province de Québec. Beauceville, L'Éclaireur, 1929. Vol. VI.

Rapport de l'archiviste de la province de Québec pour 1921-1922. Québec, 1922. 452 pages.

Rapport de l'archiviste de la province de Québec pour 1924-1925. Québec, 1925. 441 pages.

Rapport de l'archiviste de la province de Québec pour 1939-1940. Québec, 1940. 486 pages.

ROY, Pierre-Georges et\ou Antoine ROY (éds). Inventaire des greffes de notaires du Régime français. Québec, Archives de la province de Québec, vol. I, 1943, vol. II, 1942, vol. III, 1943, vol. VIII, 1946.

VERRIER, Louis-Guillaume. Dépouillement (1730-1732) des greffes de notaires aux Archives nationales du Québec.

#### *B. Banques de données sur CD-ROM*

Amérique française, histoire et civilisation. Montréal, Services documentaires multimédia, 1995.

Archivia, Archives coloniales. Ottawa, Archives nationales du Canada, 1996.

Chronica 1: (jugements et délibérations du Conseil souverain de 1663 à 1716). Montréal, Archiv-Histo, Archives nationales du Québec, 1995.

Parchemin: patrimoine notarial du Québec ancien (1635-1765). Montréal, Hélène LAFORTUNE et Normand ROBERT (dirs), Archiv-Histo, Archives nationales du Québec, Chambre des notaires du Québec, 1993.

#### *C. Dictionnaires et encyclopédies*

AUBERT DE LA CHENAYE-DESBOIS, François-Alexandre (1699-1784). Dictionnaire de la noblesse. Paris, Berger - Levrault, 1980 [1863-1876]. 10 volumes.

BLUCHE, François (dir). Dictionnaire du Grand Siècle. Paris, Fayard, 1990. 1640 pages.

BROWN, George W. (éd). Dictionnaire biographique du Canada. Québec - Toronto, Les Presses de l'Université Laval - University of Toronto Press, 1ère éd., 1965. 13 volumes.

HAMEL Réginald et al. Dictionnaire des auteurs de langue française en Amérique du Nord. Montréal, Fides, 1989. 1364 pages.

LE JEUNE, Louis-Marie-Cyprien. Dictionnaire général du Canada. Ottawa, Université d'Ottawa, 1931. 2 volumes.

LELOIR, Maurice. Dictionnaire du costume. Paris, Gründ, 1951. 390 pages.

KYBALOVA, Ludmila et al. Encyclopédie illustrée du costume et de la mode. Paris, Gründ, 3<sup>e</sup> éd., 1980 [1970]. 600 pages.

VILLER, Marcel et al. Dictionnaire de spiritualité ascétique et mystique. Doctrine et histoire. Paris, Beauchesne, 1932-1995. Tome I à XVII en 21 volumes.

#### IV. Études

##### A. Ouvrages généraux

ALLIER, Raoul. La cabale des dévôts, (1627-1666). Genève, Slatkine Reprints, 2<sup>e</sup> éd., 1970 [1902]. 448 pages.

ARIÈS, Philippe. L'enfant et la vie familiale sous l'Ancien Régime. Paris, Éditions du Seuil, 1973 [1960]. 316 pages.

AVENEL, Vicomte G. d'. La noblesse française sous Richelieu. Paris, Librairie Armand Colin, 1901. 361 pages. (Coll. «Étude d'histoire sociale»).

AYMÈS, Noël. La France de Louis XIII. Paris, Nouvelle Librairie Nationale, 1909. 331 pages. (Coll. «Les idées claires»).

BIDOU, Henry. Paris. Paris, Gallimard, 2<sup>e</sup> éd., 1937. 412 pages.

BLAIN, Jean. «La moralité en Nouvelle-France: les phases de la thèse et de l'antithèse». Revue d'histoire de l'Amérique française, 27, 3 (décembre 1973), p. 408-416.

BLAIN, Jean. «Les structures de l'Église et la conjoncture coloniale en Nouvelle-France, 1632-1674». Revue d'histoire de l'Amérique française, 21, 4 (mars 1968), p. 749-756.

BLOCH, Jean-Richard. L'anoblissement en France au temps de François Ier. Essai d'une définition de la condition juridique et sociale de la noblesse au début du XVI<sup>e</sup> siècle. Paris, Librairie Félix Alcan, 1934. 216 pages. (Coll. «Bibliothèque de la Revue Historique»).

BONNEFON, Jean de. La noblesse de France et les anoblis de la République. Paris, Louis-Michaud, [s.d.]. 311 pages.

BRAULT, Jean-Rémi (dir). Les origines de Montréal. Actes du colloque organisé par la Société historique de Montréal. Montréal, Leméac, 1993. 280 pages.

BURCKHARDT, Monica. Mobilier Louis XIII Louis XIV. Paris, Éditions Charles Massin, [s.d.]. 82 pages.

BURSTIN, Haim. Le Faubourg Saint-Marcel à L'Époque Révolutionnaire.

Structure économique et composition sociale. Paris, Société des études robespierristes, 1983. 342 pages. (Coll. «Bibliothèque d'histoire révolutionnaire»).

CAMPEAU, Lucien. «Documents inédits. Un témoignage de 1651 sur la Nouvelle-France». Revue d'histoire de l'Amérique française, 23, 4 (mars 1970), p. 601-612.

CAMPEAU, Lucien. «La juridiction ecclésiastique en Nouvelle-France avant Mgr de Laval». Société Canadienne d'Histoire de l'Église Catholique, Sessions d'étude, 39, (1972). p. 91-108.

CAMPEAU, Lucien. Monumenta Novae Franciae. Tome II: Établissement à Québec (1616-1634). Rome - Québec, Monumenta Historicum Soc. Iesu - Les Presses de l'Université Laval, 1979. 889 pages.

CHARTIER, Roger, Dominique JULIA et Marie-Madeleine COMPÈRE. L'Éducation en France du XVI<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle. Paris, Société d'édition d'enseignement supérieur, 1976. 304 pages.

CHÂTELLIER, Louis. L'Europe des dévots. Paris, Flammarion, 1987. 315 pages.

CHAUSSY, Yves. Les bénédictines et la Réforme catholique en France au XVII<sup>e</sup> siècle. Toulouse, Éditions de la Source, 1975. 414 pages.

CHOQUETTE, Leslie. «Les amazones du Grand Dieu. Women and Mission in Seventeenth-Century Canada». French Historical Studies, 17, 3 (Spring 1992), p. 627-655.

CHORPENNING, Joseph F. The Holy Family Devotion. A Brief History. Montréal, Centre de recherche et de documentation, Oratoire Saint-Joseph, 1997. 72 pages. (Coll. «Lumière sur la Montagne, 8»).

COGNET, Louis. Crépuscule des mystiques. Bossuet-Fénélon. Paris, Desclée, 1991 [1958]. 292 pages. (Coll. «Bibliothèque de théologie»).

COLLIN, Françoise. «Histoire et mémoire ou la marque et la trace». Recherches féministes, 6, 1 (1993), p. 13-23.

COMMISSION DES MONUMENTS HISTORIQUES DE LA PROVINCE DE QUÉBEC, L'île d'Orléans. Québec, 1928. 505 pages.

CÔTÉ, Jean. «Domestique séculier d'habit, mais religieux de coeur». Revue d'histoire de l'Amérique française, 10, (1956-1957), p. 183-190 et p. 448-453.

CÔTÉ, Jean. «L'institution des donnés». Revue d'histoire de l'Amérique française, 15, (1961-1962), p. 344-378.

COURVILLE, Serge et Serge LABRECQUE. Seigneuries et fiefs du Québec. Nomenclature et cartographie. Québec, Université Laval, 1988. 202 pages.

CRUBELLIER, Maurice (dir). Histoire de la Champagne. Toulouse, Privat, 1975. 456 pages. (Coll. «Univers de la France et des pays francophones»).

DELUMEAU, Jean. La Peur en Occident: XIV-XVIII<sup>e</sup> siècle, une cité assiégée. Paris, Fayard, 1978. 486 pages.

DESLANDRES, Dominique. Augustinisme, jansénisme, quiétisme ou air du temps ? Analyse de la lettre de Marie Guyart de l'Incarnation à son fils, du 1er septembre 1643. Document de travail, Centre d'études Marie-de-l'Incarnation (CEMI), Université de Montréal - Université Laval, 1995. 14 pages.

DESLANDRES, Dominique. «Femmes missionnaires en Nouvelle-France». Jean Delumeau (dir.), La religion de ma mère, Paris, Le Cerf, 1992, p. 209-224.

DESLANDRES, Dominique. «La Française et la mission française au XVII<sup>e</sup> siècle». Cahiers d'histoire, 6, 1 (automne 1985), p. 105-133.

DESLANDRES, Dominique. «Les relais para-religieux de l'entreprise jésuite: interprètes, «donnés» et convertis en Nouvelle-France». Les mouvances laïques des ordres religieux. CERCOR, Saint-Étienne, Publications de l'Université Saint-Étienne, 1996, p. 463-472.

DESLANDRES, Dominique. «Signes de Dieu et légitimation de la présence française au Canada: le «trafic» des reliques ou la construction d'une histoire». Signes de Dieu aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles. Association des Publications de la Faculté des Lettres de Clermont II, 1993, p. 145-160.

DEVILLE, Raymond. L'école française de spiritualité. Paris, Desclée, 1987. 190 pages. (Coll. «Bibliothèque d'histoire du christianisme», 11).

DICKINSON, John A. Justice et justiciables: la procédure civile à la prévôté de Québec, 1667-1759. Québec, Presses de l'Université Laval, 1982. 289 pages.

DICKINSON, John A. «La guerre iroquoise et la mortalité en Nouvelle-France, 1608-1666». Revue d'histoire de l'Amérique française, 36, 1 (juin 1982), p. 31-54.

DUBY, Georges et Michelle PERROT (dirs). Histoire des femmes en Occident. Tome 3: XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles. Paris, Plon, 1991. 557 pages.

DUMONT, Micheline. «Peut-on faire l'histoire de la femme?». Revue d'histoire d'Amérique française, 29, 3 (décembre 1975), p. 421-428.

DUMONT, Micheline et Nadia FAHMY-EID. «Temps et mémoire». Recherches féministes, 6, 1 (1993), p. 1-12.

DUMONT, Micheline et al. L'histoire des femmes au Québec depuis quatre siècles. Montréal, Quinze, 1982. 521 pages.

DUVIGNACQ-GLESSGEN, Marie-Ange. L'ordre de la Visitation à Paris aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles. Paris, Cerf, 1994. 350 pages. (Coll. «Histoire religieuse de la France»).

FARR, James R. «The Saintly, The Libertine, The Desperate: The Law, Religion and Alternative to Marriage in Catholic Reformation, 1550-1730», Proceedings of the Annual Meeting of the Western Society for French History, 18 (1991), p. 557-566.

FLANDRIN, Jean-Louis. Familles, parenté, maison, sexualité dans l'Ancienne Société. Paris, Hachette, 1976. 288 pages.

GAGNON, Serge. Le Québec et ses historiens de 1840 à 1920. Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1978. 474 pages.

GAZIER, Augustin. Jeanne de Chantal et Angélique Arnauld d'après leur correspondance, (1620-1641). Paris, Édouard Champion, 1915. 204 pages.

GEORGES-THOMAS, Marcelle (dir). Saint François de Sales, Les femmes mariées. Paris, Éditions du Cerf, 1967. 181 pages.

GIGUÈRE, Georges-Emile. «L'Église catholique a-t-elle subi des modifications en venant en Nouvelle-France?» Revue d'histoire de l'Amérique française, 15, 2 (septembre 1961), p. 189-203.

GOUBERT, Pierre. L'Ancien Régime. I: la société. Paris, Armand Colin, 1969. 231 pages. (Coll. «U»).

GROSPERRIN, Bernard. Les petites écoles sous l'Ancien Régime. Rennes, Ouest-France, 1984. 175 pages. (Coll. «De mémoire d'homme»).

GROULX, Lionel. Notre maître le passé. Montréal, Granger Frères. 1944. Tome 3.

HURTUBISE, Pierre. «Ni janséniste, ni gallican, ni ultramontain: François de Laval». Revue d'histoire d'Amérique française, 28, 1 (juin 1974), p.3-26.

JULIA, Dominique et Denis MC KEE. «Curés en Champagne (au XVII<sup>e</sup> siècle)». L'Histoire, 11, (avril 1979), p. 14-20.

KLEINCLAUSZ, Arthur. Histoire de Bourgogne. Paris - Genève, Champion - Slatkine, 2<sup>e</sup> éd., 1987. 454 pages.

KRUMENACKER, Yves. L'école française de spiritualité: des mystiques, des fondateurs, des courants et leurs interprètes. Paris, Éd. du Cerf, 1998. 660 pages.

LAHAISE, Robert (dir). L'Hôtel-Dieu de Montréal, (1642-1973). Montréal, Hurtubise HMH, 1973. 346 pages. (Coll. «Cahiers du Québec-Histoire»).

LANDRY, Yves. Orphelines en France, pionnières au Canada. Les filles du

roi au XVII<sup>e</sup> siècle. Montréal, Leméac, 1992. 434 pages.

LEBRUN, François. La vie conjugale sous l'Ancien Régime. Paris, Gallimard, 1975. 179 pages. (Coll. «U prisme»).

LEBRUN, François. Histoire des catholiques en France du XV<sup>e</sup> siècle à nos jours. Toulouse, Privat, 1980. 530 pages.

LEBRUN, François. L'Europe et le monde XVI<sup>e</sup>, XVII<sup>e</sup>, XVIII<sup>e</sup> siècle. Paris, Armand Colin, 1987. 350 pages. (Coll. «U»).

LE GOFF, Jacques et René RÉMOND (dirs). Histoire de la France religieuse. Tome 2: Du christianisme flamboyant à l'aube des Lumières (XIV<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles). Paris, Seuil, 1988. 569 pages. (Coll. «Univers historique»).

LEMIEUX, Denise. Les petits innocents. L'enfance en Nouvelle-France. Québec, Institut québécois de recherche sur la culture (IQRC), 1985. 205 pages.

LE MOËL, Michel. Vie et histoire du V<sup>e</sup> arrondissement. Paris, Éditions Hervas, 1987. 156 pages.

LEMOINE, Robert. L'Époque Moderne (1563-1789). Volume II: Le monde des religieux. Paris, Éditions Cujas, 1976. 438 pages. (Coll. «Histoire du Droit et des Institutions de l'Église en Occident», tome XV).

MAGNE, Emile. La vie quotidienne au temps de Louis XIII. Paris, Hachette, 1942. 248 pages.

MANDROU, Robert. Introduction à la France moderne 1500-1640. Essai de psychologie historique. Paris, Albin Michel, 1974. 412 pages.

MANDROU, Robert. La France aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles. Paris, Presses Universitaires de France, 1967. 335 pages. (Coll. «Nouvelle Clio», «L'Histoire et ses problèmes», 33).

MATHON, Gérard. Le mariage des chrétiens. Volume I: Des origines au concile de Trente. Paris, Desclée, 1993. 381 pages. (Coll. «Bibliothèque d'Histoire du Christianisme», 31).

MOUSNIER, Roland. La famille, l'enfant et l'éducation en France et en Grande-Bretagne du XVI<sup>e</sup> au XVII<sup>e</sup> siècle. Fascicule 1. Paris, Centre de Documentation Universitaire (SEDES), 1975. 237 pages.

MOUSNIER, Roland. Paris au XVII<sup>e</sup> siècle. Paris, Centre de Documentation Universitaire (CDU), 1969. 352 pages. (Coll. «Les cours de Sorbonne»).

OURY, Guy-Marie. Jérôme Le Royer de la Dauversière, l'homme qui a conçu Montréal. Montréal, Éditions du Méridien, 1991. 234 pages.

OURY, Guy-Marie. Madame de la Peltrie et ses fondations canadiennes. Québec - Solesmes, Les Presses de l'Université Laval - Abbaye Saint-

Pierre, 1974. 158 pages.

OURY, Guy-Marie. «Le sentiment religieux en Nouvelle-France au XVII<sup>e</sup> siècle». La Société Canadienne d'Histoire de l'Église Catholique, Sessions d'étude, 50 (1983), p. 255-279.

PARENT, France. Entre le juridique et le social: le pouvoir des femmes à Québec au XVII<sup>e</sup> siècle. Québec, Université Laval, 1991. 211 pages. (Les cahiers de recherche du GREMF, groupe de recherche multi-disciplinaire féministe, 42).

PARENT, France. «Au banc des accusées. Les femmes et la justice en Nouvelle-France». Cap-aux-Diamants, 21, (printemps 1990), p. 63-66.

POËTE, Marcel. Une vie de cité: Paris, de sa naissance à nos jours. Tome III: La spiritualité de la cité classique. Les origines de la cité moderne (XVI<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècles). Paris, Éd. A. Picard, 1931. 579 pages.

RANUM, Orest. Les Parisiens du XVII<sup>e</sup> siècle. Paris, Armand Colin, 1973. 349 pages.

RAYEZ, André. «Marie de l'Incarnation et le climat spirituel de la Nouvelle-France». Revue d'histoire de l'Amérique française, 16, 1 (juin 1962), p. 3-36.

RICHARD, Jean (dir). Histoire de la Bourgogne. Toulouse, Privat, 1978. 491 pages. (Coll. «Univers de la France et des pays francophones»).

SAINT-ANTOINE, Jude. Paul Ragueneau et ses lettres spirituelles. Montréal, Les Éditions Bellarmin, 1974. 327 pages.

SCHALLER, Jean-Pierre. Direction spirituelle et temps moderne. Paris, Beauchesne, 1978. 200 pages. (Coll. «Beauchesne Religions»).

SÉGUIN, Robert-Lionel. L'injure en Nouvelle-France. Ottawa, Leméac, 1976. 250 pages. (Coll. «connaissance»).

SÉGUIN, Robert-Lionel. La civilisation traditionnelle de l'«Habitant» aux 17<sup>e</sup> et 18<sup>e</sup> siècles. Fonds matériel. Montréal, Fides, 2<sup>e</sup> éd., 1973. 701 pages. (Coll. «Fleur de Lys»).

TALLON, Alain. La Compagnie du Saint-Sacrement: 1629-1667: spiritualité et société. Paris, Éd. du Cerf, 1990. 189 pages.

TAVENEAUX, René. Le catholicisme dans la France classique, 1610-1715. Paris, Société d'édition d'enseignement supérieur (Sedes), 1994. Tome 1. (Coll. «Regards sur l'histoire», 34).

TRIGGER, Bruce G. Les Indiens et l'Âge héroïque de la Nouvelle-France. Ottawa, La Société historique du Canada, 1978. 26 pages. (Brochure historique, 30)

VAN HOUTRYVE, Idesbald. Sainte Jeanne de Chantal. Déposition au procès de béatification de François de Sales. Namur, Éditions du Soleil Levant, 1960. 203 pages.

VAUCHEZ, André. Les laïcs au Moyen Âge. Pratiques et expériences religieuses. Paris, Édition du Cerf, 1987. 309 pages.

VIGUERIE, Jean de. L'institution des enfants. L'éducation en France, XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle. Paris, Calmann-Lévy, 1978. 330 pages.

### *B. Ouvrages spécialisés*

AUGER, Roland J. La grande recrue de 1653. Montréal, 1955. 205 pages. (Coll. «Société Généalogique Canadienne Française», 1).

BAILLARGEON, Noël. Le Séminaire de Québec sous l'épiscopat de Mgr de Laval. Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1972. 308 pages. (Coll. «Les cahiers de l'Institut d'histoire», 18).

BÉCHARD, Henri. Les audacieuses entreprises de Le Royer de la Dauversière. Montréal, Éditions du Méridien, 1992. 401 pages.

BERTRAND, Camille. Histoire de Montréal (1535-1760). Montréal - Paris, Beauchemin - Plon, 1935. Tome 1.

BURKE, Catherine et Adèle Cimon. Les Ursulines de Québec depuis leur établissement jusqu'à nos jours. Québec, Presses de C. Darveau, 1863. Tome I.

CAMPEAU, Lucien. Monumenta Novae Franciae. Tome V: La bonne nouvelle reçue (1641-1643). Rome - Montréal, Institutum Historicum Soc. Iesu - Les Éditions Bellarmin, 1990. 862 pages.

CAMPEAU, Lucien. Monumenta Novae Franciae. Tome VI: Recherche de la paix (1644-1646). Rome - Montréal, Institutum Historicum Soc. Iesu - Les Éditions Bellarmin, 1992. 805 pages.

CAMPEAU, Lucien. Monumenta Novae Franciae. Tome VII: Le témoignage du sang (1647-1650). Rome - Montréal, Institutum Historicum Soc. Iesu - Les Éditions Bellarmin, 1993. 887 pages.

CASGRAIN, Henri-Raymond. Histoire de l'Hôtel-Dieu de Québec. Québec, Léger Brousseau, 1878. 511 pages.

CASGRAIN, P.-B. «Le Kent-House, rectification historique». Bulletin de recherches historiques, 19, 1 (janvier 1913), p. 3-23.

CAULIER, Brigitte. «Bâtir l'Amérique des dévôts: les confréries de dévotion montréalaises depuis le Régime français». Revue d'histoire de l'Amérique française, 46, 1 (été 1992), p. 45-66.

CAULIER, Brigitte. «Les confréries de dévotion et l'éducation de la foi».

La Société Canadienne d'Histoire de l'Église Catholique, Sessions d'étude, 56 (1989), p. 97-112.

CAULIER, Brigitte. Les confréries de dévotion à Montréal du 17<sup>e</sup> au 19<sup>e</sup> siècles. Thèse de Ph.D. (Histoire), Université de Montréal, 1986. 586 pages.

CHAPAIS, Thomas. Jean Talon, intendant de la Nouvelle-France, (1665-1672). Québec, Imprimerie de S.-A. Demers, 1904. 540 pages.

CLICHE, Marie-Aimée. La confrérie de la Sainte-Famille à Québec, 1663-1763. Thèse de maîtrise (Histoire), Université Laval, 1976. 168 pages.

CLICHE, Marie-Aimée. «La confrérie de la Sainte-Famille à Québec sous le Régime français, 1663-1760». La Société Canadienne d'Histoire de l'Église Catholique, Sessions d'étude, 43 (1976), p. 79-93.

CLICHE, Marie-Aimée. «Les confréries dans le gouvernement de Québec sous le Régime français». Revue d'histoire de l'Amérique française, 39, 4 (printemps 1986), p. 491-522.

CLICHE, Marie-Aimée. Les pratiques de dévotion en Nouvelle-France. Comportements populaires et encadrement ecclésial dans le gouvernement de Québec. Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1988. 354 pages. (Coll. «Ethnologie de l'Amérique française»).

D'ALLAIRE, Micheline. Montée et déclin d'une famille noble: les Ruette d'Auteuil, (1617-1737). La Salle, Hurtubise HMH, 1980. 303 pages. (Coll. «Cahiers du Québec-Histoire»).

DANIEL, François. Nos gloires nationales ou Histoire des principales familles du Canada. Montréal, Eusèbe Sénécal, 1867. Tome I.

DAVELUY, Marie-Claire. La Société de Notre-Dame de Montréal, (1639-1663). Son histoire - ses membres - son manifeste. Montréal - Paris, Fides, 1965. 326 pages. (Coll. «Fleur de Lys»).

DELVAUX, Paul-Henri. Fondation, établissement et fonctionnement de l'Hôtel-Dieu de Québec, premier hôpital du Canada: 1639-1693. Mémoire de M.A. (Histoire), Université de Montréal, 1972. 195 pages.

DESBIENS, Christine. «Gouverner et secourir! Louis d'Ailleboust et Marie-Barbe de Boullongne». L'Oratoire, 81, 4 (juillet 1992), p. 24-25.

DIONNE, Narcisse-Eutrope. «Barbe de Boulogne». La Kermesse, 2 (30 septembre 1892), p. 29-32.

DIONNE, Narcisse-Eutrope. Serviteurs et servantes de Dieu en Canada. Quarante biographies. Québec, 1904, 318 pages.

DOUGLAS, James. New England and New France. Contrasts and parallels in colonial history. Toronto - New York, William Briggs - Putman's sons,

1913. 560 pages.

DUSSAULT, Clément T. Bois de Coulonge. Québec, Université Laval, La Société Historique de Québec, 1950. 20 pages. (Coll. «Cahiers d'Histoire», no 2).

DUVAL, Monique. «De Ramesay y signa, en 1759, la capitulation de Québec». Le Soleil, 12 juillet 1972, p. 35.

FAILLON, Michel-Étienne. Histoire de la colonie française en Canada. Villemarie, Bibliothèque paroissiale, 1865. 3 volumes.

FAILLON, Michel-Étienne. Mémoires particuliers pour servir à l'histoire de l'Église de l'Amérique du nord. Tome III, 1re partie: Vie de Mademoiselle Mance et histoire de l'Hôtel-Dieu de Villemarie en Canada. Paris, Poussielgue-Rusand, Périsse Frères, 1852. 271 pages.

FAUTEUX, Aegidius. La famille D'Ailleboust. Étude généalogique et historique. Montréal, G. Ducharme Librairie-Éditeur, 1917. 196 pages.

FERLAND, Jean-Baptiste Antoine. La France dans l'Amérique du Nord. Les temps héroïques de la Nouvelle-France. Découvertes-Explorations-Fondations (1497-1662). Tours - Montréal, Alfred Mame - Granger, 3<sup>e</sup> éd., 1929 [1882]. Tome I.

GADOURY, Lorraine. Comportements démographiques et alliances de la noblesse de Nouvelle-France. Thèse de Ph.D. (Histoire), Université de Montréal, 1988. 392 pages.

GADOURY, Lorraine. Une famille noble en Nouvelle-France: les d'Ailleboust. Mémoire de M.A. (Histoire), Université de Montréal, 1982. 195 pages.

GAGNON, Ernest. Le fort et le château Saint-Louis. Étude archéologique et historique. Montréal, Beauchemin, 3<sup>e</sup> éd., 1912 [1895]. 236 pages.

GAGNON, Ernest. Louis d'Ailleboust. Montréal, Beauchemin, 2<sup>e</sup> éd., 1931. 189 pages. (5<sup>e</sup> éd. 1956).

GAGNON, Ernest. Feuilles volantes et pages d'histoire. Québec, Laflamme et Proulx, 1910. 361 pages.

GAGNON, Ernest. Nouvelles pages choisies. Québec, J.P. Garneau, 1925. 197 pages.

GAGNON, Ernest. «La châellenie de Coulonge, près de Québec». Bulletin des recherches historiques, 10, 1 (janvier 1904), p. 3-7.

GARIÉPY, Raymond. Les seigneuries de Beaupré et de l'Île d'Orléans dans leurs débuts. Québec, La Société historique de Québec, 1974. 266 pages. (Coll. «Cahiers d'histoire», 27).

GARNEAU, François-Xavier. Histoire du Canada depuis sa découverte jusqu'à nos jours. Paris, Librairie Félix Alcan, 5<sup>e</sup> éd., 1913 [1845]. Tome 1.

GARON, Jean. «Petite histoire du «vrai» et du «faux» Kent House». Le Soleil, 20 juin 1966, p. 22.

GAUTHIER, Roland. La dévotion à la Sainte Famille en Nouvelle-France au XVII<sup>e</sup> siècle. Montréal, Centre de recherche et de documentation, Oratoire Saint-Joseph, 1996. 73 pages. (Coll. «Lumière sur la Montagne», 3).

GÉLINAS, J.-G. En veillant avec les petits de chez-nous. Au Foyer - Causeries historiques. Montréal, Librairie Granger Frères Ltée, 1942. 167 pages.

GODBOUT, Archange. «Études généalogiques: d'Aillebout». Mémoires de la Société Généalogique Canadienne-Française, 1, 4 (juin 1945), p. 231-240.

GODBOUT, Archange. Les passagers du Saint-André. La Recrue de 1659. Montréal, 1964. 163 pages. (Coll. «Société Généalogique Canadienne Française», 5).

GOSSELIN, Auguste. Vie de Mgr de Laval, premier évêque de Québec et apôtre du Canada, (1622-1708). Québec, L.-J. Demers & Frère, 1890. Tome I.

GOSSELIN, Amédée. «Notes et mémoires concernant les gouverneurs d'Ailleboust, de Lauzon et de Lauzon-Charny». Mémoires de la Société Royale du Canada, Section I, 26, 1 (mai 1932), p. 83-96.

GROULX, Lionel. Notre maître le passé. Montréal, Librairie Granger Frères Ltée, 2<sup>e</sup> éd., 1937 [1924]. Tome 1.

GROULX, Lionel. Histoire du Canada français depuis la découverte. Tome 1: Le Régime français. Montréal - Paris, Fides, 1960. 394 pages.

HURTUBISE, Pierre. «Aspects doctrinaux de la dévotion à la Sainte Famille en la Nouvelle-France». Église et Théologie, 3 (1972), p. 45-68.

Important Canadian Art. Toronto, Sotheby's, November 27, 1996.

JAMET, Albert. Marquerite Bourgeois, 1620-1700. Montréal, La Presse catholique panaméricaine, 1942. 2 volumes.

LANCTÔT, Gustave. Histoire du Canada. Montréal, Beauchemin, 3<sup>e</sup> éd., 1962 [1960]. 460 pages.

LANGLAIS, Antonio. «Messieurs de Saint-Sulpice devant le Conseil Souverain en 1667». Revue d'histoire de l'Amérique française, 11, 3 (décembre 1957), p. 393-399.

LA TOUR, Louis-Bertrand de. Mémoires sur la vie de M. De Laval, premier évêque de Québec. Cologne, Jean-Frederic Motiens, 1761. 215 pages.

LATOURELLE, René. Compagnon des Martyrs canadiens, Pierre-Joseph-Marie Chaumonot. Montréal, Bellarmin, 1998. 268 pages.

LEBEL, Jean-Marie. Le Vieux-Québec. Guide du promeneur. Québec, Septentrion, 1997. 340 pages.

LE CLERCQ, Pierre. Les Bas-Bourguignons établis au Canada avant 1730 et leurs racines familiales en France. Non-publié. Aubervilliers, Société Généalogique de l'Yonne, 1997. Dossier documentaire, Congrès International des Sciences Généalogique et Héraldique, Ottawa, août 1996.

MASSICOTTE, Edouard-Zotique. «Les colons de Montréal de 1642 à 1667». Bulletin des recherches historiques, 33, 1 (1927), p. 170-192.

MAURAUULT, Olivier. La paroisse. Histoire de l'église Notre-Dame de Montréal. Montréal - New-York, Éditions du Mercure, 1929. 334 pages.

MONDOUX, Maria. L'Hôtel-Dieu, premier hôpital de Montréal, 1642-1763. Montréal, Therrien Frères, 1942. 417 pages.

MYRAN, Ernest. «Madame D'Ailleboust et le *Dictionnaire généalogique*». Bulletin des recherches historiques, 5, 2 (février 1899), p. 43-51.

OURY, Guy-Marie. Jeanne Mance et le rêve de M. de la Dauversière. Chambray, C.L.D., 1983. 264 pages.

PARKMAN, Francis. The Old Regime in Canada. Boston, Little, Brown and Co., 1910 [1874]. 559 pages.

POULIOT, Adrien. «La dévotion à la Sainte Famille en Nouvelle-France au XVII<sup>e</sup> siècle». Cahiers de Joséphologie, 29 (1981), p. 1000-1033.

PROVOST, Honorius. «La dévotion à la Sainte Famille en Canada». Extrait de La Revue de l'Université Laval, 18, 5-6 (janvier-février 1964), 23 pages.

PROVOST, Honorius. «La réserve de M. D'Ailleboust à Québec». Bulletin des recherches historiques, 53, 6 (juin 1947), p. 178-187.

ROY, Léon. Les terres de l'île d'Orléans, (1650-1725). Montréal, Bergeron & fils, 1978. 491 pages.

ROY, Régis. La famille d'Ailleboust. Montréal, Le Pays Laurentien - G. Malchelosse, 1916. 11 pages.

SCOTT, Henri-Arthur. Une paroisse historique de la Nouvelle-France, Notre-Dame de Sainte-Foy. Histoire civile et religieuse d'après les sources, (1541-1670). Québec, Laflamme, 1902. Tome 1.

TRUDEL, Marcel. Catalogue des immigrants, 1632-1662. Montréal, Hurtubise HMH, 1983. 569 pages. (Cahiers du Québec - Coll. «Histoire»).

TRUDEL, Marcel. Les débuts du régime seigneurial. Montréal, Fides, 1974. 313 pages. (Coll. «Fleurs de Lys»).

TRUDEL, Marcel. Histoire de la Nouvelle-France III. La seigneurie des Cent-Associés 1627-1663. Tome I: Les événements. Montréal, Fides, 1979. 489 pages.

TRUDEL, Marcel. Histoire de la Nouvelle-France III. La seigneurie des Cent-Associés 1627-1663. Tome II: La Société. Montréal, Fides, 1983. 669 pages.

TRUDEL, Marcel. Histoire de la Nouvelle-France IV. La seigneurie de la Compagnie des Indes occidentales, 1663-1674. Montréal, Fides, 1997. 894 pages.

TRUDEL, Marcel. Montréal, la formation d'une société, 1642-1663. Montréal, Fides, 1976. 328 pages.

TRUDEL, Marcel. La population du Canada en 1663. Montréal, Fides, 1973. 368 pages.

TRUDEL, Marcel. Le terrier du Saint-Laurent en 1663. Ottawa, Éd. de l'Université d'Ottawa, 1973. 618 pages. (Coll. «Cahiers du Centre de Recherche en Civilisation canadienne-française»,6).